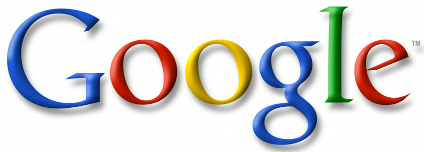
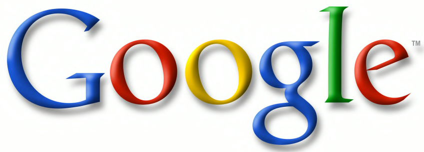
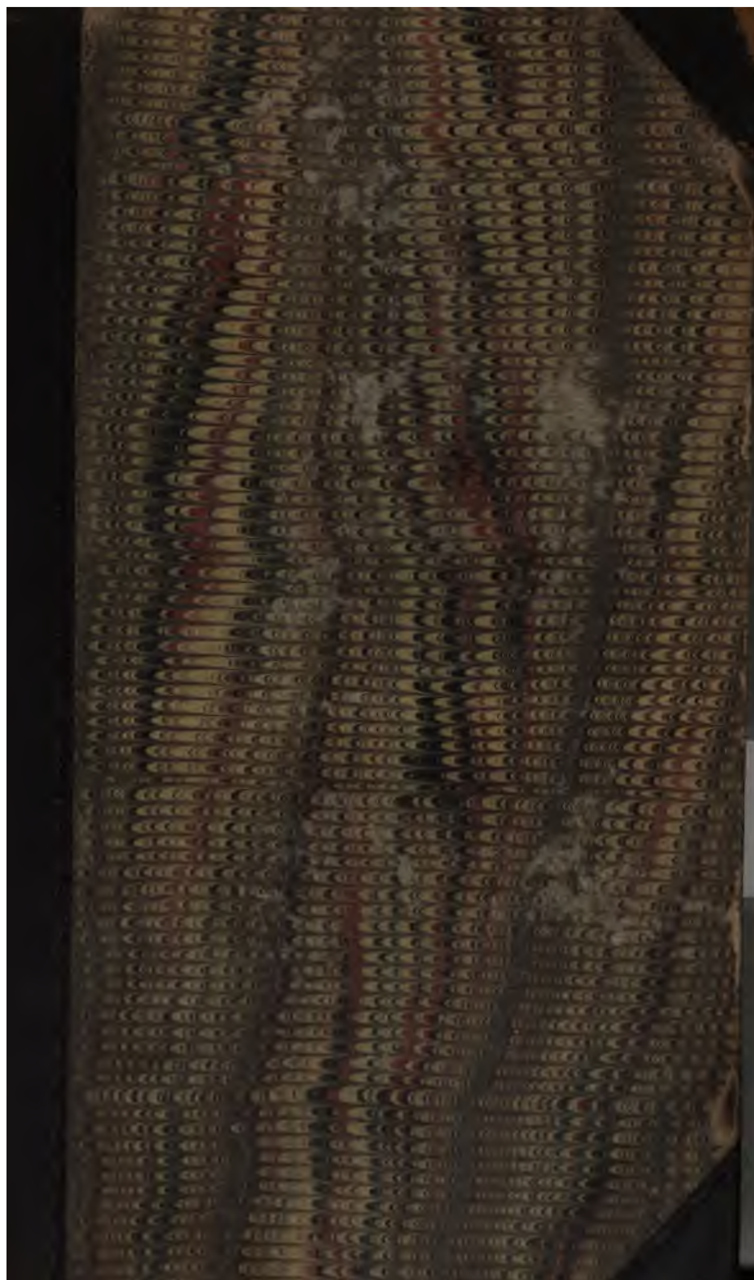
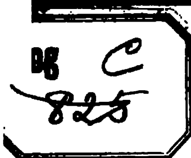








C. Francis.

1846.

This work is marked scarce on an English Catalogue of 1857, & the price £2.2.1. C. F.

HISTOIRE
DE BOSSUET,
ÉVÊQUE DE MEAUX.

HISTOIRE

DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

COMPOSÉE SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX;

Louis François

PAR M. LE CARDINAL DE BAUSSET,

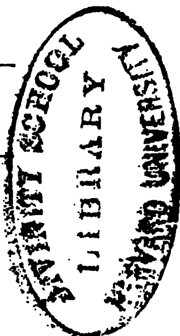
PAIR DE FRANCE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

QUATRIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

AVEC UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

TOME PREMIER.

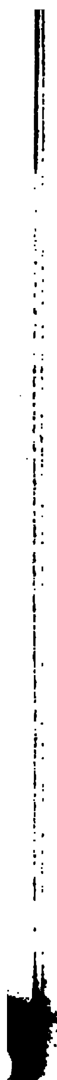


PARIS,

IMPRIMERIE DE LEBEL, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE D'ERFURTH, N° 1.

1824.



AVERTISSEMENT

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Je donne l'Histoire de Bossuet telle que je l'avois écrite il y a près de deux ans (1).

Je n'y ai rien changé, je n'y ai rien ajouté, je n'en ai rien retranché.

J'avoue que j'ai eu besoin de faire effort sur moi-même pour résister à la satisfaction si douce de montrer les descendans de Louis XIV, dispersés par les orages et les tempêtes qui avoient renversé son trône, apparoissant tout-à-coup sur tous les points de la France, pour la reconquérir par la clémence et la bonté, sans faire couler d'autres larmes que celles de l'amour et de l'attendrissement.

A la vue du spectacle *de tous ces trônes tombant les uns sur les autres avec un fracas effroyable*, et se relevant tous en un même jour, sans la prévoyance d'aucune sagesse humaine, je me suis représenté Bossuet, les yeux fixés sur la Providence, ajoutant quelques pages à son *Discours sur l'Histoire universelle*, et quelques coups de pinceau à son magnifique tableau de Charles Ier et de Henriette de France.

Mais j'ai cru devoir rester fidèle à mon premier plan. Je n'ai vu, je n'ai voulu voir que Bossuet et son siècle.

(1) La première édition parut au mois de novembre 1814.

a*

Je dois rendre compte des secours que j'ai trouvés pour donner à l'*Histoire de Bossuet* la confiance et l'autorité que réclame un si grand nom.

Tous ses *manuscrits* ont été mis à ma disposition; je n'y ai rien trouvé d'important qui ne fût déjà connu par les différentes éditions qu'on a données de ses ouvrages. Mais on sent avec quel respect religieux un historien de Bossuet a dû porter ses regards et son intérêt sur des papiers qui ont reçu de sa main la première empreinte de ses pensées et de son génie.

Les *manuscrits* de l'abbé *Ledieu* m'ont fait connoître un grand nombre de faits et de détails ignorés jusqu'à présent. L'abbé *Ledieu* est moins recommandable par le mérite ou l'agrément du style que par sa profonde vénération pour Bossuet, par la fidélité scrupuleuse, souvent même mi' tieuse, de ses récits. Il a été pendant vingt ans secrétaire (depuis 1684 jusqu'en 1704); et il regretter qu'il ait eu si tard l'idée d'écrire jo jour tout ce que faisoit, tout ce que disoit ce homme. Son *Journal* ne commence qu'à la 1699, et conduit jusqu'à sa mort en 1704 ne comprend guère que quatre ans et dem' de Bossuet. Mais comme l'abbé *Ledieu* re' de tout ce qu'il lui entendoit dire, et souvent que dans la conversation on re détails et sur des faits antérieurs, ce un grand nombre d'anecdotes qui toutes les époques de la vie de Bos'

D'ailleurs l'abbé *Ledieu* a laissé plusieurs *mémoires* et beaucoup de pièces détachées qui m'ont été extrêmement utiles pour mon travail.

Malgré les imperfections de style de ces *mémoires*, mêlés souvent d'expressions et de réflexions très-communes, j'ai cru devoir, aussitôt qu'il est question de quelque fait curieux ou important, rapporter ce qu'il a écrit comme il l'a écrit. J'aurois craint d'altérer la confiance due à son témoignage, en me permettant de donner une expression plus correcte à ses récits.

SOMMAIRE

DU LIVRE PREMIER.

I. Naissance de Bossuet. 1627. Pa
II. Origine de la famille de Bossuet.
III. Il fait ses premières études au collége des Jésuite Dijon.
IV et V. Bossuet est destiné à l'état ecclésiastique dès de huit ans. — Il est nommé à un canonicat de M 1640.
VI. Arrivée de Bossuet à Paris. 1642.
VII. Bossuet entre au collége de Navarre.
VIII. Du docteur Cornet.
IX. Bossuet soutient sa première thèse de philoso 1643.
X. Bossuet commence à se faire connoître à Paris et Cour.
XI et XII. Du marquis de Feuquières. — Bossuet pr l'âge de seize ans à l'hôtel de Rambouillet.
XIII. Bossuet soutient sa thèse de bachelier. 1648.
XIV. Trait singulier du grand Condé.
XV. Éducation générale au dix-septième siècle.
XVI. Bossuet va à Metz. 1648.
XVII. Bossuet reçoit le sous-diaconat. 1648.
XVIII. Du maréchal et de la maréchale de Schom
XIX. Du docteur Launoy.
XX. Une thèse de Bossuet donne lieu à un procè
XXI. Études de Bossuet pendant sa licence.
XXII. Bossuet prononce le discours des Para
XXIII. Bossuet obtient la seconde place

XXIV. De l'abbé de Rancé.
XXV. Bossuet reçoit le bonnet de docte
XXVI. Il est nommé archidiacre de M
XXVII. Il reçoit la prêtrise. 1652.

XXVIII. Conférences de Saint-Lazare par saint Vincent de Paul. *Page* 52
XXIX. Bossuet s'éloigne du monde. 57
XXX. Il refuse la place de grand-maître de Navarre. 59
XXXI. Il s'établit à Metz. 62
XXXII. Etudes de Bossuet à Metz. 63
XXXIII. Premier ouvrage de Bossuet contre les Protestans. 72
XXXIV. Du ministre Ferri. 74
XXXV. *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri.* 76
XXXVI. Bossuet donne les réglemens de la maison de la Propagation de Metz. 84
XXXVII. Mission de Metz. 1658. 85
XXXVIII. Bossuet établit des conférences ecclésiastiques à Metz. 87
XXXIX. Du livre de l'*Exposition de la Foi catholique.* 89
XL. De M. de Turenne. 93

Pièces justificatives du livre premier.

N° 1. Du prétendu mariage de Bossuet. 359
N° 2. Des lettres de Turenne à sa femme. 370

SOMMAIRE

DU LIVRE DEUXIÈME.

I. Des *Sermons* de Bossuet. *Page* 105
II. Bossuet commence à prêcher à Paris. 1659. 109
III. Bossuet prêche devant Anne d'Autriche. 110
IV. Panégyrique de saint Paul. 113
V. Discours de Bossuet au grand Condé. 118
VI. Bossuet prêche pour la première fois devant Louis XIV. 1661. 120
VII. Bossuet prêche souvent aux Carmélites de Paris. 128
VIII. Conférences de Bossuet aux Carmélites de Paris. 131

IX. De Bossuet et de Bourdaloue. Pag
X. Genre de vie de Bossuet à Paris.
XI. Il est nommé au prieuré de Gassicourt.
XII et XIII. Modestie et désintéressement de Bossuet est nommé doyen de Metz. 1664.
XIV. Bossuet prêche l'oraison funèbre du P. Bourgoing
XV. Bossuet prononce l'oraison funèbre du docteur C

XVI. De M. de Péréfixe, archevêque de Paris.
XVII. Portrait de Louis XIV.
XVIII. Lettre de Bossuet aux religieuses de Port-Royal
XIX. Bossuet prononce le discours d'ouverture du sy de Paris, en 1665.
XX. Mort de la Reine mère. 1666.
XXI. Rapports de Bossuet avec le grand Condé.
XXII. Mariage du frère de Bossuet.
XXIII. Bossuet prononce l'oraison funèbre d'Anne : triche. 1667.
XXIV. Mort du père de Bossuet.
XXV. Du livre de la *Perpétuité de la Foi.*
XXVI. Bossuet est chargé de corriger le *nouveau* ; *ment de Mons.*
XXVII. Bossuet est député par la Faculté de théologi près du Roi. 1669.
XXVIII. Bossuet est nommé à l'évêché de Condom.

Pièces justificatives du livre deuxième.

N° 1. Sur les sermons de Bossuet.
N° 2. Sur la lettre de Bossuet aux religieuses de Port-I

SOMMAIRE

DU LIVRE TROISIÈME

I. Bossuet prononce l'oraison funèbre de la r terre.

II. Il prononce l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre. 1670. Page 198
III. Portrait de Mme Henriette d'Angleterre. ibid.
IV. Mort de Mme Henriette d'Angleterre. 204
V. Bossuet est nommé précepteur de Mgr le Dauphin. 213
VI. Récit de M. Huet sur cette nomination. 216
VII. De M. Huet. 218
VIII. De Pélisson. 220
IX. Bossuet est sacré évêque de Condom. 221
X. Il se démet de l'évêché de Condom. 1671. 224
XI et XII. Il est nommé à l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. — Lettre à ce sujet. 225
XIII. Bossuet publie son livre de l'*Exposition*. 228
XIV. Discussions élevées à l'occasion du livre de l'*Exposition*. 233
XV. Innocent XI approuve le livre de l'*Exposition*. 240
XVI et XVII. Bossuet est reçu à l'Académie française. — Son discours de réception. 243

Pièces justificatives du livre troisième.

No 1. Sur le livre de l'*Exposition*. 383

SOMMAIRE

DU LIVRE QUATRIÈME.

I. Études de Bossuet pour l'éducation de Mgr le Dauphin. Page 252
II. Lettre de Bossuet à Innocent XI sur l'éducation de Mgr le Dauphin. 256
III. Études de Mgr le Dauphin. 259
IV. Sur la religion. ibid.
V. Sur la grammaire. 261
VI. Sur les auteurs latins. 262
VII. Sur la géographie. 264

VIII. Sur l'histoire générale.
IX. Sur l'histoire de France.
X. De la rhétorique et de la logique.
XI. De la morale.
XII. De la philosophie.
XIII. Traité *de la Connoissance de Die*

XIV. Études de Bossuet sur l'anatomie.
XV. De l'union de l'ame avec le corps.
XVI. De la connoissance de Dieu.
XVII. De l'ame des bêtes.
XVIII. Réflexions sur le traité *de la Co*
et de soi-même.
XIX. Des mathématiques.
XX. De la jurisprudence. — Du traité *d*
XXI. Du *Discours sur l'Histoire univers*
XXII. De la *Politique sacrée.*
XXIII. Réflexions sur le *Discours sur l'I*

XXIV. Analyse du traité de la *Politiqu*
XXV. Réflexions sur le traité de la *Poli*
XXVI. Réflexions sur l'éducation de Mg
celle de Mgr le duc de Bourgogne.

Pièces justificatives du livre q

No 1. Du livre de la *Politique sacrée.*
No 2. Des éditions *ad usum Delphini.*

FIN DE LA TABLE DES SO

HISTOIRE
DE BOSSUET.

LIVRE PREMIER.

Des premières années de Bossuet.

HISTOIRE DE BOSSUET.

LIVRE PREMIER.

Des premières années de Bossuet.

Le dix-septième siècle a vu un homme [a] « qui » a fait parler long-temps une envieuse critique, et » qui l'a fait taire; qui accable par le grand nombre » et par l'éminence de ses talens; orateur, histo- » rien, théologien, philosophe; d'une rare érudi- » tion, d'une plus rare éloquence... » Un homme [b] « à qui il n'a manqué que d'être né dans les pre- » miers temps, pour avoir été la lumière des con- » ciles, l'ame des Pères assemblés, dicté des canons, » et présidé à Nicée et à Ephèse. » Cet homme est Bossuet. L'admiration de ses contemporains lui décerna, de son vivant même, le titre de Père de l'Eglise; et ses contemporains *ont parlé d'avance le langage de la postérité.*

I. — Naissance de Bossuet.

Jacques-Bénigne Bossuet naquit à Dijon, dans

[a] *Discours de la Bruyère à l'Académie française.*
[b] Massillon. *Oraison funèbre du premier Dauphin.*

la nuit du 27 au 28 septembre 1627, de *Bénigne Bossuet* et de *Madeleine Mochette*. Il fut baptisé le surlendemain 29, dans l'église paroissiale de Saint-Jean de la même ville.

De dix enfans qu'eut son père, dont six garçons et quatre filles, Bossuet fut le septième dans l'ordre de la naissance, et le cinquième des mâles.

Nous avons sous les yeux des *Notes manuscrites* du grand-père et du père de Bossuet. A l'exemple des chefs de famille de ces temps anciens, ils consignoient, avec une sorte de religion, dans un registre particulier, tous les événemens domestiques qui intéressoient leurs affections les plus chères. Les *Notes* de l'aïeul de Bossuet sont écrites en latin depuis 1565 jusqu'en 1632. On y trouve la date de la naissance de ses enfans et de ses petits-enfans. Mais ce que l'on y observe surtout, c'est le sentiment religieux qui le porte sans cesse à bénir ' Providence des faveurs qu'il en recevoit, ou à soumettre avec une pieuse résignation à sa volont lorsqu'elle l'affligeoit par des malheurs qui coûtoi des larmes à sa tendresse paternelle. L'époqu la naissance de chacun de ses enfans, ou de ses p enfans, est toujours accompagnée de quelqu roles de piété, qui expriment une touchan sibilité. Quelquefois, il s'efforce de prés moins par ses vœux, la destinée qui les att la suite de leur vie. Il en est qu'on ne peut cette espèce d'attendrissement que font éprouver les sentimens les plus doux de ' ennoblis et épurés par la religion. Nou nerons à rapporter les paroles dont il a quer le jour de la naissance du grand petit-fils, sous la date du 27 septe

« *Circumduxit eum, et docuit, et custodivit quasi* » *pupillam oculi* (1). »

Les registres domestiques du père de Bossuet sont écrits en français, et respirent les mêmes sentimens de religion et de piété.

Telle fut la source pure et respectable où Bossuet puisa, avec la vie, les principes de religion héréditaires dans sa famille.

II. — Origine de la famille de Bossuet.

Elle étoit originaire de la petite ville de Seure en Bourgogne (2).

Antoine Bossuet, son bisaïeul, vint s'établir, vers le commencement du XVIe siècle, à Dijon, où il obtint une place de maître des comptes. Cette famille contracta des alliances honorables avec des maisons distinguées dans la noblesse et dans la magistrature de cette province. L'on vit à la fois le grand-père, l'oncle et les deux cousins-germains de Bossuet, occuper des places dans le parlement de Dijon; et tel étoit le nombre de ses parens paternels et maternels, qui en étoient déjà membres, que le père de Bossuet n'avoit pu y être admis. Ce fut ce

(1) « Le Seigneur a daigné lui servir de guide; il l'a conduit par divers chemins; il l'a instruit de sa loi; il l'a conservé comme la prunelle de son œil. » *Deutéronome*, ch. XXXII, ℣ 10.

(2) Quelques écrivains ont supposé qu'elle étoit originaire d'Auxonne. Cette méprise est venue de ce qu'*André Bossuet*, second fils d'*Antoine*, se fixa à Auxonne par un mariage qu'il y contracta, et par une charge de finances qu'il recueillit de son beau-père. Mais cette branche s'éteignit dès la seconde génération, comme nous aurons occasion de le rapporter.

qui le disposa à se rendre à l'invitation de son oncle maternel, *Antoine de Bretaigne.*

Antoine *de Bretaigne*, un des plus célèbres magistrats du parlement de Bourgogne, avoit contribué à réduire la ville de Dijon sous l'obéissance d'Henri IV, et l'exemple de la capitale avoit été rapidement suivi par le reste de la province. Lorsqu'en 1633, le cardinal de Richelieu fit créer le parlement de Metz, il voulut donner à cette compagnie naissante un chef capable de faire respecter les lois et l'autorité royale; Antoine *de Bretaigne* en fut nommé premier président.

Il proposa à *Bénigne Bossuet*, fils de sa sœur, de le suivre à Metz, et d'entrer, en qualité de doyen des conseillers, dans le parlement qu'on venoit d'y ériger. Ce ne fut pas seulement le désir d'être utile à son neveu qui inspira cette pensée à Antoine *de Bretaigne*; il y fut aussi porté par l'intention estimable d'introduire dans la compagnie qu'il alloit présider, un magistrat dont les vertus et les mœurs étoient propres à donner en quelque sorte une considération anticipée à ce nouvel établissement. L'événement justifia la sagesse de ses vues (1).

Bénigne Bossuet laissa ses enfans à Dijon, et les confia aux soins de son frère aîné, *Claude* Bossuet, conseiller au parlement de cette ville.

JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET, dont nous écrivons l'histoire, n'avoit pas encore six ans, et il eut le bonheur de trouver dans son oncle un second père capable de diriger ses premiers pas.

C'étoit en effet un homme du premier mérite. La

(1) *Bénigne* Bossuet fut dispensé de payer la finance de sa charge de conseiller au parlement de Metz. *Mts. de Ledieu.*

vie grave et retirée que menoient alors les magistrats, qui auroient cru déroger à la dignité de leur caractère en se livrant à de frivoles distractions, lui permettoit de cultiver les lettres dans les intervalles que lui laissoient des devoirs plus sacrés et des études plus austères. Il avoit une bibliothèque, et il y attiroit son jeune neveu, dans la vue d'entretenir les heureuses dispositions qu'il annonçoit. Ce fut donc dans une bibliothèque que Bossuet commença à vivre dès l'âge de sept ans. Ce fut là qu'il sentit naître cette passion de l'étude, et cette ardeur de tout savoir, qui furent les affections dominantes de toute sa vie.

III. — Il fait ses premières études au collége des Jésuites de Dijon.

Son oncle le gardoit dans sa maison, très-voisine du collége des Jésuites, où le jeune Bossuet se rendoit tous les jours pour suivre son cours d'humanités.

Une aptitude singulière à tout apprendre favorisa ses premiers essais, et une mémoire prodigieuse lui donna la facilité d'acquérir beaucoup en peu de temps; les vers de Virgile se gravoient sans effort dans sa mémoire; et son oncle, fidèle aux principes qui présidoient alors à l'éducation de la jeunesse, avoit soin de l'exciter à retenir les beaux morceaux des anciens poètes, que son âge lui permettoit de sentir et de goûter. L'expérience fait assez connoître que cette habitude, contractée dès les premières années de la vie, contribue à familiariser de bonne heure l'oreille des enfans à une certaine harmonie de style, qui devient ensuite l'ornement de la pensée, et assure le pouvoir de l'éloquence.

Le père de Bossuet revenoit tous les ans faire un court voyage à Dijon. Il y avoit laissé les objets les plus chers de son affection; et dans un temps où l'*esprit de famille* étoit encore dans toute sa force, un père ne pouvoit consentir à rester entièrement étranger à l'éducation de ses enfans.

Cet *esprit de famille* est peut-être le principe le plus actif de toutes les vertus publiques, et la règle de conduite la plus utile dans les habitudes de la vie privée. Plus puissant que les lois, il devient la sauve-garde des mœurs domestiques. Il étoit alors peu de pères dans toutes les classes appelées à exercer des fonctions honorables, qui n'eussent l'ambition de transmettre à leurs enfans l'héritage de gloire ou de vertus qu'ils avoient reçu de leurs ancêtres.

Jamais père n'éprouva une satisfaction plus douce que celui de Bossuet en revoyant son fils. Il n'osoit cependant s'abandonner avec trop de confiance aux espérances flatteuses que lui présentoient ses propres observations, et l'espèce d'enthousiame avec lequel les Jésuites lui parloient de leur jeune élève. Il pouvoit soupçonner de l'exagération, ou du moins de la prévention dans ces éloges extraordinaires d'un mérite aussi précoce. Mais une circonstance peu importante pour tout autre qu'un père, lui permit de pressentir la destinée de son fils.

Les *Élémens d'Euclide* avoient révélé à Pascal le secret de son génie. L'*Homme* de Descartes saisit l'imagination de Malebranche, et le transporta vers les régions les plus élevées de la métaphysique. Il étoit réservé à un livre bien supérieur à tous le livres des hommes, de révéler à Bossuet ce qu'i

étoit, ou plutôt ce qu'il seroit. Ce fut la BIBLE. Le hasard l'offrit à ses yeux dans le cabinet de son père; il en lut avidement quelques pages, et il demanda la permission de l'emporter. Bossuet étoit encore en *seconde* ou en *rhétorique*. C'étoit la première fois qu'il lisoit la BIBLE; son ame éprouva une émotion qu'elle n'avoit point encore ressentie. Tous les charmes de la poésie et de la littérature profane s'éclipsèrent à l'aspect de ces grandes images et de ces hautes conceptions, qui déjà transportoient et exaltoient son imagination. Bossuet aimoit à se rappeler dans la suite de sa vie [a] cette première impression; il en retraçoit le sentiment avec la même vivacité qu'il l'avoit éprouvé, lorsqu'aux jours de son enfance cette lueur soudaine étoit venue briller à son esprit et échauffer son ame.

Il étoit prêt à achever sa rhétorique, et à finir son cours d'humanités. On a vu que les Jésuites, observateurs toujours attentifs des dispositions de leurs élèves, n'avoient pas eu de peine à distinguer le jeune Bossuet; ils eurent un moment la pensée et l'espérance de l'associer à leur institut; une pareille conquête étoit digne de l'ambition d'une société qui attachoit sa gloire au mérite et aux talens de ceux qui en faisoient partie. Cette ambition étoit surtout excitée par les sentimens de religion et de vertu que le jeune Bossuet annonçoit; c'étoit cette habitude de principes et de penchans vertueux, qui donnoit à son maintien et à sa conduite un caractère de raison et de gravité bien rare dans la première jeunesse.

Son régent de rhétorique [b] voulut sonder ses dispositions sur le choix d'un état, et lui laissa entre-

[a] Mts. de Ledieu. — [b] *Ibid.*

voir la distinction avec laquelle il seroit accueilli dans un corps qui s'honoroit déjà de lui avoir ouvert la carrière des sciences et des lettres. Bossuet ne montra ni répugnance, ni empressement; il se contenta de répondre que c'étoit à son père à disposer de lui, et il rendit compte à son oncle de cet entretien; mais cet oncle avoit des vues bien différentes, et cherchant à prévenir de nouvelles insinuations, il engagea son père à l'envoyer à Paris.

Les écoles de province pouvoient bien suffire aux élémens de la littérature grecque et latine; et Bossuet racontoit lui-même (a) que les premières notions qu'il avoit acquises de la langue grecque au collége des Jésuites de Dijon, lui servirent dans la suite à apprendre cette langue, et à en faire usage avec la même facilité que de la langue latine.

Mais il alloit commencer son *cours de philosophie*, et cette branche de l'instruction publique n'étoit pas cultivée dans les provinces avec autant de succès que dans les écoles de Paris, où la philosophie de Descartes commençoit à pénétrer, et à se faire de nombreux disciples.

IV et V. — Bossuet est destiné à l'état ecclésiastique dès l'âge de huit ans. — Il est nommé à un canonicat de Metz. 1640.

Avant de quitter Dijon, Bossuet appartenoit déjà à l'Eglise; à peine âgé de huit ans, il avoit reçu la tonsure le 6 décembre 1635; et de nouveaux titres, de nouveaux devoirs venoient de resserrer les liens qui l'attachoient au ministère ecclésiastique. Dès le 24 novembre 1640, il avoit été nommé à un canonicat de la cathédrale de Metz, quoiqu'il ne fût

(a) Mts. de Ledieu.

âgé que de treize ans et deux mois. Si la considération, dont son père jouissoit dans cette ville, depuis qu'il y exerçoit les fonctions de doyen du parlement, put contribuer à lui faire obtenir une grâce aussi prématurée, on peut croire aussi que la réputation naissante du fils (*a*), et les brillantes dispositions qu'il annonçoit, avoient heureusement secondé les vœux de son père.

(*b*) L'entrée de Bossuet dans le chapitre de Metz fut remarquable, parce qu'elle donna lieu à la réforme d'un abus qui s'y étoit introduit, et auquel un statut capitulaire sembloit donner force de loi. Ce statut, porté en 1611, et confirmé par une bulle du Pape, donnoit à chaque chanoine la faculté de se nommer un coadjuteur, c'est-à-dire de disposer de son bénéfice, et d'en assurer la succession à celui que l'on choisissoit, en s'en réservant cependant la possession et les revenus. Bossuet avoit été nommé par le chanoine en tour à un canonicat vacant par la mort du titulaire. Mais un coadjuteur, nommé depuis douze ans par ce même titulaire, prétendit faire valoir son droit, en s'appuyant sur le statut capitulaire de 1611, confirmé par la bulle du Pape. Bossuet appela comme d'*abus* et de la bulle, et d'un statut si contraire aux canons. Par arrêt du parlement de Metz, séant à Toul, rendu le 27 juin 1641, sur les conclusions de l'avocat-général *Frenin*, le statut de 1611 fut jugé « *contraire aux constitutions » canoniques et aux usages de France, abusif, » répugnant même à l'honnêteté publique, donnant » occasion de désirer la mort de celui du décès » duquel on devoit profiter.* » Bossuet demeura paisible possesseur du canonicat; et les *coadjutore-*

(*a*) Mts. de Ledieu. — (*b*) Notes manuscrites.

ries furent supprimées pour toujours. Le chapitre de Metz fit d'inutiles efforts au conseil du Roi, pour obtenir la cassation de l'arrêt du parlement.

VI. — Arrivée de Bossuet à Paris. 1642.

Bossuet partit pour Paris au mois de septembre 1642. L'époque de son arrivée est remarquable; elle resta profondément gravée dans son esprit et dans sa mémoire; il s'en servoit même dans la suite pour rappeler la date d'autres faits historiques, dont le souvenir venoit se rattacher à un spectacle qui avoit laissé dans son imagination une forte impression : ce fut le jour même de son arrivée, qu'on vit entrer dans Paris le cardinal de Richelieu mourant, porté dans une chambre construite en planches couvertes de damas, ayant à côté de lui un secrétaire assis auprès d'une table pour écrire sous sa dictée. C'étoit dans cet état qu'il venoit de traverser la France depuis le Languedoc, porté par dix-huit de ses gardes, toujours nu-tête quelque temps qu'il fît, et qui se relayoient de distance en distance. On avoit souvent été obligé d'abattre les portes et les murailles des villes et des lieux qui s'étoient trouvé sur son passage. Toutes les chaînes furent tendue à Paris dans les rues où il devoit passer, pour co tenir la foule du peuple contemplant dans le silen de l'étonnement et de l'effroi ce ministre im toyable, qui venoit, peu de jours auparavant, d' voyer à la mort le jeune Cinqmars et le vertu de Thou, tristes et dernières victimes de sa h et de sa vengeance.

Bien peu temps après (a), Bossuet vit le car de Richelieu exposé sur son lit de parade (b) a

(a) Le 4 décembre 1742. — (b) Mts. de Ledieu.

gards de ce même peuple qui l'avoit vu naguère entrer à Paris dans un appareil où les ombres de la mort venoient déjà obscurcir toutes les images de la grandeur et de la puissance. Il voulut aussi assister à la pompe funèbre de ce ministre si redouté. On s'aperçoit que cette imagination jeune et forte aimoit déjà à se recueillir dans les grandes pensées de la mort.

VII. — Bossuet entre au collége de Navarre.

Bossuet entra en philosophie au collége de Navarre; Nicolas *Cornet* en étoit alors grand-maître. C'est le même qui, quelques années après, réduisit à un petit nombre de propositions tout le système du livre de *Jansénius*.

VIII. — Du docteur Cornet.

Cet homme simple, modeste, désintéressé, jouissoit de la plus haute considération. Il étoit l'ame des délibérations de la Faculté de théologie de Paris. Les personnages les plus importans de la Cour et de la ville avoient sans cesse recours à ses avis; il étoit également consulté de toutes les parties de la France, et entretenoit un commerce habituel avec les ministres et les hommes les plus recommandables du conseil et de la magistrature : le cardinal de Richelieu réclama souvent ses lumières, et emprunta même, dit-on, sa plume dans les ouvrages de controverse. Il voulut le prendre pour son confesseur; mais le docteur *Cornet* refusa cet emploi délicat : le cardinal Mazarin l'appela *au conseil de conscience*, et lui donna la direction des affaires ecclésiastiques de France; ce ministre le nomma à l'archevêché de Bourges, qu'il refusa sans éclat, sans ostentation, comme il avoit refusé tant d'au-

res bénéfices. *Douze cents* livres de rentes composoient la fortune d'un homme qui avoit eu toutes les grâces à sa disposition.

Parmi les titres qui recommandent à l'estime le docteur *Cornet*, on peut compter, sans blesser aucun parti, le mérite d'avoir discerné de bonne heure le génie et la vertu de Bossuet. A peine ce jeune élève fut-il placé sous sa direction et confié à sa surveillance, qu'il entrevit la gloire à laquelle il étoit réservé. Il voulut diriger lui-même sa conduite et ses études; et sous un tel maître Bossuet fit des progrès si rapides, qu'il effaça bientôt tous ses jeunes rivaux.

Pendant son cours même de philosophie, Bossuet acquit une connoissance approfondie de la langue grecque; il y apporta autant de suite que d'ardeur; il lut tous les historiens grecs et latins, et il se familiarisa avec le style des poètes de Rome et d'Athènes; il s'étoit si bien approprié leurs expressions et leurs pensées, que, dans un âge très-avancé, il en récitoit souvent de longs fragmens, quoiqu'il ne les eût pas relus depuis un grand nombre d'années. Mais ce n'étoient pas seulement le récits des historiens et l'harmonie des vers qui s'étoient imprimés dans sa mémoire. On voyoit qu son ame et son imagination étoient remplies (l'esprit de l'antiquité, lorsqu'il retraçoit dans s entretiens ces doux et heureux souvenirs de jeunesse. Tous ses contemporains se rappeloient le plaisir qu'ils trouvoient à l'entendre parler *la sublimité d'Homère et de la douceur de Vir*
Quel bonheur en effet d'avoir pu entendre *Bo* parler d'*Homère!* quels hommes que *Bossu*

(*) Mts. de Ledieu.

Homère, séparés par tant de siècles, et rapprochés par une si étonnante conformité de génie!

Mais toutes ces magnifiques créations des hommes disparoissoient à ses yeux et à sa pensée, lorsqu'il revenoit à l'étude des livres sacrés. Le grand-maître de Navarre ne cessoit de lui inculquer qu'il devoit en faire le fondement de toutes ses études, et Bossuet y étoit ramené par un sentiment plus impérieux encore que les avis de son instituteur.

Ce qui frappoit le plus ses condisciples étoit peut-être moins la supériorité de ses talens, que le spectacle singulier que leur offroit Bossuet, aussi ardent pour tous les divertissemens permis à la jeunesse [a], que profondément appliqué aux plus sérieuses études, lorsqu'il y étoit rappelé par son goût et par le devoir.

Le collége de Navarre étoit alors le plus florissant de l'Université de Paris; la jeunesse la plus illustre de la Cour et de la magistrature y étoit élevée. Bossuet eut l'avantage de compter parmi ses compagnons d'études, des amis qui lui restèrent fidèlement attachés, et qui devinrent des témoins irrécusables de l'innocence et de la pureté de ses mœurs dès sa première jeunesse.

Il n'a laissé apercevoir dans aucun temps de sa vie du goût pour l'étude des mathématiques. Il est vrai que Bossuet, dont la passion dominante fut l'étude de la religion à laquelle il avoit consacré toutes les facultés de son ame, regardoit cette science comme vaine et inutile pour des ecclésiastiques, qui devoient s'attacher de préférence à acquérir des connoissances plus conformes aux obligations de leur ministère; mais il n'en estimoit

(a) Mts. de Ledieu.

pas moins tous ceux qui cultivoient les mathématiques lorsque leur goût naturel les y portoit, lorsque leur profession leur prescrivoit le devoir de les étudier, et surtout lorsqu'elles avoient des résultats utiles pour l'intérêt général de la société. Il se plaisoit même, lorsque l'occasion s'en présentoit (a), à entendre les mathématiciens les plus célèbres de son temps développer les savantes théories qui les conduisoient à la solution des problêmes les plus difficiles. « Je ne suis pas de ceux qui font grand » cas des connoissances humaines (c'est Bossuet » qui s'exprime ainsi (1)), et je confesse néanmoins » que je ne puis contempler sans admiration ces » merveilleuses découvertes qu'a faites la science » pour pénétrer la nature, ni tant de belles inven- » tions que l'art a trouvées pour l'accorder à notre » usage. L'homme a presque changé la face du » monde..... Il est monté jusqu'aux cieux; pour » marcher plus sûrement il a appris aux astres à » le guider dans ses voyages; pour mesurer plus » également sa vie, il a obligé le soleil à rendre » compte, pour ainsi dire, de tous ses pas.... »

Quelle est la conséquence que Bossuet tire de ces grandes découvertes? La voici :

« Pensez maintenant, mes frères, comment au- » roit pu prendre un tel ascendant une créature si » foible, si elle n'avoit en son esprit une force supé- » rieure à toute la nature visible, un souffle immor- » tel de l'esprit de Dieu, un rayon de sa face, un » trait de sa ressemblance? *Non, non, il ne se* » *peut autrement.* »

(a) Mts. de Ledieu.

(1) Sermon du vendredi de la IVe semaine du carême.

IX. — Bossuet soutient sa première thèse de philosophie. 1643.

En 1643, à la fin de sa première année de philosophie, Bossuet fut chargé, au nom de la maison de Navarre, de soutenir une thèse dédiée à M. Cospéan, évêque de Lisieux.

Les talens de ce prélat pour la chaire l'avoient successivement porté à l'évêché d'Aire, à celui de Nantes, et enfin à celui de Lisieux.

Le cardinal de Richelieu, qui s'attacha pendant tout son ministère à donner à la France des évêques recommandables par la science et la piété, et à qui l'on ne peut pas contester la gloire d'avoir préparé ce beau siècle où l'Église gallicane jeta un si grand éclat, s'étoit plu à récompenser dans M. Cospéan les vertus d'un évêque et les talens d'un orateur qui commençoit à faire entendre les premiers accens de l'éloquence de la chaire. C'étoit Richelieu qui l'avoit placé sur le siége de Lisieux, et qui l'avoit, pour ainsi dire, fixé à la Cour. Sa vertu le rassuroit contre le crédit qu'il pouvoit y obtenir. Louis XIII voulut mourir entre ses bras. Anne d'Autriche, devenue régente, l'avoit choisi pour son prédicateur ordinaire. Il dirigeoit les personnes les plus pieuses et les plus distinguées de la Cour, et il unissoit le goût et l'amour des lettres aux exercices du ministère ecclésiastique.

Dans son élévation, M. Cospéan n'oublia point qu'il en étoit redevable aux études qu'il avoit faites dans l'Université de Paris; il en étoit regardé comme le principal appui. L'Université, jalouse de cultiver la bienveillance d'un prélat qui pouvoit lui être si utile, voulut soutenir l'opinion avantageuse qu'il avoit du zèle des maîtres et des progrès

des disciples. Elle jeta les yeux, comme nous venons de le dire, sur le jeune Bossuet, qui achevoit alors la première année de son cours de philosophie, et qui n'avoit encore que seize ans. Bossuet justifia le choix de l'Université; il montra des dispositions et des talens qui frappèrent M. Cospéan et tous les évêques qui assistoient à cet acte, où il paroissoit pour la première fois devant le public. Deux autres de ses condisciples soutinrent la même thèse les jours suivans, et méritèrent d'être distingués après Bossuet même. L'Université en conçut un juste orgueil; elle étoit alors en procès avec les Jésuites; et, fière du succès qui avoit couronné ses élèves, elle osa, par des écrits publics, défier les Jésuites de montrer dans leurs disciples des talens aussi brillans que ceux qu'elle venoit de produire. Heureuse rivalité, dont la religion, l'Église et la république des lettres auroient recueilli les plus grands avantages, si elle se fût toujours renfermée dans les efforts d'une noble émulation, pour donner à la patrie des citoyens vertueux et éclairés, et à la religion des ministres dignes de la servir!

X. — Bossuet commence à se faire connoître à Paris et à la Cour.

La circonstance et la solennité de cet acte public, et le concours des prélats qui y avoient assisté, portèrent le nom de Bossuet à la Cour. Ce nom n'y étoit pas inconnu. Il avoit un proche parent (François Bossuet, cousin-germain de son père (1)), secrétaire du conseil des finances, homme généralement estimé dans l'exercice des fonctions de sa place. Il étoit surtout accueilli chez Mme *du Plessis-Guéné-*

(1) Il étoit fils d'*André Bossuet*, qui s'étoit établi à Auxonne en 1607.

gaud, femme du secrétaire d'État, dont la maison étoit le rendez-vous de tout ce que Paris et la Cour offroient de plus distingué par le rang ou le mérite. La naissance de Mme *du Plessis-Guénégaud* (1), la place de son mari, et ses liaisons avec le surintendant Fouquet, dont elle fut toujours l'amie la plus fidèle, et dont elle partagea dans la suite la disgrâce, attiroient chez elle tout ce qui aspiroit à la fortune, à la faveur, ou à la considération. C'étoit par elle que les gens de lettres arrivoient à la protection du surintendant, et elle fit un choix si heureux de ceux qu'elle jugeoit dignes de ses bienfaits, que ce ministre a dû, et doit encore une grande partie de l'intérêt que ses malheurs ont inspiré, aux écrits de Pélisson et à une élégie de La Fontaine.

Ce fut par François Bossuet, que son jeune parent fut présenté à Mme du Plessis-Guénégaud, et introduit à l'hôtel de Nevers.

XI et XII. — Du marquis de Feuquières. Bossuet prêche à l'âge de seize ans à l'hôtel de Rambouillet.

Bossuet trouva aussi un utile appui dans le marquis de Feuquières, alors gouverneur de Verdun, et mort depuis ambassadeur en Espagne. Son séjour et ses emplois militaires dans les Trois-Evêchés, l'avoient mis à portée de connoître à Metz le père de Bossuet, et de prendre de la bienveillance pour son fils. Il devint même, sans l'avoir prévu, l'un des premiers auteurs de la réputation de Bossuet. Le marquis de Feuquières parloit souvent avec enthousiasme à Mme et à Mlle de Rambouillet du

(1) Elle étoit fille du maréchal de Choiseul-du-Plessis-Praslin.

talent extraordinaire et de la facilité prodigieuse de ce jeune ecclésiastique. Il ne craignit même pas d'avancer que si on vouloit enfermer le jeune Bossuet seul et sans livres, dans une chambre, en lui laissant seulement quelques momens pour se recueillir, il se trouveroit prêt à prononcer un sermon sur tel sujet qu'on jugeroit à propos de lui donner. Le défi fut proposé sur-le-champ par Mme et Mlle de Rambouillet, et accepté par le marquis de Feuquières, qui envoya chercher Bossuet au collége de Navarre. Il n'arriva que dans la soirée à l'hôtel de Rambouillet. Toutes les conditions annoncées furent remplies avec l'exactitude la plus minutieuse. Le jeune orateur étonna la nombreuse et brillante assemblée qui l'entendoit, et surpassa l'idée que le marquis de Feuquières avoit prétendu donner de son talent et de sa facilité. Il étoit onze heures du soir lorsque Bossuet prêcha ce singulier sermon. Tout le monde sait que Voiture dit *qu'il n'avoit jamais ouï prêcher ni si tôt, ni si tard.* La singularité du fait en lui-même, et ce mot, beaucoup trop cité, du *bel-esprit* le plus à la mode dans son temps, contribuèrent ainsi à étendre la réputation naissante de Bossuet.

Le bruit qu'avoit fait ce *sermon*, fit naître à M. Cospéan le désir de l'entendre prêcher de la même manière; il l'invita à se rendre chez lui, et là, en présence des deux autres prélats, amis de l'évêque de Lisieux, Bossuet prononça un discours qui excita l'admiration de cette assemblée si peu nombreuse, et par cette raison même plus redoutable pour le jeune orateur. L'auditoire étoit sans doute moins brillant que celui de l'hôtel de Rambouillet; mais il étoit composé de juges plus capables d'ap-

précier les dispositions et le mérite d'un orateur chrétien et d'un ministre de l'Évangile. M. Cospéan fut frappé de l'espèce de phénomène que lui offroit un jeune ecclésiastique qui n'avoit pas même encore achevé le cours de ses études. Ce ne fut point par des complimens exagérés, qui ne sont propres qu'à égarer l'amour-propre d'un jeune homme, qu'il lui montra son estime; ce fut par de sages conseils et d'utiles observations sur l'éloquence sacrée. Il l'exhorta surtout à ne point se laisser séduire par des succès prématurés, et à résister à la dangereuse tentation de monter dans les chaires de la capitale, avant de s'être nourri de bonnes et fortes études.

Il voulut en même temps lui prouver que ses conseils étoient inspirés par un intérêt paternel et par l'espérance des avantages que l'Église recueilleroit de son zèle et de ses talens. Il lui promit de le présenter à la Reine, et de le faire prêcher devant elle, en particulier, le même sermon qu'il venoit d'entendre. Bossuet continua à cultiver l'amitié de ce prélat; et un jour qu'il prenoit congé de lui, M. Cospéan, se tournant vers une nombreuse assemblée, dont il étoit entouré, dit, avec une espèce d'accent prophétique: *Ce jeune homme que vous venez de voir sortir, sera une des plus grandes lumières de l'Église.* Le célèbre abbé de Rancé, qui se trouvoit alors chez l'évêque de Lisieux, entendit ces paroles; il se plaisoit à les rappeler à tous ceux qui venoient le voir dans sa solitude de la Trappe, lorsque la prophétie se trouva accomplie, et que Bossuet fut véritablement devenu l'oracle de l'Église gallicane.

Mais M. Cospéan ne put contribuer à l'élévation de Bossuet que par ses vœux et ses espérances. La

considération dont il jouissoit auprès de la Reine, donna de l'ombrage au cardinal Mazarin. Il eut ordre de se rendre dans son diocèse, où il mourut peu de temps après, à l'âge de soixante-seize ans.

Cependant, Bossuet continuoit ses études de théologie au collége de Navarre. Le docteur *Cornet* s'attachoit tous les jours de plus en plus à son jeune élève. Dans la crainte de perdre un sujet que la maison de Sorbonne, émule de celle de Navarre, seroit peut-être tentée de lui disputer, il se proposa de l'attacher immédiatement à la société dont il étoit le chef. Il crut même devoir, en cette occasion, déroger aux lois et aux usages. Les réglemens du collége de Navarre ne permettoient d'admettre à la société des bacheliers de cette maison, que ceux qui avoient déjà le titre de bachelier en théologie. Mais le grand-maître de Navarre fit pour Bossuet ce qu'on n'avoit encore fait pour personne. Il l'affilia à la société de Navarre, avant même qu'il fût bachelier.

XIII. — Bossuet soutient sa thèse de bachelier. 1648.

La manière dont il soutint peu de temps après sa thèse, justifia la distinction qui lui avoit été accordée. Elle eut un grand éclat par le mérite extraordinaire qu'annonçoit le jeune bachelier, et par le nom du prince à qui cette thèse fut dédiée le 25 janvier 1648. C'étoit le grand Condé, déjà fameux par les victoires de Rocroi, de Fribourg, de Nortlingue et de Dunkerque. Il voulut y assister lui-même, accompagné d'un nombreux cortége de courtisans et de militaires de tout rang, que la gloire, le crédit et la faveur enchaînoient à la suite d'un jeune héros qui sembloit alors tenir en ses mains les destinées de la France.

Quelque peu importante que fût en elle-même la circonstance qui mit pour la première fois Bossuet en présence du grand Condé, il en parloit toujours avec complaisance dans la suite de sa vie, comme ayant été la première cause de l'estime et de l'amitié que ce prince conserva pour lui jusqu'à son dernier soupir ([a]). Il lui adressa même en cette occasion une harangue qui reçut les plus vifs applaudissemens, et qui flatta le noble orgueil d'un jeune prince passionné pour la gloire.

Au reste, le nom de Bossuet n'étoit point étranger au grand Condé. Ce prince, gouverneur de la province de Bourgogne, savoit que sa famille y jouissoit d'une grande considération, et le désir de donner un témoignage de bienveillance au parlement de Dijon, fut aussi l'un des motifs qui le porta à accepter la dédicace de cette thèse.

Il ne faut pas croire que la présence du grand Condé à une thèse de théologie ne fût qu'une vaine cérémonie qui ne pouvoit lui offrir aucun intérêt. La part singulière qu'il fut sur le point d'y prendre est un trait de caractère qui mérite d'autant plus d'être remarqué, qu'il sert à faire encore mieux connoître l'esprit général du siècle dont nous avons à parler.

XIV. — Trait singulier du grand Condé.

Les succès de Bossuet avoient inspiré la plus vive émulation à tous ceux qui prétendoient lui contester un jour le premier rang. Le combat fut très-animé; il intéressa tellement le grand Condé ([b]), « qu'il fut » tenté, à ce qu'il a dit lui-même plus d'une fois,

([a]) Mss. de Ledieu. — ([b]) Éloge de Bossuet par l'abbé de Choisy.

» d'attaquer un répondant si habile, et de lui dis-» puter les lauriers même de la théologie. » C'eût été un spectacle assez extraordinaire que de voir le grand CONDÉ, déjà couvert de gloire, argumenter sur une thèse, au milieu de la Faculté de théologie, contre Bossuet encore à peine connu (1).

Cependant on sera peut-être moins étonné de voir le grand CONDÉ prendre un intérêt si vif à une thèse de jeunes théologiens, lorsqu'on saura que ce prince avoit reçu une éducation forte, grave et nourrie d'études sérieuses; qu'élevé au collége des Jésuites de Bourges, comme auroit pu l'être le fils d'un simple gentilhomme, sans autre distinction que celle d'une chaise un peu plus haute que celle de ses condisciples, il avoit été soumis de bonne heure à une discipline sévère; qu'il n'avoit d'autre prééminence parmi eux que celle qu'il devoit conquérir, en les surpassant par le travail et le talent, et qu'il ne pouvoit obtenir aucune grâce de son père, sans lui en présenter la demande dans une lettre écrite en latin, dans un style assez

(1) Ce trait peut paroître plus singulier qu'il ne l'est en effet. La thèse du bachelier traite, en grande partie, de questions purement philosophiques, telles que l'existence de Dieu et ses attributs, la nature de l'homme, la spiritualité et l'immortalité de l'ame........ Ces mêmes questions faisoient partie de la philosophie enseignée dans les écoles, et le grand CONDÉ avoit très-bien fait sa philosophie. Mais le fait le plus extraordinaire en ce genre est celui qui s'étoit passé quelques années auparavant. En 1632, Gustave-Adolphe, très-zélé pour sa religion, ayant pris Munich, alla voir le magnifique collége des Jésuites de cette ville, et se mit à disputer en latin avec le recteur. Il mit ensuite aux prises avec un autre Jésuite le jeune Gassion, depuis maréchal de France, qui étoit alors colonel au service de Suède.

pur et assez élégant pour attester ses progrès et ses succès.

Un de ses descendans, dans ses *Mémoires*, publiés depuis quelques années ([a]), nous a conservé quelques *fragmens* de ces *lettres*, écrites par le grand CONDÉ, à l'âge de quinze ans. Les hommes les plus familiarisés avec le style épistolaire des écrivains de Rome, ne désavoueroient ni la grâce, ni l'élégante facilité qui s'y font remarquer.

Enfin, lorsqu'en lisant ces *lettres* du grand CONDÉ encore enfant, on observe qu'on l'avoit soumis à étudier le cours complet des *Institutes* de Justinien (1), peut-être cessera-t-on d'être surpris de le voir disputer sur une thèse qui appartenoit autant à la philosophie qu'à la théologie (2).

([a]) Essai sur la vie du grand CONDÉ.

(1) *De cætero quod cupis, maximè te scire valeo, ut finem hodiè Institutionibus Justinianis imposuerim feliciter.* 21 novemb. 1635.

(2) Bossuet, dans l'*Oraison funèbre* du grand Condé, dit de ce prince : « Son grand génie embrassoit tout, l'antique » comme le moderne, l'histoire, la philosophie, *la théologie* » *la plus sublime*, et les arts avec les sciences : il n'y avoit » rien qu'il ne sût. »

Le prince de Conti, frère du grand CONDÉ, destiné par son père à l'état ecclésiastique, avoit reçu une éducation encore plus austère. Ce jeune prince, entraîné d'abord dans les égaremens du monde et dans les intrigues de la Fronde, fut ramené à la religion et à la piété par M. Pavillon, évêque d'Allet. Ce fut alors qu'il composa plusieurs ouvrages, où l'on retrouve l'estimable sévérité des principes dans lesquels il avoit été élevé. On a de lui un *Traité de la Comédie et des Spectacles, selon la tradition de l'Eglise*; *Devoirs des Grands*, avec un *Testament*; *Devoirs des Gouverneurs des provinces*. 3 vol. in-12. Il mourut en 1666, âgé seulement de trente-sept ans.

XV. — Éducation générale au dix-septième siècle.

Si l'éducation du premier prince du sang em brassoit alors des études aussi graves, on doit pense qu'il devoit en être de même à beaucoup d'égard de l'éducation de la jeune noblesse, surtout à Pari

Lorsqu'on lit l'*Histoire du collége de Navarr* par le docteur *Launoy*, on est frappé de la longu suite de princes, de grands et de seigneurs, qu'o y envoyoit recevoir la première teinture des scien ces et des lettres, sans que l'éclat de leurs titres e l'élévation de leur rang, pussent les affranchir d régime exact et sévère auquel ces institutions étoien alors soumises. On ne connoissoit point encore toute ces distractions prématurées, que les fêtes, les spec tacles, et la tendresse peu éclairée des parens s'em pressent d'offrir à la jeunesse.

Les terribles orages que les controverses reli gieuses avoient excités en France, entretenoien encore dans les esprits cette sorte d'activité qui le porte naturellement à s'instruire et à s'éclairer. L calme avoit heureusement succédé à ces funèste agitations; mais deux cultes opposés existoient tou jours en présence l'un de l'autre; et s'ils ne s combattoient plus avec les armes de la force et d la violence, ils cherchoient à exercer une autr sorte d'empire sur les esprits, en se servant de tou les moyens que l'érudition, la critique et la raiso offroient à l'appui de leurs opinions. La natur même de ces controverses, qui exigeoient des con noissances que l'on ne peut acquérir que par d longues études et de pénibles recherches, étendoi son influence jusque sur les classes de la société qu auroient pu se croire dispensées d'y intervenir. Le

Mémoires du temps nous montrent souvent des personnes que leur sexe et leur éducation pouvoient laisser étrangères à ces graves discussions, en faire l'objet de leur étude, et y développer une sagacité qui faisoit autant d'honneur à leur intelligence qu'à leur zèle. On eût été honteux d'entendre parler sans cesse de tant de questions qui avoient excité de si violens débats, et amené des résultats si importans, encore présens à tous les yeux, sans chercher à connoître jusqu'à un certain point les raisons et les autorités que présentoient les défenseurs des opinions opposées.

L'éducation publique, alors partagée entre l'Université de Paris et les Jésuites, contribuoit encore à répandre le goût des bonnes études. Ces deux corps rivaux, appliqués au même genre d'éducation et au même systême d'instruction, cherchoient à signaler leur émulation par le mérite des élèves qu'ils se glorifièrent de produire; et l'époque à laquelle Bossuet entra dans la carrière, fut encore remarquable par la nouvelle rivalité qui s'éleva entre l'école de Port-Royal et celle des Jésuites. Le premier résultat de cette lutte si animée fut de rendre familières aux gens du monde des questions qui étoient restées jusqu'alors renfermées dans l'enceinte des écoles de théologie.

L'hôtel de Rambouillet, que le rang et la célébrité des personnages qui s'y réunissoient n'ont pu préserver entièrement d'une sorte de ridicule, contribua cependant à répandre le goût des plaisirs de l'esprit et de l'instruction à la Cour et dans le monde. Il étoit naturel que l'affectation et la recherche précédassent ce goût pur et sévère qui ne peut se former que par la comparaison des bons

modèles. Mais le désir de se faire remarquer par une éducation plus cultivée annonçoit déjà l'heureuse influence que l'instruction, parée des grâces de l'esprit, devoit bientôt obtenir à la Cour, et le charme qu'elle pouvoit ajouter à la politesse et à l'élégance des mœurs. Il est même permis de penser que la noblesse, la grâce et la décence qui distinguèrent la Cour de Louis XIV, furent préparées par ce mélange d'esprit, d'instruction, et peut-être de pédanterie, que l'on reprochoit à quelques sociétés de Paris sous la régence d'ANNE D'AUTRICHE.

Mais ce qu'il y avoit de plus remarquable à cette époque dans le caractère de la nation, c'étoit cet esprit de religion, dont nulle classe de la société n'auroit osé s'affranchir. L'opposition même des sentimens sur des dogmes contestés, ne s'écartoit jamais de cette base également respectée de tous les partis; et l'apparence de la licence dans les principes religieux eût été un scandale aussi choquant pour la bienséance que pour la vertu.

L'esprit de galanterie qui régnoit à la Cour et dans quelques sociétés de la capitale, n'avoit point encore pénétré dans les provinces, ni dans le sein des familles. Elles conservoient la pureté et la simplicité des mœurs antiques. Les désordres mêmes de la Cour, malheureusement favorisés par des exemples trop publics, étoient souvent expiés par d'éclatantes réparations. Les sentimens religieux qu'on avoit sucés dès l'enfance, et qu'on avoit eu le bonheur de conserver au milieu des erreurs de la jeunesse et de l'ivresse des passions, venoient reprendre leur empire dans l'âge de maturité. Souvent même les puissantes leçons du malheur, la voix touchante de la vertu et de l'amitié, appe-

loient le repentir et le remords dans un cœur plutôt séduit que corrompu, et y faisoient descendre les douces consolations de la piété, pour le prémunir contre sa propre foiblesse.

Nous ne parlons point du clergé ni de la magistrature. On sait assez combien à cette époque ces deux corps comptoient d'hommes instruits, et comment ils se prêtoient un mutuel appui, pour défendre la religion et la morale publique. Renfermés dans les devoirs de leur état, le plus grand nombre des magistrats et des ecclésiastiques restoient étrangers au mouvement et à la frivolité des sociétés où leur présence auroit paru déplacée. Opposés par principes et par devoir aux recherches du luxe, dont la Cour avoit seule alors le ruineux privilége, ils pouvoient se livrer en liberté à tous les genres d'études vers lesquels leur goût et leurs dispositions les portoient.

C'est ainsi que toutes les classes de la société, quoique séparées par leurs mœurs et leur genre de vie, se trouvoient en quelque sorte rapprochées par des principes uniformes, par des habitudes religieuses, et par le respect des mœurs publiques.

Tel étoit l'esprit général du siècle qui a produit Bossuet, et ce siècle étoit digne de Bossuet.

A peine entré dans l'âge de l'adolescence, on le voit toujours le premier parmi ses jeunes contemporains. Dans toutes les occasions où la société des bacheliers de Navarre avoit des actes publics à remplir, un choix unanime en décernoit l'honneur à Bossuet. C'est ainsi qu'il fut chargé de prononcer un discours de piété à une fête instituée dans cette maison, pour célébrer les vertus de la sainte Vierge. Nous ne parlerions pas d'un fait aussi peu important

dans la vie d'un homme tel que Bossuet, si ce discours n'eût pas dès lors montré celui qui devoit dans la suite élever si haut l'éloquence de la chaire. Il fut tellement applaudi, qu'on se crut obligé d'en faire une mention particulière dans les registres de la maison de Navarre ([a]).

Tout avertissoit déjà Bossuet qu'il étoit appelé à se distinguer dans la carrière de l'éloquence. Les encouragemens et les exhortations de ses instituteurs, les applaudissemens, non moins flatteurs, de ses rivaux et de ses émules, et surtout ce pressentiment secret du génie, qui a toute la conscience de sa force, et qui semble de lui-même aller au-devant de l'avenir, tout disoit à Bossuet qu'il devoit créer en France un genre d'éloquence que nul n'avoit possédé avant lui, et que depuis nul n'a même aspiré à égaler.

([b]) Il voulut se former quelques règles pour la déclamation oratoire, et il fut au spectacle pour observer ceux qui passoient alors pour en offrir les meilleurs modèles : « Il avoue encore aujourd'hui, » ajoute l'abbé Ledieu, qu'il eut quelquefois la » curiosité d'aller à la comédie; mais il nous a assuré » cent fois, qu'il s'est entièrement éloigné des spec- » tacles dès qu'il s'est vu engagé dans les ordres » sacrés. »

On doit observer sur cette particularité de la vie de Bossuet, que l'époque où il crut pouvoir se livrer à cette espèce d'étude, étoit celle où le cardinal de Richelieu avoit entrepris de réformer le théâtre, et il est vraisemblable qu'à son exemple, la sévérité des principes s'étoit relâchée, même parmi les ecclésiastiques les plus édifians. C'étoit

([a]) Mts. de Ledieu. — ([b]) *Ibid.*

aussi à cette époque que les *tragédies* de Corneille excitoient un enthousiasme général; et on conçoit alors comment un jeune homme nourri dans les études de la littérature et de la philosophie, et qui se destinoit à exercer sur des hommes rassemblés le pouvoir de l'éloquence, ait été entraîné à aller observer, à la représentation des *tragédies* de Corneille, ce que la déclamation peut ajouter d'effet à des discours publics.

Mais on voudroit en vain se prévaloir de ce fait particulier, pour tenter d'affoiblir l'autorité des maximes généralement consacrées. Bossuet lui-même s'est élevé, dans la suite de sa vie, avec toute la dignité de son ministère et l'ascendant de sa raison, contre la licence des opinions qui tendoient à énerver la sainte vigueur de la discipline ecclésiastique. C'est dans cet écrit de Bossuet (*Maximes sur la comédie*), l'un de ceux où il s'est montré le plus profond dans la science du cœur humain, et le plus habile dans l'art d'en développer les foiblesses et les artifices, que l'on doit aller chercher les véritables principes de la religion et de la morale *sur les spectacles*. C'est là qu'on se convaincra qu'il est toujours plus sûr et plus utile dans la direction spirituelle des ames de proscrire les théâtres, que facile de les réformer.

XVI. — Bossuet va à Metz. 1648.

Après avoir soutenu sa thèse de bachelier, Bossuet alla passer à Metz une grande partie des deux années prescrites par les statuts de la Faculté de théologie, pour se préparer à la licence. Ses devoirs, en qualité de chanoine, l'y rappeloient; il y avoit déjà fait quelques courtes apparitions pen-

dant les vacances de chaque année; mais il put alors y faire un séjour un peu plus long. La régularité avec laquelle il assistoit à tous les offices du jour et de la nuit de la cathédrale de Metz, annonçoit dès lors l'exactitude religieuse qu'il apporteroit dans la suite à remplir tous les devoirs de son ministère.

La prière et l'étude remplirent entièrement cette époque de sa vie, et on l'a entendu dire dans la suite ([a]) « que c'étoit à Metz, où il n'étoit détourné » par aucun devoir, ni aucune distraction, qu'il » avoit le plus lu les saints Pères; » c'est ainsi qu'il se disposoit à s'engager irrévocablement au ministère de l'Eglise.

XVII. — Bossuet reçoit le sous-diaconat. 1648.

Ce fut au mois de septembre 1648, que Bossuet reçut le sous-diaconat des mains de l'évêque de Langres, son évêque diocésain (1); et il revint à Paris vers la fin de la même année (2).

Il falloit qu'il eût dès sa jeunesse des qualités faites pour lui mériter la confiance et l'amitié de ses condisciples. Les bacheliers de Navarre le choi-

([a]) Mts. de Ledieu.

(1) Dijon n'étoit point alors érigé en évêché, et faisoit partie du diocèse de Langres.

(2) Nous croirions dégrader le nom de Bossuet, si nous mêlions à l'histoire d'une vie remplie de tant de gloire et de vertu la fable de son prétendu mariage. Il doit suffire à la curiosité qu'inspire le désir de savoir tout ce qu'on a pu dire d'un tel homme, de montrer l'origine et l'auteur de cette ridicule fiction. On trouvera aux *Pièces justificatives du livre* 1er, no 1, tous les éclaircissemens que nous avons recherchés avec une attention minutieuse. Nous avons cru devoir les rapporter à la date incontestable où Bossuet s'engage dans les ordres sacrés.

sirent, en 1649, pour le procureur et l'économe de leur communauté; fonctions pour lesquelles il n'a jamais montré ni beaucoup de goût ni beaucoup d'aptitude. Les papiers que nous avons sous les yeux nous font voir Bossuet pendant toute sa vie beaucoup plus occupé de ses livres et de ses études, que de ses affaires domestiques, qu'on lui reprocha même d'avoir trop négligées. Mais il est vraisemblable que ce témoignage de confiance de ses condisciples fut déterminé par l'opinion qu'ils avoient de la fermeté connue de son caractère : qualité qui pouvoit n'être pas indifférente au milieu des troubles dont Paris étoit alors menacé. Dans son élévation à Versailles, Bossuet rappeloit quelquefois cette circonstance de sa jeunesse, parce qu'elle se rattachoit à un événement remarquable de l'histoire de son temps. Ce fut en effet dans les premiers jours de 1649 que commença la guerre de la Fronde, et que le grand Condé tenta de réduire Paris par la famine. Bossuet racontoit [a] que pendant ce blocus *il avoit gardé dans la ruelle de son lit quatre sacs de farine, pour assurer la subsistance de ses camarades*.

Dans un second voyage que Bossuet fit à Metz en 1649, il y reçut le diaconat. Ce fut à cette époque que son père le présenta, pour la première fois, au maréchal et à la maréchale de Schomberg, qui passoient une grande partie de l'année à Metz.

XVIII. — Du maréchal et de la maréchale de Schomberg.

Le maréchal de Schomberg, après avoir commandé avec succès les armées en Languedoc, avoit cédé le gouvernement de cette province à Gaston

(a) Mts. de Ledieu.

de France, pendant la minorité de Louis XIV, et avoit reçu en échange celui des Trois-Evêchés (1).

La maréchale de Schomberg étoit cette même demoiselle de *Hautefort*, dame d'atours de la reine ANNE D'AUTRICHE, qui avoit inspiré à LOUIS XIII une affection aussi pure qu'elle devoit l'être entre un prince vraiment pieux et une favorite dont la vertu étoit au-dessus de tout soupçon. Sacrifiée au cardinal de Richelieu par LOUIS XIII, sacrifiée encore au cardinal Mazarin par ANNE D'AUTRICHE, elle vivoit dans la retraite et la disgrâce, lorsque le maréchal de Schomberg, touché de sa vertu et de sa piété, lui offrit son nom, son rang et sa fortune. Leur maison à Metz étoit ouverte à tous ceux qui honoroient la religion par leur caractère et leurs talens. Bossuet, bien jeune encore, y fut accueilli comme il auroit pu l'être quelques années après. Le maréchal et la maréchale de Schomberg devinrent dès lors ses admirateurs et ses protecteurs, et ce furent eux qui contribuèrent dans la suite à le faire connoître à la Cour. Bossuet conserva toute sa vie la plus tendre reconnoissance pour leur mémoire. Etant devenu évêque de Meaux, il ne passoit jamais à Nanteuil (2), dont la seigneurie avoit appartenu au maréchal et à la maréchale de Schomberg, et où ils avoient choisi

(1) *Charles* de Schomberg, duc d'Hallwin, pair et maréchal de France, mort de la pierre à Paris en 1656, âgé de cinquante-six ans, étoit fils de *Henri*, maréchal de Schomberg, qui avoit fait prisonnier au combat de Castelnaudary le malheureux duc de Montmorency, et qui lui avoit succédé au gouvernement de Languedoc; mais il ne lui survécut que quelques semaines.

(2) Nanteuil est dans le diocèse de Meaux.

leur sépulture, sans aller prier sur le tombeau de ses premiers bienfaiteurs (1).

En 1650, Bossuet, de retour à Paris, commença au collége de Navarre sa licence en théologie Quoique le docteur *Cornet* ne fût plus alors grand-maître de Navarre (2), il continuoit à habiter cette maison, et il y conservoit la plus grande influence. Depuis huit ans il n'avoit cessé de montrer à Bossuet toute l'affection d'un père pour un fils, et ce fut lui qui dirigea constamment ses études et ses travaux pendant tout le cours de sa licence.

XIX. — Du docteur Launoy.

Ce fut également au collége de Navarre qu'il connut un homme d'un esprit et d'un caractère bien différens, mais dont les secours et les conseils ne furent pas entièrement inutiles à Bossuet. Les nombreux ouvrages du docteur *Launoy* attestent sa vaste érudition et sa passion pour la science. Mais il n'est point de passion qui n'ait ses excès, et il est quelquefois bien difficile de se renfermer dans cette juste mesure, qui ne permet de com-

(1) La maréchale de Schomberg survécut long-temps à son mari, dont elle n'avoit point eu d'enfans. Elle ne mourut qu'en 1691. Louis XIV lui proposa deux fois, en 1684, la place de dame d'honneur de madame la Dauphine, qu'elle ne voulut jamais accepter. On peut voir dans les *Lettres* de madame de Sévigné la considération extraordinaire que lui montroit Louis XIV dans les occasions très-rares où elle paroissoit à la Cour. Bossuet transmit par reconnoissance à la maison de *Hautefort*, l'attachement qu'il avoit voué à la maréchale de Schomberg. *Mts. de Ledieu.*

(2) Il s'étoit démis de cette place dès le 21 juin 1643, en faveur du docteur *Pereyret;* mais il y rentra au mois d'octobre 1651.

battre l'erreur qu'en respectant des principes qu'on ne peut méconnoître sans danger. La critique de l'abbé de Launoy pouvoit s'exercer, sans de graves inconvéniens, sur des points d'histoire; elle devint hardie et téméraire lorsqu'il prétendit l'appliquer à des points qui intéressoient la doctrine de l'Eglise. Mais lorsque Bossuet se lia avec lui, aucun de ses ouvrages n'avoit encore attiré la censure des supérieurs ecclésiastiques.

Il suffisoit à ce docteur passionné pour l'étude et les talens, d'entendre parler d'un jeune homme qui annonçoit d'heureuses dispositions, pour qu'il éprouvât le besoin de le rechercher et de l'encourager. Aussitôt qu'il connut Bossuet, il n'eut pas de peine à juger ce qu'il étoit, et à prévoir ce qu'il seroit. Il l'exhorta à se livrer avec ardeur aux études de son état; il lui offrit ses livres, ses papiers, ses *manuscrits*, et tout ce qu'il pouvoit attendre de sa longue et laborieuse expérience.

Bossuet conserva toujours de la reconnoissance pour un homme qui lui avoit montré un intérêt toujours flatteur pour celui qui en est l'objet. Il aimoit à lui faire honneur dans la suite, des sages et utiles conseils qu'il en avoit reçus. Mais sa reconnoissance ne le porta jamais à approuver les idées hardies qu'on reprochoit au docteur Launoy, et ces reproches étoient malheureusement fondés. Il lui donna même, plusieurs années après, un témoignage d'égard et d'intérêt, qui concilioit sa reconnoissance avec la mesure d'un zèle sage et éclairé. Bossuet, devenu précepteur de Mr le Dauphin, fut informé par le docteur Arnauld, qu'au milieu même de Paris, le docteur Launoy tenoit des conférences où il hasardoit des maximes favorables au

socinianisme. Sans paroître agir directement, Bossuet fit dissoudre ces conférences par l'autorité du chancelier Le Tellier; mais satisfait d'avoir arrêté la contagion d'une doctrine dangereuse, il veilla avec attention à ce que l'on n'inquiétât en aucune manière le docteur Launoy, et qu'il ne fût exposé à aucun désagrément personnel.

XX. — Une thèse de Bossuet donne lieu à un procès.

Une thèse que soutint Bossuet pendant sa licence donna lieu à un incident assez singulier pour qu'on s'en soit ressouvenu long-temps dans la Faculté de théologie de Paris, mais dont les détails seroient aujourd'hui sans intérêt pour nos lecteurs.

Il suffira de dire que les réglemens de la Faculté obligeoient chaque licencié à soutenir une thèse, connue sous le nom de *sorbonique*, parce qu'elle avoit toujours lieu en Sorbonne; des réglemens positifs donnoient également le droit au prieur de Sorbonne d'exiger du soutenant les preuves par écrit des assertions de sa thèse; mais il faisoit rarement usage de son droit; cependant le prieur de Sorbonne en exercice (le sieur Chamillart) voulut user de son droit à toute rigueur envers Bossuet.

Les docteurs de la maison de Navarre se trouvèrent offensés de ce qu'un jeune bachelier, tel que le prieur de Sorbonne, osât affecter cette espèce d'autorité sur celui que l'opinion publique plaçoit déjà au premier rang parmi tous ses concurrens. Ils étoient présens le 9 novembre 1650 à la sorbonique de Bossuet, et ils exigèrent de lui qu'il refusât au prieur de Sorbonne un titre honorifique que l'usage et les réglemens lui accordoient. Le prieur, blessé à son tour, rompit l'acte.

Les docteurs de Navarre enjoignirent alors à Bossuet de se transporter aux Jacobins, suivi d'une nombreuse partie de l'auditoire; il y porta sa thèse, et acheva son acte dans la même salle où saint Thomas d'Aquin avoit donné ses leçons plusieurs siècles auparavant. Il en résulta un procès dont la grand'chambre fut saisie. Les deux plus fameux avocats du parlement de Paris y portèrent la parole. Montholon plaida pour le prieur de Sorbonne, et Martinet pour la maison de Navarre. Le droit du prieur de Sorbonne étoit incontestable; Bossuet le sentoit bien lui-même. Il avoit conjecturé, d'après l'impression que les plaidoyers des avocats paroissoient faire sur les juges, que la maison de Sorbonne alloit obtenir un triomphe complet. Engagé si avant, il eut l'amour-propre assez naturel de vouloir échapper à la petite humiliation de voir annuler l'acte qu'il avoit soutenu dans la salle des Jacobins. Il avoit remarqué avec peine que cette partie de la cause avoit été assez mal défendue par l'avocat de la maison de Navarre. Bossuet s'arma tout-à-coup de cette présence d'esprit singulière dont il a donné tant de preuves en des occasions bien plus importantes. Il demanda à défendre lui-même sa cause, et il plaida sur-le-champ *en latin* devant la grand'chambre. Le prieur de Sorbonne, qui, ne s'étant pas attendu à cette forme de plaidoirie, n'avoit rien préparé, se retira, et substitua des avocats à sa place. L'avocat-général *Talon*, si connu à cette époque, porta la parole au nom du ministère public. En donnant ses conclusions pour le prieur et la maison de Sorbonne, il mit une restriction honorable en faveur de Bossuet. « Après » ce qui a été présenté à la Cour par ledit Bossuet,

» qu'il a été contraint d'en user autrement par les » docteurs de sa maison, *et puisqu'il a rendu les* » *preuves de sa suffisance à la Cour,* il y a lieu de » l'exempter de faire de nouveau sa *sorbonique,* » sans tirer à conséquence pour l'avenir en d'autres » *sorboniques.* »

L'arrêt, conforme aux conclusions de l'avocat-général, fut prononcé le 25 avril 1651, par le célèbre *Matthieu Molé,* qui présidoit alors le parlement (1).

C'est ainsi que les plus petites circonstances devenoient pour Bossuet des occasions et des moyens d'étendre sa réputation au-delà même de l'enceinte où son âge et sa position sembloient encore le renfermer.

XXI. — Études de Bossuet pendant sa licence.

Aidé des secours et des instructions du docteur *Cornet*, Bossuet se livra pendant les deux années de sa licence à une étude approfondie de toutes les parties de la théologie. Il s'attacha à chercher *les fondemens* de la doctrine, de la discipline et de la constitution de l'Eglise dans la lecture de l'Ecriture, des Pères et des Conciles. C'est ainsi

(1) L'arrêt ordonne « que les *sorboniques* se feront toujours » dans la maison de Sorbonne, sans pouvoir être transférées » ailleurs, s'il n'est autrement par ladite Cour ordonné; et » néanmoins, sans tirer à conséquence, pour cette fois, l'acte » commencé en Sorbonne, et achevé aux Jacobins par ledit » Bossuet, demeurera pour *sorbonique;* ordonne, en ou- » tre, que les bacheliers qui répondront des *sorboniques,* » communiqueront au prieur de Sorbonne les thèses et les » preuves d'icelles, qu'ils seront tenus de signer, et de dire, » en parlant audit prieur, en l'acte de *sorbonique* : *Dignis-* » *sime domine Prior;* le tout sans dépens. »

qu'il prit de bonne heure l'habitude de s'élever à ces vues générales qui lui offroient toutes les parties de la religion dans leur liaison et leur ensemble.

Car tel est le caractère remarquable du génie de Bossuet : lorsqu'il considère la religion, la philosophie, la politique, ou la morale, il commence par se placer à la hauteur nécessaire pour saisir d'un seul point de vue l'ensemble de toutes les parties dont elles se composent. De cette conception unique et générale il descend toujours sans effort à l'étude et à l'examen de toutes les conséquences qui en découlent, et il démontre leur rapport naturel et nécessaire avec le principe que son génie avoit deviné.

C'est ainsi qu'en remontant aux sources antiques et pures du christianisme, en n'adoptant pour règle de foi que les oracles des livres sacrés, la tradition constante des Pères, et l'esprit des prières que l'Eglise a consacrées dans sa liturgie, Bossuet sut se préserver de la dangereuse manie, si commune alors, de se passionner pour les opinions particulières de quelques théologiens et de quelques écoles. Il vouloit qu'on ne donnât des opinions que comme des opinions plus ou moins plausibles, et non comme des règles de croyance. L'Eglise seule avoit le droit de commander à son esprit, et ce n'étoit qu'en parcourant la longue suite des témoignages qui déclarent sa foi depuis les premiers siècles du christianisme, qu'il cherchoit à connoître sa véritable doctrine.

Ce caractère particulier, qui, dès sa première jeunesse, distingua si éminemment Bossuet de presque tous les théologiens de son temps, est

d'autant plus remarquable, qu'au moment même où il entroit dans cette carrière si orageuse, presque toutes les écoles de théologie en France se partageoient avec la plus déplorable véhémence sur des questions qu'il ne sera jamais donné aux hommes de résoudre. Mais plus les esprits s'échauffoient sur les controverses de la grâce, plus Bossuet s'attacha scrupuleusement à n'admettre et à n'enseigner que ces vérités fondamentales qui forment la doctrine constante et invariable de l'Eglise sur cette matière.

Des principes si exacts et des règles de conduite si sages honoroient d'autant plus le caractère de Bossuet, qu'on s'attendoit peut-être à le voir porter très-loin son zèle pour les opinions du docteur Cornet, et ses préventions contre ses nombreux ennemis. Ce docteur venoit en effet de dénoncer à la Faculté de théologie les cinq fameuses propositions de Jansénius, comme formant l'esprit et la substance de son ouvrage. Mais cet homme, à la fois simple, savant et modeste, s'étoit borné à prémunir son élève contre cette nouvelle doctrine; il n'étoit ni dans ses principes, ni dans son caractère, de chercher à lui inspirer des préventions, et moins encore de la haine pour ses détracteurs les plus passionnés.

Telle fut aussi la juste mesure dans laquelle Bossuet se renferma toute sa vie. Il sépara toujours les personnes et les opinions. Nous le verrons attaquer sans déguisemens les opinions des théologiens de Port-Royal, et correspondre avec les plus célèbres de ces écrivains pour des ouvrages utiles à l'Eglise dans ses controverses avec les Protestans. Nous le verrons rendre justice à leurs talens et à leur science,

et blâmer en eux ces mêmes subtilités et ces mêmes *restrictions mentales*, qui leur avoient fourni tant de sujets de plaisanterie contre quelques-uns de leurs adversaires.

Par une suite du même éloignement pour tout esprit de parti, il étoit ouvertement opposé à la doctrine du Jésuite *Molina*, quoiqu'il convînt en même temps que, n'ayant pas été frappée des censures de l'Eglise, elle étoit abandonnée à la liberté des écoles. Mais on voit par tous ses ouvrages qu'il la jugeoit trop éloignée des principes de saint Augustin, pour mériter l'assentiment des théologiens exacts et fidèles à la tradition de l'Eglise sur cette matière.

Bossuet auroit été peut-être assez porté à préférer le système de saint Thomas sur les opérations de la grâce, s'il eût eu un système à adopter sur ces questions insolubles, où le plus simple et le plus sûr est de ne croire que ce que l'Eglise oblige à croire. On voit, dans son *Traité du libre arbitre*, qu'il le jugeoit le plus propre à offrir des solutions plausibles aux difficultés que présente ce mystère inexplicable; mais, toujours fidèle à ses principes et à la vérité, il blâmoit en même temps la témérité des disciples de saint Thomas, qui, à l'époque des congrégations *de auxiliis*, avoient conçu le projet de faire consacrer par une bulle ([a]) le système de leur maître *comme une règle de doctrine*. Il approuvoit la sagesse du saint Siége, qui s'étoit constamment refusé à imprimer le sceau de son autorité à tous ces systêmes de corps et de particuliers.

Tel fut aussi le grand avantage que recueillit Bossuet de son attachement exclusif à la seule doc-

([a]) Mts. de Ledieu.

trine de l'Église, sans aucune distinction de parti, que dans les nombreux combats qu'il eut à soutenir contre tous les novateurs de son temps, il les réduisit toujours à la nécessité de se défendre eux-mêmes, sans qu'aucun d'eux ait jamais osé se permettre d'accuser sa doctrine, ou de lui reprocher la plus légère variation dans ses principes. On observe avec étonnement, qu'entraîné quelquefois par la véhémence de son zèle et par la chaleur de la dispute à laisser échapper des expressions sévères et animées, ceux même qui auroient pu en être le plus blessés, ne lui répondoient que par des formules toujours honorables pour l'éminente doctrine de leur illustre adversaire. C'est ce concert unanime des amis et des ennemis de Bossuet, qui l'a fait regarder, de son vivant même, comme un PÈRE DE L'ÉGLISE.

XXII. — Bossuet prononce le discours des Paranymphes.

A la clôture de sa licence, Bossuet fut choisi, par les licenciés de la maison de Navarre, pour prononcer *le discours* des *Paranymphes* (1). Ce n'étoit pas seulement dans les études théologiques que ses rivaux eux-mêmes reconnoissoient sa supériorité. On savoit qu'il étoit aussi familiarisé avec les charmes et les agrémens de la littérature, qu'avec les discus-

(1) On donnoit le nom de *Paranymphe* à un discours solennel qui se prononçoit dans la Faculté de théologie et dans celle de médecine à la fin de chaque licence, dans lequel l'orateur, qu'on appeloit aussi *Paranymphe*, adressoit à chaque licencié un compliment, auquel se mêloit souvent un trait épigrammatique; le licencié répondoit par quelque trait du même genre. Cet usage, qui avoit fini par donner lieu à des abus, avoit été réformé dans ces deux facultés, et les *Paranymphes* se réduisirent à de simples harangues.

sions sévères de la théologie. L'orateur des *Paranymphes* étoit le maître de choisir le sujet du discours latin qu'il étoit chargé de prononcer, et Bossuet adopta pour le sien un texte qui semble avoir été l'expression entière de sa vie religieuse et politique : DEUM TIMETE ; REGEM HONORIFICATE. *Craignez Dieu, honorez le roi* (a). Ce n'étoit point au hasard qu'il avoit choisi un tel sujet pour son discours. Il le prononçoit au commencement de 1652, dans la plus grande chaleur des troubles de la Fronde, et au moment où la Cour, errante dans les provinces, avoit à combattre des armées rebelles, commandées par des princes du sang. Il y avoit sans doute du courage et du mérite à un jeune homme de rappeler à des sujets la soumission qu'ils doivent à leur roi, au milieu d'une ville dont le souverain se trouvoit lui-même banni par les intrigues et la violence de quelques factieux.

Le discours des *Paranymphes* étoit toujours terminé par une pièce de vers latins sur des sujets moins graves, et dans lesquels il étoit même permis de se livrer à quelques légères et innocentes plaisanteries sur les défauts ou les ridicules de ses compagnons d'études.

L'objet de cette institution étoit d'entretenir les jeunes étudians en théologie dans le goût de la bonne et ancienne littérature, en ramenant leur imagination encore jeune et sensible à l'étude des auteurs classiques de Rome et d'Athènes par la lecture des chefs-d'œuvre des Grecs et des Latins. La connoissance de ces deux langues étoit alors généralement répandue ; il eût été honteux, non-seulement pour des ecclésiastiques, mais même

(a) Mts. de Ledieu.

pour des magistrats, de ne pouvoir pas s'énoncer facilement en latin, aussitôt que quelque circonstance imprévue l'exigeoit. De là venoit cette heureuse habitude qui nous étonne tant aujourd'hui, et qui étoit alors si commune, de parler et d'écrire en latin avec autant d'élégance et de facilité que dans sa langue maternelle. Cet avantage précieux résultoit en grande partie des fortes études auxquelles la jeunesse étoit alors assujettie, de la discipline sévère qui présidoit à l'éducation publique, et de la vie sérieuse et solitaire que menoient les maîtres et les disciples. On doit convenir en même temps que la disette presque absolue de bons écrivains dans la langue française, contribuoit à entretenir ce goût universel pour la langue latine. C'étoit la seule langue commune à tous les savans de l'Europe, et la seule dont ils fissent usage dans leurs ouvrages et leurs écrits, de quelque genre qu'ils pussent être.

Bossuet se distingua parmi ses émules, par les discours et les vers latins qu'il étoit ordinairement chargé de prononcer dans ces solennités littéraires. Nos *manuscrits* rapportent, qu'à l'époque de sa mort, il existoit plusieurs contemporains de ces premiers essais de sa jeunesse, et des applaudissemens qu'ils avoient reçus. On doit bien penser qu'il s'étoit peu occupé de les conserver; et il faut convenir qu'on doit peu les regretter, lorsqu'on jouit de l'immense collection qu'il nous a laissée d'ouvrages bien plus importans et bien plus utiles à la religion.

XXIII. — Bossuet obtient la seconde place de sa licence. 1652.

On sera sans doute étonné qu'avec une supério-

rité aussi marquée sur tous ses concurrens, Bossuet n'ait obtenu que la seconde place dans sa licence. Ce fut le célèbre abbé *de Rancé* qui eut la première. L'abbé de Rancé avoit des talens généralement reconnus, et des connoissances théologiques assez étendues. Il appartenoit à une famille puissante et accréditée; et la forme dans laquelle tous les docteurs de la Faculté concouroient alors à la distribution des rangs, offroit des abus qui devenoient des facilités pour surprendre les suffrages. Il avoit d'ailleurs des qualités qui servent souvent à séduire la bienveillance, ou à subjuguer l'opinion. Et en effet, les deux parties les plus remarquables de la vie de l'abbé de Rancé montrent assez que s'il avoit dans l'imagination cette effervescence qui égara sa jeunesse, il portoit aussi dans le caractère et dans la conduite cette force et cette suite qui commandent aux esprits et aux volontés.

XXIV. — De l'abbé de Rancé.

Bossuet et l'abbé de Rancé étoient faits pour s'aimer et s'estimer malgré le contraste de leurs goûts et de leurs mœurs. Cette noble concurrence dans le début de leur carrière, devint même dans la suite le fondement d'une liaison et d'une confiance, dont nous aurons à rapporter de nombreux témoignages dans le cours de cette histoire.

Cependant ils se perdirent entièrement de vue au sortir de leurs études. L'abbé de Rancé, livré à toutes les séductions du monde, se précipita dans un genre de vie peu conforme à la sainteté de son état, et qui dégradoit en quelque sorte le triomphe qu'il avoit obtenu sur son illustre émule. Il étoit difficile que Bossuet, resté toujours fidèle aux de-

voirs et à la dignité de sa profession, pût se rencontrer avec l'abbé de Rancé dans les mêmes sociétés.

Mais, par une disposition singulière de la Providence, Bossuet, qui avoit passé sa vie dans l'étude et la retraite, fut tout-à-coup transporté dans la Cour la plus brillante de l'Europe, tandis que l'on voyoit l'abbé de Rancé expier sous la haire et le cilice les erreurs de sa jeunesse. Quelques divisions intérieures menaçoient alors de troubler la paix des déserts de la Trappe, et Bossuet n'attendit pas les sollicitations de son ancien ami pour porter Louis XIV à lui accorder son appui. Alors se renouèrent entre eux les liens qui les avoient unis dans leur jeunesse; et nous verrons plus d'une fois Bossuet s'arracher à la Cour, au monde, à la gloire même de ses nobles travaux, pour aller se recueillir dans le silence de la solitude de la Trappe, et y contempler le pouvoir de la religion sur des cœurs brisés par le remords, ou enflammés par la plus sublime vertu.

XXV. — Bossuet reçoit le bonnet de docteur. 1652.

Bossuet reçut le bonnet de docteur le 18 mai 1652. Ce ne fut point une vaine cérémonie pour un homme tel que lui. Il se prépara à cette action, comme à l'une des plus importantes de sa vie. Il la regarda comme l'acte d'un dévouement entier et absolu à la défense de la religion et de la vérité. Il falloit qu'il fût bien pénétré du sentiment profond qu'il y avoit apporté, puisque, plus de cinquante ans après, il se rappeloit encore les propres paroles qu'il adressa au chancelier de l'Université, en recevant au pied de l'autel *des Martyrs* la bénédiction et les pouvoirs apostoliques.

On doit à l'abbé Ledieu de nous avoir conservé cette belle déclaration de Bossuet. Devenu son secrétaire et son aumônier, il s'occupoit avec un soin religieux à recueillir tous les traits et toutes les paroles qui avoient illustré une vie si glorieuse. Un jour, au mois d'août 1703, quelques mois seulement avant la mort de ce grand homme, et plus de cinquante et un ans après l'action dont nous venons de rendre compte, l'abbé Ledieu déploroit, en sa présence, la négligence qu'il avoit mise à conserver les premières compositions de sa jeunesse, telles que ses discours latins au collége de Navarre, sa harangue au grand CONDÉ, et surtout son *discours* au chancelier de l'Université. L'abbé Ledieu fut saisi de plaisir et d'admiration, en entendant tout-à-coup Bossuet prononcer du ton le plus ferme, sans aucune hésitation, en se promenant dans sa chambre, ce même discours, dont il n'avoit jamais conservé de copie.

(1) « *Ibo, te duce, lætus ad sanctas illas aras,*

(1) « J'irai, sous votre conduite, et plein de la plus vive » joie, à ces saints autels, témoins de la foi doctorale si souvent jurée par nos saints prédécesseurs. Là, vous m'imposerez ce noble et sacré serment qui dévouera ma tête à » la mort pour le Christ et toute ma vie à la vérité. O serment! non plus d'un docteur, mais d'un martyr, si pourtant il n'appartient d'autant plus à un docteur qu'il convient plus à un martyr. Qu'est en effet un docteur, sinon » un intrépide témoin de la vérité? Ainsi, ô Vérité suprême » conçue dans le sein paternel d'un Dieu, et descendue sur » la terre pour se donner à nous dans ses saintes Ecritures, » nous nous enchaînons tout entier à vous, nous vous consacrons tout ce qui respire en nous. Et comment lui refuserions-nous nos sueurs, nous qui venons de jurer de lui » prodiguer notre sang! »

» *testes fidei doctoralis, quæ majores nostros toties*
» *audierunt; ibi exiges a me pulcherrimum illud*
» *sanctissimumque jusjurandum, quo caput hoc*
» *meum adducam neci propter Christum, meque*
» *integrum devovebo veritati. O vocem, non jam*
» *doctoris, sed martyris! nisi fortè ea est conve-*
» *nientia doctoris, quò magis martyrem decet. Quid*
» *enim doctor, nisi testis veritatis? Quamobrem,*
» *ô summa paterno in sinu concepta Veritas, quæ*
» *elapsa in terras te ipsam nobis in Scripturis tradi-*
» *disti, tibi nos totos obstringimus, tibi dedicatum*
» *imus, quidquid in nobis spirat; intellecturi post-*
» *hac quàm nihil debeant sudoribus parcere quos*
» *etiam sanguinis prodigos esse oporteat.* »

Sans doute le sentiment vrai et passionné, qui avoit inspiré ce serment à Bossuet dans sa jeunesse, et la conscience d'y avoir été fidèle depuis plus d'un demi-siècle, l'avoit profondément gravé dans son cœur et dans sa mémoire. L'abbé Ledieu lui demanda la permission de conserver ces belles paroles; il voulut bien y consentir; il porta même la complaisance jusqu'à les répéter, pour que son secrétaire pût les écrire sous sa dictée.

XXVI. — Bossuet est nommé archidiacre de Metz. 1652.

Au moment où Bossuet venoit d'achever son cours de licence, le 24 janvier 1652, il fut nommé archidiacre de l'église de Metz, sous le titre d'archidiacre de Sarrebourg. Environ deux ans après, il fut nommé grand-archidiacre de la même église, s'élevant ainsi par degrés, sans brigues, sans sollicitations, par le seul ascendant d'un mérite supérieur à son âge.

Il dut la première de ces deux dignités au duc de

Verneuil, fils naturel d'Henri IV, évêque titulaire de Metz, et qui exerçoit la juridiction épiscopale, en vertu d'une dispense du Pape, quoiqu'il ne fût point engagé dans les ordres sacrés.

Le grand-archidiaconé lui fut conféré par l'abbé de Coursan, qui administroit le diocèse au nom du cardinal Mazarin, devenu évêque titulaire de Metz.

XXVII. — Bossuet reçoit la prêtrise. 1652.

Bossuet reçut la prêtrise au carême de 1652; et, pour s'y disposer saintement, il fit sa retraite à Saint-Lazare, sous la direction de saint Vincent de Paul.

Convaincu que toutes les cérémonies de la religion portent un caractère de sainteté et de dignité par l'objet de leur institution, il s'attacha à les connoître et à les étudier avec une attention scrupuleuse; et il les observa toujours avec une fidélité inviolable. Ce n'est pas qu'il voulût jamais affecter en aucun genre des recherches minutieuses; mais il savoit que les formes extérieures sont la sauvegarde de cet esprit intérieur qui doit accompagner tous les actes de la religion. Sa piété, aussi sincère qu'éclairée, aimoit à se recueillir dans cette sainte gravité, que les ministres des autels doivent toujours apporter dans les fonctions qu'ils exercent en public. Lorsqu'il célébroit les saints mystères, il étoit tout entier à l'action imposante qu'il remplissoit. Cette disposition n'étoit pas seulement en lui l'accomplissement d'un devoir, mais l'expression d'un sentiment profond. C'est ce qu'il est facile d'apercevoir dans les éloges qu'il donnoit à tous les ecclésiastiques qu'il voyoit remplir leur ministère avec le recueillement et la dignité convenables. Cet

homme, d'un génie si élevé (a), étoit simple comme un enfant du peuple, dans le goût qu'il montroit pour les cérémonies et les pompes de la religion. Aussi éloigné de tout esprit de singularité et de petitesse, que fermement attaché aux intentions de l'Eglise, tout étoit grand et sérieux en Bossuet. Nourri de l'Evangile, à l'école des anciens Pères, dont il s'étoit approprié l'esprit et la science, il considéroit, avec eux, les apôtres comme les auteurs de ces saintes institutions. Il vouloit qu'on demeurât fidèle à toutes les traditions de discipline et de pratique qui remontoient jusqu'à eux. Cet ancien esprit, cet esprit primitif contribuoit à le rendre peu favorable à tout ce qui ne portoit pas le sceau vénérable de l'antiquité; et il repoussoit toutes les nouveautés en ce genre, celles même qui avoient pour motif, ou pour prétexte, la pieuse intention d'exciter et d'entretenir la dévotion du peuple.

C'est en conformité de ces principes et de ces sentimens, qu'il voulut dans la suite que le clergé de son diocèse fût élevé dans le même esprit. Il recommandoit sans cesse aux supérieurs de son séminaire et aux pasteurs des paroisses, de veiller attentivement à ce que toutes les parties du culte divin fussent remplies avec l'exactitude, la décence et la dignité que demandent le respect de la religion, et que prescrivent les lois de l'Eglise. Son exemple seul étoit la plus puissante de toutes les instructions. Il ne croyoit point que ses immenses travaux pour la gloire de la religion et de l'Eglise, dussent jamais le dispenser des règles communes, ou même de ces actes de religion que la piété suggère sans

(a) Mts. de Ledieu.

que les canons en fassent une loi expresse. Ce n'étoit pas seulement dans les grandes solennités qu'il montoit à l'autel en présence de son clergé et de son peuple, il y apportoit la même régularité dans son intérieur, et dans quelque lieu qu'il fût (*a*). Fidèle au vœu du concile de Trente, il se fit une règle de dire la messe, non-seulement les jours de dimanches et de fêtes, mais encore tous les jours des octaves des fêtes solennelles, tout le carême, et tous les jours de jeûne.

XXVIII. — Conférences de Saint-Lazare.

Ce fut pendant le cours de sa retraite à Saint-Lazare, que Bossuet fut à portée de connoître saint Vincent de Paul. Nous sommes dispensés de vanter la vertu et le mérite de cet homme si justement vénéré; son nom seul en dit plus que nous ne pourrions dire. La religion lui doit, en grande partie, le rétablissement de la discipline ecclésiastique en France; et l'Etat lui doit encore ces admirables institutions, qui vont chercher le malheur dans les classes les plus obscures, pour le consoler, l'adoucir et le soulager.

Quel homme que celui qui, embrassant dans son immense charité l'humanité tout entière, depuis l'entrée à la vie jusqu'aux portes de la mort, s'est emparé de l'enfant du malheur au moment où, en ouvrant les yeux à la lumière, il est désavoué par la nature et dégradé par la société, et qui a su placer encore des anges consolateurs au lit de mort de l'indigent et de l'infortuné!

Au milieu de la conjuration formée pour abaisser tous les grands hommes du siècle de Louis XIV,

(*a*) Mss. de Ledieu.

saint Vincent de Paul a été respecté par ceux même qui affectoient de ne rien respecter. Lorsque tant de statues, qui auroient dû être protégées par des souvenirs immortels, ont été renversées, celle de saint Vincent de Paul est restée debout au milieu des ruines; et lorsque tant d'institutions, créées dans une longue suite de siècles, ont disparu en un jour, les deux plus belles créations de sa charité ont survécu à cette destruction universelle.

Saint Vincent de Paul avoit autant de pénétration dans l'esprit que de bonté dans l'ame. Ce vieillard, si simple dans son langage et dans ses manières, fut frappé du caractère de génie et de grandeur empreint sur le front de Bossuet. Par une distinction particulière, il l'admit, quoiqu'à peine sorti de ses études théologiques, à ces célèbres *conférences*, où, pour emprunter les expressions de Bossuet lui-même [a], se réunissoient le *mardi* de chaque semaine « de grands évêques qui y étoient » amenés par la réputation et la piété de cet homme » excellent, et qui tiroient de cette société de puis» sans secours pour les aider dans leurs soins et » leurs travaux apostoliques, et des ministres irré» prochables, toujours prêts à les seconder, en dis» pensant avec sagesse dans leurs églises, la parole » de vérité, et en prêchant l'Evangile, autant par » leurs exemples que par leurs discours. »

Par un contraste singulier, mais très-conforme à l'esprit de la véritable piété qui caractérisoit cette époque remarquable, saint Vincent de Paul affecta [b] de mettre ce même jeune homme, qui annonçoit tant d'élévation dans le génie, et tant d'éclat

[a] Lettre de Bossuet au pape Clément XI. 2 août 1702 — [b] Mts. de Ledieu.

dans l'imagination, sous la direction de l'ecclésiastique le plus pieux de sa congrégation ([a]), mais en même temps le plus simple et le plus modeste. Il vouloit ainsi lui apprendre que toutes les hauteurs de l'esprit humain devoient s'abaisser devant la vertu humble et cachée.

Mais ce qui est plus remarquable peut-être encore que la conduite de saint Vincent de Paul envers Bossuet, c'est celle de Bossuet lui-même ([b]) : il conserva toujours la plus tendre affection pour le pieux ecclésiastique qu'on lui avoit donné pour guide et pour instituteur. Il se déroboit souvent à ses livres et à ses travaux, pour aller converser avec un homme dont la seule science étoit de parler de Dieu dans l'effusion d'un cœur qui se bornoit à l'adorer et à l'aimer.

Bien peu de temps avant sa mort, Bossuet eut la consolation de rendre un témoignage éclatant de sa pieuse reconnoissance pour la mémoire de saint Vincent de Paul. On s'occupoit, au commencement du XVIIIe siècle, des informations et des procédures nécessaires pour sa béatification. Un grand nombre d'évêques de France qui avoient été témoins de ses vertus et des prodiges de sa charité, ou qui recueilloient dans leurs diocèses le fruit de ses travaux, s'empressèrent de porter au saint Siége les déclarations les plus solennelles, en l'honneur de la mémoire de cet homme apostolique. On doit bien croire que Bossuet fit entendre sa voix avec celle de toute l'Eglise gallicane. Prêt alors à descendre lui-même au tombeau, il rappelle avec attendrissement dans sa lettre au pape Clé-

([a]) Il se nommoit *Leprêtre*. — ([b]) Mts. de Ledieu.

ment XI (a), les obligations qu'il avoit eues à saint Vincent de Paul dans sa jeunesse :

« (1) Plein de reconnoissance pour la mémoire » de ce pieux personnage, nous croyons devoir » déposer dans votre sein paternel le juste témoi- » gnage que nous lui rendons. Nous déclarons que » nous l'avons connu très-particulièrement dès » notre jeunesse; qu'il nous a inspiré par ses dis- » cours et par ses conseils les sentimens de la piété » chrétienne dans toute leur pureté, et le véritable » esprit de la discipline ecclésiastique; et aujour- » d'hui nous nous rappelons encore dans notre » vieillesse avec un singulier plaisir ses excellentes » leçons.....

» Ce fut lui qui nous aida, et par ses soins et

(a) Du 2 août 1702.

(1) « Pii viri memores, hoc nostrum testimonium, Beatis- » sime Pater, in vestræ Sanctitatis paternum sinum effun- » dimus.... Testamur eumdem virum ab ipsa adolescentia » nobis fuisse notum, ejusque piis sermonibus atque consiliis » veros et ingenuos christianæ pietatis, et ecclesiasticæ disci- » plinæ sensus nobis esse instillatos, quorum recordatione, » in hac quoque ætate mirificè delectamur.

» Ille nos ad sacerdotium promovendos suâ, suorum- » que operâ juvit. Ille secessus pios clericorum, qui ordi- » nandi veniebant, sedulò instituit; nosque etiam non semel » invitati, ut consuetos per illa tempora de rebus eccle- » siasticis sermones haberemus, pium laborem optimi viri » orationibus et monitis freti, libenter suscepimus; licuitque » nobis affatim eo frui in Domino, ejus virtutes coram in- » tueri, præsertim genuinam illam et apostolicam charitatem, » gravitatem atque prudentiam cum admirabili simplicitate » conjunctam, ecclesiasticæ rei studium, zelum animarum, » et adversùs omnigenas corruptelas invictissimum robur at- » que constantiam....

» Neque licet conticescere de piarum feminarum cœtu,

» par ceux de ses disciples, à nous préparer au » sacerdoce. Il s'étoit appliqué à établir des retraites » pour les clercs qui devoient être ordonnés; et » plus d'une fois il nous a invité à faire les confé- » rences ecclésiastiques usitées en ces occasions. Nous » nous sommes volontiers chargé de ce pieux tra- » vail, nous appuyant sur les prières et les avis » de cet homme apostolique. Combien de fois n'a- » vons-nous pas eu le bonheur de jouir dans le » Seigneur de sa societé et de ses entretiens? avec » quelle édification n'avons-nous pas comtemplé à » loisir ses vertus, son admirable charité, la gra- » vité de ses mœurs, sa prudence extraordinaire, » jointe à la plus parfaite simplicité; son applica- » tion aux affaires ecclésiastiques, son zèle pour le » salut des ames, sa constance et son courage invin- » cible pour s'opposer à tous les abus et à tous les » relâchemens.....

» Mais pourrions-nous passer sous silence la com- » pagnie de ces saintes filles, qu'il a formées sur de » si saintes règles, qui servent les malades et les » pauvres avec tant de pudeur, et d'humilité, et » de charité, qu'elles ne permettent pas d'oublier » leur instituteur, et l'esprit qu'il leur a inspiré. »

XXIX. — Bossuet s'éloigne du monde.

Bossuet venoit de finir ses études théologiques avec un éclat qui rappeloit tous les succès les plus brillans du même genre. Sa réputation n'étoit pas restée renfermée dans l'enceinte des écoles; diffé-

» quæ ab ipso sanctissimis regulis informatæ, pauperibus et » ægrotis sublevandis tantâ castitate, humilitate, charitate » serviunt, ut sui institutoris, ab eoque insiti spiritûs obli- » visci non sinant..... »

rentes circonstances avoient contribué à la répandre dans les sociétés les plus distinguées de Paris. Le monde alloit s'ouvrir devant lui; sa destinée, sa gloire pouvoient dépendre du genre de vie qu'il alloit embrasser, et de la direction qu'il sauroit donner à l'emploi de ses talens.

S'il n'eût pas été porté par ses principes, autant que par son caractère à dédaigner ces vains succès de société, qui séduisent si souvent la jeunesse, peu de personnes auroient été aussi fondées que Bossuet à se prévaloir de tous les dons de l'esprit, et de tous les avantages dont la nature l'avoit orné. Elle l'avoit doué de la figure la plus noble; le feu de son esprit brilloit dans ses regards; les traits de son génie perçoient dans tous ses discours. Il suffit de considérer le portrait de Bossuet, peint dans sa vieillesse par le célèbre Rigaud, pour se faire une idée de ce qu'il avoit dû être dans sa jeunesse.

Le marquis de Feuquières, en le faisant connoître à l'hôtel de Rambouillet et de Nevers, l'avoit lié avec tous les beaux esprits de son temps. Costar, *Voiture*, *Godeau*, personnages alors fameux, et qui dictoient à l'opinion publique les jugemens qu'elle devoit porter, s'honoroient eux-mêmes de leurs relations avec le jeune Bossuet. Ses talens s'étoient déjà montrés avec éclat; il étoit désiré et recherché par tous ceux qui s'étoient établis les juges des prétentions à la gloire, et les dispensateurs de la renommée.

D'ailleurs Bossuet n'avoit besoin de faire aucun pas vers la fortune. Il se trouvoit assez naturellement à portée d'obtenir des grâces, si l'élévation de son caractère et de ses pensées avoit pu se concilier avec le sentiment d'une ambition vulgaire et

commune. Le maréchal et la maréchale de Schomberg, qui s'étoient attachés à lui pendant son séjour à Metz, en parloient sans cesse à la Cour, et le témoignage de deux personnes si généralement respectées, suffisoit pour disposer la Reine en sa faveur.

Il avoit aussi dans sa famille un puissant appui; et quoique *François Bossuet*, son proche parent, n'eût pas à la Cour une de ces places éclatantes qui approchent de la personne du souverain, sa charge de *secrétaire du conseil des finances* lui donnoit des moyens de crédit souvent plus actifs et plus utiles que des recommandations imposantes. On peut juger de l'importance que cette charge avoit alors, par le prix de son acquisition. *François Bossuet* l'avoit achetée *quatorze cent mille fr.* (a); sa fortune étoit de *quatre millions*. Aussi *François Bossuet* avoit à Paris une représentation convenable à sa fortune. Sa femme recevoit chez elle tout ce que la Cour avoit de plus distingué par le rang et la naissance. Ses deux filles (1), dont l'une fut depuis la marquise de *Fercourt*, et l'autre la comtesse de *Pont-Chavigny*, passoient pour les deux plus grands partis de Paris; on vantoit leur esprit, leur mérite, leurs manières nobles et élégantes. On voyoit habituellement chez elles, et dans toute l'intimité de l'amitié, la marquise de Senecey, dame d'honneur de la Reine, nièce du cardinal de la Rochefoucault, et héritière de la maison de Randan. Henri de *Beaufremont*, marquis de Senecey, son mari, avoit présidé l'ordre de la noblesse aux états-

(a) Mts. de Ledieu.

(1) François Bossuet avoit perdu un fils, le seul qu'il eût eu de son mariage.

généraux de 1614. La marquise de Senecey étoit devenue gouvernante des enfans de France, et sa fille, la comtesse de Fleiz, avoit été reçue en survivance de sa mère pour la charge de dame d'honneur de la Reine. La mère et la fille étoient très-zélées pour les intérêts de la religion, et, en voyant habituellement Bossuet chez ses parens, elles conçurent la pensée de le fixer à Paris et à la Cour.

Ainsi, de quelque côté qu'il portât ses regards, il ne voyoit devant lui qu'un chemin facile, pour arriver sans peine et sans effort à cette existence douce et agréable, qui n'exige ni un travail forcé, ni un genre de vie trop pénible, et qui, sans donner la gloire, n'exclut pas toujours la considération.

Que de moyens de séduction pour un jeune ambitieux, si Bossuet eût été ambitieux; ou pour un caractère foible et facile, si Bossuet n'avoit pas eu cette ame forte, ces mœurs graves et antiques dont il existoit encore quelques grands modèles! A cet âge, où tout est illusion et ivresse; à cet âge, où le monde venoit s'offrir à lui sous les formes les plus attirantes, on vit avec étonnement Bossuet se séparer du monde, pour aller remplir à Metz les fonctions qui l'attachoient à l'église de cette ville.

Mais peu s'en fallut qu'un autre genre de séduction, contre lequel rien n'avoit dû armer ses principes et son caractère, ne changeât la résolution qu'il avoit prise.

XXX. — Bossuet refuse la place de grand-maître de Navarre.

Le docteur *Cornet*, qui étoit rentré dans la place de grand-maître de Navarre, jeta les yeux

sur Bossuet pour l'exécution d'un projet qui l'occupoit tout entier. Ce respectable ecclésiastique pressentoit que son âge déjà assez avancé et sa santé affoiblie par de longs et pénibles travaux, ne lui permettroient pas de suivre l'exécution du dessein qu'il avoit conçu; il vouloit au moins en poser les fondemens, et avoir, en mourant, la consolation de réserver à Bossuet la gloire d'achever cette entreprise. Le docteur *Cornet* avoit inspiré au cardinal Mazarin la noble ambition de faire pour le collége de Navarre ce que le cardinal de Richelieu avoit fait pour celui de Sorbonne. Mazarin étoit *supérieur* de la maison de Navarre, et ce titre l'invitoit à se montrer aussi magnifique que son prédécesseur. D'ailleurs le collége de Navarre étoit le premier et le plus ancien de l'Université de Paris; il devoit sa fondation à la bienfaisance éclairée d'une reine (1) protectrice des sciences et des lettres, dans un siècle encore ignorant et barbare. Philippe le Bel, et tous les rois ses successeurs, avoient pris ce collége sous leur protection immédiate, et le cardinal Mazarin, en devenant le restaurateur de cet antique établissement, s'associoit en quelque sorte à la gloire et à la magnificence des rois, et plaçoit son nom à leur suite parmi les protecteurs des lettres et les bienfaiteurs de la nation. Il avoit sous les yeux l'exemple encore récent du cardinal de Richelieu, qui avoit attaché son nom à la restauration de la Sorbonne (2), et à l'in-

(1) Jeanne, reine de Navarre, épouse de Philippe le Bel.

(2) La première pierre du collége de Sorbonne fut posée le 4 juin 1629, et celle du portail de l'église au mois de mai 1635. Le cardinal de Richelieu dépensa plus de *deux millions* en monnoie d'alors, à la construction de ce magni-

stitution de l'Académie française. Toute l'Histoire dépose, en effet, que les monumens consacrés à la religion, aux sciences et aux lettres, sont les garans les plus certains et les plus durables de la mémoire des hommes. Les honneurs, les titres et les richesses, que tant de ministres ont accumulés dans leurs familles, se sont évanouis avec leurs familles; les institutions immortelles donnent seules l'immortalité. D'ailleurs, la fortune immense du cardinal Mazarin, lui permettoit d'accorder beaucoup à la vanité de son nom, et d'obéir en même temps à une inspiration plus noble. Aussi s'empara-t-il avec ardeur de l'idée du docteur Cornet, et il l'autorisa à lui présenter tous les plans relatifs à la restauration du collége de Navarre.

Le grand-maître s'empressa de communiquer à Bossuet ses vues, ses espérances, et les engagemens du cardinal-ministre. Il le conjura, avec les plus tendres instances, d'accepter le titre de grand-maître de Navarre, dont il étoit prêt à se démettre en sa faveur.

Quelque spécieuses que fussent toutes les considérations que lui présenta le docteur Cornet, elles ne séduisirent point Bossuet. La Providence l'avoit déjà attaché à l'église de Metz, et il crut qu'elle ne lui permettoit pas de rompre les nœuds qu'elle avoit elle-même formés. La voix du sang parloit aussi à son cœur, et il ne put consentir à se séparer pour toujours d'un père auprès duquel cette même Providence sembloit l'avoir placé pour soigner ses derniers jours, et entretenir dans son ame les sentimens religieux qui l'occupoient tout entière.

fique établissement. *Voyez* Richard, *Parallèle de Ximénès et de Richelieu.*

Le docteur Cornet, découragé et affligé du refus de Bossuet, ne mit plus autant d'empressement à cultiver les favorables dispositions du cardinal Mazarin. Mais il paroît que ce fut cette première idée qui inspira dans la suite à ce ministre le dessein de fonder le collége *Mazarin*, également connu sous celui des *Quatre-Nations*. Il porta même dans cet établissement des vues de sagesse et de politique qui honorent son caractère et lui méritent la reconnoissance de la France. Il affecta les places gratuites de cette fondation aux familles des *quatre provinces* que le traité des Pyrénées venoit de réunir à la France. Il s'étoit proposé, par ce bienfait, de les attacher à la nouvelle patrie et au nouveau maître que le sort des armes venoit de leur donner. Ce fut en vertu de ces dispositions qu'il consigna dans son testament, et avec le secours des fonds considérables qu'il y avoit destinés, que ses héritiers élevèrent ce magnifique établissement, qui a honoré le nom du cardinal Mazarin aux yeux de la postérité par les grands avantages que l'éducation publique en a recueillis pendant plus d'un siècle.

XXXI. — Bossuet s'établit à Metz.

Bossuet se rendit donc à Metz, pour y exercer ses fonctions d'archidiacre et de chanoine. Il s'attacha à en remplir tous les devoirs avec autant de modestie que d'assiduité. Il assistoit à tous les offices avec une exactitude et une régularité à laquelle il ne se permettoit jamais de déroger sous le prétexte spécieux d'études et de travaux plus importans. Il y apportoit cette attention et cette espèce de scrupule qui montroit jusqu'à quel point il

étoit convaincu que tout est grand, que tout est noble dans l'exercice du culte public.

Les *manuscrits* dont nous empruntons ces détails (a), n'ont pas négligé de rapporter que Bossuet avoit la voix douce, sonore, flexible, mais en même temps mâle et imposante ; qu'autant il étoit soigneux à éviter dans les chants de l'Eglise toute affectation, et toute prétention à se faire remarquer, autant il étoit attentif à donner à sa voix cet accent grave et soutenu qui inspire au peuple le respect et le recueillement.

XXXII. — Etudes de Bossuet à Metz.

Pendant une résidence consécutive de six années à Metz, Bossuet ne sortoit de l'église que pour aller se renfermer dans son cabinet, s'y nourrir de l'étude des livres sacrés, et se livrer à ses recherches immenses sur la tradition, qui lui ont fourni des armes si puissantes pour combattre tous les genres d'erreurs. Il rejetoit toutes les études frivoles ou agréables qui étoient étrangères à son état.

Si Bossuet a montré dans tous ses ouvrages qu'il étoit aussi profondément versé dans l'histoire profane que dans l'histoire sacrée, il est facile d'observer qu'il s'étoit attaché à considérer la première sous un point de vue qui lui appartient d'une manière particulière. Toutes les révolutions du monde politique n'étoient à ses yeux que l'enchaînement des événemens préparés par la Providence pour l'établissement de la religion et l'instruction du genre humain.

Dès sa jeunesse, dans tous ses entretiens avec ses

(a) Mss. de Ledieu.

amis, il ne cessoit d'insister sur les avantages et les consolations que l'on trouve dans la méditation des livres sacrés, qui offrent aux hommes de toutes les conditions les leçons les plus utiles pour la vie publique et privée. Il répétoit souvent ces paroles de saint Jérôme à Népotien : *Que ce divin livre ne sorte jamais de vos mains.*

Celui qui nous a conservé ces détails, et qui a vécu vingt ans avec lui (a), rapporte qu'il ne se passoit pas un seul jour sans que Bossuet ne chargeât les marges de sa BIBLE de quelque *note* abrégée sur la doctrine ou sur la morale; quoiqu'il en sût par cœur presque tout le texte, il la lisoit et la relisoit sans cesse, et il y trouvoit toujours de nouveaux sujets d'instruction.

C'étoit le *Nouveau Testament* qui étoit l'objet le plus habituel de ses méditations. Il le regardoit comme *la source de toute piété et de toute doctrine.* Il y trouvoit un fonds inépuisable de réflexions sur le caractère et la personne de JÉSUS-CHRIST, sur ses discours et ses paraboles; sur toutes les circonstances de sa vie et de sa mort; sur le caractère et la personne des Apôtres; sur leur foi, leur zèle, l'autorité de leur témoignage. Rien ne lui échappoit, il ne négligeoit pas les plus petites circonstances, et il écrivoit toutes ses réflexions aussitôt qu'elles s'offroient à son esprit en lisant le texte sacré.

Quand il avoit à traiter quelque point de doctrine, il reprenoit son *Nouveau Testament*, et il le lisoit avec une attention aussi forte, que s'il ne l'avoit jamais ouvert. Mais c'étoit moins une lecture

(a) L'abbé Ledieu.

qu'une méditation, pour s'imprimer profondément dans l'esprit les vérités qu'il vouloit établir ou éclaircir.

Pendant la messe, ou en voyage, on observoit qu'il avoit toujours l'*Évangile* à la main, plus souvent fermé qu'ouvert, et qu'il étoit absorbé dans ses réflexions. Aussitôt qu'il étoit rentré dans son cabinet, on le voyoit prendre la plume, et écrire rapidement les discours et les instructions qu'il avoit puisés dans cette profonde méditation.

Lors même qu'il ne se proposoit pas de composer un ouvrage, sa vie étoit, comme celle de saint Augustin, une méditation continuelle de la parole de Dieu. Mais cette espèce de contemplation n'étoit jamais vague, oisive, ni stérile. Elle avoit toujours un objet déterminé, qui devoit produire un effet certain dans une occasion ou dans une autre. Tous les ouvrages qu'il a publiés pendant sa longue carrière, et tous ceux qui n'ont vu le jour qu'après sa mort, en offrent la preuve. Nous avons sous les yeux une multitude infinie de *notes* écrites de sa *main*, qui ne sont que des textes de l'Ecriture ou des saints Pères, qu'il prévoyoit devoir employer, pour confirmer quelque vérité, ou pour réfuter quelque erreur.

L'étude de l'*Ecriture sainte* étoit en même temps pour Bossuet une prière continuelle, parce qu'elle le ramenoit toujours à celui qui en avoit inspiré les auteurs. Il s'y attachoit avec une telle passion, qu'il ne pouvoit s'en arracher qu'avec une espèce de violence, pour s'occuper d'affaires ou de devoirs de société. Jamais il ne faisoit un voyage, dût-il n'être que d'une heure ou deux, sans faire mettre dans sa voiture son *Nouveau Testament* avec

son bréviaire. Ce fut dans la suite une règle établie dans toutes ses maisons, à la Cour, à Paris, à la campagne, de trouver toujours sur son bureau une *Bible* et une *Concordance*; il ne pouvoit s'en passer : « *Je ne pourrois vivre sans cela*, » disoit-il (*a*).

Bossuet apporta la même ardeur et la même assiduité à l'étude des saints Pères.

Il étudioit dans saint Chrysostôme les heureuses interprétations que ce Père de l'Eglise avoit faites de l'Ecriture, pour les appliquer à l'éloquence de la chaire. Il cherchoit à se familiariser *avec sa noble et douce élocution*, *et il le regardoit comme le plus grand prédicateur de l'Eglise*.

La profonde érudition d'Origène, la noblesse de son style, le caractère de candeur qu'il montre dans tous ses écrits, avoient un grand charme pour Bossuet. *On voit*, dit l'abbé Ledieu, *qu'il a cherché à l'imiter dans son Commentaire sur le Cantique des Cantiques*. On pourroit croire que saint Chrysostôme et Origène furent les deux modèles que Bossuet se proposa pour l'éloquence de la chaire, s'il n'étoit pas encore plus vrai de dire que Bossuet n'a eu aucun modèle, et n'aura peut-être jamais aucun imitateur.

Mais saint Augustin fut celui de tous les Pères de l'Eglise, dont il fit l'étude la plus assidue, *pour apprendre*, disoit-il, *les principes de la religion*. Il s'étoit tellement pénétré de ses ouvrages, qu'à force d'en faire des extraits, *il avoit mis*, pour ainsi dire, *en morceaux saint Augustin tout entier*. Tantôt c'étoit dans la vue d'en saisir et d'en exposer les principes théologiques; tantôt c'étoit pour tracer des plans raisonnés de ses *Sermons*, et pour

(*a*) Mts. de Ledieu.

en faire ressortir les divisions et les preuves. Il avoit une édition *in*-8° des Commentaires de saint Augustin sur les *Psaumes*, de sa *Cité de Dieu* et de ses écrits contre les Pélagiens. Le texte et les marges de cette *édition* étoient couverts de ses *notes*. Cette *édition*, d'une forme portative, le suivoit partout, et il la consultoit à chaque instant. Mais dans la suite, il en eut dans chacune de ses maisons une édition complète. Celle de *Gryphe*, de Lyon, restoit à Paris : c'étoit la première qu'il avoit lue, et elle étoit toute remplie de *remarques* de sa main. La belle édition des *Bénédictins* étoit pour son usage à Meaux ; il la préféroit à toutes les autres, et elle étoit chargée de marques au crayon.

Bossuet étoit si rempli de l'esprit de saint Augustin, et si attaché à ses principes, qu'il n'établissoit aucun point de doctrine, qu'il ne faisoit aucune instruction, qu'il ne répondoit à aucune difficulté que par saint Augustin ; il y trouvoit tout pour la défense de la foi et pour la pureté de la morale. Quand il avoit à monter en chaire, il ne demandoit que la *Bible* et *saint Augustin*. Quand il avoit une erreur à combattre, une règle de doctrine à consacrer, il lisoit saint Augustin ; on le voyoit parcourir rapidement ceux de ses ouvrages qu'il jugeoit devoir être propres à son sujet ; il y retrouvoit d'un coup-d'œil tout ce qu'il cherchoit, marqué d'avance par un trait de crayon aux marges, qui lui rappeloit sur-le-champ toutes les réflexions qu'une longue étude de ce Père de l'Eglise avoit suggérées à son esprit.

Ce n'étoit pas seulement les principes de saint Augustin dont Bossuet avoit voulu se pénétrer, c'étoit encore ses règles de conduite envers ceux

dont il avoit combattu les erreurs. Car, à l'exemple de ce saint docteur, le vœu le plus cher de Bossuet étoit de disposer les cœurs à la paix et à la soumission, après avoir triomphé des erreurs de l'esprit. C'est ce qui se fait surtout remarquer dans ses deux *Instructions sur les promesses faites à l'Eglise*, où il ramène constamment la conduite de saint Augustin avec les Pélagiens et les Donatistes.

Il s'étoit fait une telle habitude de saint Augustin, de son style, de ses principes, de ses paroles mêmes, qu'il parvint à rétablir une lacune de huit lignes dans le sermon deux cent quatre-vingt-dix-neuvième de l'édition des *Bénédictins*.

Ce fut également sur les conseils et les inspirations de Bossuet, que *Mabillon* rédigea la belle *Préface* qu'il a placée, en 1700, à la tête du dernier tome des ouvrages de saint Augustin. Ce savant Bénédictin, bien convaincu que personne n'étoit plus pénétré que Bossuet de la véritable doctrine de ce Père de l'Eglise, se fit un devoir de lui soumettre le plan de son travail, et de se conformer à la marche qu'il lui traça. Il étoit d'autant plus important que cette *Préface* n'offrît pas la plus légère prise à la censure, qu'elle devoit en quelque sorte servir de réponse aux accusations que l'on avoit portées contre quelques *notes* des premiers éditeurs (1).

(1) L'abbé Ledieu rapporte une anecdote qui montre jusqu'à quel point Bossuet étoit admirateur de saint Augustin : en 1689, il voulut célébrer l'office pontifical le jour de la fête de ce saint, dans l'église des chanoinesses de Notre-Dame de Meaux. Pour donner plus de pompe à cette solennité, il prononça lui-même son panégyrique. Il se renferma dans ces deux propositions : *Ce que la grâce a fait pour*

Bossuet, en s'attachant de préférence à l'étude de saint Augustin, n'avoit pas négligé de se pénétrer de la doctrine des autres Pères de l'Eglise, et surtout de celle de saint Athanase et de saint Grégoire de Nazianze, qu'il mettoit au-dessus de tous les Pères grecs pour la connoissance des mystères. Il fit même dans la suite l'usage le plus heureux de saint Grégoire de Nazianze, pour donner aux rois et aux princes des instructions convenables à la dignité de leur rang et à l'usage de leur pouvoir.

Parmi les Pères de l'Eglise latine, saint Bernard étoit, dans l'opinion de Bossuet, un des plus grands après saint Augustin. Saint Bernard avoit d'autant plus de mérite à ses yeux, qu'il le regardoit comme un véritable disciple de saint Augustin, fidèlement attaché à ses principes et à sa doctrine, et il fit une étude encore plus particulière de ses ouvrages dans le cours de ses controverses du *quiétisme*; il étoit frappé de l'élévation de son esprit, et touché de son onction et de sa piété.

L'usage heureux que Bossuet fait souvent d'un grand nombre de passages de Tertullien montre combien il avoit étudié ses ouvrages; et quoiqu'il déplorât avec toute l'Eglise les erreurs où un excès de sévérité entraîna *ce dur Africain*, expression de Bossuet lui-même, on démêle facilement son admiration pour la fierté de ses pensées et la sauvage énergie de son style.

Au reste, on sera moins surpris de voir Bossuet déjà si profond théologien à un âge où l'on apprend

saint Augustin, et que ce saint Augustin a fait pour la grâce. Mais son éloquence et l'abondance de ses idées l'entraînèrent si loin, qu'en une heure et demie il ne put développer que la première proposition.

encore à le devenir, lorsqu'on saura que nous avons de lui, parmi nos *manuscrits*, deux cahiers sur une suite d'*études théologiques* (1). Il est vraisemblable qu'il rédigea ces deux plans d'*études* pendant son séjour à Metz. L'un concerne les *Etudes qui doivent suivre la licence*; l'autre porte pour titre : *Traité des Pères les plus utiles pour commencer l'étude de la théologie.*

Il suffit de les lire pour prendre une idée du travail et des recherches immenses qu'exige la théologie, lorsqu'on veut la considérer dans toute l'étendue des rapports et des connoissances qu'elle embrasse.

Une science qui met toujours les plus nobles facultés de l'ame et de l'intelligence en présence de la divinité, qui lie le ciel et la terre par cette chaîne qu'on ne peut briser sans tomber dans un abîme effrayant pour la raison et l'imagination; qui apprend à l'homme son origine et sa destination, donne à la morale son véritable appui, aux lois la sanction la plus redoutable; qui a occupé la pensée et rempli la vie entière de tant d'hommes célèbres dont on ne peut mépriser les lumières, dont on est forcé d'admirer les vertus, et auxquels on doit d'avoir fait entendre les derniers accens de l'éloquence de Rome et d'Athènes : une telle science étoit sans doute digne d'exercer un génie tel que Bossuet.

Telles furent les occupations et les études qui

(1) L'un s'est trouvé dans le cabinet de l'abbé *Ladvocat*, docteur et bibliothécaire de Sorbonne, premier auteur du *Dictionnaire portatif des hommes illustres*; et le second est écrit de la main de l'abbé Ledieu.

remplirent exclusivement six années entières (a) de la vie de Bossuet, à l'âge où les facultés de son esprit avoient acquis tout leur développement et toute leur énergie.

Cependant il continuoit à cultiver l'amitié du maréchal et de la maréchale de Schomberg, qui résidoient à Metz une grande partie de l'année. Ils l'invitoient souvent à prêcher dans l'intérieur de leur maison pour leur édification, et pour l'instruction d'un grand nombre de personnes, qui leur formoient une espèce de cour dans leur gouvernement, ou qui étoient attachées à leur service.

Nous rapporterons à ce sujet un fait singulier, qui servira à confirmer ce que nous avons déjà dit de l'esprit général de ce siècle, où tout ce qui tenoit à la religion occupoit tant de place dans l'opinion de toutes les classes de la société, dans toutes les habitudes de la vie, à la Cour, à la ville, dans les palais des grands, comme dans le sein des familles particulières.

Bossuet dînant chez le maréchal et la maréchale de Schomberg le dimanche dans l'octave des Rois, ils lui marquèrent un désir extrême de l'entendre prêcher ce jour même sur cette solennité. Il montra d'abord un peu de répugnance à se prêter à leur demande. Il n'aimoit point ces espèces de défis faits à la vanité, et où il entre souvent plus d'ostentation que de zèle. Il se rappeloit avec une sorte de pudeur les frivoles applaudissemens qu'il avoit reçus à l'hôtel de Rambouillet dans sa première jeunesse. Ce qui pouvoit être

(a) Depuis 1652 jusqu'en 1658.

excusable dans un jeune homme de seize ans, dont l'imagination s'enflamme aisément à l'aspect de la gloire, sous quelque forme qu'elle se présente, ne convenoit plus à Bossuet, déjà revêtu du sacerdoce, et élevé à l'une des premières dignités d'une grande église. Il pensoit d'ailleurs qu'on devoit toujours traiter la parole de Dieu avec un saint respect, et ne pas se confier témérairement à une facilité présomptueuse, avant de s'être éprouvé par un long exercice d'un ministère si auguste. Cependant, il ne put refuser de donner ce témoignage de déférence à des personnes respectables, qui, dans cette occasion, cherchoient autant à satisfaire leur piété, qu'à lui montrer leur estime et leur bienveillance.

Pendant ce long séjour de Bossuet à Metz, un événement peu important en lui-même, mais remarquable par ses suites, vint tout-à-coup lui ouvrir une nouvelle carrière.

XXXIII. — Premier ouvrage de Bossuet contre les Protestans.

Lorsque Bossuet, reçu docteur à Paris, étoit revenu à Metz, Pierre *de Bédacier*, évêque d'Auguste, exerçoit la juridiction épiscopale dans cette ville, comme grand-vicaire du duc de Verneuil, évêque titulaire de Metz. Il aimoit tendrement Bossuet; pénétré d'estime pour lui, il avoit souvent recours à ses lumières et à ses conseils; il l'employoit à toutes les affaires importantes du diocèse, et il jugea que Bossuet sembloit appelé par une vocation particulière de la Providence à combattre l'hérésie, et à préparer de grands triomphes à l'Eglise.

L'état de foiblesse où les Protestans se trouvoient alors réduits en France, invitoit à n'employer à leur égard que des moyens d'instruction et de douceur. Le gouvernement ne pouvoit plus être soupçonné de céder à la crainte, comme on l'avoit vu si souvent sous les règnes précédens.

Le cardinal de Richelieu, en faisant tomber les murs de la Rochelle, avoit abattu ce dernier rempart de la république protestante en France. Après avoir rempli ce grand objet politique, il avoit tracé lui-même la marche qui restoit à suivre pour faire disparoître toutes les divisions religieuses. Il avoit composé des ouvrages de controverse, qui n'étoient pas sans mérite, et qui n'avoient pas été sans succès. Il se flattoit qu'en réunissant à ces moyens d'instruction, qui ne pouvoient qu'être généralement approuvés, les grands moyens de crédit et de puissance que lui donnoient sa place et son caractère, il pourroit, sans effort et sans violence, obtenir cette uniformité de principes religieux et politiques, que les gouvernemens catholiques et protestans cherchoient également à établir dans leurs Etats.

Il paroît que cette grande pensée l'occupa jusqu'au dernier moment (1), et il est vraisemblable qu'il seroit arrivé à son but avec le même bonheur qui accompagna toutes ses entreprises, si les affaires du dehors, et les ennemis secrets dont il eut toujours à se défendre, n'avoient détourné son attention.

Le cardinal Mazarin, sans apporter le même intérêt à l'exécution du plan de son prédécesseur,

(1) *Voyez les Lettres historiques et critiques* de Richard Simon.

concourut avec Anne d'Autriche à favoriser le zèle que montroient un grand nombre d'évêques et les membres les plus éclairés du clergé, pour ramener les Protestans par des écrits, par instructions, des conférences, qui dissipoient peu à peu leurs préventions contre la doctrine de l'Eglise catholique.

Telle étoit la disposition des esprits sur les affaires de la religion, lorsque Bossuet parut. Et dès qu'il se montra, on prévit qu'il étoit destiné à en étendre les conquêtes et à assurer le triomphe de l'Eglise catholique.

La ville de Metz avoit un grand nombre de Protestans. Déjà plusieurs d'entre eux, qui cherchoient la vérité de bonne foi, étoient venus s'adresser à Bossuet. Le maréchal et la maréchale de Schomberg avoient l'attention de lui renvoyer tous ceux dont les lumières, les connoissances, et même l'entêtement, paroissoient dignes d'exercer son zèle et sa capacité.

XXXIV. — Du ministre Ferri.

Les Protestans de Metz avoient pour principal ministre *Paul Ferri*. Ce ministre réunissoit des connoissances étendues et variées à une aménité et à une pureté de mœurs qui le rendoient aussi recommandable aux Catholiques qu'aux Protestans. Ses études ne s'étoient point renfermées dans la science ecclésiastique; il avoit su allier aux occupations sérieuses de sa profession ce goût des belles-lettres, vers lesquelles les imaginations douces et sensibles sont naturellement attirées.

Une heureuse conformité d'amour pour l'étude et de sentimens honnêtes et vertueux, avoit atta-

ché Bossuet au ministre *Ferri*. Il étoit son ami, et vivoit avec lui dans un commerce presque habituel. L'un et l'autre étoient doués de cette sagesse et de cette modération que les hommes droits et sincères savent apporter dans leurs relations, lors même qu'ils n'ont pas une façon de penser uniforme sur des points qui intéressent leur conscience.

Ce ministre savoit donc gré à Bossuet de la douceur et la condescendance qu'il apportoit dans ses controverses avec les Protestans de Metz. Car, à la sollicitation de l'évêque d'Auguste, il venoit d'embrasser ce nouveau ministère. Toutes les études qu'il avoit faites jusqu'alors, sembloient avoir été dirigées vers cet objet, et il n'avoit qu'à répandre tous les trésors de science qu'il avoit acquis depuis dix ans.

Indépendamment de ce fonds immense, la nature, aidée de la réflexion et de l'exercice, lui avoit donné cette puissante et invincible dialectique à laquelle il a dû l'ascendant qu'on l'a vu exercer pendant cinquante ans dans tous les combats qu'il a eus à soutenir. Son élocution noble, facile et abondante, le laissoit toujours le maître d'employer les expressions les plus propres à son sujet sans paroître jamais les chercher, ni y attacher du prix. En un mot, le plus heureux accord de tous les avantages naturels et de tous les fruits d'un génie cultivé, sembloit présager ses glorieuses destinées.

Bossuet s'étoit pénétré des maximes de saint Augustin comme de sa doctrine. Il avoit appris à son école qu'on ne doit jamais ni craindre ni regretter de montrer trop de douceur à ceux qu'on

veut persuader et convaincre. A cette maxime générale, conforme à l'esprit du christianisme, il ajoutoit une considération fondée sur la connoissance du cœur humain : « *C'étoit déjà*, disoit-il, » *une assez grande peine aux gens, que de leur* » *montrer qu'ils ont tort, surtout en matière de re-* » *ligion.* »

Telles étoient les relations de Bossuet avec *Paul Ferri*, lorsque ce ministre publia un *Catéchisme*, où il se proposoit de démontrer :

1° *Que la réformation avoit été nécessaire ;*

2° *Qu'encore qu'avant la réformation on pût se sauver dans l'Eglise romaine, on ne le pouvoit plus depuis la réformation.*

La question, présentée sous ce point de vue général, offroit un grand intérêt, et étoit digne d'attirer également l'attention des Catholiques et des Protestans.

XXXV. — Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri.

Bossuet prit aussitôt la plume et écrivit sa *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri.*

Il plaça à la tête *un court avertissement*, où il fait connoître l'esprit qu'il apporte dans cette controverse : « [a] Je conjure mes adversaires, dit Bossuet, de lire cet écrit en esprit de paix, et d'en » peser les raisonnemens avec l'attention et le soin » que méritent des matières de cette importance. » J'espère que la lecture leur fera connoître que je » parle contre leur doctrine sans aucune aigreur » contre leurs personnes, et, qu'outre la nature » qui nous est commune, je sais encore honorer en

[a] Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri, *Œuvr. de Bossuet*, tom. XXIII, p. 7, de l'édit. de Vers. *in-8°*.

» eux le baptême de Jésus-Christ, que leurs erreurs » n'ont point effacé. »

On aura souvent lieu d'observer dans le cours de cette *histoire*, que les relations d'amitié, d'estime et de société ne pouvoient jamais faire consentir Bossuet à déroger à l'austère inflexibilité de ses principes et de son langage, lorsqu'il s'agissoit de la religion et de la vérité. Tout étoit sacrifié à ce grand intérêt, qui fut la passion dominante de sa vie entière.

Ainsi dès le début Bossuet exprime son étonnement « (a) de ce qu'un homme qui paroît assez re- » tenu, ait traité des matières de cette importance » avec si peu de sincérité, ou si peu de connois- » sance de la doctrine qu'il entreprend de com- » battre. Quiconque sera un peu instruit de nos » sentimens, verra d'abord qu'il nous attribue » beaucoup d'erreurs que nous détestons; et si » une personne que nos adversaires estiment si sage » et si avisée, s'emporte à de telles extrémités, » qu'ils nous pardonnent, si nous croyons que tel » est l'esprit de la secte, qui ne pourroit subsister » sans cet artifice. »

Aux deux propositions qui servoient de fondement au *Catéchisme de Paul Ferri*, Bossuet oppose les deux propositions contraires.

1° *La réformation, comme elle a été entreprise et exécutée, a été pernicieuse.*

2° *Si on pouvoit se sauver dans l'Eglise romaine avant la réformation, on le peut encore aujourd'hui.*

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Bossuet ne fait usage que des principes et des aveux du

(a) Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri, *ibid.* p. 12.

ministre lui-même, pour confirmer la vérité des deux propositions qu'il a établies.

Il commence par démontrer la seconde, qui, étant une fois reconnue, auroit pu le dispenser de remonter à la première.

Luther et Calvin avoient impitoyablement damné l'Eglise romaine dès le moment où ils avoient jugé à propos de se séparer d'elle.

Le ministre *Ferri* étoit un peu plus indulgent; il reculoit cette damnation jusqu'en 1545.

Il faut convenir que c'étoit une idée assez bizarre, que celle de fixer une époque de cette nature avec cette précision chronologique.

Si l'on demande au ministre *Ferri* pourquoi cette date de 1545,

Il répond que ce fut alors que le concile de Trente changea la doctrine et la discipline de l'Eglise sur *la justification, la grâce, le libre arbitre, et le mérite des bonnes œuvres.*

Bossuet montre comment le concile de Trente n'a fait que déclarer et confirmer la doctrine qui lui a été transmise par toute la tradition, et c'est dans son ouvrage même qu'il faut lire la discussion dogmatique de ces différens points de controverse.

Mais il n'est pas inutile d'observer, comme un fait remarquable dans l'histoire des contradictions humaines, que la doctrine si dure et si décourageante de Luther et de Calvin sur la *justification, la grâce, le libre arbitre, et le mérite des bonnes œuvres*, est aujourd'hui entièrement abandonnée des Luthériens et des Calvinistes, et qu'ils paroissent même s'être portés vers l'excès opposé.

Bossuet, dans la *seconde* partie de sa *Réfuta-*

tion du Catéchisme de Ferri; renverse tout le système des Protestans sur les causes, ou plutôt sur les prétextes de leur séparation.

Il y établit la *perpétuité*, la *visibilité*, et l'*infaillibilité* de l'Eglise.

Les Protestans affectoient de croire et de dire que la doctrine des Catholiques sur l'*infaillibilité* de l'Eglise, tendoit à la rendre *juge souverain de la parole même de Dieu consignée dans l'Ecriture*.

« [a] Nous ne disons pas, répond Bossuet, que » l'Eglise *soit juge de la parole de Dieu*; mais nous » assurons *qu'elle est juge des interprétations que » les hommes donnent à cette parole*..... Lorsque » du temps des apôtres une grande question s'éleva » sur les cérémonies de la loi, l'Eglise s'assembla » pour la décider; et après l'avoir bien examinée, » elle donna son jugement en ces mots : Il a plu » au Saint-Esprit et a nous; cette façon de parler, » si peu usitée dans les saintes lettres, et qui semble » mettre dans un même rang le Saint-Esprit et ses » serviteurs, en cela même qu'elle est extraordi- » naire, avertit le lecteur que Dieu veut faire en- » tendre à l'Eglise quelque vérité importante. Car » il semble que les apôtres devoient se contenter » de dire que le Saint-Esprit s'expliquoit par leur » ministère. *Mais Dieu, qui les gouvernoit inté- » rieurement par une sagesse profonde, considé- » rant par sa Providence combien il étoit important » d'établir en termes très-forts l'inviolable autorité » de l'Eglise dans la première de ses assemblées, » leur inspira cette expression magnifique* : Il a » plu au Saint-Esprit et a nous : *afin que tous les*

[a] Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri, *ibid.* p. 198 et suiv.

» *siècles apprissent par un commencement si re-*
» *marquable, que les fidèles doivent écouter l'E-*
» *glise comme si le Saint-Esprit parloit lui-même.*»

Bossuet termine cet ouvrage par un mouvement oratoire, qui le montre déjà tel qu'on l'a vu depuis avec cette noble alliance de la majesté de l'éloquence et du langage sévère de la théologie.

« [a] *Votre nouveauté s'égalera-t-elle à cette an-*
» *tiquité vénérable, à cette constance de tant de*
» *siècles, à cette majesté de l'Eglise? Qui êtes-*
» *vous, et d'où venez-vous? A qui avez-vous suc-*
» *cédé? où étoit l'Eglise de Dieu lorsque vous*
» *êtes parus tout d'un coup dans le monde? Cher-*
» *chez les antiquités; lisez les historiens et les*
» *saints docteurs;* et montrez que, depuis l'origine
» du christianisme, aucune Eglise vraiment chré-
» tienne se soit établie en se séparant de toutes
» les autres.... *Vous vous plaignez de nos abus et*
» *de nos désordres; êtes-vous si étrangement aveu-*
» *glés que vous croyiez qu'il n'y en ait point parmi*
» *vous?* S'il y a des abus dans l'Eglise, sachez que
» nous les déplorons tous les jours. Mais nous dé-
» testons les mauvais desseins de ceux qui ont voulu
» les réformer par le sacrilége du schisme. Le
» triomphe de la charité est d'aimer l'unité catho-
» lique, malgré les troubles, malgré les scandales,
» malgré les déréglemens de la discipline, qui pa-
» roissent quelquefois dans l'Eglise.... Dieu saura
» bien, quand il lui plaira, susciter des pasteurs
» fidèles, qui réformeront les mœurs du troupeau,
» qui rétabliront l'Eglise en son premier lustre;
» qui ne sortiront pas dehors pour la détruire,
» comme ont fait vos prédécesseurs, mais qui agi-

[a] Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri, *ibid.* p. 231.

» ront au dedans pour l'édifier. Puissiez-vous enfin » vous repentir d'avoir ajouté le malheur du schisme » à tous les autres maux de l'Eglise! »

Bossuet n'avoit que vingt-sept ans lorsqu'il écrivit cet ouvrage. Ce fut son début dans la carrière de la controverse; et il est toujours curieux d'observer les premiers traits de génie et de caractère qui annoncent la vie d'un grand homme.

Ce premier essai du talent de Bossuet devint un hommage de sa reconnoissance. Il le dédia au maréchal de Schomberg. Le nom d'un homme aussi vertueux étoit digne d'être inscrit à la tête des Œuvres de Bossuet. On trouve dans cette *dédicace* un trait qui dut toucher l'ame noble et élevée du maréchal de Schomberg : « *Votre nom*, lui dit » Bossuet, *n'a jamais paru qu'en des actions dont* » *la justice est indubitable* (1). »

Une satisfaction plus douce encore étoit réservée à Bossuet. Cette réfutation de *Paul Ferri* ne fit que resserrer plus étroitement les liens d'estime et d'amitié qui unissoient déjà ce ministre à l'auteur qui venoit de le combattre.

Nous voyons, plus de dix ans après, Bossuet se concerter avec le ministre *Ferri* sur les projets de réunion qui entroient alors dans le système du gouvernement. Il paroît même, par des lettres de Bossuet à son père, que les négociations entamées à ce sujet se suivirent avec assez d'activité pendant un séjour qu'il fit à Paris en 1666 et 1667.

Une de ces lettres est remarquable en ce qu'elle

(1) La *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri* fut imprimée à Metz en 1655, avec une approbation très-honorable de l'évêque d'Auguste, en date du 15 avril de la même année.

montre l'accès toujours facile que Louis XIV avoit la bonté d'accorder à tous ceux qui avoient à l'entretenir de quelque objet important pour la religion ou le bien de son service. A la date de cette lettre [a] Bossuet n'étoit point encore évêque; mais les *sermons* qu'il avoit prêchés devant ce prince, lui avoient déjà mérité son estime.

« Je vous prie de dire à M. *Ferri*, écrit Bossuet » à son père [b], *que j'ai parlé au Roi avec tous les* » *témoignages d'estime dus à son mérite*. Il me » reste à instruire M. Le Tellier, que je n'ai pu » encore voir. Je puis bien lui dire néanmoins que » l'affaire semble prendre un bon train. Les pères » Jésuites, nommément le père Annat (confesseur » du Roi), prennent fort bien la chose, et entrent » dans nos sentimens. »

Peu de jours après, Bossuet s'explique encore avec un peu plus de détail sur les affaires personnelles du ministre *Ferri*, et sur le projet de réunion.

« [c] J'ai parlé au Roi et à M. Le Tellier sur le » sujet de M. *Ferri*, avec tout le bon témoignage » qu'il mérite. On paroît disposé à l'obliger.... Vous » pourrez l'assurer que je n'omettrai rien de ce qui » dépendra de moi pour son service. *Il est vrai que* » *plusieurs théologiens d'importance confèrent ici* » *des moyens de terminer les controverses avec* » *messieurs de la religion prétendue réformée, et* » *de nous réunir tous ensemble. Il y a quelques* » *ministres convertis fort capables, qui donnent* » *des ouvertures qui sont fort bien écoutées. Ils pro-* » *cèdent sans passion et avec beaucoup de charité*

[a] Du 1er septembre 1666. — [b] Tom. XXV de ses *Œuv.* p. 117 et suiv. édit. de Vers. *in*-8°. — [c] Lettre de Bossuet à son père, du 4 septembre 1666.

» *pour le parti qu'ils ont quitté. C'est ce que vous* » *pouvez dire à M. Ferri, et que très-assurément* » *on veut procéder chrétiennement et de bonne* » *foi.* »

» (a) Je vous supplie de dire à M. *Ferri*, que pour » son affaire particulière, on n'omettra rien. *Quant* » *à l'affaire générale* (celle de la réunion) *dont* » *nous avons parlé ensemble, on est persuadé qu'il* » *y peut beaucoup, et qu'il a bonne intention. Il* » *a bien pris mes pensées, et plût à Dieu que tous* » *eussent ses lumières et sa droiture!* »

Ces lettres, et plusieurs autres, que nous croyons inutiles de rapporter, montrent assez l'estime et la confiance que Bossuet et *Paul Ferri* avoient l'un pour l'autre.

Ce ministre n'étoit plus arrêté que par le désir de porter ses confrères à suivre son exemple, aussitôt qu'il pourroit déclarer hautement ses sentimens: il étoit regardé dans son parti comme un de ceux qui en faisoient la gloire et l'honneur. Mais cette considération même lui inspiroit une sorte de délicatesse qui lui faisoit craindre de paroître moins céder à la conviction qu'à la foiblesse, en abandonnant une cause qui perdoit chaque jour ses plus illustres appuis.

Telles étoient ses dispositions, lorsqu'il fut surpris par la mort en 1669. Il voulut même, en mourant, ne laisser aucune incertitude sur ses sentimens. Il déclara à sa famille et aux anciens du consistoire de Metz, qu'il vouloit faire son abjuration entre les mains de Bossuet, et recevoir de sa piété les derniers secours de la religion. Son vœu ne fut point rempli; les anciens du consistoire

(a) Autre lettre, du 20 septembre 1666.

craignirent qu'une pareille conquête ne fût un triomphe trop éclatant pour les Catholiques; ils interdirent tout accès auprès de lui, et se rendirent maîtres de ses derniers momens. Mais ses intentions n'avoient pu rester si secrètes, qu'elles n'eussent transpiré dans le public. Le mécontentement du peuple contre les membres du consistoire se manifesta au moment où son convoi funèbre traversa la ville, et peu s'en fallut que cette lugubre cérémonie ne fût troublée par un mouvement populaire qui auroit pu entraîner les suites les plus affligeantes (1).

XXXVI. — Bossuet donne les réglemens de la maison de *Propagation* de Metz.

La *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri* avoit produit un si grand effet à Metz, qu'on vit les Protestans de cette ville accourir en foule auprès de Bossuet. Un succès si heureux fit naître à l'évêque d'Auguste l'idée d'établir dans cette ville une communauté de femmes chargées d'instruire et d'élever les personnes de leur sexe qui annonçoient l'intention de rentrer dans l'Eglise catholique. Ce prélat invita Bossuet à rédiger les réglemens nécessaires, pour donner à cette association la forme, l'ordre et la régularité propres à en assurer les avantages, et à remplir l'objet de cette institution.

Ces *réglemens* parurent si sages et si utiles,

(1) L'abbé Ledieu rapporte qu'un écrit publié alors, et qu'on voyoit encore à Metz dans les cabinets des curieux, contenoit toutes les circonstances particulières de ce fait, avec de grandes plaintes des Catholiques de Metz contre les Protestans de cette ville. *Mss. de Ledieu.*

qu'on crut devoir les faire imprimer, pour servir de modèle à des institutions du même genre dans les autres villes du royaume (1).

Une circonstance particulière offrit à Bossuet une nouvelle occasion d'exercer son zèle pour l'Eglise.

XXXVII. — Mission de Metz. 1658.

La reine mère, ANNE D'AUTRICHE, fit en 1657 un voyage à Metz; elle y entendit parler des succès et des talens de Bossuet dans les conférences et les entretiens qu'il avoit établis pour la conversion des Protestans. On fit connoître à cette princesse que le plus grand nombre des Protestans étoit ébranlé, et que le moment sembloit arrivé où l'on pouvoit donner un grand mouvement aux esprits. Elle forma dès lors le projet de faire prêcher une mission à Metz, et elle voulut donner à cette action le plus grand appareil. A son retour à Paris, elle chargea saint Vincent de Paul d'en diriger tous les détails, et elle se réserva d'en faire tous les frais. Saint Vincent de Paul s'empressa de se conformer aux pieuses intentions de la Reine. Il s'établit entre Bossuet et lui une correspondance très-active, pour en concerter toutes les dispositions (2). La sagesse et la dextérité de Bossuet écartèrent quelques difficultés qui auroient pu en traverser l'exécution. Saint Vincent de Paul lui associa les ecclésiastiques les plus vertueux et les plus instruits de

(1) Le *Réglement* de Bossuet fut réimprimé en 1672; on l'a fait entrer dans l'édition des *OEuvres de Bossuet* de 1743, tom. v. Éd. de Vers. *in*-8°, tom. xxv, p. 57.

(2) Les *originaux* des *lettres* de Bossuet et de saint Vincent de Paul existoient encore aux archives de la maison de Saint-Lazare au moment de la révolution.

cette célèbre *conférence* de Saint-Lazare, dont nous avons déjà parlé. Le chef des missionnaires envoyés de Paris fut l'abbé de Chandenier, de la maison de Rochechouart, neveu du cardinal de la Rochefoucauld.

Saint Vincent de Paul adressa à Bossuet la *lettre de cachet* du Roi, qui le nommoit chef de la mission, et il la transmit à l'évêque d'Auguste, chargé du gouvernement du diocèse, et qui étoit en cette qualité son premier supérieur.

Tous les missionnaires envoyés par la Reine vinrent descendre chez Bossuet ([a]), et arrêtèrent avec lui tout le plan et tous les travaux de la mission. Elle s'ouvrit le 4 mars 1658. On choisit la cathédrale et l'église paroissiale de la citadelle de Metz pour les *sermons*. Il céda par honneur aux missionnaires de la Cour la chaire de la cathédrale, où il avoit déjà fait si souvent entendre sa voix, et il se réserva les *sermons* de l'église paroissiale. On fixa des jours pour les conférences destinées à l'instruction particulière des Protestans. Bossuet, qui avoit acquis par des communications suivies une connoissance exacte de leurs dispositions, adressoit aux missionnaires tous ceux dont on pouvoit espérer une conversion sincère : en un mot, il fut l'ame de cette pieuse entreprise ; il en dirigea tous les progrès ; il en prépara et en assura le succès.

C'est ce qu'atteste la lettre de l'abbé de Chandenier à saint Vincent de Paul, où il se plaît à faire honneur à Bossuet ([b]) de toutes les bénédictions dont les habitans de Metz comblèrent les chefs

([a]) Mts. de Ledieu. — ([b]) Tom. XXXVII de ses *Œuvres*, édit. de Vers. *in*-8°, pag. 1 et suiv.

et les coopérateurs de cette mission. Saint Vincent de Paul écrivit, au nom de la Reine, une lettre à l'évêque d'Auguste, et à Bossuet en particulier. On y voit combien cette princesse leur sut gré du zèle qu'ils avoient mis à seconder ses desseins, et tous les avantages qu'elle en espéroit pour le bien de la religion.

XXXVIII. — Bossuet établit des conférences ecclésiastiques à Metz.

Bossuet voulut conserver à la ville de Metz des avantages plus durables que les fruits passagers d'une mission. Il se proposa d'y établir des *conférences* semblables à celles de Saint-Lazare, et il demanda à saint Vincent de Paul d'associer cette institution à celle dont il étoit le créateur.

A la fin de sa carrière, Bossuet aimoit encore à se rappeler cette époque de sa vie et les honorables rapports qu'elle lui avoit donnés avec saint Vincent de Paul. Dans sa lettre au pape Clément XI, dont nous avons déjà cité des fragmens, il attribue au zèle, à la piété et aux prières de cet homme vénérable, toutes les bénédictions que le ciel avoit daigné répandre sur la mission de Metz (1). Elle servit à resserrer les liens qui les unissoient. Se trouvant à Paris, en 1659, il fit, à la prière de saint Vincent de Paul, les *conférences* de Saint-Lazare pour l'ordination de Pâques;

(1) « Fuit etiam nobis desideratissimum illud tempus, quo » eorum laboribus sociati, Metensem Ecclesiam, in qua tum » ecclesiasticis officiis fungebamur, in vitæ pascua deducere » conabamur, cujus missionis fructus venerabilis Vincentii » non modò piis instigationibus, verùm etiam precibus tri- » buendos nemo non sensit. »

et celles de 1660 pour l'ordination de la Pentecôte.

Ce fut à la fin de cette même année 1660 (27 septembre), que la religion, l'humanité et la France perdirent cet homme incomparable, dont la vie entière ne fut qu'une longue suite de bienfaits inspirés par la charité chrétienne.

La mort de saint Vincent de Paul n'apporta aucun changement aux relations de Bossuet avec la congrégation de Saint-Lazare. Son premier successeur (Réné Alméras) l'engagea à faire les *conférences* des ordinations de la Pentecôte, en 1663 et 1669; et telle étoit la considération dont l'opinion publique l'avoit déjà environné ([a]), que les ecclésiastiques choisissoient de préférence le temps où il devoit donner ses *instructions* pour se disposer aux saints ordres. C'est ce que rapportoit le célèbre abbé *Fleury*, qui fut ainsi introduit sous les auspices de Bossuet dans le ministère ecclésiastique, qui devint dans la suite le coopérateur de ses travaux, et qui passa une grande partie de sa vie dans sa société.

La *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri*, les mission de Metz, l'éclat avec lequel Bossuet se montra peu de temps après dans les chaires de Paris, son habileté dans ses conférences avec les Protestans, l'art infini qu'il apportoit à ménager leurs préventions et leur amour-propre, l'opinion invariable où il fut toujours, qu'on ne devoit employer à leur égard que des moyens d'instruction et de douceur, présentoient déjà Bossuet à son siècle comme l'homme que la Providence avoit suscité pour éteindre en France le schisme que le siècle précédent avoit vu naître.

([a]) Mts. de Ledieu.

Il avoit eu souvent occasion d'observer, dans le cours de ses controverses avec les ministres protestans, et dans les instructions que ses nombreux néophytes étoient venus lui demander, que l'une des principales causes de leur vive opposition à la religion catholique, étoit la fausse idée qu'on leur avoit donnée de sa doctrine. On affectoit trop souvent de la confondre avec des opinions particulières, avec des traditions populaires, avec des pratiques superstitieuses. Il crut donc qu'il suffisoit de montrer la doctrine catholique telle qu'elle étoit, pour la faire briller de tout son éclat, et dissiper les nuages dont le faux zèle, l'ignorance et la mauvaise foi, l'avoient quelquefois obscurcie.

XXXIX. — Du livre de l'*Exposition de la Foi catholique.*

Il conçut dès lors l'idée d'un écrit très-court et très-précis, qui ne devoit offrir que la déclaration claire et exacte des principes de l'Eglise catholique sur les questions de controverses agitées depuis le seizième siècle. Il les sépara avec une attention scrupuleuse de toutes les opinions particulières des théologiens, et de tout ce que la crédulité, ou une piété peu éclairée, avoient cru pouvoir y ajouter. Il ne voulut demander à la foi que ce que l'Eglise enseigne comme de foi; et ce fut en s'attachant à la doctrine du concile de Trente, et en la présentant dans toute sa vérité, qu'il osa entreprendre de lui réconcilier ses adversaires les plus déclarés.

En un mot, le sentiment qui anima Bossuet dans l'exécution de cette belle idée, fut inspiré par

cette sage maxime qui devroit toujours servir de règle de conduite aux hommes, partout où ils sont partagés d'opinion (1) : « *Dans tout ce qui est né-* » *cessaire, l'unité; dans tout ce qui est douteux, la* » *liberté; dans tous les cas, la charité.* »

Chaque définition de cette espèce de *profession de foi* devoit avoir la précision et la clarté qui conviennent à la vérité, lorsqu'on l'annonce comme révélée de Dieu et déclarée telle par l'Eglise. Toute expression équivoque ou ambiguë devoit en être écartée, comme contraire à la sainteté de la religion et à la simplicité chrétienne. Tous les termes devoient être choisis avec cette attention sévère qu'observe l'Église, lorsqu'elle prononce des canons dans ses conciles. Enfin, pour porter la charité jusqu'à ses dernières bornes, on devoit s'abstenir de ce langage impérieux et absolu, qui ressemble trop à l'autorité et au commandement, de cet esprit de contention qui appelle la résistance en éloignant la persuasion, de ces censures amères, qui aigrissent les cœurs au lieu de les adoucir.

Tels sont en effet tous les caractères qui se trouvent réunis dans l'*Exposition de la foi catholique*, et le succès a justifié la sagesse du plan conçu par Bossuet et l'art infini qu'il a apporté dans son exécution.

Quoique Bossuet n'ait mis la dernière main au livre de l'*Exposition*, que quelques années après l'époque où nous a conduit notre histoire, on ne peut douter qu'il ne s'en soit occupé dès le premier moment où il entra dans la carrière de la con-

(1) IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

troverse. Il est au moins certain que dès lors il fit usage avec les Protestans qui venoient réclamer ses instructions, de l'excellente méthode dont il a tracé ensuite l'enseignement; et nous n'en parlons ici que parce qu'il nous a paru naturel de réunir sous un seul point de vue les ouvrages de controverse que Bossuet a composés avant son épiscopat.

Le livre de l'*Exposition*, le moins étendu de ceux que Bossuet a écrits, a été le plus utile peut-être par les biens qu'il a produits et par le mouvement général qu'il imprima aux esprits. Il parut dans un siècle où les idées religieuses dominoient les gouvernemens, les rois et les peuples, et dans un temps où la fureur des guerres de religion avoit fait place à un genre de combat plus digne de la raison humaine.

Les deux grandes communions qui séparoient l'Europe chrétienne étoient toujours également opposées l'une à l'autre : mais au moins la politique ne venoit plus mêler ses armes meurtrières aux controverses religieuses. Tous les gouvernemens, fatigués des longues calamités qui avoient ensanglanté l'Europe pendant plus d'un siècle, ne demandoient que le repos et la paix. Ils se bornoient à environner la religion dominante dans leurs Etats de tous les appuis et de tous les honneurs qui pouvoient assurer sa prééminence. Si leur zèle les portoit encore à des conquêtes religieuses, ils ne vouloient les devoir qu'à l'ascendant des vertus et à l'influence des lumières.

C'est dans cet intervalle qu'on vit paroître en France et dans les pays étrangers un grand

nombre d'ouvrages de controverse parmi les Catholiques et les Protestans. Le système du gouvernement de Louis XIV se bornoit alors à préparer la réunion de tous ses sujets à l'Eglise romaine par son attachement bien connu pour la religion qu'il professoit, par l'appât des honneurs et des récompenses, et surtout par le secours de l'instruction. Le clergé de France, qui comptoit à cette époque dans toutes les classes dont il étoit composé, un grand nombre d'hommes aussi vertueux qu'éclairés, secondoit avec une louable émulation les religieuses intentions du monarque. Les Protestans, de leur côté, qui voyoient déjà les personnages les plus illustres de leur parti déserter la cause que leurs pères avoient défendue, redoubloient de zèle et d'effort pour succomber du moins avec honneur, dans une crise dont ils redoutoient d'autant plus le danger, qu'elle n'offroit aucun des caractères de la violence et de la persécution. Ils avoient à leur tête des ministres recommandables par leurs mœurs, par la science, et par l'habitude de la controverse. Plusieurs d'entre eux s'étoient déjà montrés dignes de lutter contre les plus habiles défenseurs de la cause des Catholiques.

Telle fut l'époque où Bossuet écrivit son livre de l'*Exposition*, et elle sert à expliquer l'intérêt général qu'il inspira et les succès qu'il obtint.

Le premier essai de ce travail fut consacré à l'instruction du marquis de Dangeau et de l'abbé de Dangeau, son frère, qui portoit alors le nom de marquis de *Courcillon*. Petits-fils, par leur mère, du fameux Duplessis-Mornay, ils avoient puisé

dans le sang de cet ardent défenseur du calvinisme des préventions héréditaires contre l'Eglise romaine.

L'abbé de Dangeau a rendu compte lui-même au public ([a]) de la conduite de Bossuet et de la sienne dans leurs rapports sur la religion. Ce témoignage de sa reconnoissance pour celui qui l'avoit désabusé de ses erreurs, est aussi la preuve la moins suspecte de sa candeur et de sa bonne foi. Non-seulement l'abbé de Dangeau avoua généreusement sa défaite, mais il voulut s'honorer lui-même en faisant son abjuration entre les mains de son vainqueur. Ce fut en 1668 qu'eut lieu cette conversion, qui fit alors beaucoup de bruit.

XL. — De M. de Turenne.

Une conquête bien plus glorieuse encore suivit de près celle de l'abbé de Dangeau.

« ([b]) Un homme alors au-dessus de la fortune, » et toute sa vie au-dessus de l'intérêt; attaché » par le sang et par l'alliance à ce qu'il y avoit » de plus grand dans le parti protestant; un sage » respecté pour la solidité de son génie et la pro» bité de son cœur; un guerrier renommé par tant » de glorieux travaux, qui ne pouvoit monter plus » haut, ni dans la confiance de son Roi, ni dans » l'affection de sa patrie, ni dans l'estime des na» tions étrangères; ([c]) UN HOMME QUI FAISOIT HON» NEUR A L'HOMME; » TURENNE devient le disciple de BOSSUET.

([a]) Dans ses *Dialogues sur la religion.* — ([b]) Eloge funèbre de Bossuet par le P. de la Rue. — ([c]) Paroles de Montécuculli.

Ce fut en effet pour l'instruction de *Turenne*, que Bossuet donna à son livre de l'*Exposition* la forme dans laquelle il a paru; et telle est l'impression générale qui est restée de l'influence que le livre de l'*Exposition* obtint sur la conversion de *Turenne*, qu'il est impossible aujourd'hui de parler de l'un sans parler de l'autre.

On ne peut douter, en lisant les *lettres* de M. de *Turenne* à sa femme (1), qu'il ne fût disposé à se réunir à l'Eglise catholique long-temps avant d'avoir abjuré la religion protestante. Ces *lettres* (2) annoncent tant de candeur et de simplicité; elles révèlent un jugement si droit et si pur; elles peignent avec tant de vérité les combats qu'il eut à soutenir dans l'intérieur de sa famille, qu'on ne peut se défendre d'une sorte d'attendrissement, en observant que ce grand homme n'étoit pas aussi heureux qu'il méritoit de l'être, et qu'il eut souvent à lutter avec les objets les plus chers de ses affections.

Cet homme si calme, ce héros si intrépide à la tête des armées, craignoit de porter la douleur dans le cœur d'une femme et d'une sœur qu'il aimoit avec tendresse. Il ne pensoit plus comme elles; il avoit le courage de leur résister; il n'avoit pas celui de les affliger.

Si on veut connoître toutes les anxiétés qui

(1) On nous pardonnera sans doute les détails dans lesquels nous allons entrer sur la conversion de M. de Turenne, parce qu'il en est quelques-uns qui seront publiés pour la première fois.

(2) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre premier, n° 2.

tourmentèrent Turenne pendant plusieurs années, il faut porter ses regards jusque dans l'intérieur de sa maison, et lever le voile qui a couvert jusqu'à présent le secret de ses chagrins domestiques.

Un homme qui lui fut constamment dévoué (1), qui avoit eu sa confiance dans des affaires importantes, nous a conservé ce tableau intéressant. La simplicité, et l'espèce de naïveté qui s'y font remarquer, le rendent encore plus attachant. Son témoignage est d'autant moins suspect, que sa reconnoissance et son admiration pour M. de *Turenne*

(1) Nicolas *Frémont d'Ablancourt.* M. de Turenne lui avoit procuré le titre d'envoyé de France à la cour de Portugal, et ensuite celui de résident du Roi à Strasbourg, ayant la réunion de cette ville impériale à la France. A la mort de M. de Turenne, il revint à Paris. Mais en 1685, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, son attachement au calvinisme le détermina à quitter la France, et à se retirer en Hollande. C'est à lui que *Richard Simon* a adressé une grande partie de ses *lettres historiques et critiques*. *Frémont d'Ablancourt*, pendant son séjour à Paris, de 1675 à 1685, « écrivit une Vie de M. de Turenne, qui n'a jamais été imprimée, et que n'ont connue ni le père *Lelong* ni ses derniers éditeurs. Cette *Vie* existoit encore *manuscrite* en un volume *petit in-folio*, à l'hôtel de Bouillon, où je l'ai vue, » dit l'abbé de Saint-Léger, en 1782. Dans ce *manuscrit*, il » se trouve, outre quelques *notes* aux marges, des *remarques* » sur des feuilles séparées, que l'on dit écrites de la main du » cardinal de Bouillon. »

C'est de cette *vie manuscrite* que *l'abbé de Saint-Léger*, connu par de savantes recherches bibliographiques et historiques, a extrait les *fragmens* que je rapporte ici. J'en dois la communication à M. l'abbé de *Tersan*, qui a recueilli plusieurs *notes manuscrites* de l'abbé de Saint-Léger, et qui a eu la bonté de me permettre d'en faire usage.

ne purent triompher de ses préventions religieuses, ni le porter à suivre son exemple.

« L'automne de cette année (1668), écrit *Fré-* » *mont d'Ablancourt* (*Vie* manuscrite *de Turenne*) » le vicomte de Turenne fit une action qui donna » grand sujet de parler fort diversement de lui. » Mais comme on a attribué à divers motifs son » changement de religion, avant que de rapporter » mon sentiment, je dirai celui d'un homme dont » il se servoit dans ses négociations avec les mi- » nistres étrangers de la Cour. Il dit donc, que » le vicomte de Turenne, après s'être maintenu » long-temps auprès du Roi dans la connoissance » des affaires les plus secrètes de l'Etat, à l'insu » des ministres, voulut enfin agir à découvert, et » faire connoître qu'il en étoit le maître : et pour » preuve de cela, il envoya chez tous les ministres » étrangers, leur insinuer que ceux qui voudroient » promptement obtenir de Sa Majesté ce qu'ils » désiroient, n'avoient qu'à s'adresser à lui; que » l'ambassadeur de Venise fut le premier qui tenta » cette voie, et qu'il fut suivi de tous les envoyés » et même des résidens; ce qui réveilla fort la ja- » lousie des secrétaires d'Etat, et les obligea de » mettre tout en pratique pour rompre ses me- » sures; que voyant ensuite qu'on le traversoit » plus que jamais, qu'on se déclaroit même contre » ses neveux, il jugea qu'il étoit impossible qu'il se » maintînt à la tête des affaires à moins de changer » de religion, et que ce furent là les secrets motifs » qui le portèrent à le faire.

» Pour moi, dit Frémont d'Ablancourt (qui sen- » tois mieux que personne tout le ridicule d'une

» pareille conjecture), pour moi, voici mon sen-
» timent. Quoique le vicomte de Turenne fût né
» protestant, et qu'il fût bien instruit et même
» persuadé de sa religion, lorsqu'il se maria, la
» grande piété de sa femme (1) et de sa sœur (2),
» qui devoient le fortifier dans sa créance, furent
» en quelque sorte les motifs qui le portèrent à
» changer de religion : voici sur quoi je me fonde.
» Il y avoit déjà quelques années que les livres
» des Jansénistes faisoient l'occupation et l'entre-
» tien de ceux qui aimoient les ouvrages d'esprit,
» et surtout de ceux qui étoient imbus de cette
» matière de religion; et comme le vicomte de
» Turenne aimoit la lecture, et que la paix des
» Pyrénées lui donnoit du loisir, ces lectures fai-
» soient souvent la matière de l'entretien qu'il
» avoit dans sa famille, qui, considérée par rap-
» port à ces dames, avoit plutôt l'air d'une mai-
» son de retraite que d'une maison du monde; et
» comme il arrive dans les conversations que les
» avis sont différens, ce qui les rend plus vives et
» plus agréables, insensiblement le vicomte de
» Turenne défendit sérieusement les Jansénistes,
» et même quelquefois les Catholiques contre les
» Protestans, c'est-à-dire, contre la créance de sa
» femme, de sa sœur, et la sienne propre; *enfin*
» *cela avec le temps dégénéra en une espèce de*
» *chicane, qui alloit quelquefois jusqu'à l'aigre;*

(1) Charlotte de *Caumont*, fille du maréchal *de la Force*, mariée en 1653, morte sans enfans le 13 avril 1666, âgée de quarante-trois ans.

(2) Charlotte de *La Tour d'Auvergne*, morte sans alliance au mois de juillet 1662.

» *si bien que ne pouvant plus compatir l'un avec* » *l'autre, surtout en allant à Charenton, leur* » *paroisse, ils prirent le parti d'y aller séparé-* » *ment.* Sa sœur étant morte (en 1662), et sa » femme bientôt après (en 1666), il s'abandonna » plus que jamais à la lecture des livres de Port- » Royal; et *comme dans ce temps-là l'évêque de* » *Condom apportoit de grands tempéramens pour* » *passer d'une religion à l'autre, il en conféroit* » *avec lui*, et quelquefois avec l'évêque de Tour- » nay (Gilbert *de Choiseul*), dont la probité, » jointe au savoir, le charmoient. *On peut ajouter* » *à cela qu'on lui faisoit espérer qu'on se relâche-* » *roit en sa faveur de quelque chose, ce qu'on ne* » *fit pas.* »

Après la mort de sa femme, *Turenne* consacra encore deux années entières aux études les plus sérieuses, aux recherches les plus assidues, avant d'abjurer publiquement le calvinisme. La qualité dominante du génie de *Turenne* étoit la réflexion. Celui qui dans les camps, dans les armées, et dans les combinaisons politiques, ne vouloit jamais rien accorder au sentiment trop prompt d'une première impression, devoit penser qu'un acte aussi important que celui d'un changement de religion, méritoit d'être soumis à toutes les épreuves d'une longue méditation.

Aussitôt qu'il eut pris et fixé sa résolution [a], « il se rendit à la Cour, et dit au Roi, qui étoit à » table, qu'il avoit un mot à lui dire, dont il » supplioit Sa Majesté de ne point parler : *C'est,* » *Sire, que je veux changer de religion. Ah!*

[a] Frémont d'Ablancourt, *Vie manuscrite de Turenne.*

» *que je suis aise*, dit le Roi, en lui tendant les » bras pour l'embrasser; mais le vicomte de Tu» renne se retirant un peu, le Roi se souvint qu'il » venoit de le prier de n'en rien témoigner. Ainsi » il se retint, et lui dit, après l'avoir fait entrer » dans son cabinet, *que le Pape auroit bien de la* » *joie de cette nouvelle, et qu'il vouloit tout-à-* » *l'heure lui dépêcher un courrier pour lui en* » *faire part. Ah! Sire*, dit le vicomte de Tu» renne, *je supplie Votre Majesté de n'en rien* » *faire; car si je croyois que cette action dût* » *m'attirer les gants qu'elle tient, je ne la ferois* » *pas.*

» Quelques jours après que le vicomte de *Tu*» *renne* eut fait son abjuration à l'archevêché, où » il alla avec son voisin *Boucherat* (1), le Roi lui » demanda s'il n'avoit pas un confesseur, et que » s'il n'en avoit pas, il vouloit bien lui en donner » un, ou du moins le prier de n'en pas prendre » un dans une communauté. Cependant il fit venir » *Pertuis* (2) de Courtrai à Paris, pour avoir son » avis là-dessus; et comme celui-ci lui en eut » proposé deux, l'un fort indulgent, et l'autre » fort sévère, *voyons-les tous deux*, dit-il; et » montant dans un carrosse de louage, sans valets

(1) Depuis chancelier de France, que *Turenne* aimoit et estimoit, et qu'il fit son exécuteur testamentaire.

(2) *Pertuis*, capitaine des gardes de *Turenne*, son ami et son conseil, homme de la bravoure la plus distinguée et de la fidélité la plus rare. La mort de M. *de Turenne* pensa lui coûter la vie, par l'excès de la douleur. Il lui devoit le gouvernement de Courtrai.

» de livrée, *ils furent à la Doctrine chrétienne* [a],
» où le vicomte, sans être connu, entretint trois
» ou quatre heures le père *Charles*, dont il fut
» très-content. L'après-dînée, ils furent en même
» équipage à Saint-Gervais, ou le curé [b] les at-
» tendoit, qui connut d'abord le vicomte de *Tu-*
» *renne*, et lui parla tellement à son gré, qu'il
» le prit pour son confesseur.

» On trouva assez étrange en France, et dans
» les pays étrangers, et surtout parmi les princes
» protestans, que le vicomte de Turenne se fût
» avisé de changer de religion à cinquante-sept
» ans; les uns disoient que c'étoit plutôt un effet
» de politique que de dévotion; que se voyant
» éloigné de la tête des affaires, et souhaitant d'y
» rentrer, il avoit cru nécessaire de mettre un
» chapeau de cardinal sur la tête de son neveu,
» dont il vantoit fort le mérite; que s'il pouvoit
» l'établir auprès du Roi, sous prétexte de lui
» mettre en main les dépêches de son oncle, et de
» lui rendre compte des choses dont il le charge-
» roit, il se rendroit agréable et nécessaire au Roi.
» D'autres croyoient qu'il avoit honte d'être d'une
» religion, et de se trouver dans une assemblée
» (au prêche) où l'on ne voyoit presque plus de per-
» sonnes de qualité. Mais tous ces raisonnemens
» n'étant que des conjectures, ils s'évanouirent
» aussitôt. »

On a pu remarquer que *Frémont d'Ablancourt*, en parlant de Bossuet, dit : *L'évêque de Condom*

(a) Rue des Fossés-Saint-Victor. — (b) Il se nommoit M. *Feu*.

apportoit de grands ménagemens pour passer d'une religion à l'autre. On retrouve dans ces expressions le systême favori des Protestans, qui affectoient de représenter le livre de l'*Exposition* comme une espèce de déguisement de la véritable doctrine de l'Église romaine, comme un tableau tracé avec beaucoup d'art, pour masquer les erreurs qu'on lui reprochoit.

Frémont d'Ablancourt suppose également qu'*on avoit promis* à Turenne *de se relâcher en sa faveur de quelque chose;* mais on ne voit pas que pendant les sept années qu'il a survécu à sa conversion, il ait jamais réclamé cette prétendue promesse. Turenne savoit mieux que personne jusqu'à quelle sévérité l'Eglise romaine porte l'inflexibilité de ses principes en matière de doctrine. L'édifiante régularité avec laquelle il se conforma jusqu'au dernier moment de sa vie à tous les préceptes et à toutes les pratiques de l'Eglise catholique, dans les points même les plus intolérables pour les Protestans, montre assez qu'il n'avoit ni demandé ni obtenu des exceptions aussi incompatibles avec sa sincérité naturelle, qu'avec les maximes de la religion qu'il venoit d'embrasser. Le plus grand capitaine de l'Europe fut le disciple le plus humble et le plus soumis de Bossuet encore simple ecclésiastique. Il avoit trouvé dans le livre de l'*Exposition* la solution des doutes et des difficultés qui avoient long-temps suspendu son jugement, et ce ne fut qu'alors qu'il jouit véritablement de ce repos de l'esprit et de l'ame si nécessaire au bonheur et à la tranquillité d'un homme aussi droit et aussi sincère.

Nous reviendrons à ce célèbre ouvrage de Bossuet, et aux discussions singulières qu'il fit naître, à l'époque où Bossuet, devenu évêque de Condom, et précepteur de Mgr le Dauphin, consentit enfin à le rendre public.

FIN DU LIVRE PREMIER.

HISTOIRE
DE BOSSUET.

LIVRE DEUXIÈME.

De ses sermons, et de ses occupations jusqu'à sa nomination à l'évêché de Condom.

HISTOIRE DE BOSSUET.

LIVRE DEUXIÈME.

De ses sermons, et de ses occupations jusqu'à sa nomination à l'évêché de Condom.

Nous arrivons au moment où le génie de Bossuet va se montrer avec éclat. Il monte dans la chaire, et il y porte un genre d'éloquence inconnu avant lui.

I. — Des *Sermons* de Bossuet.

Les *sermons* de Bossuet offrent sans doute beaucoup d'inégalités et d'imperfections. Mais on ne doit pas oublier qu'il les prononça il y a plus de cent cinquante ans; qu'ils furent écrits et composés avec toute la rapidité qu'exigeoit l'empressement qu'on montroit à l'entendre; que jamais il ne répétoit le même sermon, et qu'on a peine à comprendre encore aujourd'hui comment il a pu seulement trouver le temps de les écrire et de les graver dans sa mémoire pendant les courts intervalles qu'on consentoit à lui accorder. On doit encore se rappeler que Bossuet ne les avoit point destinés à l'impression, et qu'il a paru même les avoir entièrement oubliés; et alors on sera encore

plus frappé des éclairs de génie qui échappent sans cesse à leur auteur.

On ne peut donner trop d'éloges au zèle et au travail des *éditeurs* (1), qui ont sauvé du naufrage ces précieux ouvrages d'un grand homme. Mais il eût été à désirer qu'un excès d'admiration pour tout ce qui venoit de la plume de Bossuet ne leur eût pas interdit de faire ce que sans doute il auroit fait lui-même; un discernement judicieux de toutes les beautés sublimes répandues dans un très-grand nombre de ses *sermons* en auroit composé un monument vraiment digne de celui qui a créé l'éloquence en France, digne du nom de BOSSUET.

C'est là que tous les orateurs chrétiens seroient venus étudier les principes de l'éloquence sacrée dans le plus admirable des modèles.

On n'auroit point vu alors ses admirateurs les plus sincères prononcer des jugemens si opposés sur le mérite de ses *sermons*.

Il n'est personne qui n'eût partagé la religieuse émotion du père de *Neuville*, s'écriant avec douleur sur le bord de son tombeau, au moment où les *sermons* de Bossuet parurent pour la première fois :

« Plût au ciel que la Provience m'eût enrichi » de ce trésor avant cet âge d'affoiblissement et » de langueur qui me met hors d'état d'en profi- » ter! A l'école de ce maître unique du sublime, » de l'énergique, du pathétique, j'aurois appris » à réfléchir, à penser, à exprimer ; et j'aurois » désiré de tomber dans ces négligences de style

(1) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre deuxième, nº 1.

» inséparables de l'activité, de l'impétuosité du » génie. Heureux le siècle qui a produit ce pro» dige d'éloquence, que Rome et Athènes, dans » leurs plus beaux jours, auroient envié à la France! » Malheur au siècle qui ne sauroit le goûter et » l'admirer!....

» Je crois qu'avec de l'esprit, de l'étude, des » efforts, on peut se promettre de marcher sur » les pas de l'immortel Bourdaloue, et aspirer à » lui ressembler, sans cependant se flatter d'at» teindre à la perfection de son modèle. Mais un » Bossuet, passez-moi ces expressions, il naît tout » entier; il ne se forme point par des dévelop» pemens, par des accroissemens successifs, et il » y auroit presque autant de folie à entreprendre » de l'imiter, que de délire à se promettre de » l'égaler. »

Alors, on se seroit demandé comment M. de *La Harpe*, dont le goût étoit si pur et si éclairé, dont l'admiration pour Bossuet étoit si vraie et si passionnée, a pu dire : ([a]) *Bossuet est médiocre dans ses sermons.*

Des jugemens si opposés peuvent cependant s'expliquer jusqu'à un certain point par le défaut de choix qui se fait remarquer dans la collection de ces *sermons*.

Le père de *Neuville*, nourri dans les études de la chaire, saisi des beautés sublimes que lui ont offertes un grand nombre de *sermons* de Bossuet, n'a vu que les magnifiques effets de l'éloquence portée à son plus haut degré d'élévation.

M. de *La Harpe*, littérateur distingué par un goût sévère, trop sensible peut-être au mérite de

([a]) *Cours de littérature*, tom. VII, pag. 113.

l'ordre et de la correction qu'on s'attend à trouver dans tous les ouvrages d'un homme supérieur; trop prompt à s'alarmer de quelques négligences qui peuvent avoir des dangers lorsque la médiocrité se croit en droit d'abuser de l'autorité d'un pareil modèle, aura oublié que cette sorte de désordre et d'abandon qu'on remarque dans la trop volumineuse collection (1) des *sermons* de Bossuet, ne peut appartenir qu'à ces hommes extraordinaires que l'indépendance de leur génie semble affranchir des règles ordinaires.

Bossuet, en parlant de l'éloquence des apôtres, a révélé lui-même, sans s'en apercevoir, le secret des beautés et des défauts de ses *sermons*.

« (a) Ce n'est point par l'art de bien dire, par » l'arrangement des paroles, par des figures artifi» cielles, qu'ils ont opéré ces grands effets. *Tout » se fait par une secrète vertu qui persuade con» tre les règles; vertu qui, venant du ciel, sait » se conserver tout entière dans la bassesse mo» deste et familière de leurs premières expres» sions, et dans la simplicité d'un style qui paroît » vulgaire.* »

Le père de *La Rue*, qui ne connoissoit les *sermons* de Bossuet que sur la tradition des souvenirs qu'ils avoient laissés dans la mémoire de ses contemporains, a dit (b) :

« Il dépouilla son éloquence de tout ce qui ne » pouvoit que plaire, sans édifier, et Dieu permit » qu'il plût sans vouloir plaire; que le fruit de

(a) Second *sermon* du deuxième dimanche de l'Avent, *OEuvr.* t. XI, pag. 275. Édit. de Vers. in-8°. — (b) *Eloge funèbre* de Bossuet, par le père de La Rue.

(1) Elle forme 7 vol. in-8° dans l'édit. de Vers.

ses *sermons* en égalât et surpassât la beauté. »

Enfin, ne pourroit-on pas dire des *sermons* de Bossuet, ce que Quintilien a dit des vers d'Ennius : « *Révérons-les comme ces bois consacrés par* » *leur propre vieillesse, dans lesquels nous voyons* » *de grands chênes que le temps a respectés, et* » *qui pourtant nous frappent moins par leurs* » *beautés, que par je ne sais quel sentiment de* » *religion qu'ils nous inspirent* (1). »

Bossuet avoit voulu se préparer à cet auguste ministère par de profondes études et de nombreux essais dans une église et dans un diocèse qui réclamoient ses premiers travaux. Il avoit toujours en présent à l'esprit le sage conseil de M. Cospéan, qui l'avoit exhorté dès sa première jeunesse à mûrir son talent dans l'étude et la retraite, avant de monter dans les chaires de Paris, où les exagérations de la censure et de la louange pouvoient également nuire à l'essor de son talent, et en corrompre les plus belles productions.

La mission de Metz venoit de montrer ce qu'étoit, et ce que pouvoit Bossuet. Quelques affaires que le Chapitre de cette ville avoit à suivre à Paris lui servirent de motif ou de prétexte pour y députer celui de ses membres qui pouvoit devenir le plus utile aux intérêts de sa compagnie. C'étoit vers la fin de 1658, et Bossuet avoit alors trente-un ans.

II. — Bossuet commence à prêcher à Paris. 1659.

Dès qu'il fut arrivé à Paris, sa réputation, qui

(1) « *Ennium, sicut sacros vetustate lucos, adoremus, in quibus grandia et antiqua robora jam non tantam habent speciem, quantam religionem.* »

y étoit déjà établie, lui mérita d'être choisi pour prêcher le carême de 1659 aux *Minimes* de la place Royale. Il y attira un tel concours ([a]), que la mémoire s'en étoit encore conservée long-temps après parmi ceux qui s'applaudissoient d'avoir été les premiers témoins et les premiers juges des grands effets de son éloquence.

A peine eut-on entendu Bossuet à Paris, que la voix publique porta son nom à la cour d'ANNE D'AUTRICHE; cette princesse se rappela que celui que Paris venoit d'entendre pour la première fois étoit le même dont M. Cospéan lui avoit annoncé long-temps auparavant les talens naissans, dont le maréchal de Schomberg lui avoit parlé avec un intérêt paternel, dont mesdames de *Senecey* et de *Fleix* l'entretenoient souvent avec enthousiasme, dont saint Vincent de Paul lui avoit attesté le zèle et la piété pendant la mission de Metz. Elle exprima le désir de l'entendre prêcher à la Cour, et l'occasion s'en présenta naturellement.

III. — Bossuet prêche devant ANNE D'AUTRICHE.

François Bossuet, celui dont nous avons déjà parlé, avoit une chapelle dans l'église des Feuillans de la rue Saint-Honoré (1). Il engagea sans peine les religieux à prier Bossuet d'y prêcher le *panégyrique* de saint Joseph. La Reine y vint, suivie de toute sa Cour. Bossuet monta en chaire. A peine eut-il prononcé son texte : DEPOSITUM

([a]) Mts. de Ledieu.

(1) Cette chapelle a appartenu assez long-temps à la famille de Bossuet. Le frère de celui dont nous écrivons l'histoire l'acheta de Mme de *Fercourt*, fille de *François Bossuet*.

CUSTODI : *Gardez le dépôt*, qu'un murmure général d'approbation avertit tous les auditeurs de l'heureuse allusion que ce texte sembloit offrir *au depôt* de l'État et de la personne du jeune Roi, que la Reine, sa mère, avoit eu tant de peine à conserver au milieu des troubles et des factions qui avoient agité sa régence. Tout l'auditoire redoubla d'attention pour un discours dont le début annonçoit tant d'intérêt, et dont la suite surpassa l'attente des amis même de Bossuet (1). Il parloit quelquefois de ce *sermon*, comme de l'un des meilleurs qu'il eût prêchés ([a]). La Reine mère en fut si contente, que deux ans après, elle pria Bossuet de répéter le même *sermon*. Santeuil, qui s'y étoit trouvé, et qui étoit digne par sa brillante imagination de comprendre le génie de Bossuet, parloit souvent dans la suite de l'impression que ce *sermon* lui avoit faite dans le temps où il l'avoit entendu. Il voulut même laisser un souvenir

([a]) Mts. de Ledieu.

(1) On ne s'attend pas à trouver ici un rapprochement assez singulier entre le début du cardinal de Richelieu et celui de Bossuet à la Cour, où ils finirent par avoir, l'un le pouvoir absolu, et l'autre une considération plus flatteuse encore que le pouvoir. Il est certain que le cardinal de Richelieu s'étoit d'abord disposé à suivre la même carrière où Bossuet recueillit tant de gloire. Nous avons déjà dit qu'il commença, comme Bossuet, par écrire des ouvrages de controverse, et ces ouvrages lui méritèrent de la réputation même parmi les théologiens. Mais ce qui est peut-être moins connu, c'est que le cardinal de Richelieu, ainsi que Bossuet, avoit commencé par prêcher avec succès deux *carêmes* devant MARIE DE MÉDICIS et sa Cour, l'un en 1607, dans le temps où il venoit d'être nommé à l'évêché de Luçon, à l'âge de vingt-deux ans, et l'autre en 1610, quelques mois avant la mort d'Henri IV.

durable de son admiration, en consacrant dans sa belle *hymne* de saint Joseph les mêmes paroles que l'orateur avoit choisies pour son texte : DEPOSITUM CUSTODI (1).

En 1661, Bossuet prêcha le *carême aux Carmélites* de la rue Saint-Jacques. Les religieuses de ce monastère, dans des *Mémoires manuscrits* rédigés à l'époque de ces *sermons*, dans un temps où elles ne pouvoient pas prévoir encore toute la gloire qui l'attendoit, observoient comme une circonstance singulière, que les hommes les plus célèbres et les plus instruits de Paris, attirés par la réputation de l'orateur, se rassembloient dans la cour de leur église, après l'avoir entendu, pour s'entretenir et raisonner sur le *sermon* qu'il venoit de prêcher. On remarquoit aussi [a] que le même motif y attiroit les maîtres et les disciples les plus renommés de Port-Royal; qu'ils se dispersoient en groupes dans les différentes parties de l'église, et se montroient les admirateurs les plus sincères de Bossuet.

Ce fut pendant le carême de 1661 qu'il répéta devant la Reine mère le *panégyrique* de saint Joseph, qu'elle avoit entendu deux ans auparavant. Elle vint aux *Carmélites* accompagnée de la jeune Reine sa belle-fille; et depuis cette époque, les deux reines ne négligeoient aucune occasion d'aller entendre Bossuet dans toutes les églises où il

[a] Mts. de Ledieu.

(1) *Alto progeniem quàm bene credîtam*
Servas consilio, depositum Dei!
Tecum pervigiles cœlituum Pater
Curas juraque dividit.

prêchoit quelques *sermons* détachés pendant le cours de l'année.

IV. — *Panégyrique* de saint Paul.

Dans l'une de ces occasions, il prêcha le *panégyrique* de saint Paul, et le génie de l'Apôtre semble animer celui de l'orateur.

Bossuet veut dans la première partie de ce *discours*, donner une idée de la grâce toute-puissante que Dieu avoit attachée à la prédication de saint Paul; et c'est dans la barbarie même, dans la grossièreté de ses mœurs, de ses manières, de son langage, et dans tous les désavantages extérieurs que sa naissance et sa condition offroient aux superbes dédains de Rome et d'Athènes, que Bossuet trouve les preuves de la divinité de sa mission.

Il commence par montrer saint Paul tel qu'il étoit, sous les traits les plus propres à rebuter un monde poli et délicat.

« Afin que vous compreniez, dit Bossuet [a], » quel est ce prédicateur destiné par la Pro» vidence pour confondre la sagesse humaine, » écoutez la description que j'en ai tirée de lui» même.

» Trois choses contribuent ordinairement à ren» dre un orateur agréable et efficace : la personne » de celui qui parle, la beauté des choses qu'il » traite, la manière ingénieuse dont il les expli» que; et la raison en est évidente. Car l'estime » de l'orateur prépare une attention favorable; » les belles choses nourrissent l'esprit; l'art et l'a-

[a] *OEuvr. de Bossuet*, tom. XVI, pag. 253, édit. de Vers. in-8°.

» grément dans la manière de les expliquer les
» font doucement entrer dans le cœur.

» Mais de la manière que se représente le pré-
» dicateur dont je parle, il est bien aisé de juger
» qu'il n'a aucun de ces avantages.

» Et premièrement, si vous regardez son ex-
» térieur, il avoue lui-même que sa figure est
» humble et basse : *Præsentia corporis infirma.*

» Si vous considérez sa condition, il est réduit
» à gagner sa vie par l'exercice d'un art mécani-
» que ; d'où il est aisé de comprendre combien sa
» personne étoit méprisable. *Chrétiens, quel pré-*
» *dicateur pour convertir tant de nations !*

» Mais peut-être que sa doctrine sera si plau-
» sible et si belle, qu'elle donnera du crédit à cet
» homme si méprisé? NON, IL N'EN SERA PAS DE LA
» SORTE. *Il ne sait*, dit-il, *autre chose que son*
» *maître crucifié ;* c'est-à-dire, qu'il ne sait rien,
» que ce qui choque, que ce qui scandalise, que
» ce qui paroît folie et extravagance.

» Comment donc peut-il espérer que ses audi-
» teurs soient persuadés?

» Mais, *grand Paul*, si la doctrine que vous
» annoncez est si étrange et si difficile, cherchez
» du moins des termes polis, couvrez des fleurs de
» la rhétorique cette face hideuse de votre Evan-
» gile, et adoucissez son austérité par les charmes
» de votre éloquence.

» A Dieu ne plaise, répond ce grand homme,
» que je mêle la sagesse humaine à la sagesse du
» Fils de Dieu ! C'est la volonté de mon maître
» que mes paroles ne soient pas moins rudes que
» ma doctrine paroît incroyable (1).

(1) *Non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis.*

» N'en rougissons pas, Chrétiens, le discours » de l'Apôtre est simple, mais ses pensées sont di- » vines. S'il ignore la rhétorique, s'il méprise la » philosophie, Jésus-Christ lui tient lieu de tout.

» *Il ira, cet ignorant dans l'art de bien dire,* » avec cette locution rude, avec cette phrase qui » sent l'étranger, il ira en cette Grèce polie, la » mère des philosophes et des orateurs; et mal- » gré la résistance du monde, il y établira plus » d'églises, que Platon n'y a gagné de disciples » par cette éloquence qu'on a crue divine; il prê- » chera Jésus dans Athènes, et le plus savant de » ses sénateurs passera de l'aréopage en l'école de » de ce barbare. Il poussera encore plus loin ses con- » quêtes. Il abattra aux pieds de Jésus-Christ la » majesté des faisceaux romains en la personne » d'un proconsul, et il fera trembler dans leurs » tribunaux les juges devant lesquels on le cite. » Rome même entendra sa voix, et un jour cette » ville maîtresse se tiendra bien plus honorée d'une » lettre du style de Paul adressée à ses citoyens, » que de tant de fameuses harangues qu'elle a en- » tendues de son Cicéron.

» Et d'où vient cela, Chrétiens? c'est que Paul » a des moyens pour persuader, que la Grèce » n'enseigne pas et que Rome n'a pas appris. Une » puissance surnaturelle, qui se plaît à relever » ce que les superbes méprisent, s'est répandue » et mêlée dans l'auguste simplicité de ses pa- » roles.... *De même qu'on voit un grand fleuve* » *qui retient encore, coulant dans la plaine, cette* » *force violente et impétueuse qu'il avoit acquise* » *aux montagnes d'où il tire son origine, ainsi* » *cette vertu céleste qui est contenue dans les*

» *écrits de saint Paul, même dans cette simplicité* » *de style, conserve toute la vigueur qu'elle apporte* » *du ciel, d'où elle descend.* »

Quelle hauteur de pensées! quelle magnificence d'images et d'expressions! que de grandeur dans le contraste de ces faisceaux de Rome et de cet aréopage d'Athènes s'abaissant devant les paroles simples et sans art d'un homme obscur! combien le triomphe de la foiblesse en présence de la puissance et de la force ajoute de poids aux raisonnemens de Bossuet pour établir la divinité de la mission de saint Paul! avec quelle fierté ce *Bossuet*, si vanté pour son éloquence, foule aux pieds l'éloquence! avoit-on avant lui la moindre idée de ces formes augustes qu'il a su donner, sans recherche et sans art, au ministère de la chaire?

C'est toujours dans les momens où Bossuet, plein des souvenirs de l'antique grandeur des Romains, semble vouloir ajouter encore à la majesté de Rome par la pompe de ses expressions, que tout-à-coup, d'un seul mot, d'un seul trait, il fait évanouir tous ces prestiges de la grandeur humaine.

Dans l'*exorde* de l'un de ses *sermons* pour le *dimanche des Rameaux*, il commence par faire entendre ces paroles :

« (a) Parmi toutes les grandeurs du monde, il n'y » a rien de si éclatant qu'un jour de triomphe. » Rome, dans toute sa grandeur, n'avoit rien de » plus magnifique; et j'ai appris de Tertullien, que » ces illustres triomphateurs de l'ancienne Rome » marchoient au Capitole avec tant de pompe, que » de peur qu'étant éblouis de tant de magnificence,

(a) *OEuvr. de Bossuet*, tom. XIII, pag. 281, édit. de Vers. *in-8°.*

» ils ne s'élevassent au-dessus de la condition hu-» maine, un esclave qui les suivoit étoit chargé de » les avertir qu'ils étoient hommes.

» Le triomphe de Jésus-Christ est aujourd'hui » bien éloigné de cette pompe, et quand je vois le » pauvre équipage avec lequel il entre dans Jéru-» salem, au lieu de l'avertir qu'il est homme, je » trouverois bien plus à propos, Chrétiens, *de le » faire souvenir qu'il est Dieu.* »

Il est difficile d'avoir obtenu plus de gloire parmi les hommes que Bossuet, si la gloire appartient d'une manière particulière à l'éclat, à la grandeur et à la puissance du génie. Cependant c'est cette passion de la gloire qui pourroit être appelée le génie du bien et du mal, que Bossuet semble avoir pris à tâche d'abaisser et d'humilier dans toutes les occasions.

On est étonné de trouver dans un *sermon* qu'il prononça en présence de la reine d'Angleterre, pour la profession d'une simple religieuse qu'Anne d'Autriche avoit tendrement aimée, ce beau morceau sur *la* gloire humaine.

« Le propre de la gloire, c'est d'amasser autour » de soi tout ce qu'elle peut. L'homme se trouve » trop petit tout seul. Il tâche de s'agrandir et de » s'accroître comme il peut. Il pense qu'il s'in-» corpore tout ce qu'il amasse, tout ce qu'il ac-» quiert, tout ce qu'il gagne. Il s'imagine croître » lui-même avec son train qu'il augmente, avec » ses appartemens qu'il rehausse, avec son domaine » qu'il étend. Il ne peut augmenter sa taille et » sa grandeur naturelle, il y applique ce qu'il » peut par le dehors, et s'imagine qu'il devient » plus grand, et qu'il se multiplie, quand on parle

» de lui, quand il est dans la bouche de tous les » hommes, quand il fait du bruit dans le monde. » La vertu toute seule lui paroît trop unie et trop » simple. »

Cependant Bossuet ne disconvient pas qu'il ne soit une sorte de gloire faite pour toucher les ames généreuses; « *Quelquefois, à la vérité, la gloire » se présente comme d'elle-même, et vient, pour » ainsi dire, de bonne grâce. Alors je ne sais » quoi nous dit dans le cœur que nous la méri- » tons d'autant plus que nous l'avons moins re- » cherchée; mais elle n'en est alors que plus dan- » gereuse.* »

V. — Discours de Bossuet au grand CONDÉ.

Bossuet n'avoit pu se refuser aux vœux des habitans de la ville qui l'avoit vu naître, et il prêchoit un jour à Dijon *sur le mépris de l'honneur du monde*, lorsque le grand CONDÉ, que le traité des *Pyrénées* venoit de rendre à sa patrie, et qui traversoit alors la France pour aller à Aix abjurer aux pieds de Louis XIV ses erreurs et même ses victoires, parut tout-à-coup dans l'assemblée; le sujet du discours paroissoit bien peu favorable à l'éloge d'un prince qui avoit tant combattu et tant souffert pour la gloire et l'honneur du monde. Sa présence inattendue, loin d'intimider Bossuet, servit à lui inspirer un des plus beaux mouvemens oratoires dont l'histoire de l'éloquence puisse offrir l'exemple. Au moment même où il abaissoit avec le plus de fierté aux pieds de la religion tous les trophées de la victoire, il donna au grand CONDÉ les louanges les plus délicates sur son retour dans sa patrie, et sur la gloire dont il étoit environné. Il se

tourna tout-à-coup vers ce prince, qui, venu sans aucun appareil à ce sermon, s'étoit confondu dans la foule des auditeurs, et lui adressa ces paroles :

(*a*) « Je ne serois pas sans appréhension de con-
» damner devant V. A. S. la gloire dont je la
» vois environnée, si je ne savois qu'autant qu'elle
» sait la mériter, autant elle a de lumières pour
» en connoître le foible. Je reconnois en elle le
» grand prince, le grand génie, le grand capitaine;
» mais toutes ces grandeurs qui ont tant d'éclat
» devant les hommes, doivent être anéanties de-
» vant Dieu. Cependant je ne puis m'empêcher de
» me réjouir avec toute la France de recevoir en-
» semble la paix et V. A. S. La France voit dans
» l'une sa tranquillité assurée, et dans l'autre un
» rempart invincible. Nonobstant la surprise de
» sa présence imprévue, les paroles ne me manque-
» roient pas sur un sujet aussi auguste : *mais en me*
» *souvenant au nom de qui je parle, j'aime mieux*
» *abattre aux pieds de* Jésus-Christ *les grandeurs*
» *du monde, que de les admirer plus long-temps*
» *en votre personne.* »

Bossuet, à la fin de son *sermon*, eut la présence d'esprit d'y ramener encore l'éloge de ce prince, en y mêlant les vœux les plus tendres pour son bonheur, et les sages avis de la religion sur la fragilité des choses humaines. Le grand Condé venoit d'en faire l'expérience récente dans les vicissitudes de sa fortune. Il demande au ciel, pour ce prince,
« *une gloire plus solide que celle que les hommes*
» *admirent; une grandeur plus assurée que celle*
» *qui dépend de la fortune; une immortalité mieux*

(*a*) *OEuvr. de Bossuet*, tom. XIII, pag. 311, édit. de Vers. *in*-8°.

» *établie que celle que promet l'histoire, et des* » *espérances plus durables que celles dont les* » *hommes flattent les héros* (1). »

VI. — Bossuet prêche pour la première fois devant Louis XIV. 1661.

Louis XIV, averti par la voix publique du rare talent de Bossuet, voulut qu'il prêchât devant lui, dans la chapelle du Louvre, l'avent de 1661.

Louis XIV ne prévoyoit pas que celui qu'il alloit entendre, pour la première fois, devoit répandre le plus grand éclat sur sa personne, sur son règne, et sur tout son siècle. Ce prince, dont le goût étoit toujours si pur et si délicat, et qui paroît avoir reçu de la nature le sentiment de tout ce qui étoit grand, noble et sublime, fut si frappé de l'éloquence de Bossuet, qu'il lui en donna sur-le-champ un témoignage qu'il n'appartenoit qu'à Louis XIV de donner, et qu'il n'a donné qu'à Bossuet seul; il fit écrire à son père *pour le féliciter d'avoir un tel fils.*

Combien le cœur d'un père dut être ému, en recevant au fond d'une province éloignée, où il exerçoit les fonctions honorables, mais souvent ignorées, de la magistrature (2), la lettre d'un roi qui étoit déjà l'objet du culte de toute la France.

(1) Ce compliment au grand Condé, qui est entièrement écrit de la main de Bossuet avec la récit de la circonstance singulière où il l'avoit prononcé, existe encore parmi les *manuscrits* de la bibliothèque royale.

(2) L'auteur du *Siècle de Louis XIV* a fait une légère méprise en disant que ce prince fit écrire *au père de Bossuet, intendant de Soissons*. Le père de Bossuet vécut et mourut conseiller au parlement de Metz. Mais long-temps après, son fils, frère de l'évêque de Meaux, fut intendant de Soissons.

Cette lettre si flatteuse pour un père, fut écrite au nom du Roi par le président Rose, secrétaire du cabinet. Il est possible, il est même vraisemblable que Louis XIV n'écrivoit pas aussi bien que le président Rose. Mais cette attention si délicate n'appartenoit qu'à lui, et il y avoit encore plus de grâce et de mérite dans la pensée, qu'il ne pouvoit y en avoir dans la manière de l'exprimer.

On a justement fait honneur à ce prince des bienfaits qu'il accorda quelques années après à tout ce que la France, et même les pays étrangers, comptoient alors d'hommes célèbres dans les sciences et dans les lettres. Mais je ne sais si la distinction singulière dont il honora Bossuet ne fait pas encore mieux son éloge. Il n'avoit pu juger lui-même le mérite de ces hommes célèbres, dont la plupart lui étoient inconnus. Il fut obligé de s'en rapporter à des témoignages plus ou moins éclairés. Mais ce sentiment prompt et sûr, cette émotion de l'ame qui se déclare au moment même où elle est entraînée par l'admiration, cette recherche aimable et sensible dans l'expression de son intérêt et de sa bonté, montrent Louis XIV seul, et le montrent tout entier. On doit encore se rappeler qu'il n'avoit alors que vingt-trois ans, et qu'il y avoit à peine quelques mois que la mort du cardinal Mazarin l'avoit mis en possession des rênes de l'empire.

Au reste, il prouva encore mieux qu'il étoit digne d'admirer Bossuet, en exigeant de lui qu'il prêchât à la Cour le carême de 1662.

Anne d'Autriche lui demanda le carême de 1663, et il le prêcha dans l'église du *Val-de-Grâce*, mo-

nument de la piété de cette princesse, du génie de *Mansard* et des talens de *Mignard*. C'étoit dans la solitude de ce monastère qu'ANNE D'AUTRICHE étoit venue souvent oublier les chagrins et les persécutions dont elle avoit été l'objet à la Cour d'un époux qui avoit douté de son cœur, et dont elle ne partageoit le trône que pour être la première sujette d'un ministre tout-puissant.

Devenue régente, elle avoit conservé la même affection pour le *Val-de-Grâce*, et sa piété l'y ramenoit pour remercier le ciel de lui avoir donné la force de triompher de toutes les factions. Elle avoit alors la consolation de voir affermi sur un trône glorieux un fils digne d'elle, nourri par elle dans les principes les plus religieux, et que ses grandes qualités, relevées par l'extérieur le plus noble et le plus imposant, sembloient déjà présenter à tous les rois comme leur modèle, et l'objet de leur jalouse admiration.

Il seroit difficile, dit l'abbé Ledieu [a], de rendre compte avec la même exactitude de tous les *sermons* de Bossuet.

Dans l'intervalle de 1663 à 1665, il se montra dans toutes les chaires de Paris. La fécondité de son esprit, l'abondance de ses idées, sa facilité à s'exprimer, le dispensoient du long et pénible travail qui semble être imposé à tous les autres prédicateurs. D'ailleurs on a vu qu'il s'étoit préparé pendant de longues années au ministère de la parole par des études profondes, et par des essais multipliés pendant son séjour à Metz. Si on ajoute tous les avantages d'un travail aussi assidu à tout ce que la nature avoit fait en sa faveur, on pourra

[a] Manuscrits.

concevoir cette prodigieuse richesse d'imagination dont le recueil immense de ses *sermons* offre le témoignage irrécusable.

En 1665, Bossuet prêcha le *carême* dans l'église de Saint-Thomas-du-Louvre, où les deux Reines et toute la Cour alloient l'entendre. Mme de Senecey jouissoit de ses succès. C'étoit elle qui l'avoit annoncé à la Reine mère comme le modèle des prédicateurs, et Bossuet aimoit à lui rapporter tous les éloges et tous les applaudissemens qu'on lui donnoit à la Cour.

Une circonstance bien douloureuse devint pour lui une occasion de signaler son dévouement à une famille à laquelle il devoit tant de reconnoissance.

Louis XIV, qui ne consentoit qu'à regret à entendre d'autres prédicateurs depuis qu'il avoit entendu Bossuet, lui avoit demandé de prêcher l'avent de 1665 dans la chapelle du Louvre. Dans le courant du mois de décembre de cette même année, le jeune duc de Foix [a], petit-fils de la marquise de Senecey, fut atteint de la petite-vérole. Peu de mois auparavant, il avoit eu le malheur de perdre une épouse vertueuse [b], morte à la fleur de son âge. Le duc de Foix avoit cherché et trouvé dans la religion les seules consolations capables d'adoucir ses regrets et sa douleur. Il s'étoit mis sous la direction de Bossuet, qui étoit devenu son père, son guide et son ami. Aussitôt qu'il se sentit en danger, il le fit appeler. La nature de la maladie ne permettoit pas à Bossuet de concilier ce qu'il devoit à l'illustre rejeton d'une mai-

(a) De la maison de Foix-Grailly. — (b) Née d'Albert-d'Ailly-Chaulnes.

son qui avoit des droits sacrés sur son cœur, avec le ministère qu'il exerçoit alors à la Cour. Il demanda au Roi de lui permettre de sacrifier l'honneur qu'il avoit de porter la parole devant lui, aux devoirs pénibles que réclamoit son jeune ami mourant. Louis XIV étoit digne de reconnoître la voix de la religion et l'accent de la vérité dans un pareil procédé. Il lui permit de voir le duc de Foix. Bossuet courut s'enfermer dans cette maison de deuil et de mort. Il trouva dans l'état le plus déplorable ce jeune homme appelé à tant d'honneurs de dignités et de richesses. La petite-vérole s'étoit portée sur ses paupières, et les tenoit fermées : en entendant les paroles consolantes de Bossuet dans ces tristes et derniers momens, ne pouvant jouir de la douceur de le voir, il prenoit ses mains, et les pressoit contre son cœur [a]. Ce fut ainsi qu'il rendit le dernier soupir, après avoir reçu tous les secours de la religion. C'étoit un dimanche de l'*avent*, et Louis XIV permit qu'il n'y eût point de *sermon* ce jour-là à sa chapelle, pour laisser à Bossuet la liberté de se livrer aux soins tristes et religieux qui l'occupoient tout entier. Cette attention d'un roi toujours si exact à ce que rien n'interrompît l'ordre accoutumé de sa Cour, honora sa religion et sa sensibilité, et donna une sorte d'éclat à un événement qui n'intéressoit qu'une seule famille.

Nous ne devons pas oublier que pendant ce même *avent* de 1665, Louis XIV, instruit que le père de Bossuet, qui se trouvoit alors à Paris, venoit assidument entendre son fils dans la chapelle du Louvre, dit devant toute sa Cour, avec

(a) Mts. de Ledieu.

la bonté touchante d'un cœur sensible aux affections les plus douces de la nature : *Voilà un père qui doit être bien heureux* ([a]).

Ce prince ne se lassoit point d'entendre Bossuet: Aussitôt après l'*avent* de 1665, il lui demanda le *carême* de l'année suivante. Il le prêcha à Saint-Germain-en-Laye, où la Cour s'étoit transportée après la mort de la Reine mère ([b]).

Bossuet devoit, sous tous les rapports, convenir à Louis XIV. L'élévation du génie de l'orateur répondoit en quelque sorte à l'élévation des sentimens du monarque. La dignité modeste qui tempéroit dans Bossuet la sévérité de son ministère, s'accordoit avec ce devoir des convenances, dont ce prince avoit le sentiment à un degré si remarquable, et que commandoit le respect dû à la majesté du trône. Sa figure noble et grave concouroit encore à lui concilier la bienveillance d'un roi à qui la nature avoit prodigué tous les avantages extérieurs, et qui n'étoit pas insensible à tout ce qui présentoit l'image de la grandeur et de la noblesse. L'abbé Ledieu rapporte ([c]), « que le regard » de Bossuet étoit doux et perçant; que sa voix » paroissoit toujours sortir d'une ame passionnée; » que ses gestes dans l'action oratoire étoient » modestes, tranquilles et naturels; que tout par» loit en lui, avant même qu'il commençât à par» ler. »

Il prêcha pour M. *de Turenne* aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, le jour de saint André 1668, son sermon de la *vocation des Gentils*. Il s'étoit proposé pour principal objet dans ce *sermon*, de

([a]) Mts. de Ledieu. — ([b]) Morte le 20 janvier 1666. — ([c]) Manuscrits.

confirmer M. *de Turenne* dans sa conversion encore récente (1). C'est celui de tous les sermons de Bossuet qui excita la plus grande sensation. Le père *Desmares*, de l'Oratoire, célèbre prédicateur, qui l'avoit entendu, en parloit encore long-temps après avec enthousiasme. Il fit un tel effet sur *Turenne*, qu'il s'attacha à suivre tous ceux que Bossuet prêcha immédiatement après à *Saint-Thomas-du-Louvre* pendant l'*avent* de cette même année 1668. Le prédicateur correspondit à cette pieuse reconnoissance de *Turenne* [a], en tournant toujours une partie de ses *sermons* à l'instruction de cet illustre prosélyte.

Cet *avent* de 1668 fut remarquable par le *panégyrique* de saint Thomas de Cantorbéry, que Bossuet prononça dans l'église de *Saint-Thomas-du-Louvre;* sujet délicat, où il balança avec autant de force que de sagesse toutes les considérations que présentoit l'histoire de cet affligeant démêlé qui finit d'une manière si tragique. Il pose tous les principes, développe les conséquences, indique les exceptions, prévient les abus et les dangers avec une telle mesure et une telle sagesse, qu'on reconnoît déjà le grand homme qui proclama quelques années après la célèbre *déclaration de* 1682.

La jeune Reine et toute sa Cour assistoient à ce *sermon;* il fut si admiré, on en parla à Louis XIV avec tant d'éloge, qu'il demanda à Bossuet de prêcher encore à la Cour l'*avent* de l'année suivante. Mais dans l'intervalle il fut nommé à l'évê-

(a) Mts. de Ledieu.

(1) M. de *Turenne* avoit fait son abjuration le 23 octobre précédent.

ché de Condom, et il prêcha cet *avent* de 1669, sans être encore sacré.

Les bornes dans lesquelles une histoire doit se renfermer, nous interdisent la liberté de faire passer sous les yeux de nos lecteurs les beautés sans nombre répandues dans les *sermons* de Bossuet. Il faudroit tant citer, que l'*Histoire de Bossuet* deviendroit *un cours d'éloquence de la chaire.*

On peut seulement assurer avec confiance que jamais avant lui aucun orateur sacré n'avoit imprimé autant de grandeur et de magnificence à l'autorité des preuves dont il environne la religion, ses mystères, sa morale et son culte.

C'est dans un des *sermons* (a) de Bossuet, que l'on trouve cette étonnante prophétie qu'il adressoit sans doute à notre siècle : « *Je prévois que les » esprits forts pourront être décrédités, non pour » aucune horreur de leurs sentimens, mais parce » qu'on tiendra tout dans l'indifférence, excepté » les plaisirs et les affaires.* »

Personne n'a jamais écrit avec plus de force que *Pascal* contre les athées ; mais il n'a peut-être jamais rien dit de plus énergique que l'arrêt prononcé par Bossuet, et qui les condamne malgré eux à l'immortalité (b) : « Hommes qui ne renoncez à la vie future que parce que vous la craignez, » N'ESPÉREZ PAS AU NÉANT : NON, NON, N'Y ESPÉREZ » PAS. VOULEZ-LE, NE LE VOULEZ PAS, VOTRE ÉTERNITÉ » VOUS EST ASSURÉE. »

(a) Deuxième *sermon* pour le second *dimanche de l'Avent*, *Œuvr. de Bossuet*, tom. XI, p. 281, édit. de Vers. *in*-8°. — (b) Troisième *sermon* pour la *Toussaint*, ibid., p. 87.

VII. — Bossuet prêche souvent aux *Carmélites* de Paris.

Ce n'étoit pas seulement à la Cour et dans les principales chaires de Paris que Bossuet exerçoit le ministère évangélique; c'étoit à de simples religieuses, séparées du monde par des barrières impénétrables, qu'il aimoit le plus à se faire entendre. Il jouissoit lui-même avec complaisance des consolations qu'il apportoit à ces ames pieuses et innocentes.

Plusieurs circonstances l'avoient mis à portée d'avoir des relations suivies avec *les grandes Carmélites de Paris.* Presque toutes les personnes de la Cour qui faisoient profession de s'honorer de son amitié, avoient des parentes dans cette communauté si célèbre par son austérité.

Car c'est encore là un de ces caractères particuliers du siècle de Louis XIV qui doit le plus effaroucher nos mœurs actuelles. C'étoit au sein même de la Cour la plus brillante de l'Europe, que la religion alloit chercher ses plus nobles victimes; et la perspective d'une vie entière consacrée à toutes les rigueurs de la pénitence, n'effrayoit pas de jeunes personnes nourries dès leur enfance au milieu des pompes de la grandeur et de la mollesse des palais où elles avoient reçu la naissance. Lorsqu'on cherchoit à retrouver, sous les noms humbles et modestes qu'elles prenoient en entrant dans le cloître, les titres et les qualités qui avoient orné leur berceau, on admiroit cet ascendant de la religion qui souvent cachoit sous le même voile l'origine la plus illustre et la plus éclatante beauté.

C'étoit aux *Carmélites* que Bossuet avoit prêché le 8 septembre 1660, devant ANNE D'AUTRICHE et

la jeune Reine sa belle-fille, le *sermon* de la prise d'habit de M[lle] de *Bouillon* de Château-Thierri, l'aînée des deux sœurs du cardinal de *Bouillon*, et dont la sœur cadette ne tarda pas à s'engager par les mêmes vœux.

La jeune Reine venoit, peu de jours auparavant (le 26 août), de faire pour la première fois son entrée dans Paris, avec une magnificence dont tous les *mémoires* du temps parlent avec enthousiasme. C'est à cette circonstance que Bossuet fait allusion, en adressant la parole aux deux Reines : « Vous » verrez aujourd'hui une de vos plus illustres su- » jettes (M[lle] de *Bouillon*) qui se dépouillera de- » vant vous des honneurs que sa naissance lui donne. » Ce spectacle est digne de Vos Majestés ; et après » ces cérémonies magnifiques, dans lesquelles on a » étalé toutes les pompes du monde, il est juste » qu'elles assistent à celles où on apprend à les mé- » priser. »

En 1664 il prêcha encore aux *Carmélites* le *sermon* de la prise d'habit de la comtesse douairière de *Rochefort*.

Nous verrons dans la suite de cette *Histoire*, Bossuet conduire au pied de ces mêmes autels la plus touchante victime de la religion et du repentir [a].

Un nom moins connu que ceux que nous venons de rappeler, mais auquel une circonstance singulière attacha une sorte de célébrité dans un temps où tout ce qui tenoit à la religion excitoit de l'intérêt, fut encore une conquête de Bossuet pour le monastère des *Carmélites*.

M[lle] de *Péray* étoit nièce du marquis de *Dan-*

[a] M[me] de la Vallière.

geau. Elle avoit beaucoup d'esprit, et étoit passionnément attachée à la religion protestante. Elle fut conduite *aux nouvelles Catholiques* le 5 mars 1686. Elle eut plusieurs conférences avec Bossuet, une, entre autres, à Versailles, qui dura toute une après-dînée, et dont l'abbé Fleury fut témoin. Il fit usage d'une méthode nouvelle et extraordinaire pour la désabuser de ses erreurs. Il n'employa point les argumens usités et connus qu'on emprunte ordinairement de l'autorité de l'Ecriture et de la tradition. Mlle *Péray* avoit puisé sa doctrine et ses raisonnemens dans le livre du ministre *Dumoulin*, intitulé *le Bouclier de la Foi.* Ce fut de cet ouvrage même que Bossuet entreprit de se servir pour lui montrer les erreurs et les contradictions du livre et de l'auteur. Il en rapporta des passages si décisifs contre les principes de l'auteur lui-même, que, confondue et déconcertée, elle crut un moment que les Catholiques altéroient les textes du ministre protestant. On envoya chercher le *livre.* Bossuet mit sous ses yeux ces mêmes passages; elle n'eut rien à répondre. La honte avoit succédé à la confiance et à la présomption; elle fut outrée de dépit, comme si elle eût eu à rougir d'être vaincue par Bossuet dans une controverse théologique. Cependant la droiture et la franchise de son caractère triomphèrent de sa vanité blessée; elle fit peu de temps après son abjuration, et elle résolut d'embrasser la vie religieuse; elle crut même ne pouvoir assurer son repos et son bonheur, qu'en se soumettant à la règle la plus austère de l'Eglise. Mlle de *Péray* fit profession aux *Carmélites;* et, ainsi qu'elle l'avoit désiré, Bossuet lui donna le voile le 13 mai 1679. Il avoit

passé toute la nuit précédente à Saint-Cloud, pour préparer à la mort Mlle de *Duras*, dame d'atours de MADAME. C'est cette même Mlle de *Duras* dont nous aurons à parler lorsque nous rendrons compte de la célèbre conférence de Bossuet avec le ministre *Claude*.

L'affection particulière qu'il portoit à l'institut des *Carmélites* étoit encore excitée par les grands exemples de religion et de piété que ce monastère donnoit à la France. Ce n'étoit pas dans l'enceinte de sa clôture intérieure qu'étoit renfermée leur utile et heureuse influence. Les personnes les plus distinguées par le rang et la naissance avoient élevé autour de ses murs des maisons de retraite pour se recueillir avec plus de calme dans les pensées de la religion, en présence de tant de vertus. Ces espèces de colonies d'un genre si nouveau étoient l'objet du respect de ceux même qui étoient le plus étrangers à la perfection des conseils évangéliques. Elles entretenoient un commerce de piété, d'instruction et de charité, dont tous les avantages tournoient au soulagement des malheureux, à la conservation des mœurs publiques, et à l'honneur de la religion. C'étoit là que TURENNE alloit souvent déposer sa gloire et ses lauriers. C'étoit là que la duchesse de LONGUEVILLE alloit expier les erreurs de ses premières années, et la princesse de CONTI, sa belle-sœur, s'entretenir dans la pratique des vertus chrétiennes, qu'elle illustra par de si nobles exemples et de si généreux sacrifices.

VIII. — *Conférences* de Bossuet aux *Carmélites*.

Bossuet, à la sollicitation de ces deux princesses,

établit aux *Carmélites* des *conférences* particulières, dont l'objet étoit de leur expliquer, ainsi qu'aux religieuses, les *épîtres* qui font partie de l'office de l'Eglise. Il donnoit ces *conférences* dans un grand *parloir* qui communiquoit au monastère, et où n'étoit admis qu'un petit nombre de personnes privilégiées. Il les continua même pendant son épiscopat, et long-temps après la mort de la princesse de CONTI et de la duchesse de LONGUEVILLE. L'abbé Ledieu rapporte [a] « qu'en 1686 et » 1687, il assista à plusieurs de ces *conférences*, et » qu'il croyoit entendre saint Jérôme interprétant » les livres sacrés aux vierges et aux veuves chré» tiennes. »

La duchesse de LONGUEVILLE obtint encore du zèle et de la complaisance inépuisable de Bossuet, qu'il voulût bien donner quelques *conférences* du même genre dans sa propre maison; et telle étoit la considération attachée à son caractère et à son ministère, que la faveur d'y être admis étoit regardée comme une distinction qui honoroit ceux à qui elle étoit accordée.

Ce n'étoient pas seulement les chaires de Paris qui retentissoient de la voix de Bossuet. Des sollicitations puissantes et de justes égards le forçoient quelquefois de se montrer dans d'autres églises, où sa renommée avoit fait naître l'impatient désir d'entendre un prédicateur qui avoit porté si haut l'éloquence sacrée.

C'est ainsi qu'en 1662, MADEMOISELLE (DE MONTPENSIER), que les liens du sang et de l'amitié attachoient particulièrement à la princesse *Henriette*

[a] Manuscrits.

de Lorraine, abbesse de Jouarre, avoit conduit elle-même Bossuet à cette abbaye, pour y prêcher le *sermon* de la *Toussaint*.

Il fut obligé d'y retourner encore en 1664, à la prière du duc de Luynes, qui l'y mena avec l'évêque de Périgueux pour la cérémonie de la profession de ses deux filles (1). La haute piété du duc de Luynes ne permettoit pas à Bossuet de se refuser au vœu d'un père dans une circonstance où la religion et la nature sembloient se combattre et se disputer la victoire.

Nous voyons dans une note *manuscrite* (a) que les institutions les plus célèbres se montroient jalouses d'attacher le nom de Bossuet, encore simple ecclésiastique, à la gloire de leur établissement. Le fondateur (b) du séminaire *des Missions étrangères* obtint de lui, comme une faveur du plus heureux présage, qu'il voulût bien prononcer le discours qui eut lieu le jour où tous les membres de cette association se réunirent pour la première fois (c). C'est à cette occasion que commencèrent les rapports que Bossuet conserva toute sa vie avec une institution créée pour étendre les progrès de la religion et de la civilisation dans les contrées les plus sauvages; et il engagea même l'abbé Fleury

(a) De MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs du séminaire des *Missions étrangères*. — (b) Vincent de Meurs. — (c) Au mois de décembre 1663.

(1) L'aînée des deux sœurs devint dans la suite prieure de Torcy dans le diocèse de Paris, et sa sœur l'y suivit. On trouve dans la collection des *Œuvres de Bossuet* un très-grand nombre de *lettres* de piété qu'il leur écrivit lorsqu'il fut devenu évêque de Meaux. La plupart sont adressées à la sœur cadette, qui portoit le nom de M[me] *d'Albert*.

à composer un *Mémoire*, dont il lui traça le] pour l'instruction des infidèles. Les directeur *Missions étrangères* le jugèrent si sage et si ι qu'ils s'empressèrent de l'envoyer à Siam et Chine.

Nous avons voulu présenter sous un seul de vue le récit historique des travaux et des s de Bossuet pendant les dix années qu'il occu principales chaires de Paris, et qu'il prêcha cour de Louis XIV. L'*avent* de 1669, prêc Saint-Germain-en-Laye, fut le dernier acte d ministère évangélique; devenu évêque de dom, nommé l'année suivante précepteu Mgr le Dauphin, de nouveaux devoirs, de veaux travaux réclamèrent tous ses soins et ses momens.

Cependant, il paroît que Louis XIV voulu core entendre Bossuet près de onze ans après avoit renoncé à se montrer dans les chaires d ris et de la Cour; et il prêcha devant ce prin jour de Pâques 1680. Une circonstance partic a rendu ce *sermon* remarquable. Il y prit berté d'exhorter Louis XIV à apporter la plu ligieuse attention au choix des évêques. Il lui pela que les succès si rapides de Luther et de C venoient uniquement des indignes pasteurs déshonoroient alors la sainteté de l'Eglise, e n'avoient ni la science, ni la piété, ni les mo ni la considération nécessaires pour opposer digue au torrent des nouvelles erreurs et répr l'audace de leurs auteurs. Il compara la milic clésiastique à la milice des princes de la terre n'élèvent aux grades supérieurs que ceux qu appris de bonne heure à obéir dans les rangs

alternes, et à y acquérir l'art et l'expérience nécessaires au commandement. Ce fut ainsi qu'il suggéra à Louis XIV l'idée de choisir toujours les évêques parmi les grands-vicaires des différens diocèses de son royaume. Louis XIV adopta ce sage conseil, et s'y conforma pendant le reste de son règne, ou du moins ne s'en écarta que très-rarement. Plus de vingt ans après, en 1700, Bossuet, dit l'abbé Ledieu (a), s'applaudissoit d'avoir inspiré cette pensée à Louis XIV.

C'est dans ce même *sermon* de 1680, qu'en parlant de tant d'Eglises qui ont eu le malheur de se séparer de la communion romaine, il adressa au ciel cette touchante invocation :

« (b) O sainte Eglise gallicane, pleine de science, » pleine de vertus, pleine de force, jamais, ja- » mais, je l'espère, tu n'éprouveras un tel malheur! » La postérité te verra telle que t'ont vue les siè- » cles passés, l'ornement de la chrétienté, et la lu- » mière du monde, toujours une des plus vives et » des plus illustres parties de cette Eglise éternel- » lement vivante, que JÉSUS-CHRIST ressuscité a » établie par toute la terre. »

On peut observer que Bossuet s'exprimoit ainsi devant Louis XIV, en présence de toute sa cour et de ses ministres, au moment où les différends de la France avec la cour de Rome prenoient chaque jour un caractère plus alarmant. Cette noble franchise fut un motif de plus dans l'opinion d'un prince si sage et si religieux, pour donner à Bossuet la preuve la plus éclatante de son estime et de sa confiance, en le nommant, un an après, à l'évêché de

(a) Manuscrits. — (b) *Œuvr. de Bossuet*, tom. XI, p. 603, édit. de Vers. *in*-8°.

Meaux, pour être l'ame et l'oracle de l'asse
de 1682. Dans tous les rapports de Bossuet
Louis XIV, on ne sait qui l'on doit le plus adı
ou de Louis XIV ou de *Bossuet.*

A la fin de ce *sermon* il amena l'éloge
prince, en y mêlant, avec la mesure conve
et avec son art accoutumé, les plus grandes
plus fortes leçons.

« (a) Prenez, Sire, ces armes salutaires
» parle saint Paul, la foi, la prière, le zèle,
» milité; c'est par là qu'on peut assurer s
» toire parmi les infirmités et dans les tent
» de cette vie. *Arbitre de l'univers, et sup*
» *même à la fortune, si la fortune étoit qu*
» *chose, il n'y a plus pour vous qu'un seu*
» *nemi à redouter;* VOUS-MÊME, SIRE, VOUS-
» *vos victoires, votre propre gloire, cette*
» *sance sans bornes, si nécessaire à conduire*
» *tat, si dangereuse à se conduire soi-même.*
» *peut tout ne peut pas assez. Qui peut tout, t*
» *ordinairemnnt sa puissance contre lui-m*
» *Quand le monde nous accorde tout, il n'es*
» *trop difficile de se refuser quelque chose.*
» *aussi la grande gloire et la grande vertu e*
» *savoir, comme vous, Sire, se donner des bo*
» *et demeurer dans la règle, quand la règle n*
» *semble nous céder* (1). »

(a) *OEuvres de Bossuet*, tom. XI, pag. 674, édit. de
in-8°.

(1) Bossuet prêcha encore un autre *sermon* à Versail
jour de la *Pentecôte*, mais ce fut en présence de la
seulement, et pour suppléer le prédicateur ordinaire;
étoit alors absent.

IX. — De Bossuet et de Bourdaloue.

Telle fut la gloire ou le bonheur de Louis XIV, que pendant une partie de son règne un grand homme avoit toujours pour successeur un grand homme. Au moment même où Bossuet descendoit de la chaire, en 1669, *Bourdaloue*, qui ne s'étoit point encore fait entendre à Paris, alloit y monter; *Bourdaloue*, dont la vie fut, comme la doctrine, pure, noble et sans tache, simple comme la vérité, exemplaire comme la vertu; *Bourdaloue*, dont les *sermons* offrent le cours le plus complet et le plus parfait des dogmes et de la morale du christianisme; *Bourdaloue*, à qui il a été donné d'être peut-être le seul homme d'un mérite supérieur qui n'ait jamais eu ni ennemis ni détracteurs.

C'est ici que se présente naturellement une observation qui sera toujours un juste sujet d'étonnement. On a peine à comprendre le silence que presque tous les contemporains de Bossuet gardent sur cette *éloquence* dont la nature l'avoit doué à un degré si éminent. A peine parlent-ils de lui comme *orateur*, et jamais comme *prédicateur*. On voit à la plus belle époque du règne de Louis XIV, *Bourdaloue* régner seul dans la chaire. On voit dans les *lettres* de Mme de Sévigné quelle place immense il occupoit dans l'opinion; et quoique la mémoire des *sermons* de Bossuet dût être encore présente à tous les esprits, puisque la même année vit *Bossuet* descendre de la chaire et *Bourdaloue* y monter, il ne vint seulement à l'idée de personne de balancer leur mérite et leur génie, comme on le faisoit si souvent pour *Corneille* et *Racine*. On ne

les a jamais comparés; on n'a jamais opposé a éloges que la ville et la Cour prodiguoient à *Bo daloue*, ceux que la même Cour et la même vi avoient prodigués naguère à *Bossuet*.

Ce qui paroît plùs étonnant encore, c'est q cette Mme de Sévigné, dont toutes les lettres s empreintes de la plus juste admiration pour *Bo daloue*, ne parle pas même une seule fois *oraisons funèbres* de Bossuet; et si elle n'en pa pas, c'est qu'on en parloit bien peu dans le mo où elle vivoit. On sait en effet que Mme de *vigné*, écho toujours fidèle, toujours aimable opinions dominantes dans les sociétés, dont elle cevoit, et dont elle rendoit avec tant de grâce jugemens, en a transmis l'histoire la plus sincèr

Ce seroit peut-être un *problême littéraire* a curieux à résoudre, que d'essayer d'expliquer c ment ces formes méthodiques et sévères de *Bo daloue* avoient plus captivé un public si avide motions et de surprises, que les plans plus vas le ton inspiré, les élans sublimes et les magnifiq apostrophes de Bossuet; comment le *dix-septi* siècle a si peu parlé de ces *oraisons funèbres* qui laissé tant d'admiration aux siècles suivans; c ment *Bossuet* lui-même a paru si indifférent à gloire qui devoit en rejaillir sur son nom.

Dans l'impossibilité d'expliquer d'une mani bien satisfaisante cette *énigme historique*, ne pe roit-on pas croire que Bossuet, déjà proclamé pa voix de son siècle UN PÈRE DE L'ÉGLISE, se trouv pour ainsi dire, placé en imagination dans sorte de lointain qui dispensoit de le comp avec ses contemporains sous les rapports vulga de l'éloquence et du talent; et qu'on s'étoit acc

tumé à ne le considérer que sous les traits plus augustes d'un pontife chargé du dépôt de la doctrine, et de veiller aux soins et aux intérêts de l'Église universelle.

X. — Genre de vie de Bossuet à Paris.

Le genre de vie de Bossuet à Paris pendant les dix années qu'il exerça le ministère de la chaire, fut celui qui convenoit à un ministre de l'Évangile.

En y arrivant en 1659, il avoit fixé sa demeure au *Doyenné de Saint-Thomas-du-Louvre*, chez l'abbé de *Lameth*, qui étoit alors doyen de cette église collégiale, et qui fut depuis curé de Saint-Eustache. Il l'avoit connu au collége de Navarre pendant le cours de ses études théologiques, et il lui étoit toujours resté attaché.

Là, Bossuet pouvoit se livrer sans distraction aux études de son état et au travail qu'exigeoit le ministère qu'il avoit embrassé. Il savoit que c'est loin des hommes qu'on apprend le mieux à connoître *l'homme*, et que c'est en interrogeant son cœur que l'on parvient à arracher le secret des erreurs et des contradictions du cœur humain. Il est en effet remarquable que les écrivains du siècle de Louis XIV qui ont pénétré avec le plus de profondeur dans les replis du cœur de l'homme, ont été des hommes qui vivoient beaucoup dans la retraite, et qui sembloient inaccessibles par leur genre de vie à tous les orages des passions.

Si l'étude de la morale exige cette méditation profonde, qui ne peut se concilier avec les mouvemens d'une vie agitée, on doit sentir que des raisons bien supérieures commandent aux ministres

de la parole évangélique de se renfermer dans le sanctuaire de leurs méditations, pour y recevoir l'inspiration des oracles qu'ils sont chargés de faire entendre du haut de la chaire. Il ne suffit pas qu'un orateur chrétien soit exempt de tout reproche fondé : il faut qu'il n'offre pas un prétexte quelconque à la censure. Si l'ombre de la retraite n'efface pas entièrement les défauts et les imperfections presque inséparables de la nature humaine, elle empêche au moins qu'ils ne paroissent au grand jour, et que la malignité n'en abuse pour tenter d'affoiblir l'autorité du ministre et du ministère; il faut que la considération publique le précède à la chaire, et qu'elle l'environne de cette faveur et de cette confiance honorable qui ne peut être que le prix de la vertu. Il faut que cette [a] *tristesse évangélique, qui est l'ame de l'éloquence chrétienne*, soit empreinte sur tous ses traits. Son nom seul doit imprimer le respect avant qu'il parle, et la sainteté de sa vie doit être encore plus éloquente que ses paroles.

Aussi voit-on que sous le règne de Louis XIV, nos plus grands orateurs furent des hommes dont les mœurs honoroient le génie, et qui ne se montroient au monde qu'avec le cortége imposant des longues études qui avoient occupé leur retraite, des glorieux travaux qui avoient rempli leur vie publique, et de tous les tributs d'estime et d'admiration accordés à leurs vertus. *Bossuet*, *Bourdaloue*, *Fénelon*, *Massillon*, avoient sans doute le droit de parler avec toute l'autorité de leur ministère. Aucun souvenir humiliant, aucun parallèle injurieux ne pouvoient les rabaisser dans

[a] La Bruyère.

l'opinion publique; et certes, aucun de leurs auditeurs n'étoit tenté de s'établir leur censeur et leur juge.

Pendant les dix années que Bossuet passa chez l'abbé de Lameth, il eut le bonheur d'être lié avec des ecclésiastiques animés du même esprit que lui, nourris des mêmes principes, occupés comme lui d'études utiles et religieuses.

On y remarquoit l'abbé *du Plessis de la Brunetière* (1), depuis grand-vicaire de Paris et évêque de Saintes; l'abbé *d'Hocquincourt* (2), qui devint évêque de Verdun; l'abbé *Tallemant* l'aîné (3), prieur de Saint-Irénée de Lyon; M. de *Saint-Laurent*, dont le duc de *Saint-Simon* fait un si bel éloge dans ses *Mémoires;* il étoit alors introducteur des ambassadeurs auprès de MONSIEUR, frère de Louis XIV, et mourut dans l'exercice des fonctions de précepteur du duc d'Orléans, son fils, depuis régent (4). Tous aimoient la reli-

(1) Guillaume *du Plessis de la Brunetière*, nommé en 1677 à l'évêché de Saintes, mort le 2 mai 1702.

(2) Armand de *Monchy d'Hocquincourt*, nommé à l'évêché de Verdun en 1667, mort en 1679.

(3) François *Tallemant*, abbé du *Val-Chrétien*, prieur de Saint-Irénée de Lyon, mort en 1693, à l'âge de soixante-treize ans.

(4) Racine, dans une de ses lettres, donne des détails touchans sur la vie et la mort de cet homme estimable; il écrivoit à Boileau, le 8 août 1687 :

« M. de Saint-Laurent est mort d'une colique de *miserere*, » et non point d'un accès de néphrétique, comme je vous » avois mandé. Sa mort a été fort chrétienne, et aussi singu- » lière que le reste de sa vie. Il ne confia qu'à M le duc de » Chartres (depuis régent) qu'il se trouvoit mal, et qu'il » alloit s'enfermer dans une chambre pour se reposer, con-

gion et les lettres, et s'entretenoient dans une louable émulation d'études et de travaux utiles à l'Église.

On doit voir par le genre de vie que Bossuet avoit adopté, et par la société qu'il s'étoit formée, combien étoit déjà loin de ses goûts et de sa pensée la frivole ambition de rechercher des succès dans ce monde brillant où on l'avoit fait connoître dès son enfance, et où il s'étoit montré avec un éclat prématuré. Déjà son caractère avoit, comme son esprit, cette gravité qui est restée attachée à son nom comme à ses ouvrages.

» jurant instamment ce jeune prince de ne point dire où il » étoit, parce qu'il ne vouloit voir personne. En le quittant, » il alla faire ses dévotions; c'étoit un dimanche, et on dit » qu'il les faisoit tous les dimanches; puis il s'enferma dans » une chambre jusqu'à trois heures après midi, que M. le duc » de Chartres, étant en inquiétude de sa santé, déclara où il » étoit. *Tancret* y fut, qui le trouva tout habillé sur un lit, » souffrant apparemment beaucoup, et néanmoins fort tran- » quille. *Tancret* ne lui trouva point de pouls; mais M. de » Saint-Laurent lui dit que cela ne l'étonnât point, qu'il » étoit vieux, et qu'il n'avoit pas naturellement le pouls fort » élevé. Il voulut être saigné, et il ne vint point de sang. Peu » de temps après il se mit sur son séant, puis dit à son valet » de le pencher un peu sur son chevet, et aussitôt ses pieds » se mirent à trépigner contre le plancher, et il expira dans » le moment même. On trouva dans sa bourse un billet par » lequel il déclaroit où l'on trouveroit son testament. Je » crois qu'il donne tout son bien aux pauvres. Voilà comme » il est mort, et voici ce qui fait, ce me semble, assez bien » son éloge. Vous savez qu'il n'avoit presque point d'autres » soins auprès de M. le duc de Chartres que de l'empêcher » de manger des friandises, qu'il l'empêchoit le plus qu'il » pouvoit d'aller aux comédies et aux opéras, et il vous a conté » lui-même toutes les rebuffades qu'il lui a fallu essuyer pour

Ce fut pendant le séjour de Bossuet à Paris, que mourut M. de *Bédacier*, évêque d'Auguste. Ce prélat retournoit de Paris à Metz; il tomba malade à Château-Thierri, et se fit transporter au château du *Charmel*, dans le voisinage. Se voyant près de sa fin, il voulut, avant de mourir, donner à Bossuet une dernière preuve de son affection paternelle. Il lui écrivit pour l'instruire de son état, et lui demanda, comme un témoignage de sa tendresse filiale, de venir recevoir ses derniers soupirs. Bossuet, toujours occupé de ses études et de ses travaux, négligea pendant plusieurs jours [a] d'ouvrir la lettre de l'évêque d'Auguste. Le hasard l'ayant remise sous ses yeux, il la lut avec douleur, et n'hésita point à se rendre auprès de ce prélat pour remplir le triste ministère qu'il réclamoit de sa piété. Il eut la consolation de le trouver encore avec un reste de vie, et d'adoucir l'amertume de cette cruelle et dernière séparation par tous les secours de la religion et par les pleurs de la reconnoissance et de l'amitié.

» cela, et comment toute la maison de MONSIEUR étoit dé-
» chaînée contre lui, gouverneur, sous-précepteur, valets
» de chambre. Cependant on a été plus de deux jours sans
» oser apprendre sa mort à M. le duc de Chartres, et quand
» MONSIEUR enfin la lui a annoncée, il a jeté des cris ef-
» froyables, se jetant non point sur son lit, mais sur le lit
» de M. de Saint-Laurent, qui étoit encore dans sa chambre,
» et l'appelant à haute voix, comme s'il eût encore été en
» vie ; tant la vertu, quand elle est vraie, a de force pour se
» faire aimer ! Je suis assuré que cela vous fera plaisir, non-
» seulement pour la mémoire de M. de Saint-Laurent, mais
» même pour M. le duc de Chartres. Dieu veuille qu'il per-
» siste long-temps dans de pareils sentimens ! »

[a] Mts. de Ledieu.

XI. — Bossuet est nommé au prieuré de Gassicourt.

Avant de mourir, l'évêque d'Auguste avoit ré signé à Bossuet, comme il se l'étoit proposé de puis long-temps, le prieuré de Gassicourt, prè de Mantes, et lui en avoit remis l'acte entre le mains.

Ce prieuré dépendoit de l'ordre de Clugny dont le cardinal Mazarin étoit abbé commenda taire. Il connoissoit de réputation Bossuet; il s rappela tout ce que lui en avoit souvent di M. *Cornet*, lorsqu'il lui avoit exprimé, quelque années auparavant, le vœu de l'avoir pour suc cesseur dans la place de grand-maître de Navarre et il lui fit expédier immédiatement les provi sions. Mais ce ministre mourut le 9 mars suivan (1661), et sa mort donna lieu à un procès suscit par des compétiteurs avides, qui prétendirent l dépouiller de ce bénéfice sous les prétextes les plu frivoles.

On observe que tel étoit déjà l'ascendant d Bossuet dans l'opinion publique, que ses adver saires eux-mêmes se croyoient obligés de rendr hommage à sa réputation de vertu. Ils disoien dans leurs *mémoires* [a] : « *Le sieur Bossuet sembl* » *être l'ennemi le plus redoutable; il est rési* » *gnataire par démission; il porte sa recom* » *mandation avec lui; il est prédicateur, ses mœur* » *sont exemplaires, la vertu est peinte sur so* » *visage.....* »

Bossuet n'aimoit pas les discussions d'intérêt; i étoit prêt à abandonner ses justes droits au prieur de Gassicourt par la répugnance qu'il éprouvoi

(a) Manuscrits.

à se montrer devant les tribunaux dans une pareille cause; mais il devoit ce bienfait à l'amitié, l'amitié le lui conserva. L'abbé *Le Tellier,* fils du chancelier, depuis coadjuteur et archevêque de Rheims, professoit déjà pour Bossuet un dévouement qu'il conserva toute sa vie, et qui ressembloit à une espèce de culte. Il choisit le moyen le plus court et le plus simple pour lui assurer ce bénéfice. Il donna à son compétiteur (M. du *Laurent*, depuis évêque de Belley) un bénéfice qui vaquoit à sa disposition, et obtint son désistement (1).

On s'étonnoit de ce que les dispensateurs de la faveur et des grâces n'alloient pas chercher Bossuet dans la retraite, où il aimoit à se renfermer, pour le fixer à Paris, et rendre ses talens encore plus utiles à l'Eglise. Il ne vaquoit aucune place importante à laquelle le public ne s'empressât de le nommer. Mais on doit observer que, plus éclairé qu'il ne l'est en beaucoup d'occasions, il ne prononçoit jamais son nom que pour des places qui exigeoient la réunion des vertus, des talens et de la sagesse. C'est ainsi qu'on le désigna pour la cure de *Saint-Eustache*, et avec plus d'empressement encore pour celle de *Saint-Sulpice*, pendant une maladie assez grave qui menaça cette paroisse de perdre un pasteur qui lui étoit cher (2).

Ce fut au moment où la voix publique exprimoit les vœux les plus honorables pour Bossuet,

(1) Le prieuré de Gassicourt valoit six mille livres de rente. Bossuet le conserva toute sa vie : peu de mois seulement avant sa mort, il le résigna à l'abbé Bossuet son neveu. *Mts. de Ledieu.*

(2) M. *Raguey de Poussé*, nommé à la cure de *Saint-Sulpice* en 1653, s'en démit en 1678.

qu'il donna une nouvelle preuve de sa délicatesse et de son désintéressement.

XII et XIII. — Modestie et désintéressement de Bossuet. — Il est nommé doyen de Metz. 1664.

Le doyenné de Metz vint à vaquer en 1662, et le chapitre s'empressa de lui offrir unanimement cette dignité, la première de son église. Mais un ancien chanoine ([a]) y aspiroit. Il étoit l'ami de Bossuet et de toute sa famille; c'étoit même à lui qu'il étoit redevable du canonicat dont il jouissoit avec le grand-archidiaconé. De pareilles considérations étoient décisives. D'ailleurs ce chanoine prit le moyen le plus infaillible pour le disposer en sa faveur. Ce fut à Bossuet lui-même qu'il s'adressa; il le pria de ne point se mettre sur les rangs, et lui écrivit en plaisantant : « *Je suis vieux; vous êtes* » *jeune, et je vous promets de ne garder la place* » *que deux ans.* »

Bossuet étoit à Paris; il y resta pour entrer dans les vues de celui qui lui montroit tant de franchise et d'abandon, et pour avertir le chapitre de Metz qu'on lui feroit plaisir de ne point penser à lui. L'abbé *Royer* fut élu doyen ([b]), et ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'il tint parole; il mourut au bout de deux ans, et Bossuet fut nommé doyen de l'église de Metz par le choix unanime du chapitre, le 10 septembre 1664.

XIV. — Bossuet prêche l'*oraison funèbre* du père Bourgoing.

Deux ans auparavant Bossuet avoit fait un premier essai de son génie dans le genre des *oraisons*

([a]) Le sieur Royer. — ([b]) Le 16 août 1662.

funèbres. Cet essai, auquel il attacha lui-même si peu de prix qu'il ne l'a jamais fait imprimer, pouvoit cependant annoncer déjà la hauteur prodigieuse à laquelle il devoit s'élever.

Il débuta dans cette nouvelle carrière le 4 décembre 1662 par l'*oraison funèbre* du père *Bourgoing*, supérieur-général de la congrégation de l'*Oratoire* (1).

Dès les premiers mots que fait entendre Bossuet, on est frappé du ton de noblesse et d'autorité avec lequel il juge les grandeurs de la terre, et se place bien au-dessus de tout ce qui impose à l'imagination des hommes et appelle leur admiration.

« Je vous avoue, Chrétiens, dit Bossuet, que » j'ai coutume de plaindre les prédicateurs lors- » qu'ils font les panégyriques des princes et des » grands du monde. Ce n'est pas que de tels sujets » ne fournissent ordinairement de nobles idées. Il » est beau de raconter les secrets d'une sublime » politique, ou les sages tempéramens d'une né- » gociation importante, ou les succès glorieux de » quelque entreprise militaire. L'éclat de telles » actions semble illuminer un discours; et le bruit » qu'elles font déjà dans le monde, aide celui qui » parle à se faire entendre d'un ton plus ferme » et plus magnifique. Mais la licence et l'ambition, » compagnes presque inséparables des grandes for- » tunes, font qu'on marche parmi des écueils; et » il arrive ordinairement que Dieu a si peu de

(1) Elle a été imprimée pour la première fois dans l'*édition des OEuvres de Bossuet* de 1778. Le *manuscrit* original fut remis aux *éditeurs* par l'abbé de *Lamotte*, grand-vicaire de M. Bossuet évêque de Troyes, et qui le tenoit probablement de ce prélat.

» part dans de telles vies, qu'on a peine à y trou» ver quelques actions qui méritent d'être louées » par ses ministres..... Ce sont là de ces discours » où l'on ne parle qu'en tremblant, où il faut » plutôt passer avec adresse que s'arrêter avec » assurance, et où la prudence et la discrétion » tiennent toujours en contrainte l'amour de la » vérité. »

C'est dans cette même *oraison funèbre* qu'on trouve ce bel éloge de la congrégation de l'*Oratoire :* « L'amour immense du cardinal de *Bérulle* » pour l'Eglise lui inspira le dessein de former une » compagnie à laquelle il n'a pas voulu donner » d'autre esprit que l'esprit même de l'Eglise, ni » d'autres règles que ses canons, ni d'autres supé» rieurs que ses évêques, ni d'autres biens que sa » charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du » baptême et du sacerdoce. Là, une sainte liberté » fait un saint engagement; on obéit sans dépen» dre; on gouverne sans commander; toute l'auto» rité est dans la douceur, et le respect s'entretient » sans le secours de la crainte. »

On observe dans ce discours l'idée que Bossuet s'étoit toujours faite de la véritable éloquence, et son souverain mépris (*a*) « pour ces périodes me» surées, pour ces mouvemens affectés, pour ces » figures artificielles, qui peuvent tout au plus » charmer un moment par la surprise d'un plaisir » qui passe. »

Il semble s'être peint lui-même, sans le vouloir, en appliquant à celui dont il fait l'éloge funèbre, le portrait que saint Augustin a tracé d'un orateur

(*a*) *Oraison funèbre* du père Bourgoing; *OEuv. de Bossuet*, tom. XVII, p. 572, édit. de Vers. *in-8o*.

chrétien (a) : « Son discours se répandoit à la manière d'un torrent ; et s'il trouvoit en son chemin les fleurs de l'élocution, il les entraînoit plutôt après lui par sa propre impétuosité, qu'il ne les cueilloit avec choix pour se parer d'un tel ornement. »

Peu de mois après, Bossuet eut à remplir un devoir du même genre, mais plus douloureux et plus cher à son cœur.

XV. — Bossuet prononce l'*oraison funèbre* du docteur *Cornet*. 1663.

Le docteur Nicolas *Cornet*, ce premier instituteur de Bossuet, qui avoit prodigué à sa jeunesse les soins les plus tendres, qui avoit guidé ses premiers pas dans la carrière de la science et de la vertu, et qui lui avoit montré un intérêt paternel jusqu'au dernier moment de sa vie, mourut le 18 avril 1663, à l'âge de soixante et onze ans. Neuf jours après sa mort, on célébra pour lui un service solennel dans la chapelle du collége de Navarre, où il avoit été inhumé. M. de *Lamothe-Houdancourt*, archevêque d'Auch, y officia pontificalement ; un grand nombre d'évêques y assistèrent. Bossuet avoit été choisi pour prononcer l'*oraison funèbre ;* il eut à peine huit jours pour s'y préparer.

En prononçant cette *oraison funèbre,* le premier sentiment de Bossuet, le premier besoin de son cœur fut d'exprimer avec une touchante sensibilité tout ce que la reconnoissance et la douleur demandoient à sa piété filiale.

« Et moi, dit Bossuet à l'assemblée qui l'écou-

(a) *Oraison funèbre* du père Bourgoing ; *ibid.* p. 577.

» toit [a], si toutefois vous me permettez de dire
» un mot de moi-même; moi, dis-je, qui ai trouvé
» en cet homme vertueux, avec tant d'autres rares
» qualités, un trésor inépuisable de sages conseils,
» de bonne foi, de sincérité, d'amitié constante et
» inviolable, puis-je lui refuser quelques fruits d'un
» esprit qu'il a cultivé avec une bonté paternelle
» dès sa première jeunesse, ou lui dénier quelque
» part dans mes discours, après qu'il en a été si
» souvent le censeur et l'arbitre? »

On sait que le docteur *Cornet*, syndic de la Faculté de théologie de Paris, avoit dénoncé à cette Faculté les cinq fameuses propositions qu'il avoit extraites du livre de *Jansénius*. Cette démarche lui suscita de nombreux ennemis, et Bossuet ne craint pas de les appeler eux-mêmes en témoignage de ses grandes qualités.

« [b] Toute la France le sait, s'écrie Bossuet, car
» il a été consulté de toute la France, et il faut
» que ses ennemis même lui rendent ce témoi-
» gnage, que ses conseils étoient droits, sa doc-
» trine pure, ses discours simples, ses réflexions
» sensées, ses jugemens sûrs, ses raisons pressantes
» ses résolutions précises, ses exhortations effi-
» caces, son autorité vénérable, sa fermeté in-
» vincible. »

Il rapporte ensuite un trait qui honore la délicatesse et la mémoire du docteur *Cornet* [c] : « Nous
» savons que dans une affaire de l'un de ses amis
» qu'il avoit recommandée comme juste, craignant
» que le juge, qui le respectoit, n'eût trop déféré à
» son témoignage et à sa sollicitation, il a répar

[a] *Oraison funèbre* du docteur *Cornet*; *ibid.* p. 616 et suiv
— [b] *Ibid.* p. 624. — [c] *Ibid.* p. 625.

» sur son propre bien le tort qu'il reconnut quelque » temps après avoir été fait à la partie; tant il » étoit lui-même sévère censeur de ses bonnes » intentions. »

Ce trait d'une justice exacte, mais rigoureuse, étoit d'autant plus estimable, que cet ecclésiastique qui avoit refusé les plus grandes dignités de l'Église, s'étoit réduit lui-même toute sa vie à un revenu de *douze cents francs*.

Bossuet rend l'hommage le plus éclatant à la pureté des motifs qui excitèrent son zèle contre les nouvelles doctrines que l'on cherchoit alors à introduire dans la Faculté de théologie de Paris :

« [a] Vous le savez, juste Dieu, vous le savez que » c'est malgré lui que cet homme modeste et paci» fique a été contraint de se signaler parmi les » troubles de votre Église. Mais un docteur ne » peut pas se taire dans la cause de la foi; et il ne » lui étoit pas permis de manquer en une occasion » où sa science exacte et profonde et sa prudence » consommée ont paru nécessaires. »

On doit admirer l'art et la mesure avec laquelle, sans qu'il en coûte rien à sa franchise, Bossuet exprime son opinion sur le génie et le caractère des principaux partisans de ces nouvelles doctrines. Il emprunte les expressions de saint Grégoire de Nazianze, pour peindre leurs qualités et leurs défauts. « [b] Les troubles ne naissent pas dans l'Église » par des ames communes et foibles; ce sont de » grands esprits, mais ardens et chauds, qui causent » ces mouvemens et ces tumultes; *esprits extrê» mes, qui ne se lassent jamais de chercher, ni de*

[a] *Oraison funèbre* du docteur *Cornet; ibid.* p. 626. — [b] *Ibid.* p. 628 et suiv.

» *discourir, ni de disputer, et que saint Grégoir*
» *de Nazianze appelle excessifs et insatiables.* »

Un fragment remarquable de ce discours est ce
lui où Bossuet se montre tel qu'il fut toute sa vie
supérieur à tous les partis, opposé à tous les excès
ne connoissant d'amis et d'ennemis que ceux de l
vérité et de l'Église :

« (a) Deux maladies dangereuses, dit Bossuet
» ont affligé de nos jours le corps de l'Église. Il
» pris à quelques docteurs une malheureuse et in
» humaine complaisance, une pitié meurtrière pou
» les pécheurs, qui les porte à excuser leurs pas
» sions, à condescendre à leur vanité, et à flatte
» leur ignorance affectée.

» Quelques autres, non moins extrêmes, ont ten
» les consciences captives sous des rigueurs très
» injustes ; ils ne peuvent supporter aucune foi
» blesse ; *ils traînent toujours l'enfer après eux*
» *ils ne fulminent que des anathèmes.*

» Les uns rendent le vice aimable, et la sévérit
» des autres rend la vertu odieuse. Certes, je n
» vois rien dans le monde qui soit plus à charge
» l'Église que ces esprits vainement subtils, qu
» réduisent tout l'Évangile en problèmes, qu
» forment des incidens sur l'exécution de ses pré
» ceptes ; plus malheureux encore les docteurs in
» dignes de ce nom qui adhèrent à leurs sentimens
» *et donnent du poids à leurs folies* ; qui confonden
» le ciel et la terre, et mêlent Jésus-Christ ave
» Bélial ; mélange indigne de la piété chrétienne
» union monstrueuse qui déshonore la vérité, l
» simplicité, la pureté incorruptible du christia
» nisme.

(a) *Oraison funèbre* du docteur *Cornet* ; *ib.* p. 619 et suiv

» Mais que dirai-je de ceux qui détruisent par » un autre excès l'esprit de la piété; qui trouvent » partout des crimes nouveaux, et accablent la foi- » blesse humaine, en ajoutant au joug que Dieu » nous impose? Qui ne voit que cette rigueur enfle » la présomption, nourrit le dédain, entretient un » chagrin superbe et un esprit de fastueuse singula- » rité, fait paroître la vertu trop pesante, l'Évan- » gile excessif, le christianisme impossible.

» O foiblesse et légèreté de l'esprit humain, » sans point, sans consistance, toujours le jouet des » extrémités opposées! ceux qui sont doux de- » viennent trop lâches; ceux qui sont fermes de- » viennent trop durs. Les premiers penchent du » côté du vice, et favorisent le parti de la corrup- » tion; mais ceux qui mettent la vertu trop haut, » à qui toutes les foiblesses paroissent des crimes » horribles, ou qui des conseils de perfection font » la loi commune de tous les fidèles, ne doivent » pas se vanter d'aller droitement, sous prétexte » qu'ils semblent chercher une régularité plus » scrupuleuse. »

M. de *Péréfixe*, récemment nommé à l'archevêché de Paris, assistoit à cette cérémonie, et entendit le discours que Bossuet y prononça. C'est à cette époque que remontent les relations qu'il eut avec ce prélat.

XVI. — De M. de *Péréfixe*, archevêque de Paris.

L'estime, la confiance et l'amitié que M. de *Péréfixe* a constamment accordées à Bossuet, et la part qu'il a eue à son élévation, demandent et justifient les détails dans lesquels nous allons entrer.

7*

M. *Hardouin de Péréfixe,* archevêque de Pa-ris (1), avoit été précepteur de Louis XIV, et ne manquoit pas des qualités propres à donner ce prince une éducation convenable à son rang même une instruction très-supérieure à celle qu l'on demande ordinairement aux princes. Mais étoit plus difficile d'assujettir à l'étude et à l'ap-plication un élève déjà roi depuis l'âge de cinq an qu'un jeune prince qui n'est encore que le premi sujet de son père.

D'ailleurs les premières années de Louis XI furent si orageuses, et sa Cour si errante au mili des camps et des armées, que ses instituteurs n pouvoient guère donner à son éducation toute suite qu'on auroit eu droit d'attendre de leur pa dans des temps plus paisibles. Peut-être a-t-on tr négligé d'entrer dans ces considérations, lorsqu' leur a reproché le défaut d'instruction qu'on a c observer en Louis XIV.

XVII. — Portrait de Louis XIV.

On ne peut au moins contester que la Reine mère, et ses instituteurs, ne se soient attachés développer avec le plus heureux succès les pri cipes de religion et de vertu, les sentimens nob et généreux, et toutes les grandes qualités q Louis XIV a montrées avec tant d'éclat dans longue suite d'un règne glorieux.

Si une application constante à tous les devoirs la royauté; si la noblesse des manières, la m

(1) Il avoit été évêque de Rodez en 1648; il fut nom archevêque de Paris en 1662; mais il n'eut ses bulles qu 1664, à cause des différends qui existoient alors entre la c de France et celle de Rome.

sure et la dignité dans le langage; si le tact le plus exquis de toutes les convenances; si un goût pur et éclairé dans tout ce qui appartient à l'esprit, à l'imagination et aux beaux arts; si un amour profond de la justice, un respect invariable pour la religion et l'honneur; un jugement sûr, calme et réfléchi; si la noble ambition de régner avec grandeur malgré toutes les séductions de la jeunesse, des plaisirs et du pouvoir suprême, sont des indices d'une bonne éducation, certes peu de rois ont été mieux élevés qu'un prince dont l'histoire a même conservé les paroles comme des modèles de grâce, de noblesse et de bonté.

Quel roi que celui qui a su régner avec une autorité absolue pendant soixante ans, sans répandre une seule goutte de sang (1), et qui a su se faire obéir, estimer et respecter en fondant une partie de la science du gouvernement sur la politesse dans sa Cour, et la dignité dans sa nation!

Quel roi a plus fait pour les sciences, les lettres et les beaux arts, a su discerner avec plus de goût et de bonheur le génie et le talent de tous les genres, que ce même monarque à qui on a reproché le défaut d'instruction? C'est par leur ame et leur caractère que les rois gouvernent et sont gouvernés, et non par les connoissances très-superficielles qu'on a pu leur donner dans leur enfance. Bossuet et Fénelon ne seroient pas restés les modèles des instituteurs, s'ils n'eussent fait qu'orner l'esprit de leurs élèves.

(1) A peine se ressouvient-on de la condamnation du chevalier de *Rohan*, dont l'entreprise aussi extravagante que criminelle demandoit toute la sévérité des lois.

M. de *Péréfixe* a montré qu'il étoit digne d'élever un roi, en écrivant pour son élève cette *vie* d'HENRI IV que tout le monde a lue, que tout le monde aime à lire.

Sans doute cette *vie* d'HENRI IV ne paroît pas avoir inspiré à Louis XIV le désir de le prendre pour modèle. Jamais deux princes ne se ressemblèrent moins que ces deux rois. Cependant on peut croire que la peinture si attachante des vertus, des qualités, des défauts, des foiblesses même de HENRI IV, laissa d'utiles impressions dans l'ame de Louis XIV; et si leur manière de gouverner fut aussi différente que leur caractère, ce fut peut-être un bonheur pour la France.

Un prince qui avoit un trône à conquérir au milieu de toutes les guerres civiles et religieuses, avoit besoin de la valeur brillante et hasardeuse d'HENRI IV, de ses formes chevaleresques, de cette franchise aimable dans les discours et les manières qu'il fit servir souvent à voiler avec beaucoup d'art et de bonheur une politique très-habile et très-profonde. Mais la dignité imposante de Louis XIV, et tous les prestiges dont il sut environner la majesté royale, convenoient à un monarque assez heureux pour n'avoir qu'à ramener à l'ordre et à l'habitude de l'obéissance quelques esprits déréglés, aussi étrangers à cette perversité du cœur qui donne l'audace du crime, qu'à cette hardiesse de conception qui enfante les grandes révolutions.

Nous avons cru devoir cette espèce d'apologie à la mémoire de M. de *Péréfixe*, qui a su si bien apprécier le mérite de Bossuet. M. de *Péréfixe* est en effet celui qui contribua le plus à lui ouvrir la carrière de la gloire.

En arrivant à l'archevêché de Paris, il le trouva déjà placé au premier rang des prédicateurs de son siècle, et il le jugea aussi capable de gouverner les esprits que de les éclairer.

XVIII. — *Lettre* de Bossuet aux *religieuses de Port-Royal.*

Ce prélat eut de longs démêlés avec les religieuses de Port-Royal pour la signature du *formulaire* prescrit par les évêques de France et les déclarations du Roi. Fatigué de ne pouvoir vaincre l'opiniâtreté de ces religieuses, après avoir inutilement employé tous les moyens de douceur et de patience que la modération naturelle de son caractère lui avoit fait mettre en usage, M. de *Péréfixe* imagina d'employer l'intervention de Bossuet pour les ramener à leur devoir.

L'idée seule de l'appeler dans cette négociation étoit une nouvelle preuve de l'esprit de douceur et de conciliation de M. de *Péréfixe*. Un pareil choix auroit dû naturellement être agréable aux religieuses de Port-Royal et à leurs directeurs. Bossuet n'avoit jamais pris aucune part aux procédés qui avoient excité leurs plaintes. Il n'avoit aucune liaison ni aucun intérêt qui pût le leur rendre suspect. Il avoit vu les commencemens de cette controverse; et on doit bien croire qu'il avoit examiné à fond des questions qui occupoient alors tous les esprits, et qui avoient tant de rapport avec les matières qui faisoient le principal objet de ses études.

« (*a*) Aussi disoit-il souvent, écrit l'abbé Ledieu, » qui fut vingt ans son secrétaire intime, qu'il n'a- » voit jamais seulement été tenté par aucun des » maîtres ou des disciples de Port-Royal; que fer-

(*a*) Mss. de Ledieu.

» mement et inébranlablement attaché à la vérité,
» il n'avoit jamais voulu avoir d'autre parti que
» la vérité même; que jamais son esprit n'avoit
» admis le plus foible doute sur l'autorité des dé-
» cisions de l'Eglise qui avoient condamné la doc-
» trine de *Jansénius*; qu'il avoit lu et relu *Jansé-*
» *nius*, et qu'il y trouvoit les cinq propositions
» condamnées. »

Malgré cette disposition si peu favorable aux sentimens théologiques de Port-Royal, jamais Bossuet ne s'abaissa jusqu'à partager les inimitiés et les ressentimens de leurs adversaires. Il voyoit même avec peine que les Jésuites oublioient trop souvent les fonctions dans lesquelles un institut religieux doit se renfermer, et que leur inquiète activité dans toutes les affaires publiques pouvoit leur devenir funeste à eux-mêmes.

Mais sur cet objet, comme sur tous les autres, il observa toujours la mesure et les égards qui convenoient à son caractère et à ses principes. Il entretint toute sa vie des relations avec les membres les plus distingués de cette société, comme avec les écrivains les plus célèbres de Port-Royal. Telle étoit la dignité de Bossuet, qu'on l'a vu constamment l'objet du respect et des éloges vrais ou affectés des deux partis sans en être jamais l'esclave ni l'adulateur.

M de Péréfixe ne pouvoit donc pas offrir aux religieuses de Port-Royal un interprète plus impartial et moins suspect des véritables sentimens de l'Eglise, ni un ministre plus indulgent pour compatir à leurs peines, et calmer le trouble qui les agitoit.

Ce prélat se flattoit d'ailleurs que Bossuet, dont

la réputation de science et de capacité dans les controverses théologiques étoit déjà établie, pourroit au moins balancer dans l'esprit de ces religieuses, la confiance exclusive qu'elles paroissoient accorder à leurs directeurs; qu'ayant déjà eu le bonheur de ramener un grand nombre de Protestans à l'Eglise, il auroit encore plus de facilité à éclaircir les doutes et à calmer les scrupules de quelques religieuses.

Il eut donc plusieurs conférences avec elles, et il est bien certain que ce fut à cette occasion qu'il leur écrivit cette *lettre* (1), où il établit tous les principes sur cette matière, expose rapidement la conduite uniforme de l'Eglise dans les circonstances semblables, met toujours la raison à la place des vaines subtilités, et montre enfin tant de rectitude et de bonne foi, que l'on doit encore plus s'étonner de l'obstination des directeurs, que de celle des religieuses. Les premiers étoient faits, par leurs connoissances et leurs lumières, pour entendre le génie et la langue de Bossuet; les autres ne pouvoient guère avoir d'opinion sur de pareilles matières, que celle qu'on leur avoit inspirée.

Il faut dire encore que Bossuet s'étoit attaché à montrer un intérêt si vrai et si sensible à leur bonheur et à leur repos, qu'il devoit se flatter de les trouver au moins disposées à écouter ses conseils et ses raisons.

L'étendue de cette lettre, et le peu d'intérêt qu'auroit aujourd'hui la discussion qui en est le

(1) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre deuxième (nº 2), sur la *lettre* de Bossuet aux religieuses de Port-Royal.

sujet, nous dispensent de la rapporter [a]. Nous nous bornerons à en extraire les réflexions pleines de raison et de sagesse que Bossuet oppose aux scrupules et aux objections de ces religieuses.

Après avoir établi la régularité et la validité du jugement rendu par l'Eglise dans l'affaire du livre de *Jansénius*, et rapporté de nombreux exemples des *souscriptions de foi* qu'elle a exigées des laïques mêmes dans des cas semblables, il fait observer,

« [b] Que cette distinction *de fait et de droit*
» dans laquelle on les a engagées est entièrement
» inouie dans les souscriptions ordonnées par l'E-
» glise, étant très-indubitable que parmi un si
» grand nombre de *professions de foi*, où l'on
» trouve des faits insérés par l'autorité de l'Eglise,
» il ne s'est jamais trouvé que cette distinction
» ait été jugée nécessaire, ni que personne ait eu
» un pareil scrupule..... »

Il revient ensuite à la question particulière qui les intéressoit personnellement, « savoir, dit-il [c],
» si vous pouvez, sans offenser Dieu, soumettre
» votre jugement à un jugement canonique de
» toute l'Eglise dans un fait qui est de sa connois-
» sance, et duquel vous déclarez que vous n'avez
» nulle intelligence, ni aucune obligation de vous
» en éclaircir davantage.....

» Vous conviendrez sans doute que s'il y a des
» personnes qui puissent avoir pour l'Eglise cette
» déférence, ce sont principalement celles qui
» n'ont nulle connoissance du fait, et nulle obli-
» gation de s'en enquérir.....

(a) On la trouve au tome XXXVII des *OEuv. de Bossuet*, p. 126 et suiv. édit. de Vers. *in*-8°. — (b) *Ibid.* — (c) *Ibid.*

» Ainsi je ne comprends pas sur quoi peut être » fondée cette nouvelle doctrine, qu'à moins de » connoître par soi-même la vérité de quelque » fait, on ne peut signer en conscience le jugement » de l'Eglise qui le décide; comme s'il n'étoit pas » permis de s'en reposer sur son autorité, et de » souscrire à son témoignage.....

» Mais combien peu de religieuses, qui sont si » fort dans la dépendance et sous la discipline de » l'Eglise, doivent-elles se reposer sur la con- » noissance que leurs supérieurs ont prise des » choses, et ensuite souscrire par obéissance lors- » qu'on leur commande de le faire, ou pour le » bien de leur ame, ou pour l'édification publi- » que. »

Bossuet adresse ensuite aux religieuses de Port-Royal ces paroles, qui montrent assez combien étoient frivoles les prétextes qu'elles alléguoient pour justifier leur refus :

« Vous croyez vous être excusées de la signature » par une raison invincible, quand vous avez dit » que vous n'avez nulle connoissance de ces ma- » tières, et nulle obligation de vous en instruire; » et c'est là justement le cas où l'on peut, sans » aucune apparence de difficulté, s'en rapporter » à ceux qui ont obligation de connoître et auto- » rité de juger, c'est-à-dire, aux supérieurs ecclé- » siastiques.

» Vous croyez avoir satisfait à tout, quand vous » déclarez que vous soumettez votre jugement à » toutes les décisions de foi de l'Eglise romaine. » Elle vous répond par la bouche du pape saint » Hormisdas : *Si vous embrassez ma foi, suivez* » *aussi mes jugemens.*

» Vous croyez qu'il n'y a plus rien à vous de-
» mander, quand vous avez dit que vous ne pre-
» nez point de part aux contestations. A la bonne
» heure, ne prenez jamais de part aux contesta-
» tions; mais ce n'est point trop d'indifférence,
» que de n'en vouloir point prendre aux déci-
» sions; et si vous persistez, ne donnerez-vous
» pas sujet de penser que le motif qui vous y
» oblige, c'est que vous en avez trop pris aux con-
» testations. »

Nous terminerons cet extrait bien abrégé de la lettre de Bossuet, par les justes et sévères réflexions qu'il adresse encore plus aux directeurs qu'aux religieuses de Port-Royal.

« [a] Considérez où vous jetteroit cette malheu-
» reuse pensée, s'il falloit que, croyant, *comme*
» *on vous le dit*, que les formes canoniques ont
» été méprisées dans les jugemens des papes, et
» qu'on y a tout donné à la brigue et à la cabale,
» vous les vissiez néanmoins reçus et approuvés
» avec une vénération universelle. Dieu vous pré-
» serve de ce sentiment! il vous jetteroit peu à
» peu dans un état terrible, et vous feroit regar-
» der avec le temps tout l'ordre épiscopal d'un
» étrange œil. Dans ce dégoût secret de votre cœur
» contre tout le corps des évêques, que vous ver-
» riez adhérer unanimement à un jugement qui
» vous paroîtroit prononcé contre les canons,
» croyez que l'amour de l'Eglise seroit exposé,
» pour ne rien dire de pis, à d'étranges tenta-
» tions. *Peu à peu vous vous verriez détachées de*
» *la conduite ordinaire de l'Eglise, et attachées*

(a) *OEuvr. de Bossuet*, tom. XXXVII, p. 126 et suiv. édit. de Vers. *in*-8°.

» *à des conduites particulières de personnes des-*
» *quelles je ne veux rien dire, sinon qu'ils sont*
» *à plaindre, plus que je ne puis l'exprimer, d'en*
» *être réduits à ce point, qu'ils semblent mettre*
» *toute leur défense à décrire hautement, de vive*
» *voix et par écrit, tout le gouvernement présent*
» *de l'Eglise.* »

Il est affligeant d'être obligé de dire que tout le génie, la science, la vertu et la modération de Bossuet échouèrent contre le singulier entêtement de ces religieuses. Sa lettre ne produisit pas plus d'effet sur leur esprit, que toutes les conférences et toutes les explications qu'il avoit eues avec elles.

Au reste, dans toutes les circonstances de sa vie, depuis le commencement jusqu'à la fin de sa longue carrière, Bossuet a exprimé clairement son opinion sur cette controverse. Il l'a exprimée en termes précis et décisifs dans une *lettre* au maréchal de *Bellefonds*, en date du 30 septembre 1677 (*a*).

« Je suis bien aise de vous dire en peu de mots
» mon sentiment sur le fond.

» *Je crois donc que les propositions sont vérita-*
» *blement dans Jansénius, et qu'elles sont l'ame*
» *de son livre. Tout ce qu'on a dit au contraire*
» *me paroît une pure chicane, et une chose inven-*
» *tée pour éluder le jugement de l'Eglise. Quand*
» *on a dit qu'on ne devoit, ni on ne pouvoit avoir*
» *à ses jugemens sur les points de* FAIT *qu'une*
» *croyance pieuse, on a avancé une proposition*
» *d'une dangereuse conséquence, et contraire à la*
» *tradition et à la pratique.*

(*a*) *Œuvr. de Bossuet*, tom. XXXVII, p. 125, édit. de Vers. in-8°.

» Vous pouvez sans difficulté, ajoute Bossuet, » dire ma pensée à ceux à qui vous le jugerez à » propos, toutefois avec quelque réserve. J'ai ap» pris de l'Apôtre à ne point trahir la vérité et » aussi à ne point donner d'occasions de troubles à » ceux qui en cherchent.

Quoique la *lettre* de Bossuet aux religieuses de Port-Royal n'eût pas fait sur leur esprit toute l'impression que M. de *Péréfixe* en avoit espérée, elle servit du moins à faire encore mieux connoître à ce prélat tous les avantages qu'il pouvoit recueillir de ses talens dans le gouvernement de son diocèse. Il lui donna une confiance entière; il l'employa dans toutes les affaires importantes et difficiles; il l'appeloit sans cesse auprès de lui à la ville et à la campagne (a); et lorsqu'il convoqua le *synode* de son diocèse au mois de juin 1665, il voulut que Bossuet en prononçât le discours d'ouverture.

XIX. — Bossuet prononce le discours d'ouverture du synode de Paris, en 1665.

Sans doute le clergé de Paris offroit dès lors des ecclésiastiques capables de remplir avec succès un ministère qui devoit naturellement leur appartenir dans une occasion si solennelle; mais Bossuet étoit déjà au-dessus de toutes les exceptions; et quoiqu'il fût attaché à une autre église et à un autre diocèse par son titre de doyen du chapitre de Metz, M. de *Péréfixe* étoit sûr de ne blesser aucun amour-propre, ni aucune convenance, en lui accordant une distinction si honorable.

L'attachement et la reconnoissance de Bossuet pour ce prélat ne lui paroissoient pas cependant

(a) Mts. de Ledieu.

des motifs suffisans pour qu'il se fixât constamment auprès de lui, et se dispensât de ses obligations envers l'église de Metz. Tous les ans, aussitôt qu'il avoit rempli à Paris les fonctions qui l'y avoient appelé, il descendoit modestement de cette chaire évangélique, où il avoit présenté avec tant d'éclat la majesté de la religion devant la majesté des rois, et alloit remplir un autre ministère à Metz. Là il oublioit et laissoit oublier aux autres tant de succès flatteurs, tant de suffrages honorables, et le peuple de Metz, en le voyant reprendre paisiblement ses fonctions au chœur de son église, ne s'y distinguer que par la plus régulière assiduité, se renfermer dans la solitude de son cabinet pour se livrer tout entier à ses études, n'en sortir que pour donner aux fidèles, ou aux *nouveaux convertis*, des instructions simples et pieuses, auroit pu douter si c'étoit ce même Bossuet, dont la Cour et Paris publioient déjà la gloire, et vantoient le génie et l'éloquence.

On s'étonnoit en effet qu'on laissât aussi longtemps dans le second ordre du clergé celui que tant de vœux, de suffrages et de services appeloient aux premières dignités de l'Eglise.

XX. — Mort de la Reine mère. 1666.

La Reine mère avoit en effet annoncé l'intention où elle étoit de nommer Bossuet (*a*) à un des évêchés de Bretagne, dont le Roi lui avoit laissé la disposition en lui donnant cette province pour douaire et pour apanage; mais cette princesse mourut le 20 janvier 1666.

Parmi tant de personnes qu'elle avoit comblées

(*a*) Mss. de Ledieu.

de bienfaits, nul ne fut plus douloureusem
fecté de sa mort que celui à qui elle n'avoit
que de l'estime.

Peu de jours après ce triste événement,
vrier suivant (1666), Bossuet prêchant le
à Saint-Germain-en-Laye devant Louis
toute sa Cour, prévint les honneurs public
alloit rendre à la mémoire de cette princ
laissant parler sa douleur devant l'assemb
l'écoutoit. Il étoit facile d'observer dans ses
et dans l'émotion qui les accompagnoit, l
ment profond qui les avoit inspirées. Ce cou
d'ANNE D'AUTRICHE qui termina son *sermo*
d'une grande beauté. Bossuet, suivant sa dis
habituelle, sut mêler au souvenir des gran
nemens qui ont rendu si mémorable la rég
cette reine, ces réflexions sensibles qui at
toujours un intérêt si touchant à la mém
personnes dont on déplore la perte.

Après avoir parlé « des troubles, des
» mens, des accidens imprévus qui agitèren
» gence d'ANNE D'AUTRICHE, *sans jamais e*
» *ni étonner sa grande ame;* » après l'avoi
sentée « toujours ferme, toujours invincib
» *chissant quelquefois par prudence, ma*
» *pable de rien relâcher des grands inte*
» *l'État, et attachée immuablement à cons*
» *sacré dépôt de l'autorité royale, uniqu*
» *du repos public......* » Après avoir parlé
» *noble amas de vertus* qu'on admiroit dan
» d'AUTRICHE, de sa bonté, de sa cléme
» sa douceur parmi tant de majesté, *de*

(a) Deuxième *sermon* pour le jour de la Purificatio
de Bossuet, tom. XV, p. 385 et suiv. édit. de Vers. *in*

» *dres compassions pour les misères publiques*, » et de tant de qualités *qui ne seront plus qu'un* » *exemple et un ornement pour l'histoire*, » Bossuet se demande « comment la mort a enlevé » cette princesse *qu'on ne voyoit point vieillir et* » *que les années ne changeoient pas ;* » et il se répond par cette belle exclamation : « O! QUE NOUS » NE SOMMES RIEN! (1) »

Affranchi par la mort de la Reine mère des égards que le respect et l'obéissance lui avoient imposés, Bossuet se proposoit de retourner à Metz; il fit toutes ses dispositions pour aller s'y fixer. La seule pensée qui l'occupoit alors (*a*), étoit de se livrer à la composition de quelque ouvrage important pour la gloire de la religion et l'intérêt de l'Eglise.

Mais la mort de la Reine mère ne fit qu'exciter et échauffer le zèle des amis qui lui restoient. On doit placer à leur tête TURENNE et le grand CONDÉ.

(a) Mts. de Ledieu.

(1) Ce *sermon* de Bossuet (le deuxième pour le jour de la Purification) peut donner lieu à une observation. Il falloit bien que la folie de l'astrologie judiciaire eût conservé encore des partisans, même à la Cour, puisque Bossuet se croit obligé de prémunir son auditoire contre des illusions dont les meilleurs esprits du siècle précédent n'avoient pas su se préserver.

« Que je me ris, dit Bossuet, de la vanité de ces faiseurs » de pronostics qui menacent qui il leur plaît, et nous font » à leur gré des années fatales! esprits turbulens et inquiets, » amoureux des changemens et des nouveautés, qui, ne trou- » vant rien à remuer dans la terre, semblent vouloir nouer » avec les astres des intelligences secrètes pour troubler et » agiter le monde. » *OEuvres de Bossuet*, tom. XV, p. 388, édit. de Vers. *in*-8°.

XXI. — Rapports de Bossuet avec le grand Condé.

Les rapports de Bossuet avec le grand Cond remontoient, comme l'on a vu, à sa première je nesse. Ce prince, pendant toute sa vie, recherc toutes les occasions de l'entendre parler en publi de le voir en particulier dans l'habitude de la co fiance et de l'amitié, et de l'entraîner quelquefo à Chantilly pour y jouir avec encore plus de l berté des charmes et des avantages de sa sociét Il entretenoit avec lui une correspondance, do les *fragmens* qui nous restent et qui sont écri de sa main, attestent la confiance sans born qu'il avoit en lui sur les intérêts les plus chers d sa famille.

XXII. — Mariage du frère de Bossuet.

Quelques années avant la mort de la Rei mère, le grand Condé avoit donné à Bossuet, en personne de son frère, un témoignage marqué l'intérêt qu'il prenoit à tout ce qui le touchoit. C frère (1) avoit été formé de bonne heure aux a faires par les soins et sous les yeux de *François* Bo suet son parent, secrétaire du conseil des financ Le grand Condé lui avoit ensuite procuré la pla de trésorier général des états de Bourgogne, lui fit épouser le 26 avril 1662, *Renée-Mari Madeleine de Gaureau-Dumont*, fille de Nicol *Dumont*, gentilhomme de Bourgogne, et d'*An Catherine de Hautoy*, d'une maison distinguée Lorraine. Nicolas *Dumont* avoit aimé passionn

(1) *Antoine* Bossuet, né le 17 janvier 1624, devint dans suite intendant de Soissons, et mourut maître des requêt le 2 février 1699.

ment la guerre, et s'étoit attaché avec trois de ses frères à la fortune du grand CONDÉ. Lorsque ce prince, engagé dans les troubles de la Fronde, prit la fatale résolution de quitter la France et d'aller combattre sous les drapeaux ennemis, Nicolas *Dumont* lui étoit resté fidèle dans toutes les vicissitudes de sa fortune, l'avoit accompagné dans sa retraite en Flandre, et s'étoit toujours montré à ses côtés dans les belles campagnes qui ont illustré cette époque de sa vie. Il n'étoit rentré en France qu'avec ce prince à l'époque de la paix des Pyrénées ([a]).

Le grand CONDÉ, en alliant la famille de Bossuet à une famille qu'il affectionnoit par tant de motifs, s'étoit proposé de lui faire ressentir l'influence de son crédit et de sa protection. Le frère de Bossuet attachoit probablement alors à cette alliance toutes ses espérances; il ne prévoyoit pas que dans la suite le nom seul de BOSSUET suffiroit à sa gloire et à son illustration.

Leur père vivoit encore à l'époque du mariage de son fils aîné. Il eut même la consolation de pouvoir espérer que sa famille se perpétueroit. Il vit naître ses deux petits-fils. Devenu veuf, il avoit embrassé l'état ecclésiastique et pris les ordres sacrés jusqu'au diaconat. Lorsque Bossuet fut nommé doyen de l'Église de Metz en 1664, il résigna à son père, en 1665, le grand archidiaconé, dont il étoit titulaire. C'étoit dans l'exercice des fonctions de ce nouveau ministère, que le père de Bossuet, entièrement détaché du monde et des affaires, donnoit aux habitans de Metz l'exemple de la piété la plus édifiante, après leur avoir of-

([a]) Mss. de Ledieu.

fert le modèle du magistrat intègre et éclairé.

XXIII. — Bossuet prononce l'oraison funèbre d'ANNE D'AUTRICHE. 1667.

La reconnoissance de Bossuet pour la Reine mère lui imposa l'honorable devoir de rendre un dernier hommage à sa mémoire. Il revint de Metz à la fin de 1666 pour prononcer l'*oraison funèbre* de cette princesse dans l'église des *Carmélites* de la rue du *Bouloy*, le 20 janvier 1667, jour de l'anniversaire de sa mort (1). L'archevêque de Paris (Péréfixe) et un grand nombre d'évêques y as-

(1) On lit dans le *Siècle de Louis XIV*: « *L'oraison funèbre* de la Reine mère que Bossuet prêcha en 1667, lui » valut l'évêché de Condom. Mais ce discours n'étoit pas en» core digne de lui; il ne fut pas imprimé, non plus que ses » *sermons.* »

Ce court passage présente plusieurs traits peu exacts.

Bossuet ne fut nommé à l'évêché de Condom que près de trois ans après qu'il eut prononcé l'*oraison funèbre* de la Reine mère. Comment un discours *qui n'étoit pas assez digne de Bossuet pour être imprimé*, auroit-il *valu* de la part de Louis XIV une récompense aussi honorable, trois ans après qu'il avoit été prononcé?

Comment l'auteur du *Siècle de Louis XIV* a-t-il pu savoir si cette *oraison funèbre étoit digne ou n'étoit pas digne de Bossuet?* Elle n'a jamais été imprimée; aucun des *mémoires* du temps n'en parle, et il n'existoit personne qui eût entendu cette *oraison funèbre* lorsque l'auteur du *Siècle de Louis XIV* écrivoit.

Il faut dire tout simplement que l'*oraison funèbre* d'ANNE D'AUTRICHE ne fut point imprimée, parce que Bossuet ne faisoit encore imprimer aucune de ses *oraisons funèbres*. La première qu'il ait consenti, presque malgré lui, à laisser imprimer, fut celle de la reine d'Angleterre, et ce ne fut de sa part qu'un acte de respect et de déférence pour la princesse sa fille.

sistèrent. Il prit pour texte ces paroles d'Isaïe : *Timor Domini ipse est thesaurus ejus. La crainte du Seigneur étoit son trésor.* « Son discours, dit l'abbé » Ledieu, fut d'autant plus touchant, qu'il étoit » lui-même plus pénétré de douleur de la perte » qu'il avoit faite. »

XXIV. — Mort du père de Bossuet. 1667.

Bossuet étoit retourné à Metz en 1667, après avoir prononcé l'*oraison funèbre* d'Anne d'Autriche. Il s'y trouvoit encore, lorsqu'il eut le malheur de perdre son père. Il falloit que toutes les circonstances de la vie de Bossuet fussent marquées d'un caractère particulier, qui annonçât toujours la force, la grandeur et l'empire de la religion. Il s'étoit engagé à prêcher à la cathédrale de Metz le *sermon* du jour de la fête de l'Assomption (1667). Au moment même où il se disposoit à monter en chaire, on vint l'avertir que son père venoit d'être frappé d'une attaque d'apoplexie, et demandoit pour dernière consolation à mourir entre ses bras. Bossuet crut avec raison que dans un pareil moment la nature et la religion lui imposoient les mêmes devoirs. Il fit instruire son auditoire du triste événement qui ne lui permettoit pas de faire entendre sa voix dans une circonstance où elle étoit étouffée par la douleur. Il se rendit auprès de son père, lui administra les derniers secours de la religion, lui adressa les dernières paroles que l'affliction et la piété devoient mettre dans la bouche d'un tel fils, et reçut ses derniers vœux, ses dernières bénédictions et ses derniers soupirs. Jamais sans doute la religion n'a pu se montrer avec un caractère plus touchant, que lorsqu'elle a offert à

un père mourant, son guide, son consolatei pasteur dans son propre fils, et que ce fils Bossuet.

Cependant des considérations puissantes et sives pour l'intérêt de la religion l'arrachère core à sa retraite de Metz. On s'apercevoit (absence à Paris et à la Cour; on ne pouvoit c tir à perdre l'habitude d'entendre un prédi qui avoit donné au ministère de la parole ta force et de dignité.

D'ailleurs le gouvernement s'occupoit av deur de la conversion des Protestans, et on av connu par une heureuse expérience, que pe n'étoit plus propre que Bossuet, par son ses lumières et l'art infini qu'il apportoit à ger les esprits, à accélérer le succès des dispo favorables qu'on observoit dans un grand no de Protestans. Il reçut en conséquence l'ord revenir à Paris, et ce fut en effet dans le de ce voyage, en 1668, qu'il eut le bonheur gloire de décider la conversion de *Turenne* l'abbé de Dangeau, dont nous avons déjà ra les détails.

XXV.—Du livre de la *Perpétuité de la Foi sur l'Euch*

M. *de Péréfixe* étoit toujours sûr de retr en Bossuet le même zèle et le même empress à seconder ses vues dans toutes les circonstan il pouvoit servir l'Église. C'est ainsi que ce l'engagea à concourir au succès d'un ouvrage i tant sur l'un des principaux points qui divise Catholiques et les Protestans.

La *paix de Clément IX* avoit paru, vers la 1668, devoir mettre un terme aux controver

jansénisme. Ce fut alors qu'Arnauld et ses disciples, voulant donner à l'Eglise et au Roi un témoignage de leur zèle pour la religion catholique, offrirent de consacrer leur plume et leurs talens à combattre les Calvinistes. Un projet aussi conforme aux vues du gouvernement ne pouvoit qu'obtenir l'approbation de Louis XIV.

Quelques copies *manuscrites* du premier essai du livre de la *Perpétuité de la Foi sur l'Eucharistie*, par *Nicole*, s'étoient répandues dans le public. L'une de ces *copies* étoit tombée entre les mains du ministre *Claude*, qui lui avoit opposé une réponse assez spécieuse pour faire craindre à quelques évêques, ainsi que le disoit *Nicole* (1), « qu'on n'eût commis l'Eglise en donnant lieu au » sieur *Claude* de faire un livre pernicieux, si on » ne réfutoit la réponse de ce ministre; mais quand » il fut question qui la feroit, ajoute *Nicole*, en » jetant les yeux sur toutes les personnes que l'on » connoissoit, on n'en trouva aucune qui fût seu- » lement en état d'y travailler. C'est ce qui me fit » résoudre à faire un essai de réponse, et cet essai » se termina à la réponse que vous avez vue, c'est- » à-dire, aux trois volumes *in*-4°, qui ont paru » depuis sous le titre de *Perpétuité de la Foi tou-* » *chant l'Eucharistie* (2). »

(1) *Voyez* la lettre de *Nicole* dans la *Bibliothèque de Richelet*, page 86.

(2) On a cru assez généralement qu'*Arnauld* étoit l'auteur de cet ouvrage, et que *Nicole* n'avoit fait que concourir à son travail ; mais il est certain, par ce que *Nicole* lui-même a écrit et a souvent dit de vive voix, qu'il en étoit le seul auteur, et qu'*Arnauld* n'a fait que composer l'*épître dédicatoire* au pape *Clément IX*. *Voyez* la *Bibliothèque de Richelet*, page 86.

Avant de publier cet ouvrage, l'auteur et les coopérateurs de cette entreprise demandèrent au Roi pour censeur Bossuet, qui n'étoit pas encore évêque; l'estime dont ce prince l'honoroit déjà lui fit accueillir cette demande avec plaisir. Elle étoit d'ailleurs appuyée du suffrage de l'archevêque de Paris; et Bossuet, simple prêtre, se trouva ainsi établi au nom du Roi et de l'archevêque de Paris, le censeur et le juge de l'un des plus beaux ouvrages de Port-Royal.

Le premier volume de la *Perpétuité de la Foi* parut au commencement de 1669, muni de l'approbation de plusieurs évêques, et de celle de Bossuet en date du 2 janvier 1669.

Il continua les années suivantes à examiner ce grand travail, à mesure qu'on le publioit; il eut même à ce sujet (en 1670) des conférences avec *Arnauld* à Saint-Germain, pendant un voyage que la Cour fit en Flandre pour visiter les places que le Roi avoit acquises par le traité d'Aix-la-Chapelle. Bossuet a toujours dit [a] « qu'il avoit eu infiniment » à se louer de la déférence qu'*Arnauld* lui avoit » montrée, et Arnauld de son côté ne se montra pas » moins satisfait de Bossuet. »

Cet examen et ces conférences se faisoient *de l'ordre exprès du Roi*, comme le porte l'approbation qu'il donna le 4 septembre 1671 au *second* volume de la *Perpétuité*. On lui avoit adjoint à cette époque l'évêque de Grenoble (*Le Camus*, depuis cardinal); les occupations de Bossuet auprès de Mgr le Dauphin, dont il étoit alors précepteur, ne lui permettoient plus de se livrer exclusivement à un examen qui demandoit la plus grande exacti–

(a) Mts. de Ledieu.

tude. On trouve encore son *approbation* en date du 20 février 1674, à la fin du 3e volume de la *Perpétuité*, qui termine le travail de *Nicole* (1).

Il accorda aussi son approbation, en 1671, à quelques écrits de controverse contre les Protestans, parmi lesquels on distingue les *Préjugés légimes contre les Calvinistes*, et le *Renversement de la morale de* Jésus-Christ.

La modération et l'équité qu'*Arnauld* avoit reconnues dans Bossuet pendant l'examen du livre de la *Perpétuité de la Foi*, l'excitèrent à porter ses vues plus loin. S'il ne put se flatter de le rendre plus favorable aux opinions qu'il professoit, il sut au moins se concilier son estime, et obtenir constamment de sa part ces égards et ces témoignages de considération qu'*Arnauld* méritoit en effet par de grands talens, de vastes connoissances, un génie profond et des vertus austères.

Il se servit donc, en 1669 [a], de l'intervention du marquis de Feuquières, son parent, et ami de Bossuet, pour lui proposer de revoir la *version du nouveau Testament de Mons* avec ceux des solitaires de Port-Royal qui avoient travaillé à cette traduction. M. *de Péréfixe*, archevêque de Paris, en avoit interdit la lecture par une *ordonnance* du 18 novembre 1667; et un arrêt du conseil du 22 du même mois, en avoit prononcé la suppression. Plusieurs autres évêques l'avoient également proscrite, et une seconde *ordonnance* plus récente encore de M. *de Péréfixe*, en date du 20 avril 1668, en confirmant la première, avoit déve-

(a) Mts. de Ledieu.

(1) Le 4e et le 5e volumes, qui n'ont paru qu'après la mort de Bossuet, sont de l'abbé Renaudot.

oppé avec plus d'étendue les motifs de cette condamnation. Le même jour que l'*ordonnance* de M. *de Péréfixe* avoit été publiée à Paris, le pape Clément IX avoit condamné à Rome la *version de Mons.*

Il paroissoit difficile de rendre la confiance et la faveur à un livre que tant d'autorités avoient frappé. Il paroissoit au moins nécessaire de lui faire subir des changemens plus ou moins importans pour éloigner toute espèce d'inquiétude dans une matière qu'on a souvent considérée sous des aspects absolument opposés selon les temps et les lieux.

Si l'on suit en effet avec attention la conduite de l'Eglise dans les défenses qu'elle a portées en de certaines circonstances contre les traductions en langue vulgaire, on observera que son véritable motif a été de prémunir les fidèles contre les interprétations fausses ou hasardées que quelques novateurs osoient se permettre pour propager leurs erreurs à l'ombre d'une autorité sacrée. L'Eglise s'est montrée disposée à mettre l'Ecriture sainte à la portée de tous les fidèles, toutes les fois que les traducteurs et les traductions se sont présentés sous les auspices des supérieurs ecclésiastiques, et qu'il ne s'est élevé aucune réclamation contre la surprise faite à leur religion. On en a journellement la preuve sous les yeux, puisqu'il n'est aucun des livres de la *Bible*, ni aucune des prières de la liturgie, qui ne se trouve entre les mains des fidèles avec le sceau de l'autorité ecclésiastique.

XXVI. — Bossuet est chargé de corriger le *Nouveau Testament de Mons.*

Bossuet étoit en général favorable aux traductions en langue vulgaire; mais il pensoit en même temps ([a]) que la *permission* et l'*approbation* des évêques étoit d'autant plus nécessaire pour ces sortes de versions, qu'il s'agit « *d'y conserver la* » *substance même du testament de Jésus-Christ,* » *où consiste le fondement et l'essence même de* » *la religion.* »

C'est par cette raison qu'il s'éleva dans la suite avec tant de chaleur contre la « *version de Tré-* » *voux,* de *Richard Simon*, et contre la témérité » de ces interprètes indiscrets ou dangereux qui ([b]) » *osent exposer au public des versions de l'Ecri-* » *ture sainte sans la permission et l'approbation* » *des évêques.* »

Mais Bossuet étoit loin d'avoir une opinion aussi défavorable de la *version de Mons* ([c]). Il lui trouvoit à la vérité « des défauts, et même des défauts » essentiels. Il disoit que le plus souvent le tour » de la *version* étoit trop recherché, et qu'il » falloit lui donner la noble simplicité de l'ori- » ginal. »

C'est ce qu'il écrivoit au maréchal de Bellefonds le 1er décembre 1674 ([d]). « Si la *version de Mons* » a quelque chose de blâmable, c'est principale- » ment qu'elle affecte trop de politesse, et qu'elle » veut faire trouver dans la traduction un agré- » ment que le Saint-Esprit a dédaigné dans l'*ori-*

([a]) *Mémoire* de Bossuet au Roi en 1702. — ([b]) *Ibid.* — ([c]) Mts. de Ledieu. — ([d]) *OEuvres de Bossuet,* tom. XXXVII, pag. 76, édit. de Vers. *in*-8°.

» *ginal.* Aimons la parole de Dieu pour elle-» même; que ce soit la vérité qui nous touche, et » non les ornemens dont les hommes éloquens » l'auront parée. La *version de Mons* auroit eu » quelque chose de plus vénérable et de plus con-» forme à la gravité de l'*original*, si on l'avoit » faite un peu plus simple, et si les traducteurs » eussent moins mêlé leur industrie et l'élégance » naturelle de leur esprit à la parole de Dieu. »

La *version de Mons* étoit l'ouvrage des écrivains de Port-Royal, et le nom de ses auteurs lui donnoit des censeurs et des admirateurs exaltés. L'esprit toujours juste de Bossuet et son caractère toujours impartial ne pouvoient ni comprendre ni admettre ces excès de prévention et d'admiration.

« (a) Je vois avec regret, écrivoit-il, que quel-» ques-uns affectent de lire une certaine *version*, » plus à cause des traducteurs qu'à cause de Dieu » qui parle, et qu'ils paroissent plus touchés de ce » qui vient du génie, ou de l'éloquence de l'inter-» prète, que des choses mêmes. J'aime pour moi » qu'on respecte, qu'on goûte et qu'on aime dans » les versions les plus simples, la sainte vérité de » Dieu. »

« (b) Il existoit tant de *versions* imparfaites, in-» exactes, ou essentiellement répréhensibles, que » Bossuet auroit vivement désiré de leur en sub-» stituer une plus satisfaisante, et c'est ce qu'il » espéroit de la *version de Mons*, aussitôt qu'elle » auroit été épurée des inexactitudes et des im-» perfections qu'on lui reprochoit. »

(a) Même lettre au maréchal de Bellefonds, *Œuvres de Bossuet*, tom. XXXVII, p. 76, édit. de Vers. *in*-8°. — (b) Mts. de Ledieu.

C'est ce qui l'engagea à accueillir avec plaisir la proposition que lui fit le marquis de Feuquières, de revoir la *version de Mons* avec les traducteurs, pour lui donner toute la perfection dont elle étoit susceptible. Mais il ne consentit à s'en charger, qu'avec l'autorisation de M. *de Péréfixe,* archevêque de Paris. Il n'eut pas de peine à l'obtenir. On a vu la confiance que ce prélat avoit en Bossuet. Jamais évêque ne porta plus loin l'esprit de douceur et de conciliation, et on le trouvoit toujours disposé à condescendre à tous les tempéramens qui pouvoient entretenir la paix de l'Eglise, sans compromettre l'exactitude et la pureté de sa doctrine. D'ailleurs Bossuet lui fit part (a) du dessein où il étoit de corriger la *version de Mons,* en se conformant aux règles qu'il avoit lui-même prescrites dans son *ordonnance.*

« (b) Les *conférences* pour la révision du *Nouveau* » *Testament de Mons* se tinrent à l'hôtel de *Lon-* » *gueville* entre Bossuet, *Arnauld,* l'abbé de la » Lane, *Sacy* et *Nicole.* On commença par les *Épî-* » *tres* de saint Paul, et par l'*épître aux Romains,* » comme la plus difficile. Les auteurs de la *version* » y faisoient avec une docilité sans bornes toutes » les corrections que Bossuet leur *demandoit.* Cette » *épître* fut à peine achevée que la mort enleva » M. *de Péréfixe* (c), et ce travail demeura impar- » fait. M. *de Harlay,* successeur de M. *de Péré-* » *fixe,* ne voulut jamais permettre qu'on le con- » tinuât.

» (d) Au reste Bossuet n'approuvoit pas en gé- » néral les *paraphrases* et les *interprétations* sous

(a) Mts. de Ledieu. — (b) *Ibid.* — (c) Le 1er janvier 1671. — (d) Mts. de Ledieu.

» lesquelles on accable le texte sacré. Il v
» une simple version, parce que c'est la pur
» role de Dieu, au lieu qu'une *paraphrase*
» parole de l'homme. Il réprouvoit les longs
» mentaires qui font perdre le texte de v
» vouloit qu'on lût le texte même, et qu'
» bornât à y joindre de courtes *notes* pour en
» liter l'intelligence. »

Chaque année, et, pour ainsi dire, chaque voyoit accorder à Bossuet, encore simple e siastique, des honneurs et des distinctions qu roient flatté l'amour-propre des membres du c élevés déjà aux plus hautes dignités de l'Eglis

XXVII. — Bossuet est député par la Faculté de thé auprès du Roi. 1669.

Au mois de février 1669, la Faculté de logie de Paris fut instruite que le Roi se dis à publier une *déclaration* pour supprimer o moins pour restreindre le droit de *committi* dont l'abus et la trop grande extension excit en effet de justes plaintes. Elle ne put égale ignorer que ce privilége auquel elle partici alloit être abrogé en ce qui la concernoit. Ell solut de faire les derniers efforts, et d'envoye députation au Roi pour être maintenue da possession où elle étoit. L'abbé *Le Tellier*, coadjuteur de Reims, fils du ministre *Le Te* depuis chancelier de France, et frère du quis *de Louvois*, qui jouissoit alors de la grande faveur, exprima hautement son dési tre chargé en cette occasion de porter la p au nom de la Faculté de théologie (a); mais

(a) Mts. de Ledieu.

donna la préférence à Bossuet. Louis XIV voulut bien entendre lui-même les représentations de cette compagnie. Il donna une audience publique à ses députés dans la grande salle du Louvre. Bossuet porta la parole. Son discours, prononcé en français en présence de toute la Cour, mérita l'approbation générale, et produisit un effet qui étonneroit beaucoup aujourd'hui par le nom et le caractère des hommes qu'il eut pour juges et pour admirateurs en cette occasion. A peine eut-il cessé de parler et le Roi se fut-il retiré, que le grand CONDÉ courut à lui, l'embrassa, et le pressa contre son sein avec la plus vive émotion (a). M. *de Turenne*, qui étoit également présent, mais dont les mouvemens étoient plus calmes, laissa voir combien il étoit satisfait de la manière dont il avoit rempli les intentions de la Faculté de théologie. Ce ne fut point à Bossuet qu'il adressa un compliment; ce fut la Faculté même qu'il félicita d'avoir un tel orateur et un tel interprète. Tous les ministres vinrent à la suite de *Turenne* et de CONDÉ lui donner de justes éloges.

On nous pardonnera d'insister sur ces traits qui caractérisent l'esprit, les mœurs et les opinions du siècle où vivoient ces personnages fameux.

Au reste, en cette circonstance, Bossuet n'obtint que des éloges; les considérations qui avoient déterminé le conseil à réformer les abus du *committimus* étoient trop décisives pour fléchir devant l'éloquence même de Bossuet.

Il étoit temps enfin que celui qui s'étoit déjà créé dans l'opinion publique une existence supérieure à toutes les places et à toutes les dignités,

(a) Mss. de Ledieu.

fût revêtu d'un titre auquel il devoit donner
d'éclat encore qu'il ne devoit en recevoir. Ce
ment arriva.

XXVIII. — Bossuet est nommé à l'évêché de Condom.

Bossuet prêchoit à Meaux le 13 septembre 1
dans l'église de *Notre-Dame* de cette ville, le
mon de la prise d'habit de M[lle] *de la Vieux-V*
plusieurs évêques et le duc *de la Vieux-Ville*,
de la jeune novice, y assistoient. M. *de Ligni*,
que de Meaux, dont Bossuet devoit dans la s
être le successeur, officioit à cette cérémonie.
fut ce jour-là même, à quatre heures après midi
que Bossuet reçut un courrier qui lui apport
nouvelle de sa nomination à l'évêché de Condo

(a) Mts. de Ledieu.

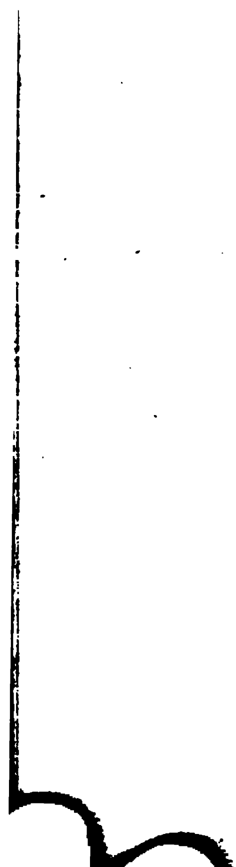
FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

HISTOIRE

DE BOSSUET.

LIVRE TROISIÈME.

*Bossuet prononce l'*Oraison funèbre *de la reine d'Angleterre, et celle de Madame* Henriette. *Il est nommé précepteur de Mgr* le Dauphin. *Il publie le livre de l'*Exposition. *Il est reçu à l'Académie française.*



HISTOIRE
DE BOSSUET.

LIVRE TROISIÈME.

*Bossuet prononce l'*Oraison funèbre *de la reine d'Angleterre, et celle de Madame* HENRIETTE. *Il est nommé précepteur de Mgr* le Dauphin. *Il publie le livre de l'*EXPOSITION. *Il est reçu à l'Académie française.*

BOSSUET avoit près de quarante-deux ans lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Condom. La reine d'Angleterre (HENRIETTE de France) étoit morte presque subitement, trois jours auparavant [a], à Colombe près Paris, dans une maison de campagne où elle alloit ordinairement passer les beaux jours de l'automne. Elle n'avoit pas encore soixante ans.

La mort de cette princesse devint une grande époque dans la vie de Bossuet. Elle ouvrit à son génie une nouvelle carrière (1); et dès qu'il y fut entré, il fut ce que nul autre n'a été après lui.

(a) Le 10 septembre 1669.

(1) Bossuet avoit déjà prononcé deux *oraisons funèbres*, celle du père *Bourgoing* et celle de M. *Cornet*, et même celle d'ANNE D'AUTRICHE. Mais aucune des trois n'avoit été imprimée, et on est accoutumé à regarder l'*oraison funèbre* de la reine d'Angleterre comme la première des *oraisons funèbres* de Bossuet.

BOSSUET est resté pour l'*oraison funèbre* ce qu'HOMÈRE est encore pour la *poésie épique*, le modèle que tous leurs successeurs cherchent à imiter et n'aspirent pas même à égaler.

I. — Bossuet prononce l'*oraison funèbre* de la reine d'Angleterre. 1669.

Jamais un plus beau sujet ne pouvoit s'offrir à l'éloquence, que l'histoire d'une reine ([a]) « fille, » femme et mère de tant de rois, dont les catastro» phes avoient rempli tout l'univers, *et dont la vie* » *seule offroit toutes les extrémités des choses hu*» *maines.* »

Louis XIV jugea que Bossuet seul pouvoit remplir tout ce que l'on devoit attendre d'un tel sujet. Bossuet fit plus; il alla au-delà de ce que l'imagination auroit osé espérer du sujet et de l'orateur même. Il a montré dans l'*oraison funèbre* de la reine d'Angleterre jusqu'où la pensée et la parole de l'homme peuvent s'élever, sans qu'il leur soit peut-être jamais donné de s'élever plus haut.

La reine d'Angleterre avoit demandé d'être enterrée dans l'église du couvent de la *Visitation* de Chaillot, qu'elle avoit fondé, et où elle passa dans la retraite les dernières années de sa vie. Mais Louis XIV voulut que son corps fût transporté à Saint-Denis; son cœur seul resta au monastère de Chaillot, et ce fut le 16 novembre 1669, quarante jours seulement après la translation du corps à Saint-Denis, que Bossuet prononça ce chef-d'œuvre d'éloquence (1).

Ce n'est point dans une *histoire* qu'il convient

([a]) *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, *Œuvres de Bossuet*, tom. XVII, p. 396, édit. de Vers. *in*-8°.

(1) Bossuet prononça cette *oraison funèbre* en simple habit

de s'étendre sur le mérite oratoire d'un discours, quelque frappant de beauté qu'il puisse être. Mais lorsque ce discours offre lui-même l'histoire dans toute sa grandeur et sa majesté; lorsqu'il réunit les plus hautes leçons de la religion et de la politique au récit des plus grandes catastrophes qui avoient jusqu'alors épouvanté l'imagination des hommes, une *oraison funèbre* devient un monument historique du genre le plus imposant; et telle est celle de la reine d'Angleterre.

Cette *oraison funèbre* a été pendant plus d'un siècle le sujet de la méditation profonde des hommes religieux et des hommes d'Etat. Jamais l'alliance de la religion et de la politique, le danger des innovations religieuses, et les terribles conséquences des maximes anarchiques n'avoient été présentés sous des caractères plus frappans. On ne savoit en la lisant, si on devoit plus admirer le pontife qui parle au nom du ciel, ou le sage politique qui annonce aux rois et aux peuples « (a) que toutes les révo» lutions sont causées ou par la mollesse, ou par la » violence des passions. »

Mais depuis que par une déplorable conformité nous nous sommes vus en présence des mêmes catastrophes, Bossuet ne se montre plus à nous comme un orateur ou un historien, on croit entendre la voix d'un prophète; toutes ses paroles semblent animées de cette inspiration sacrée, qui annonçoit à la nation juive et à ses rois une longue suite de calamités.

ecclésiastique. Il n'étoit point encore sacré évêque de Condom; il ne le fut même que long-temps après.

(a) *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, *OEuvr. de Boss.* tom. XVII, p. 308, édit. de Vers. *in*-8°.

L'exorde de cette *oraison funèbre* est pe le plus imposant qui ait jamais ouvert un d religieux, comme la *péroraison* de celle du CONDÉ est la plus magnifique conception d quence ancienne et moderne.

Le texte seul de cette *oraison funèbre* en tout le sujet, et quel sujet (1)!

Bossuet avoue « (a) qu'en commençant ce
» treprise, il en est épouvanté lui-même.
» j'envisage de près les infortunes inouies d
» grande reine, je ne trouve plus de parc
» mon esprit, rebuté de tant d'indignes
» mens qu'on a faits à la majesté et à la
» *ne se résoudroit jamais à se jeter parm*
» *d'horreurs*, si la constance avec laquell
» princesse a soutenu ses calamités ne sur
» les crimes mêmes qui les ont causées. M
» N'EST PAS UN OUVRAGE HUMAIN QUE JE MÉD
» FAUT QUE JE M'ÉLÈVE AU-DESSUS DE L'HOMM
» FAIRE TREMBLER TOUTE CRÉATURE SOUS LES
» MENS DE DIEU. »

Dans tous les ouvrages de Bossuet, et surto cette *oraison funèbre*, c'est la grande idée d qui domine tout; c'est sa suprématie qui tout.

Quelle profondeur de réflexions, lorsqu suet remonte à la première cause de la terril tastrophe qui coûta le trône et la vie à Charl

(a) *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre; *ibid* et 308.

(1) *Et nunc reges, intelligite; erudimini, qui judic ram.* Psal. 11.

« Maintenant, ô rois, apprenez; instruisez-vous, j
» la terre. »

montre cette cause dans les innovations re-
;s d'Henri VIII.

En vain les sages lui dénoncèrent qu'en re-
it ce seul point, il mettoit tout en péril, et
donnoit contre son dessein une licence effré-
ux âges suivans. Les sages le prévinrent :
les sages sont-ils crus dans ces temps d'em-
ment, et ne se rit-on pas de leurs prophé-
Ce qu'une judicieuse prévoyance n'a pu
re dans l'esprit des hommes, une maîtresse
impérieuse, l'expérience les a forcés de le
e. »

ri VIII avoit cru donner à l'autorité royale
force et d'étendue en concentrant dans ses
toute la puissance spirituelle et temporelle;
est à remarquer que c'est précisément de-
tte époque que la puissance royale s'est af-
en Angleterre, et que le roi d'Angleterre
lus que le premier magistrat de la nation, et
t en donne la raison.

Qu'est-ce que l'épiscopat, quand il se sépare
Eglise, qui est son tout, aussi bien que du
Siége, qui est son centre, pour s'attacher
e sa nature à la royauté, comme à son chef.
leux puissances, d'un ordre si différent, ne
sent pas, mais s'embarrassent mutuellement
d on les confond ensemble. On énerve la
ion quand on la change, et on lui ôte un
in poids, qui seul est capable de tenir les
les. Ils ont dans le fond du cœur je ne sais
d'inquiet qui s'échappe si on leur ôte ce
nécessaire; et on ne leur laisse plus rien à

raison funèbre de la reine d'Angleterre; *ibid.* p. 304
— (b) *Ibid.* p. 314 et 315.

» ménager, quand on leur permet de se rendre » maîtres de leur religion. Tout se tourne en ré» voltes et en pensées séditieuses, quand l'autorité » de la religion est anéantie. »

Avec quelle fierté de pinceau Bossuet trace ensuite le tableau des malheurs de CHARLES Ier !

« (a) Que si vous me demandez comment tant de » factions opposées ont pu conspirer ensemble, vous » allez l'apprendre.

» UN HOMME S'EST RENCONTRÉ, d'une profondeur » d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant » qu'habile politique, capable de tout entrepren» dre et de tout cacher, également actif et infati» gable dans la paix et dans la guerre, qui ne lais» soit rien à la fortune de ce qu'il pouvoit lui ôter » par conseil et par prévoyance; mais au reste si » vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué » les occasions qu'elle lui a présentées; enfin un de » ces esprits audacieux qui semblent être nés pour » changer le monde. Que le sort de tels esprits est » hasardeux, et qu'il en paroît dans l'histoire à qui » leur audace a été funeste! Mais aussi que ne font» ils pas, quand il plaît à Dieu de s'en servir! Il » fut donné à celui-ci de tromper les peuples, et de » prévaloir contre les rois. »

Bossuet n'a pas nommé une seule fois CROMWEL. Il fait mieux; il le montre à tous les esprits; il le rend présent à tous les regards; il lui laisse tous les lauriers qui ombrageoient son front tant de fois victorieux, et il arrache le masque qui couvroit tant de crimes et d'hypocrisie; c'est la plus noble vengeance du génie et de la vertu.

(a) *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre; *ibid.* page 316, 317.

Mais Bossuet se refuse [a] « à raconter la suite » trop fortunée de ses entreprises et de ses fa- » meuses victoires, dont la vertu étoit indignée, » et cette longue tranquillité qui a étonné l'uni- » vers. »

Toujours fidèle à sa doctrine, sans jamais se permettre d'interroger la Providence sur ses desseins ultérieurs, Bossuet ne voit dans les événemens humains que l'ordre immuable de ses décrets. « [b] Quand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'in- » strument de ses desseins, rien n'en arrête le cours; » ou il enchaîne, ou il aveugle, ou il dompte tout » ce qui est capable de résistance. »

Jusque dans le profond abaissement où le comble du malheur a réduit Charles Ier, Bossuet sait conserver à cet infortuné monarque un caractère de grandeur que l'histoire n'a point démenti.

« [c] Que ceux qui veulent croire que tout est » foible dans les malheureux et les vaincus, ne » pensent pas nous persuader que la force ait man- » qué à son courage, ni la vigueur à ses conseils. *Il » a fait voir qu'il n'est pas permis aux rebelles » de faire perdre la majesté à un roi qui sait se » connoître, et la postérité honorera son nom, si » son histoire trouve des lecteurs dont le jugement » ne se laisse pas maîtriser aux événemens ni à la » fortune* (1). »

Il semble, selon les idées communes, que la vertu perde quelque chose de son éclat et de sa

[a] *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, *ibid.* p. 318. — [b] *Ibid.* — [c] *Ibid.* pag. 309 et suiv.

(1) M Hume a justifié la prédiction de Bossuet par l'équité de ses jugemens sur Charles Ier.

dignité, lorsqu'elle entraîne toujours le malheur à sa suite. Il n'en est pas ainsi avec Bossuet; l'adversité est le piédestal qui la montre à une plus grande hauteur.

Soit qu'il représente la reine d'Angleterre (a) « venant prendre possession du sceptre de la » Grande-Bretagne, voyant pour ainsi dire les » ondes se courber sous elle, et soumettre toutes » leurs vagues à la dominatrice des mers; »

Soit qu'il la montre « poursuivie par des enne» mis implacables, n'ayant ni assez de vent ni as» sez de voiles pour favoriser sa fuite, et l'Océan » étonné de se voir traversé tant de fois avec des » appareils si divers; »

Soit qu'il la ramène dans sa patrie « *pour étaler* » à la France et au Louvre même, où elle étoit » née avec tant de gloire, toute l'étendue de sa » misère, »

Elle est toujours cette reine « (b) qui n'ayant pu » vaincre la violence de la destinée, en a noble» ment soutenu l'effort; qui a été si supérieure à la » fortune, que la fortune n'a rien pu sur elle; dont » le courage n'a été abattu ni par les maux qu'elle » a prévus, ni par ceux qui l'ont surprise; qui se » montra telle, que dans la plus grande fureur des » guerres civiles jamais on ne douta de sa parole, » ni on ne désespéra de sa clémence; et que si Dieu » n'eût point été inflexible, si l'aveuglement n'eût » pas été incurable, le parti le plus juste auroit » été le plus fort.....

» *Mais, ô mère! ô femme! ô reine admirable* » *et digne d'une meilleure fortune!* SI LES FORTUNES

(a) *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, *OEuvres de Bossuet*, *ibid.* p. 324. — (b) *Ibid.* p. 296, 320.

» DE LA TERRE ÉTOIENT QUELQUE CHOSE, IL FAUT » CÉDER A VOTRE DESTINÉE. »

On doit remarquer que dans des éloges si magnifiques, Bossuet ne sacrifie rien ni au respect du rang, ni à l'admiration; c'est l'histoire elle-même qui lui présente ces traits d'un grand caractère; il ne fait qu'en disposer l'ordonnance.

Et lorsqu'enfin Bossuet aura à parler de la terrible catastrophe de CHARLES I[er], ira-t-il présenter cette image sanglante aux yeux de la princesse sa fille (a), placée au pied de sa chaire, dont les regards sont fixés sur lui, et qui prête une oreille attentive à sa voix? Non: et c'est ici que Bossuet, averti par le cri de la nature et le sentiment des bienséances, a recours à un prodige de l'art et du génie, il semble éloigner cet événement horrible de la pensée de ceux même qui en ont été témoins, et un passage de Jérémie (b), « *qui seul » étoit capable d'égaler les lamentations aux ca- » lamités,* » retrace toutes les circonstances de la mort de CHARLES I[er], en ne paroissant raconter que les malheurs des rois de Juda.

Ce qui donne toujours aux paroles de Bossuet un accent si grave et si imposant; à toutes ses pensées une hauteur qui élève ceux qui l'écoutent à la hauteur où il s'est placé lui-même, c'est qu'il est toujours plein de la Divinité. Dans Bossuet, Dieu est toujours en action, et les hommes ne sont que les exécuteurs de ses décrets.

Si Bossuet parle du retour inespéré de CHARLES II au trône de son père, il dédaigne de descendre dans les détails obscurs et incertains des intrigues,

(a) Mme HENRIETTE.—(b) *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, *OEuv. de Boss.* tom. XVII, p. 327, éd. de Vers. *in*-8°.

s manœuvres, des agitations qui préparèrent
ne seconde révolution, dont l'Angleterre et l'Eu-
ope furent étonnées comme d'un prodige supé-
ieur à tous les calculs de la prévoyance humaine.
Il parle à peine de la pompe triomphale où l'on vit
ce monarque ramené aux rivages d'Angleterre
sur cette même flotte qui lui en avoit si long-
temps fermé l'accès; il ne cherche pas même à
peindre le bonheur de cette famille de rois, dis-
persée pendant quinze ans dans toutes les parties
de l'Europe, et qui avoit rempli tout l'univers
du bruit de ses malheurs, réunie enfin sous des
auspices plus favorables, aux acclamations d'un
peuple aussi extrême dans son amour que dans
ses fureurs. Bossuet remonte plus haut, et dit avec
une simplicité qui forme le contraste le plus éton-
nant avec la grandeur de l'événement : « *Quand*
» *l'heure que Dieu avoit marquée fut arrivée, il*
» *alla prendre, comme par la main, ce prince,*
» *pour le conduire à son trône.* »

Il n'est pas jusqu'au berceau d'une jeune prin
cesse, née au milieu des camps, et prête à dev
nir la proie des ennemis du Roi son père, q
Bossuet n'environne d'une protection surnaturel
et c'est à elle-même qu'il rappelle ce témoign
touchant de la bonté du ciel aux jours de son
fance. « Princesse [a], dont la destinée est si gr
» et si glorieuse, faut-il que vous naissiez e
» puissance des ennemis de votre maison? O
» nel, veillez sur elle! Anges saints, rangez à
» tour vos escadrons invisibles! faites la gar
» tour du berceau d'une princesse *si grand*
» *délaissée.* »

(a) Mme HENRIETTE.

On a observé avec raison « (a) que nul écrivain » n'a tiré un plus grand parti que Bossuet, de » ces idées de mort, de destruction, d'anéantisse- » ment, fréquentes chez les anciens, qui connois- » soient le pouvoir qu'elles ont sur notre imagi- » nation, qui nous rend avides des impressions » mêmes qui effraient notre raison, et qui humi- » lient notre orgueil. Mais ces idées lugubres ont » dans le christianisme un résultat bien différent » que chez les anciens. Ils appeloient la pensée de » la mort comme un avertissement de jouir du » moment qui passe, et qui peut être le dernier. » Mais une religion qui ne considère le temps que » comme un passage à l'éternité, offre à l'élo- » quence des instructions d'un ordre bien plus re- » levé, et nulle part elles ne sont plus frappantes » que dans Bossuet. »

Cette loi du sépulcre, pour emprunter l'expression de Bossuet lui-même, semble toujours inspirer son génie. C'est en réchauffant la cendre des morts que Bossuet leur donne une nouvelle vie. Les historiens racontent les pensées et les actions des hommes agités par toutes les passions de la vie humaine. Bossuet les exhume après leur mort, et les fait apparoître désabusés de toutes les illusions qui ont égaré leur cœur ou leur jugement, indifférens aux haines ou aux éloges qui poursuivent leur nom sur la terre, absorbés dans les pensées de l'éternité, et seuls en présence de leur conscience aux pieds d'un juge plus équitable que ce que l'on appelle la postérité.

Ce fut par l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, que Bossuet se montra en France le créateur

(a) Cours de littérature de La Harpe, tom. VII.

de l'*éloquence funèbre*, comme il avoit donné dans ses *sermons* les plus nobles modèles de l'*éloquence de la chaire;* et telle a été l'influence de son génie pour la gloire de l'Eglise gallicane, que ses successeurs dans l'une et dans l'autre carrière sont restés les premiers orateurs sacrés de l'Europe chrétienne.

Bossuet a été véritablement créateur de l'*éloquence funèbre*, quoiqu'il y ait eu des *oraisons funèbres* avant Bossuet; mais personne avant lui n'avoit donné à la religion un caractère si auguste, à la raison un accent si éloquent, à la politique autant de profondeur, à l'histoire autant de majesté. Personne n'avoit encore parlé et écrit comme Bossuet; personne n'avoit trouvé comme lui le sublime de l'expression dans le sublime de la pensée, et l'art singulier de donner quelquefois à la pensée encore plus de grandeur par la simplicité de l'expression; et comme l'antiquité (1) ne pouvoit offrir aucun modèle d'un genre d'éloquence qui ne peut appartenir qu'à la religion des Chrétiens, les orateurs qui ont succédé à Bossuet dans la chaire funèbre n'ont pu renouveler encore les merveilles qu'il avoit créées. Quelque opinion que l'on puisse avoir du mérite des *sermons* de Bossuet, il est au moins certain que si *Bourdaloue* et *Massillon* sont les premiers des *prédicateurs*, ses *oraisons funèbres* le placeront toujours au premier rang des *orateurs.*

Au moment où l'*oraison funèbre* de la reine d'Angleterre fut prononcée, elle excita une telle

(1) Les anciens avoient des *éloges funèbres*, et non pa[s] des *oraisons funèbres*, qui, dans l'acception généralemen[t] admise, doivent toujours être fondées sur la religion, [et] avoir même le caractère d'une grande leçon religieuse.

admiration, elle laissa une émotion si profonde dans l'ame de *madame* HENRIETTE, qui venoit d'entendre le magnifique et déplorable récit des malheurs de sa maison, qu'elle conjura Bossuet de consentir à la rendre publique, et elle fut imprimée. Il falloit une considération aussi puissante pour triompher de sa répugnance. Il n'avoit jamais attaché aucun prix à tous les vains succès de l'amour-propre. Le devoir, ou un motif certain d'utilité publique, pouvoient seuls, selon lui, forcer un ecclésiastique à publier ses ouvrages (1). Lui-même s'étoit fait jusqu'alors l'application la plus sévère de cette règle de conduite. Quinze ans s'étoient écoulés depuis que, par soumission à ses supérieurs, il avoit laissé imprimer sa *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri;* et combien de *sermons*, combien de discours d'appareil, combien même d'écrits dignes d'attirer l'attention publique, avoient rempli ce long intervalle de quinze ans? Dans le temps où Bossuet ne consentoit qu'à regret à laisser imprimer un chef-d'œuvre d'éloquence, il se refusoit encore à laisser imprimer un chef-d'œuvre de doctrine. Il avoit déjà composé son fameux ouvrage de l'*Exposition de la doctrine catholique*. Cet ouvrage, encore *manuscrit*, avoit conquis à l'Eglise romaine *Turenne*, l'abbé de *Dangeau* et un grand nombre de Protestans; il étoit désiré et attendu avec impatience de tous les évêques de France, et Bossuet se refusa encore pendant deux ans à le rendre public : trait de caractère non moins honorable pour le siècle qui en étoit témoin, que pour le grand homme qui donnoit un tel exemple de modestie.

(1) C'est par cette raison que tant d'écrits de Bossuet n'ont paru qu'après sa mort.

II. — *Oraison funèbre* de Mme Henriette. 1670.

Sept mois s'étoient à peine écoulés depuis que Bossuet étoit descendu de la chaire où il venoit de prononcer l'*oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, lorsqu'un malheur aussi terrible qu'imprévu le ramena au milieu des tombeaux, pour y prononcer sur le cercueil de la princesse sa fille les paroles les plus touchantes qui soient peut-être jamais sorties de la bouche des hommes.

III. — Portrait de Mme Henriette d'Angleterre.

Un triste et doux souvenir est resté attaché au nom d'Henriette *d'Angleterre*. Elle étoit la dernière fille de l'infortuné Charles Ier, comme la Reine sa mère étoit la dernière fille d'Henri IV. Les premiers regards d'Henriette *de France*, au moment où elle naquit dans le palais des Rois ses ancêtres, avoient vu son père dans tout l'éclat de sa gloire, assis paisiblement sur un trône qu'il tenoit des droits du sang et qu'il avoit conquis par sa valeur, adoré de ceux même de ses sujets qu'il s'étoit vu forcé de combattre, et prêt à donner des lois à l'Europe par l'ascendant de la confiance, ou par la terreur de ses armes.

Henriette *d'Angleterre* étoit née sous des auspices moins heureux; elle avoit reçu le jour au milieu des camps; elle n'avoit vu autour de son berceau que les ennemis les plus acharnés de sa maison; et les premières paroles qu'elle avoit entendues n'avoient été que des cris de rage et de fureur contre les auteurs de ses jours. Echappée à leurs sinistres complots, et rendue à sa mère encore plus malheureuse qu'elle, son enfance n'avoit pas

même été exempte de ces cruelles privations dont les conditions les plus communes ont rarement l'expérience; à travers les égards et la bienveillance sincère qu'elle trouva dans la Cour où elle étoit venue chercher un asile, elle avoit pu reconnoître que la pitié que l'on inspire est de tous les sentimens celui qui pèse le plus sur une ame noble et fière. Cette impression pénible l'avoit en quelque sorte forcée de renfermer dans le silence de son cœur tous les mouvemens qui l'oppressoient, et avoit donné à son caractère, trop porté peut-être à l'épanchement et à l'abandon de la confiance, une réserve opposée à son inclination naturelle. Mais cette noble circonspection pouvoit seule lui conserver la dignité du malheur.

Lorsqu'une Providence moins sévère l'eut rendue à son rang et à ses honneurs, et qu'elle se vit tout-à-coup appelée à occuper la seconde place dans la première cour de l'Europe, les qualités aimables qu'elle avoit reçues de la nature parurent emprunter un nouvel éclat de la contrainte même qu'elle s'étoit si long-temps imposée.

A peine Henriette *d'Angleterre* parut-elle sous un nouveau titre à cette cour de Louis XIV, brillante alors de toute la splendeur d'un roi jeune, sensible à la gloire, plein de grandeur, de goût et de magnificence, qu'elle devint l'objet de tous les hommages. Le sentiment qu'elle inspira devint une espèce de culte public. Quoique placée au second rang, elle eut tout le crédit, tous les agrémens, et presque tous les honneurs du premier.

Il étoit difficile qu'une jeune princesse que son penchant à la confiance et à la bonté ne prémunissoit peut-être pas assez contre l'excès de ses

vertus mêmes, eût assez d'empire sur elle pour échapper à tous les traits de la censure ou de l'indiscrétion. Des nuages vinrent plus d'une fois obscurcir ces jours de fêtes et de plaisirs; et les orages intérieurs de son palais lui firent souvent regretter les temps malheureux où l'abaissement même de sa maison avoit du moins préservé son enfance de ces chagrins domestiques, les plus difficiles peut-être de tous à supporter.

Telle étoit la disposition de cette princesse lorsqu'elle entendit la voix de Bossuet invoquer avec un accent si religieux les mânes de sa mère. Au milieu des séductions dont elle s'étoit vue environnée, un sentiment naturel de bonté avoit défendu son ame de cette indifférence qui ferme l'oreille aux conseils de la vertu, lorsqu'elle fait enfin entendre sa voix dans le silence des passions. Les peines et les contradictions qui venoient si souvent corrompre la prospérité dont elle paroissoit jouir l'avoient préparée à chercher dans la religion des consolations que le monde ne pouvoit pas lui offrir. Une heureuse inspiration, excitée par l'impression que les paroles de Bossuet avoient laissée au fond de son ame, la porta à mettre toute sa confiance en lui. Il venoit de lui montrer dans l'histoire même des auteurs de ses jours les exemples les plus éclatans de l'instabilité de toutes les grandeurs de la terre. A la voix de Bossuet, la religion descendit dans le cœur d'Henriette *d'Angleterre*, et le premier bienfait qu'elle lui accorda fut ce calme, cette satisfaction intérieure qu'elle avoit perdus depuis long-temps.

« (a) Elle lui fit demander des règles de conduite,

(a) Mts. de Ledieu.

» et elles étoient si appropriées aux dispositions » où elle se trouvoit, qu'elles lui firent désirer de » le voir souvent en particulier. Il devint son maî- » tre et son guide. Sous un tel instituteur, elle fut » bientôt instruite des devoirs du christianisme; » elle voulut même étudier plus à fond la religion » catholique, dont elle n'avoit eu qu'une connois- » sance superficielle en Angleterre, et Bossuet l'en- » tretint régulièrement trois fois la semaine. »

Dans ces conférences, Bossuet rappeloit à HENRIETTE *d'Angleterre* les témoignages récens de cette Toute-Puissance divine qui avoit multiplié, pour ainsi dire, les coups de tonnerre, pour l'arracher au malheur de sa naissance, et la rendre à l'Eglise catholique. C'est ce qu'il a exprimé lui-même avec tant d'énergie dans l'*oraison funèbre* de cette princesse; « [a] Si les lois de l'Etat s'op- » posent à son salut éternel, *Dieu ébranlera tout* » *l'Etat pour l'affranchir de ces lois. Il met les* » *ames à ce prix; il remue le ciel et la terre pour* » *enfanter ses élus*; et comme rien ne lui est plus » cher que ces enfans de sa prédilection, rien ne » lui coûte, pourvu qu'il les sauve. *Pour donner à* » *l'Eglise* HENRIETTE d'Angleterre, *il a fallu ren-* » *verser tout un grand royaume.* »

Il paroît que dans le court intervalle de ses premiers rapports de confiance avec cette princesse, et la mort si imprévue qui abrégea ses jours, Bossuet ne s'étoit pas borné à lui donner des instructions religieuses; une espèce de sollicitude paternelle l'avoit aussi porté à tourner son esprit vers des connoissances utiles et nécessaires pour

(a) *Oraison funèbre* de Mme HENRIETTE; *OEuvres de Bossuet*, tom. XVII, pag. 358, 359, édit. de Vers. *in*-8o.

prémunir son cœur contre cette oisiveté qui l
toujours tant d'accès aux passions. Les inquiét
et les agitations qui avoient rempli la vie (
Reine sa mère, n'avoient pas permis de dom
l'instruction de la jeune princesse tout le dév
pement convenable à son rang. Bossuet voul
quelque sorte suppléer à ce qui lui manquoi
le genre d'instruction qu'il commença à lui
crire, fut une étude plus approfondie de
toire, que Bossuet appelle *la sage conseillèr*
princes. En offrant cette occupation à son e
il évitoit de la fatiguer par des études tro
nibles et trop sèches, et lui présentoit en n
temps les instructions les plus propres à l'éc
sur les malheurs qui menacent si souvent le
ditions les plus élevées. « [a] C'est là, dit Bo
» que les plus grands rois n'ont plus de ran
» par leurs vertus, *et que, dégradés à jamai*
» *les mains de la mort, ils viennent subir sans*
» *et sans suite le jugement de tous les peup*
» *de tous les siècles*. C'est là qu'on découvr
» le lustre qui vient de la flatterie est superf
» et que les fausses couleurs, quelque industr
» ment qu'on les applique, ne tiennent pas..
» elle étudioit les devoirs de ceux dont la vie
» pose l'histoire; elle y perdoit insensiblem
» goût des romans et de leurs fades héros, (
» gneuse de se former sur le vrai, elle mé
» ces froides et dangereuses fictions. »

Tandis qu'il entretenoit dans un cœur n
la vertu ces heureuses inclinations, que le r
et ses vanités avoient pu égarer, mais n'a
pu corrompre, la politique vint un momen

(a) *Oraison funèbre* de Mme HENRIETTE; *ibid*. p. 34

puter cette princesse à l'ascendant de Bossuet.

HENRIETTE *d'Angleterre* devint tout-à-coup le lien secret d'une négociation à laquelle étoit attaché le sort de tout un peuple; deux grands rois confièrent à la discrétion d'une princesse de vingt-six ans les vastes combinaisons d'un plan que le mystère le plus profond devoit encore couvrir de ses voiles, et qui ne devoit éclater que pour faire disparoître du rang des nations une nation qui avoit conquis sa liberté par cent ans de combats, d'industrie et de sagesse. Le succès le plus heureux avoit couronné ses soins; et, au milieu même des fêtes qui avoient marqué tous les lieux de son passage dans deux grands royaumes, elle avoit tissu les nœuds d'une alliance qui alloit étonner l'Europe, et la condamner à un silence impuissant, ou à un désespoir terrible. HENRIETTE *d'Angleterre* revenoit triomphante, et s'abandonnant peut-être avec trop de complaisance à cette prospérité nouvelle, *elle alloit se précipiter dans la gloire;* expressions que Bossuet emprunte à Tacite.

Ce fut au milieu de tant d'honneurs et des enchantemens des plus brillantes destinées, que la mort vint soudain frapper cette grande victime (*a*), « pour faire voir dans une seule mort, la mort » et le néant de toutes les grandeurs humaines. » Les plus violens orages dans l'intérieur de son palais marquèrent son dernier jour, et tout-à-coup du sein de la nuit retentit *comme un éclat de tonnerre* cette étonnante nouvelle : MADAME SE MEURT ! MADAME EST MORTE !

Lorsqu'au bout de cent cinquante ans nous relisons dans Bossuet ces sombres et lamentables

(*a*) *Oraison funèbre* de Mme HENRIETTE; *ibid.* p. 338.

expressions, il n'est personne qui n'entende, pour ainsi dire, retentir encore à son oreille *un coup de tonnerre*, qui couvrit de deuil *cette nuit désastreuse*, et qui ne laissa à la douleur et à l'étonnement de tous les habitans d'une grande ville qu'*un seul mot* pour annoncer le danger, et *un seul mot* pour apprendre la catastrophe. Il est facile encore aujourd'hui de comprendre comment elles firent couler les larmes de tous ceux qui les entendirent, puisqu'après plus d'un siècle, nous ne pouvons nous-mêmes nous défendre de partager cette émotion.

IV. — Mort de Mme Henriette d'Angleterre.

Le 29 juin 1670, dans l'après-midi, peu de jours après son retour d'Angleterre, cette princesse, après avoir pris un verre d'eau de chicorée, sentit tout-à-coup des douleurs aiguës; et des symptômes de la nature la plus alarmante ne laissèrent pas même une foible espérance. Il paroît que dans le premier moment de trouble où un événement si terrible avoit jeté tous les esprits, les médecins qu'on avoit appelés de Paris et de Versailles, ne voulant ou n'osant s'expliquer sur les causes réelles ou présumées d'une crise si extraordinaire, se méprirent dans le choix des remèdes, et en reconnurent peut-être l'inutilité. « Dieu, dit madame de La Fayette, présente à cette » déplorable scène, aveugloit les médecins, et ne » vouloit pas même qu'ils tentassent des remèdes » capables de retarder une mort qu'il vouloit rendre » terrible. »

Aussitôt que cette princesse s'étoit sentie frappée, elle jugea que le coup de la mort étoit porté.

Le premier mot qu'elle prononça, « (a) fut pour » demander M. de Condom, déclarant qu'elle vou- » loit absolument mourir entre ses mains. » Ce prélat ne se trouva point chez lui au moment où le courrier de Saint-Cloud arriva à Paris. Cependant les douleurs et le danger croissoient à chaque instant, et elle demandoit sans cesse Bossuet, n'attendant que de lui seul les consolations et le soulagement que réclamoit sa religieuse résignation. MONSIEUR envoya un second courrier, qui fut bientôt suivi d'un troisième à la prière réitérée de cette princesse mourante.

Dans l'incertitude d'obtenir la consolation de mourir entre les mains de Bossuet, elle avoit cependant rempli tous ses devoirs religieux. Un ecclésiastique, célèbre dans ces temps-là par une sévérité qui alloit quelquefois jusqu'à la rudesse (b), et que la pureté de ses motifs peut seule excuser, s'étoit acquitté de ce triste et douloureux ministère. Il a écrit lui-même la *relation* de toutes les circonstances de cette mort (1), et cette *relation* n'atteste pas moins la douceur inaltérable de cette intéressante victime, que la dureté inflexible du ministre, dont le langage auroit pu être plus doux et plus encourageant sans cesser d'être conforme au véritable esprit de la religion.

Madame Henriette existoit encore lorsque Bossuet arriva à Saint-Cloud; elle avoit conservé toute sa présence d'esprit, et lorsque, prosterné au pied de son lit, et fondant en larmes, il adressa à haute

(a) Mts. de Ledieu. — (b) M. *Feuillet.*

(1) Elle est placée à la tête de l'*oraison funèbre* de Mme HENRIETTE, qu'il prononça lui-même à Saint-Cloud, et qui fut imprimée en 1686.

voix au ciel des prières où respiroient *la foi, la confiance et l'amour*, ces paroles si consolantes et si différentes de celles qu'elle venoit d'entendre depuis quelques heures, adoucirent l'amertume de ses derniers momens. Elle parut se ranimer à sa voix; elle l'écoutoit avec avidité; elle entroit avec douceur et confiance dans l'espérance qu'il lui présentoit d'un bonheur plus durable que toutes les félicités passagères qu'elle alloit perdre; et les yeux et les lèvres fixés sur le crucifix que Bossuet tenoit dans ses mains (1), elle rendit le dernier soupir à trois heures après minuit, le 30 juin 1670, neuf heures seulement après qu'elle eut senti les premières atteintes du mal sous lequel elle succomba.

Madame de La Fayette, témoin de cette triste scène, rapporte un trait touchant, qui montre jusqu'à quel point cette princesse porta sa grâce et sa délicatesse naturelle jusque dans les bras de la mort. « (a) Comme M. de Condom parloit, sa première femme de chambre s'approcha d'elle pour » lui donner quelque chose dont elle avoit besoin. » Elle lui dit *en anglais*, afin que M. de Condom » ne l'entendît pas, conservant jusqu'à la politesse » de son esprit : *Donnez à M. de Condom, lorsque* » *je serai morte, l'émeraude que j'avois fait faire* » *pour lui* (2). »

(a) *Mémoires* de Mme de la Fayette.

(1) Bossuet dit dans l'*oraison funèbre* de cette princesse, que c'étoit le même crucifix qui avoit servi à consoler les derniers momens d'ANNE D'AUTRICHE.

(2) L'abbé Ledieu rapporte également cette circonstance, qu'il tenoit de Bossuet lui-même, et il ajoute « que pour honorer la mémoire d'une princesse qui lui avoit montré tant

Rien ne peut mieux faire connoître l'esprit de douceur et de charité chrétienne dont Bossuet fit usage dans les derniers momens d'HENRIETTE *d'Angleterre*, que ce qu'il dit lui-même dans l'*oraison funèbre* de cette princesse. « Ce peu d'heures sain-
» tement passées parmi les plus rudes épreuves, et
» dans les sentimens les plus purs du christianisme,
» tiennent lieu toutes seules d'un âge accompli. Le
» temps a été court, je l'avoue, mais l'opération
» de la grâce a été forte et la fidélité de l'ame a
» été parfaite..... La grâce se plaît quelquefois à
» renfermer en un seul jour la perfection d'une
» longue vie. »

Qu'on se représente Bossuet placé dans une situation si douloureuse, auprès d'une jeune princesse que ses qualités rendoient chère à tous ceux qui l'approchoient; qui lui avoit donné sa confiance sur les dispositions les plus secrètes de son ame avec tout l'abandon de la piété filiale; qu'il venoit de voir expirer à ses yeux à la fleur de son âge, au comble de toutes les prospérités humaines, et on n'aura pas de peine à concevoir la profonde émotion qu'il dut apporter en prononçant sur son tombeau ces paroles de l'Ecriture si souvent répétées d'une voix étouffée par ses larmes : O VANITÉ DES VANITÉS! paroles dont l'application ne fut peut-être jamais plus juste et plus éloquente.

Bossuet avoit fait parler son génie dans l'*oraison*

» d'estime et de confiance, il porta toute sa vie la bague
» qu'elle lui avoit donnée. » Bossuet a fait allusion à ce trait de bonté de Mme HENRIETTE dans l'*oraison funèbre* de cette princesse. On lit dans un autre endroit des *manuscrits* de l'abbé Ledieu, *que cette émeraude* pouvoit être du prix de *cent louis*.

funèbre de la reine d'Angleterre; il laissa parler son ame tout entière dans celle de la princesse sa fille (1). Cette *oraison funèbre* seule pourroit prouver qu'il n'étoit point aussi étranger qu'on le croit communément à ces douces affections de l'ame, à ce langage du cœur, à ces expressions sensibles dont le charme est toujours si puissant, parce qu'elles sont la voix de la nature gémissant sur les malheurs de la condition humaine. On croit entendre Fénelon, lorsqu'on entend Bossuet laisser tomber avec ses larmes sur le cercueil d'HENRIETTE ces paroles touchantes, où sa douleur se montre sous des images si tendres, si douces et si tristes.

« (a) Elle croissoit au milieu des bénédictions de
» tous les peuples, et les années ne cessoient de lui
» apporter de nouvelles grâces....... Elle a passé du
» matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. Le
» matin elle fleurissoit, avec quelles grâces, vous
» le savez! le soir nous la vîmes séchée : et ces fortes
» expressions par lesquelles l'Ecriture sainte exa-
» gère l'inconstance des choses humaines, devoient
» être pour cette princesse si précises et si littéra-
» les..... Nous disions avec joie que le ciel l'avoit
» arrachée, comme par miracle, des mains des en-
» nemis du roi son père pour la donner à la France.
» Don précieux, inestimable présent, si seulement
» la possession en avoit été plus durable. *Mais pour-*
» *quoi ce souvenir vient-il m'interrompre? Hélas!*
» *nous ne pouvons arrêter les yeux sur sa gloire,*
» *sans que la mort s'y mêle aussitôt, pour tout offus-*

(a) *Oraison funèbre* de Mme HENRIETTE, *OEuv. de Boss.* tom. XVII, pag. 350, 352 et suiv., édit. de Vers. *in*-8°.

(1) Bossuet la prononça à Saint-Denis le 21 août 1670. Il n'étoit point encore sacré évêque de Condom.

» *quer de son ombre. O mort, éloigne-toi de notre* » *pensée, et laisse-nous tromper pour un peu de* » *temps la violence de notre douleur par le souvenir* » *de notre bonheur!*..... Hélas! nous composions son » histoire de tout ce qu'on peut imaginer de plus » glorieux. Le passé et le présent nous garantis» soient l'avenir; et on pouvoit tout attendre de » tant d'excellentes qualités...... Toujours paisible, » toujours généreuse et bienfaisante, son crédit » n'auroit jamais été odieux. *On ne l'auroit point* » *vue s'attirer la gloire avec une ardeur inquiète et* » *précipitée; elle l'eût attendue sans impatience,* » *comme sûre de la posséder*..... Qui eût pu penser » que les années eussent dû manquer à une jeunesse » qui sembloit si vive? Non, après ce que nous ve» nons de voir, la santé n'est qu'un nom, la vie » n'est qu'un songe, la gloire n'est qu'une appa» rence; les grâces et les plaisirs ne sont qu'un » dangereux amusement; tout est vain en nous...... » Au lieu de l'histoire d'une belle vie, nous sommes » réduit à faire l'histoire d'une admirable et triste » mort......... Que d'années la mort va ravir à cette » jeunesse? que de joie elle enlève à cette fortune? » que de gloire elle ôte à ce mérite?......... Mais ne » mêlons point de foiblesse à une si forte action; ne » déshonorons point par nos larmes une si belle vic» toire. Elle fut douce envers la mort, comme elle » l'étoit envers tout le monde. Nous ne vîmes en » elle dans ses derniers momens, *ni cette ostenta-* » *tion par laquelle on veut tromper les autres, ni* » *ces émotions d'une ame alarmée, par lesquelles* » *on se trompe soi-même*.... Tout étoit simple, tout » étoit tranquille, tout partoit d'une ame soumise, » ni la gloire, ni la jeunesse n'auront un soupir.......

» Il semble que Dieu ne lui ait conservé le jugement libre jusqu'au dernier soupir, qu'afin de faire durer les témoignages de sa foi. *J'ai vu sa main défaillante chercher encore en tombant de nouvelles forces pour appliquer sur ses lèvres le signe de notre rédemption.* Et vous, qui m'entendez, commencez aujourd'hui à mépriser les faveurs du monde; *et toutes les fois que vous serez dans ces lieux augustes, dans ces superbes palais à qui elle donnoit un éclat que vos yeux recherchent encore; toutes les fois que regardant cette grande place qu'elle remplissoit si bien, vous sentirez qu'elle y manque, songez que cette gloire que vous admiriez faisoit son péril en cette vie.* »

Mais au milieu de ces épanchemens d'une ame pleine de sa douleur, on reconnoît Bossuet à ces traits fiers et hardis, à ces pensées fortes et profondes qui sont le véritable caractère de son génie.

S'il nous montre Henriette *d'Angleterre* calme et tranquille dans les bras de la mort, « [a] sans la braver avec fierté, contente de l'envisager sans émotion et de la recevoir sans trouble, » il se hâte d'ajouter : « Triste consolation, puisque malgré ce grand courage nous l'avons perdue! C'est la grande vanité des choses humaines; après que par le dernier effort de notre courage, nous avons, pour ainsi dire, surmonté la mort, elle éteint en nous jusqu'à ce courage par lequel nous semblons la défier. *La voilà, malgré ce grand cœur, cette princesse si admirée et si chérie! la voilà telle que la mort nous l'a faite* (1). *Encore ce reste tel quel*

[a] *Oraison funèbre* de Mme Henriette, *ib.* p. 352 et suiv.

(1) Que M. de *La Harpe* a raison quand il s'écrie :

« Que cet homme est un puissant orateur! quel caractère

» *va s'évanouir, et nous l'allons voir dépouillée* » *même de cette triste décoration; elle va descen-* » *dre à ces sombres lieux, à ces demeures souter-* » *raines, pour y dormir dans la poussière avec les* » *grands de la terre, avec ces rois et ces princes* » *anéantis, parmi lesquels à peine peut-on la pla-* » *cer, tant les rangs y sont pressés! tant la mort est* » *prompte à remplir ces places!*..... PEUT-ON BATIR » SUR CES RUINES? »

Si Bossuet parle *de la grandeur et de la gloire à laquelle la* confiance des deux rois élevoit HENRIETTE *d'Angleterre*, il s'interrompt tout-à-coup; « (*a*) *la grandeur et la gloire! pouvons-nous enten-* » *dre encore ces noms dans ce triomphe de la mort?* » *Non, je ne puis plus soutenir ces grandes paroles,* » *par lesquelles l'arrogance humaine tâche de s'é-* » *tourdir elle-même pour ne pas s'apercevoir de son* » *néant*..... Que peuvent la naissance, la grandeur, » l'esprit, puisque la mort égale tout, domine tout, » et que d'une main si prompte et si souveraine, » elle renverse les têtes les plus respectées.... *Quoi!* » *le charme de sentir est-il si fort que nous ne puis-* » *sions rien prévoir? Les adorateurs des grandeurs* » *humaines seront-ils satisfaits de leur fortune,* » *quand ils verront dans un moment leur gloire*

» de style! en vérité, il ne se sert point de la langue des au- » tres hommes, il fait la sienne. Il est impossible de le lire » sans être terrassé d'admiration. Suivez de l'œil l'aigle au » haut des airs, traversant toute l'étendue de l'horison. Il » vole, et ses ailes semblent immobiles; on croiroit que les » airs le portent; c'est l'emblême de l'orateur et du poète » dans le genre sublime; c'est celui de Bossuet. »

(*a*) *Oraison funèbre* de M[me] HENRIETTE *OEuv. de Boss.* tom. XVII, p. 346, 358 et suiv. édit. de Vers. *in*-8°.

» *passer à leur nom, leurs titres à leurs tombeaux,*
» *leurs biens à des ingrats, et leurs dignités peut-*
» *être à leurs envieux?* »

Dieu, la religion, un autel, des tombeaux, tous ces vastes sujets d'une méditation qui écrasent ou qui humilient l'imagination des autres hommes, semblent être le domaine de Bossuet et la patrie de son génie. On sent qu'il respire plus à son aise à la hauteur où le place ce grand spectacle du temps et de l'éternité; et c'est de cette hauteur qu'il considère les rois, les trônes et toutes les grandeurs de la terre, comme placés sous la main de Dieu pour servir de simples témoignages de sa toute-puissance, lorsqu'il juge à propos de les briser, de les anéantir et de les faire disparoître comme la paille légère emportée par le vent.

Bossuet, en envoyant, quelques années après, l'*oraison funèbre* de la reine d'Angleterre et celle de *madame* Henriette à l'abbé de Rancé, lui écrivoit : « (a) *J'ai laissé ordre de vous faire passer*
» *deux oraisons funèbres, qui, parce qu'elles font*
» *voir le néant du monde, peuvent avoir place*
» *parmi les livres d'un solitaire, et qu'en tout cas*
» *il peut regarder comme deux têtes de mort assez*
» *touchantes.* »

Ces mots jetés au hasard, dans une lettre qui n'étoit pas destinée à voir le jour, révèlent la pensée habituelle de Bossuet. Jamais la puissance et la grandeur ne venoient se présenter à son esprit, qu'il ne vît la mort à côté d'elles.

Bossuet avoit consenti à laisser imprimer l'*oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, par respect

(a) Lettre du 30 octobre 1682, *OEuvres de Bossuet*, tom. XXXVII, pag. 247, édit. de Vers. *in*-8°.

pour le vœu de la princesse sa fille; il ne put se refuser à montrer la même déférence aux prières de MONSIEUR pour l'*oraison funèbre* de *madame* HENRIETTE. D'ailleurs Bossuet n'étoit plus le maître d'anéantir ou de condamner à l'oubli un tel chef-d'œuvre. Le profond attendrissement que *l'oraison funèbre* de *madame* HENRIETTE avoit excité dans tous ceux qui l'avoient entendue, et que les récits qu'on en avoit faits avoient porté dans toutes les parties de la France, étoit une espèce de vœu unanime auquel il devoit se soumettre.

Bossuet reçut ses bulles pour l'évêché de Condom au commencement de septembre 1670. La maladie de *Clément IX* (a), sa mort arrivée le 9 décembre 1669; le conclave qui ne finit que le 29 avril 1670 par l'élection de *Clément X* (b), les premiers embarras d'un nouveau gouvernement, en avoient retardé l'expédition près d'une année entière. Il se disposoit à son sacre, et n'avoit d'autre pensée que d'aller ensuite loin des Cours et des rois remplir ses devoirs de pasteur dans le diocèse que la Providence venoit de lui confier aux extrémités du royaume, lorsqu'un événement imprévu changea sa destinée et le cours de sa vie entière.

V. — Bossuet est nommé précepteur de M le Dauphin. 1670.

Le président *de Périgny*, précepteur du Dauphin, fils de *Louis XIV*, mourut le 1er septembre 1670. Il n'en avoit exercé les fonctions qu'environ deux ans. Avant même que le président *de Périgny* eût été nommé à cette place, la voix publique y avoit appelé Bossuet (c), et des amis puis-

(a) Rospigliosi. — (b) Altieri. — (c) Mts. de Ledieu.

sans agissoient à son insu pour fixer le choix de Louis XIV sur un homme dont la vertu égaloit le génie, et que la sagesse, la modération de sa conduite, l'obscurité même de sa vie habituelle défendoient contre tout soupçon d'ambition. Car telle est la destinée des Cours, quoique les ambitieux en obtiennent souvent les faveurs, il suffit quelquefois de paroître les rechercher pour en être exclu. On y redoute l'ambition, et on lui accorde tout. Le caractère connu de Bossuet écartoit toute inquiétude d'un pareil genre; il en donna même la plus forte preuve en cette circonstance; il se refusa à faire aucune démarche *et à prendre aucune mesure*, dit l'abbé Ledieu, pour seconder la bienveillance générale qu'on lui montroit. M. de Péréfixe, archevêque de Paris, qui avoit élevé Louis XIV, désiroit avec ardeur de voir Mgr le Dauphin confié aux soins d'un instituteur qui seroit probablement plus maître qu'il ne l'avoit été lui-même, de donner à l'héritier du trône l'instruction et les connoissances convenables à son rang. M. *Le Tellier*, ministre d'état, et depuis chancelier de France, favorisoit de tout son pouvoir et de tout son crédit les vœux de l'archevêque de Paris.

Mais le duc de Montausier proposa le président de Périgny. On a peine à concevoir comment le duc de Montausier, qui s'étoit attaché à environner son élève de tous les hommes les plus remarquables alors par leur mérite, a pu donner la préférence sur Bossuet, au président de Périgny, homme très-peu connu, et dont on ne se ressouvient aujourd'hui, que parce qu'il a eu Bossuet pour successeur.

Cependant, malgré la déférence que Louis XIV

étoit disposé à accorder à la recommandation du gouverneur de son fils, il hésita long-temps entre Bossuet et le president de Périgny; et s'il se décida en faveur du dernier, ce ne fut probablement que parce qu'il étoit déjà accoutumé à lui par le titre de son *lecteur*.

D'ailleurs, on doit observer qu'à cette époque Bossuet n'avoit point encore prononcé ses deux *oraisons funèbres* de la reine d'Angleterre et de *madame* HENRIETTE. Louis XIV ne connoissoit encore Bossuet que comme un grand prédicateur. Ses controverses avec les Protestans, et la gloire d'avoir converti *Turenne*, le montroient à la vérité comme un théologien habile et éclairé; mais on peut être un grand prédicateur et un grand théologien, sans avoir toutes les qualités propres à l'éducation d'un héritier du trône.

Tout-à-coup Bossuet venoit de déployer dans l'*oraison funèbre* de la reine d'Angleterre ces grandes conceptions, ce génie profond et observateur qui découvre dans le caractère des rois et des peuples les causes de la grandeur et de la décadence des empires et de la chute des trônes. Plus récemment encore, il venoit de faire couler les larmes de toute la France, en déplorant la mort de HENRIETTE *d'Angleterre*. Tous les cœurs (1) étoient encore pleins de la douleur qu'il avoit répandue sur cette pompe funèbre, et Bossuet étoit peut-être en ce moment l'homme qui occupoit le plus l'attention publique. Louis XIV jugea qu'un tel homme étoit seul digne d'élever son fils.

(1) Bossuet prononça l'*oraison funèbre* de Mme HENRIETTE le 21 août 1670, et le président de *Périgny* mourut le 1er septembre suivant.

Aussi, dès le jour même où le président de Périgny mourut, le choix de son successeur fut arrêté dans sa pensée ; et si ce prince mit un intervalle de quelques jours à rendre son choix public, ce ne fut que par ce sentiment des égards et des convenances dont il ne s'écartoit jamais. Il pouvoit craindre que le choix d'un évêque ne donnât quelque ombrage au duc de Montausier, accoutumé depuis deux ans à exercer une influence exclusive sur toutes les parties de l'éducation de Mgr le Dauphin. Il savoit, par l'expérience qu'il avoit des hommes et du gouvernement, combien ces petites jalousies de place et d'amour-propre nuisent au succès des affaires. Cet inconvénient étoit surtout à redouter dans le système d'une éducation aussi importante, et qui demandoit le concours de tous les cœurs, de tous les esprits et de toutes les volontés appelés à remplir les vœux et les espérances de sa tendresse paternelle.

Un exemple récent venoit de l'avertir encore combien ces petites susceptibilités de l'amour-propre sont communes dans les Cours, et c'étoit parmi les personnes même attachées à l'éducation de son fils qu'il avoit rencontré cette opposition de caractères et cette jalousie du pouvoir.

VI. — Récit de M. Huet sur cette nomination.

Louis XIV, en associant à l'éducation de Mgr le Dauphin tous les hommes de mérite que la voix publique lui avoit indiqués (1), avoit voulu l'accoutumer de bonne heure à ne voir autour de lui que des exemples de vertu, et à n'entendre

(1) *Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, page 267.

que des leçons présentées par une raison éclairée, inspirées par un goût pur et délicat. La réputation du célèbre *Huet*, depuis évêque d'Avranches, étoit venue jusqu'à ce prince, et il avoit annoncé au duc de Montausier l'intention de l'attacher à l'éducation de son fils. Le duc de Montausier, qui aimoit et estimoit depuis long-temps M. *Huet*, avoit applaudi à la pensée du Roi, et il prenoit les mesures nécessaires pour s'y conformer. Mais à peine le président de Périgny en fut-il instruit, qu'il courut porter ses plaintes au duc de Montausier; il prétendit qu'on alloit le dégrader en quelque sorte de ses fonctions; que c'étoit moins lui donner un coopérateur qu'un surveillant inquiet et dangereux.

M. de Mautausier crut devoir instruire le Roi de la répugnance, et même de l'opposition si animée qu'il avoit trouvée dans le président de Périgny, et il ne lui dissimula pas qu'il valoit encore mieux se priver des avantages que les talens et les connoissances de M. Huet pouvoient apporter dans l'éducation de Mgr le Dauphin, que d'y introduire ce sujet ou ce prétexte de division.

La mort du président de Périgny suivit de près ce bizarre incident; et cette expérience si récente encore, dut être un motif de plus pour Louis XIV de ne nommer Bossuet précepteur qu'après avoir connu les dispositions de M. de Montausier, et s'être assuré de sa volonté sincère à agir toujours dans un parfait concert avec ce prélat.

Le duc de Montausier, qui avoit autant d'élévation dans l'ame que d'aüstérité dans les principes, vouloit préférablement à tout que Mgr le Dauphin fût élevé par tout ce que la France avoit

de plus vertueux et de plus éclairé; et aussitôt que le Roi lui eut témoigné avec une délicatesse obligeante qu'il craignoit que le choix d'un évêque pour la place de précepteur ne pût le contrarier ou le blesser, il répondit avec autant de candeur que de dignité : « Sire, ce n'est ni de moi, » ni des honneurs ou des prérogatives de ma place, » que Votre Majesté doit s'occuper; c'est unique- » ment du succès de l'éducation de Mgr le Dau- » phin. Dès que Votre Majesté est dans l'intention » de nommer précepteur un évêque, elle ne peut » faire un choix plus honorable pour elle et plus » utile pour Mgr le Dauphin, que M. l'évêque de » Condom. J'ose répondre au Roi du parfait ac- » cord de nos vues et de nos sentimens pour justi- » fier la confiance dont Votre Majesté daigne nous » honorer. »

Louis XIV déclara Bossuet précepteur le 13 septembre 1670, et ce fut M. de *Péréfixe*, archévêque de Paris, qui vint lui en apporter la nouvelle au doyenné de Saint-Thomas-du-Louvre, où il logeoit constamment depuis tant d'années.

VII. — De M. Huet.

Si l'on en croit M. *Huet*, il paroît que le premier vœu de M. de Montausier n'avoit pas été pour Bossuet. Il rapporte dans ses *Mémoires* (1), comme le tenant de M. de Montausier lui-même, *qui le lui avoit souvent raconté*, « qu'à la mort du » président de Périgny, le Roi le chargea de lui » proposer le sujet qu'il jugeroit le plus digne de » la place de précepteur de Mgr le Dauphin; que

(1) *Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, page 289.

» M. de Montausier, dans la vue de faire tomber » le choix du Roi sur M. *Huet*, imagina de lui » présenter une liste composée de tous ceux qui » la lui avoient demandée et lui avoient exprimé » le désir de voir leur nom placé sous les yeux » de Sa Majesté. Le nombre des prétendans mon» toit à *près de cent*, et M. de Montausier les » comprit tous sur sa liste, sans aucune exception » et sans aucune distinction. A la suite de cette » première liste, il en avoit ajouté une seconde, » où il n'avoit compris que ceux qui ne lui avoient » manifesté ni désir ni prétention, et qu'il jugeoit » cependant les plus dignes et les plus capables » de remplir cette place selon les vues de Sa Ma» jesté. Il faisoit valoir leurs titres, leurs vertus » et leurs talens, et il finissoit son mémoire par » ces mots : *Si Votre Majesté me demande actuel» lement mon opinion sur ceux que je crois le plus » dignes de fixer son attention, je prendrai la li» berté de lui dire avec confiance que parmi ceux » qui n'ont formé aucune demande, M. Ménage, » M. de Condom et M. Huet me paroissent mériter » la préférence. Je laisse à la sagesse de Votre » Majesté le choix de celui des trois qui pourra » lui être le plus agréable*. Le Roi prit la liste de » M. de Montausier sans s'expliquer, pour se don» ner le temps de réfléchir mûrement sur un choix » si important.

» M. de Montausier ajoutoit que d'après cet ex» posé il ne devoit pas douter que le Roi ne se » portât de lui-même à nommer *M. Huet* précep» teur de Mgr le Dauphin. Le nom de *Ménage* » étoit presque inconnu à ce prince. L'évêque de » Condom, qui avoit consumé jusqu'alors toute sa

» vie dans des controverses de théologie, ou dans » l'exercice du ministère évangélique, ne devoit » point paroître assez familiarisé avec les belles- » lettres, dont l'étude alloit occuper les premières » années de l'éducation de Mgr le Dauphin; et d'a- » près toutes ces considérations, il étoit d'autant » plus vraisemblable que le Roi laisseroit tomber » son choix sur M. *Huet*, que Sa Majesté avoit » paru désirer elle-même, peu de mois aupara- » vant, de le voir associé à l'éducation de Mgr le » Dauphin.

» Mais les choses tournèrent tout autrement; le » Roi étoit accoutumé à entendre prêcher M. l'é- » vêque de Condom, il lui étoit agréable, il étoit » frappé de son mérite, *les murs mêmes de son* » *palais* (ce sont les expressions de M. Huet) » *retentissoient encore de son éloquence*, et il » nomma M. de Condom précepteur, mais il » nomma en même temps M. *Huet* sous-précep- » teur. »

VIII. — De Pélisson.

Beaucoup de personnes parloient aussi de *Pélisson,* dit l'abbé Ledieu ([a]); il ne se mit point sur les rangs, mais ses amis agirent avec chaleur pour lui. La résolution d'abjurer le calvinisme étoit décidément arrêtée dans son esprit, lorsque le président de Périgny vint à mourir. *Pélisson,* par un sentiment de délicatesse, suspendit pendant un mois entier son abjuration, pour convaincre le public et ses amis mêmes qu'il n'avoit aucune prétention à la place de précepteur de Mgr le Dauphin, personne ne pouvant avoir l'idée de pro-

([a]) Mts. de Ledieu.

poser au Roi un Protestant pour précepteur de son fils. Ce ne fut donc qu'environ un mois après la nomination de Bossuet, que *Pélisson* fit son abjuration à Chartres, le 8 octobre 1670, entre les mains de M. *de Choiseul*, alors évêque de Comminges, et depuis évêque de Tournai. Immédiatement après il se retira à la Trappe, pour s'y recueillir dans les sentimens religieux qui avoient dicté une conduite si respectable. De retour à Paris, il s'attacha aussitôt à Bossuet, et resta son ami intime jusqu'à sa mort.

Mme de *Caylus* nous apprend que Mme de *Montespan* voulut s'honorer elle-même, en appuyant d'un suffrage qui étoit agréable à Louis XIV, la résolution que ce prince avoit déjà prise de nommer Bossuet précepteur de Mgr le Dauphin.

A travers les différences légères que l'on croit apercevoir entre les versions que nous venons de rapporter sur quelques circonstances de la nomination de Bossuet, on voit que le mérite d'un tel choix appartient tout entier à Louis XIV.

IX. — Bossuet sacré évêque de Condom, 21 septembre 1670.

Au moment où Bossuet fut nommé précepteur de Mgr le Dauphin, ses dispositions étoient prises pour son sacre, et son sacre devoit être immédiatement suivi de son départ pour Condom. Cet événement imprévu exigeoit de sa part les plus mûres réflexions. Il paroît qu'il hésita entre ce nouveau ministère et celui auquel il se croyoit plus immédiatement appelé par une première disposition de la Providence. Il jugeoit avec raison que l'une de ces deux places étoit incompatible avec l'autre, et en présentant l'hommage de sa reconnoissance à

Louis XIV, il ne put se dispenser de lui rappeler [a] « que récemment chargé du gouvernement d'une » église par la bonté de Sa Majesté, il ne pouvoit » prendre d'autre engagement, ni recevoir la nou- » velle marque de confiance dont elle l'honoroit. » *Je veux un évêque*, lui répondit le Roi; *faites-* » *vous sacrer; suivez après cela le mouvement de* » *votre conscience, je vous laisse toute liberté sur* » *votre évêché.* »

Cette décision du Roi, quelque obligeante qu'elle fût pour Bossuet, n'étoit point de nature à calmer les justes scrupules d'un évêque instruit des règles et des maximes de la discipline ecclésiastique. Dans cette perplexité, Bossuet [b] « crut devoir consul- » ter le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet de » Paris [c], pour lui demander son avis, et s'il » s'engageroit à la Cour en quittant son évêché, » ou s'il suivroit sa première vocation, qui étoit » d'aller gouverner son église, en remerciant le » Roi de l'honneur qu'il lui offroit en l'appelant » auprès de MONSEIGNEUR. Le curé de Saint-Nicolas » le pria de trouver bon qu'il en conférât avec le » curé de Saint-Sulpice [d], qu'il se faisoit un de- » voir de consulter dans toutes les circonstances » difficiles et délicates. Cependant M. de Condom » s'étoit à peu près décidé à se faire sacrer suivant » l'ordonnance du concile de Trente, parce qu'il » avoit ses bulles, et que tous les arrangemens » étoient déjà pris pour être sacré en présence de » l'assemblée du clergé qui se tenoit alors à Pon- » toise. Il annonça donc à la Cour, dès le moment » où il entra en fonction, qu'il seroit obligé de

(a) Mts. de Ledieu. — (b) *Ibid.* — (c) M. Féret. — (d) M. *Raguier de Poussey.*

» garder quelque temps son évêché, jusqu'à ce » qu'il pût être assuré qu'on s'accommoderoit de » lui à Versailles, et que lui-même s'accommode» roit d'un genre de vie si nouveau pour lui. Sept » ou huit mois après, le curé de Saint-Nicolas-du» Chardonnet déclara à l'évêque de Condom que » le bien qu'il faisoit à la Cour étoit si grand, qu'il » y pouvoit demeurer en conscience, et servir » l'Eglise même avec l'autorité de l'épiscopat, plu» tôt que de quitter une place si importante pour » aller gouverner une église particulière dans un » coin du royaume : il se rendit à cet avis, qui étoit » le plus sage. »

Charles-Maurice *Le Tellier*, coadjuteur de Reims, étoit membre de l'assemblée du clergé qui se tenoit à Pontoise. On a vu qu'il étoit intimement lié avec Bossuet, et il voulut avoir la gloire d'être le consécrateur d'un tel évêque. Il choisit pour assistans les évêques d'Autun (1) et de Verdun (2). Toute l'assemblée du clergé fut présente à la cérémonie, qui eut lieu dans l'église des Cordeliers de Pontoise, le 21 septembre 1670, *avec toute la solennité*, dit l'abbé Ledieu, *des anciens sacres, et comme en plein concile. M. de Fromentières* (3),

(1) Gabriel de *Roquette*, nommé à l'évêché d'Autun le 1er mai 1666. Il s'en démit le 15 août 1702, et mourut le 23 février 1707, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

(2) Armand de *Monchy-d'Hocquincourt*, nommé à l'évêché de Verdun en 1667. Il fut le premier évêque de Verdun nommé par le roi de France, en vertu d'un indult personnel que le pape Alexandre VII accorda à Louis XIV, et que le pape Clément IX étendit à tous les rois ses successeurs. M. *d'Hocquincourt* mourut le 29 octobre 1679, âgé de quarante-deux ans.

(3) Jean Louis de *Fromentières*, nommé à l'évêché d'Aire le 14 janvier 1673, mort en 1684.

depuis évêque d'Aire, prédicateur estimé, fit le *sermon* du sacre. Le lendemain 22 septembre, Bossuet prêta serment entre les mains du Roi pour l'évêché de Condom; et le surlendemain 23, en qualité de précepteur de M[gr] le Dauphin.

X. — Il se démêt de l'évêché de Condom. 1671.

Cependant Bossuet étoit toujours tourmenté de l'idée de ne pouvoir concilier les nouvelles fonctions qui l'attachoient à la Cour, avec les devoirs d'un ordre supérieur que lui imposoit sa qualité d'évêque. Plusieurs considérations raisonnables ne lui permirent pas d'abord de se démettre de l'évêché de Condom, mais il ne le garda qu'un an (1); il s'en démit le 31 octobre 1671. L'abbé *de Matignon* (2) fut nommé pour lui succéder; il remit entre les mains du Roi son prieuré du *Plessis-Grimaux*, près de Caen, que ce prince donna à Bossuet. En renonçant à l'évêché de Condom, il perdoit *quarante mille livres* de rente, et le prieuré du Plessis-Grimaux n'en valoit que huit ou neuf. A peine avoit-il retiré de l'évêché de Condom les frais de ses bulles et de son premier établissement. Dès le moment où il avoit été nommé, il s'étoit

(1) Il envoya à Condom l'abbé de *Janon*, son parent, pour gouverner le diocèse. C'étoit un ecclésiastique d'un grand mérite. Il avoit été procureur-général de la cour des aides de Dauphiné avant d'entrer dans l'état ecclésiastique.

(2) Jacques *Goyon de Matignon* se démit de l'évêché de Condom en 1693, et fut nommé en 1703 à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Il fonda des bourses dans le collége de cette ville, et nous avons été témoins des biens infinis que cette fondation avoit produits jusqu'à ces derniers temps. Ces bourses étoient distribuées au concours avec un discernement et une équité remarquables.

démis des bénéfices qu'il possédoit dans l'église de Metz, sans se réserver aucune pension. Ainsi Bossuet se trouvoit dans une des premières places de la Cour avec le modique revenu du prieuré du *Plessis-Grimaux*, et du doyenné de *Gassicourt*, qui pouvoit rapporter cinq ou six mille livres de rente, et la foible pension attachée au titre de précepteur de Mgr le Dauphin. Mais des calculs d'intérêt n'entrèrent jamais dans l'ame de Bossuet (1).

XI et XII. — Il est nommé à l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. — Lettre de Bossuet à ce sujet.

Louis XIV, qui avoit le sentiment de toutes les convenances, crut avec raison qu'il ne pouvoit laisser le précepteur de son fils, et un évêque tel que Bossuet, dans un état de gêne et d'embarras. En 1672, à son retour de la belle campagne du

(1) On trouve dans les *lettres* de Mme de Sévigné une preuve de la légèreté avec laquelle les personnes les plus estimables se pressent quelquefois de juger et de censurer les grands hommes. Elle écrivoit des *Rochers* à sa fille, le 22 juillet 1671 : « Vous savez qu'on a donné à M. de Condom l'abbaye de » *Rebais* qu'avoit l'abbé de Foix : LE PAUVRE HOMME ! »

C'est pour Mme de Sévigné elle-même qu'il faut s'affliger de ce qu'une pareille allusion, en parlant d'un homme tel que Bossuet, a pu se présenter à une femme d'autant d'esprit et de goût que Mme de Sévigné.

Dans la lettre suivante du 26 juillet de la même année, paroissant se repentir elle-même de sa légèreté et de sa précipitation, elle mande : « Je ne savois pas que M. de Condom » eût rendu son évêché. Mme de Chaulnes m'a assuré que cela » a été fait. »

La vérité est que Bossuet n'a jamais eu l'abbaye de Rebais, et qu'il ne se démit de l'évêché de Condom que plus de trois mois après la date de ces lettres.

Rhin, il s'occupa des moyens de lui procurer l'existence et la dignité convenables à l'emploi qu'il lui avoit confié. Le cardinal *Mancini* étoit mort à Rome le 28 juin 1672. Il laissoit trois abbayes vacantes, celle de la *Chaise-Dieu*, celle de *Saint-Lucien* de Beauvais, et celle de *Saint-Martin* de Laon. Louis XIV mit de la délicatesse à offrir à Bossuet le choix de celle des trois qui pourroit lui être la plus agréable. Il donna la préférence à celle de *Saint-Lucien* de Beauvais, comme la plus voisine. Elle valoit alors *vingt mille livres* de rente.

Croira-t-on qu'une grâce aussi modérée attira à Bossuet le blâme de quelques censeurs chagrins. On voit par une de ses *lettres* au maréchal de *Bellefonds*, en date du 9 septembre 1672, qu'il fut pour ainsi dire obligé de se justifier d'avoir accepté la grâce que le Roi venoit de lui accorder. Nous n'avons pas la lettre du maréchal; mais si on en juge par l'apologie que renferme la réponse de Bossuet, on est fondé à croire que le maréchal s'étoit prêté trop facilement à lui transmettre des observations au moins très-déplacées envers un évêque tel que Bossuet. Cette réponse atteste autant son excellent jugement et la modération de son caractère, que cette exactitude de principes qui le préserva toute sa vie des excès du relâchement et des excès du rigorisme.

« [a] Je commencerai ma réponse par où vous » avez commencé votre lettre du 28 août. Je ne » m'attends à aucun compliment sur les fortunes » du monde, de ceux à qui Dieu a ouvert les yeux

[a] Tom. XXXVII des *OEuvres de Bossuet*, pag. 42, édit. de Vers. *in*-8°.

» pour en découvrir la vanité. L'abbaye que le » Roi m'a donnée me tire d'un embarras et d'un » soin qui ne peut pas compatir long-temps avec » les pensées que je suis obligé d'avoir. N'ayez pas » peur que j'augmente mondainement ma dé- » pense. La table ne convient ni à mon état ni à » mon humeur; mes parens ne profiteront point » du bien de l'Eglise. Je paierai mes dettes le » plus tôt que je pourrai. Elles sont pour la plu- » part contractées pour des dépenses nécessaires, » même dans l'ordre ecclésiastique; ce sont des » bulles, des ornemens et autres choses de cette » nature.

» Pour ce qui est des bénéfices, assurément ils » sont destinés pour ceux qui servent l'Eglise. » *Quand je n'aurai que ce qu'il faut pour sou-* » *tenir mon état, je ne sais si je dois en avoir du* » *scrupule*. Je ne veux pas aller au-delà, et Dieu » sait que je ne songe point à m'élever. Quand » j'aurai fait mon service ici, je suis prêt à me » retirer sans peine, et à travailler aussi, si Dieu » m'y appelle.

» *Quant à ce nécessaire pour soutenir son état,* » *il est malaisé de le déterminer ici fort précisé-* » *ment, à cause des dépenses imprévues. Je n'ai,* » *que je sache, aucun attachement aux richesses,* » *et je puis peut-être me passer de beaucoup de* » *commodités. Mais je ne me sens pas encore as-* » *sez habile pour trouver tout le nécessaire, si je* » *n'avois que le nécessaire; et je perdrois plus de* » *la moitié de mon esprit, si j'étois à l'étroit dans* » *mon domestique. L'expérience me fera con-* » *noître de quoi je puis me passer; alors je pren-* » *drai ma résolution, et je tâcherai de n'aller pas*

» *au jugement de Dieu avec une question pro-*
» *blématique sur ma conscience.*

» Je vous serai fort obligé de m'écrire souvent » de la manière dont vous avez fait. Ce n'étoit pas » une chose possible de me tirer d'affaire par les » moyens dont vous me parlez. Je tâcherai qu'à la » fin tout l'ordre de ma conduite tourne à édifica- » tion pour l'Eglise. *Je sais qu'on y a blâmé cer-* » *taines choses, sans lesquelles je vois tous les jours* » *que je n'y aurois fait aucun bien. J'aime la ré-* » *gularité; mais il y a certains états où il est fort* » *malaisé de la garder si étroite. Si un fond de* » *bonne intention domine, tôt ou tard il y paroît* » *dans la vie; on ne peut pas tout faire d'abord.* »

XIII. — Bossuet publie son livre de l'*Exposition*. 1671.

L'Eglise avoit été redevable à Bossuet de la conversion de Turenne; et c'est à Turenne qu'elle doit d'avoir décidé Bossuet à rendre public son livre de l'*Exposition*.

Lorsqu'il avoit composé cet ouvrage, il n'avoit eu ni la pensée ni la prévoyance de tout le bien qu'il produiroit. Il ne l'avoit écrit que pour l'instruction des Protestans qui avoient recours à son ministère. Il pensoit que cette manière d'exposer la véritable doctrine de l'Eglise romaine, en montrant toute la bonne foi d'un homme qui ne craint pas de soumettre à l'examen et à la critique les règles de croyance qu'il propose, étoit en même temps plus propre à fixer les idées, et à éclaircir la vérité, que des discussions ou des explications verbales, dans lesquelles on perd souvent de vue la suite des raisonnemens et l'enchaînement des preuves.

Mais TURENNE, éclairé par sa propre expérience, lui représenta que tant que cet ouvrage resteroit *manuscrit*, il ne pourroit être utile qu'au très-petit nombre de personnes qui en auroient connoissance.

Bossuet avoit naturellement si peu d'empressement à occuper le public de ses écrits, qu'il résista trois ans entiers aux vives instances de TURENNE; et ce ne fut que lorsqu'il se vit forcé par le vœu unanime des évêques et des docteurs qui s'étoient réunis à TURENNE pour triompher de sa répugnance, qu'il consentit enfin à publier l'*Exposition de la foi catholique*.

Mais il sentit qu'en proposant à toutes les communions chrétiennes une espèce de profession de foi, il devoit y apporter toute la maturité que demandoit l'exécution de cette grande idée.

Dans cette vue et dans l'intention de faciliter un examen réfléchi de son ouvrage, il prit le parti d'en faire imprimer une douzaine d'exemplaires. C'étoit le moyen le plus sûr et le plus simple de prévenir les inconvéniens et les dangers qui pouvoient résulter de copies *manuscrites* dans une matière *où il falloit peser toutes les syllabes*, et où la plus légère inexactitude pouvoit présenter des méprises graves et même des erreurs; il se regardoit comme responsable à toute l'Eglise de sa fidélité à exposer la croyance catholique, et il transmit ce petit nombre d'exemplaires à ceux des évêques de France et des membres de la Faculté de théologie de Paris, qui lui parurent les plus capables de l'aider de leurs lumières et de leurs avis.

« (a) Tous ces exemplaires revinrent ensuite à

(a) Mss. de Ledieu.

» Bossuet, à l'exception de celui qu'il avoit confié » à M. de Harlay, archevêque de Paris, et de celui de M. de TURENNE, qui voulut conserver précieusement le premier exemplaire d'un ouvrage » qui avoit eu tant d'influence sur son changement » de religion. »

Les observations que lui valut l'examen sévère qu'il avoit lui-même provoqué, se réduisirent, dit Bossuet, *à des minuties, et ne demandoient aucun changement dans la doctrine; elles se bornoient à quelques avis* (a) *sur l'ordre et sur une plus grande netteté du discours et du style. Après avoir reçu ces remarques, Bossuet* (b) *pesa le tout; il changea ou il retint ce qui lui sembla le plus raisonnable, et il le fit imprimer dans l'état où il a paru.*

Ce fut au mois de décembre 1671, que fut imprimé pour la seconde fois, avec l'autorisation de Bossuet, son célèbre ouvrage (1) de l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique, sur les matières de controverse*, attendu et désiré avec tant d'impatience.

Il n'est peut-être aucun livre de religion qui ait

(a) Lettre de Bossuet au père Shirburne, 6 avril 1686. Tom. XVIII des *OEuvres de Bossuet*, p. 177, édit. de Vers. *in*-8°. — (b) *Ibid.* 26 mai 1686, p. 185.

(1) M. *de Burigny*, dans la *Vie de Bossuet*, page 152, dit qu'il y avoit eu une édition furtive *à Toulouse*; l'abbé Ledieu le dit également, sans citer le lieu de l'impression. Comme on n'a jamais pu retrouver aucun exemplaire de cette *édition furtive*, quelques personnes, entre autres l'abbé de Saint-Léger, ont paru douter qu'elle ait jamais existé. Mais Bossuet lui-même dit formellement dans sa lettre au père *Shirburne*, en date du 6 avril 1686, *que comme il s'étoit répandu plusieurs copies, on le fit imprimer sans son ordre et sans sa participation.*

été imprimé aussi souvent, et qui ait été traduit en autant de langues. Il étoit revêtu de l'approbation de l'archevêque de Reims (Le Tellier), et de dix autres évêques (1).

Si l'on veut se faire une idée de l'empressement avec lequel on s'arracha dans le public tous les exemplaires de l'*Exposition*, il suffira de dire que la première édition authentique *fut achevée d'être imprimée le premier décembre* 1671, ainsi qu'on le lit à la suite du *privilége du Roi*, et qu'il y eut un second tirage pendant le cours *du même mois*.

Nous avons eu sous les yeux des exemplaires de ces deux tirages; et quoiqu'ils portent le même nombre de pages et le même nombre de lignes, les exemplaires du second tirage offrent deux *additions* (2) dont l'une est assez importante, et l'autre ne mérite pas même d'être rappelée.

Dans les exemplaires qui portent la date du *premier décembre* 1671, à l'article *du pape*, on lit seulement ces mots : *Il suffit de reconnoître un chef établi de Dieu;* mais dans les exemplaires du tirage suivant, *du même mois de décembre*, on trouve à la suite de ces mots : *Un chef établi de*

(1) Nous sommes encore à regret obligés de reprocher à Mme de Sévigné la légèreté avec laquelle elle se pressoit de juger l'ouvrage d'un homme aussi célèbre que Bossuet, avant même de le connoître. Elle écrivoit à sa fille, le 13 septembre 1671, près de trois mois avant que le livre de l'*Exposition* fût imprimé : « On dit que M. de Condom a fait un livre qui » assure que pourvu que l'on croie les mystères, c'est assez, » et improuve fort toutes les chicanes sur le saint sacrement, » qui ne sont que des hérésies. J'entends dire qu'il n'y a » rien de plus beau. Voilà votre fait. »

(2) Pour faire entrer ces *additions* on n'avoit fait que serrer les caractères de l'*alinéa* suivant.

Dieu, ceux-ci, *pour conduire tout le troupeau dans ses voies.*

Cette addition parut nécessaire, parce qu'on auroit pu demander en quoi consistoit l'autorité de ce chef, et prétendre qu'elle se bornoit à une simple présidence. C'est ce que l'abbé Fleury a exactement rendu dans sa *version* latine, écrite quelques années après, sous la direction immédiate de Bossuet, et publiée par lui-même : *Sufficit agnoscere caput et pastorem à Deo constitutum ut gregem omnem in vias ejus dirigat.*

Il paroît que Bossuet ne s'étoit pas borné à réclamer les lumières de tout ce que l'Eglise de France avoit alors de plus éclairé. Il voulut aussi s'appuyer de l'avis du cardinal *Bona*, regardé comme le membre le plus instruit du sacré collége; il lui avoit fait parvenir par le cardinal de Bouillon, dès les premiers jours de décembre 1671, un exemplaire de l'*Exposition;* sa réponse du 19 janvier 1672 montre qu'il n'avoit pas perdu un seul instant pour lire, juger et admirer l'ouvrage de Bossuet.

« (a) Je l'ai lu avec une attention particulière, » et comme votre Eminence me marque que quel- » ques-uns y trouvent quelques fautes, *j'ai voulu* » *particulièrement observer en quoi il pouvoit être* » *repris.* Mais je n'y saurois trouver que la ma- » tière de très-grandes louanges, puisque sans en- » trer dans les questions épineuses des contro- » verses, il se sert d'une manière ingénieuse, » facile et familière, et d'une méthode, pour ainsi » dire, géométrique, pour convaincre les Calvi-

(a) Lettre du cardinal *Bona* au cardinal de *Bouillon*. *OEuvres de Bossuet*, tom. XVIII, p. 47, édit. de Vers. *in-8°*.

» nistes par des principes communs et approuvés, » et les forcer à confesser la vérité de la foi catho- » lique. Je puis assurer votre Eminence que j'ai » senti, en la lisant, une satisfaction que je ne puis » exprimer, et je ne m'étonne pas que l'on y ait » trouvé à redire, puisque tous les ouvrages qui » sont grands et au-dessus du commun ont toujours » des contradicteurs. »

XIV. — Discussions élevées à l'occasion du livre de l'*Exposition*.

Rien ne peut être comparé à la sensation qu'excita dans toute l'Europe chrétienne l'*Exposition* de Bossuet (1). Depuis le concile de Trente, jamais

(1) L'*Exposition* n'avoit été imprimée qu'à la fin de 1671, et dès 1672 l'abbé de Montaigu la traduisit en anglais pour l'usage des Catholiques anglais, qui la reçurent avec applaudissement.

En 1675, elle fut traduite en irlandais (la langue vulgaire du pays) par un religieux de l'ordre de Saint-François (le père Porter), supérieur du couvent de Saint-Isidore, à Rome. Cette traduction fut imprimée à Rome même en 1675, à l'imprimerie de la *Propagande*, où l'on étoit très-attentif à ne rien imprimer qu'avec une approbation expresse et formelle des plus célèbres théologiens de Rome.

Le prince Ferdinand de *Furstemberg*, évêque de Paderborn, alors coadjuteur, et depuis évêque de Munster, avoit annoncé, en 1673, à Bossuet qu'il se proposoit de faire traduire l'*Exposition* en *latin*, pour l'usage de l'Allemagne. La guerre allumée alors dans toute l'Europe suspendit pour le moment cette *traduction*, que Bossuet, quelque temps après, fit exécuter lui-même sous ses yeux par l'abbé Fleury.

L'évêque de Castorie (Neercassel) en fit faire une traduction *flamande* pour l'usage des Catholiques flamands et hollandais.

Ce fut à la même époque que parut la traduction *italienne*. Elle étoit remarquable par son élégance et sa fidélité. Le père

on n'avoit vu un consentement aussi unanime de toutes les Eglises catholiques pour adopter une expression commune dans la profession de leurs sentimens. Les Protestans crurent devoir réunir toutes leurs forces pour affoiblir l'autorité d'un tel témoignage.

Cet exposé si simple, si clair, si lumineux des dogmes de l'Eglise romaine, répondoit à toutes les accusations imaginaires qu'ils avoient portées contre sa doctrine, sa discipline et ses institutions.

Avant même que l'*Exposition* eût été rendue publique, « (a) et dans le temps où on ne la con» noissoit encore que sur des copies *manuscrites*, » on entendoit les Protestans les plus honnêtes » dire que si ce livre étoit approuvé, il lèveroit » à la vérité de grandes difficultés, mais que l'au» teur n'oseroit jamais le rendre public, et que » s'il l'entreprenoit, il n'éviteroit pas la censure de » toute sa communion, et principalement celle de » Rome. »

Nazzari, connu par son *Journal des Savans*, en étoit l'auteur. Il l'avoit dédiée aux cardinaux de la *Propagande*, qui en ordonnèrent l'impression à l'imprimerie même de cette congrégation. Elle parut en 1678, munie des approbations des plus célèbres théologiens de Rome, et de la permission du maître du sacré Palais. L'abbé *Nazzari* n'oublia pas, dans son *épître dédicatoire*, de rappeler l'événement glorieux de la conversion de *Turenne*, préparée ou décidée par les lumières qu'il avoit puisées dans l'*Exposition* de Bossuet.

En 1679, François-Ego de *Furstemberg*, évêque de Strasbourg, et frère du cardinal du même nom, fit traduire l'*Exposition* en *allemand*. Elle fut imprimée à Mosheim, et parut en 1680 avec une *lettre pastorale* du même prélat, du 1er février 1679, adressée à ses diocésains.

(a) *Avertissement* de l'édition de 1679, par Bossuet lui-même. *OEuv. de Boss.* tom. XVIII, p. 3, éd. de Vers. *in*-8°.

Les ministres protestans, frappés eux-mêmes du caractère de raison imprimé dans toutes les lignes de cet écrit, crurent ou affectèrent de croire que Bossuet avoit dénaturé la doctrine dont il s'étoit établi l'interprète. Ils peignirent Bossuet « (a) comme un homme qui cherchoit » des tempéramens propres à contenter tout le » monde. »

Ils se bornèrent d'abord à cette réponse négative; mais ils en reconnurent bientôt l'insuffisance et le danger. Depuis que l'*Exposition* étoit devenue publique, un grand nombre des Protestans simples et sincères n'avoient pas hésité à déclarer que si elle étoit approuvée des docteurs de la communion de l'auteur, ils n'auroient plus aucune répugnance à se réunir à l'Eglise catholique.

Ce fut pour prévenir cette espèce de défection, qu'ils engagèrent deux de leurs ministres les plus exercés dans les matières de controverse, à répondre à l'ouvrage de Bossuet.

L'auteur de la première de ces deux *réponses* garda l'anonyme (1); mais on la fit paroître avec l'approbation des quatre principaux ministres de Charenton (2).

La seconde étoit de M. *Noguier*, « considéré dans » son parti, dit Bossuet, et qui avoit parmi les » siens la réputation d'un habile théologien. »

Tous les deux convenoient qu'aucun théologien catholique n'avoit jamais exposé la doctrine de son Eglise sous des formes plus spécieuses; mais ils

(a) *Avertissement* de l'édition de 1679, par Bossuet lui-même; *ibid.* p. 4.

(1) On a su depuis que c'étoit M. *de la Bastide.*

(2) MM. *Claude*, *Alix*, *de Langle* et *Daillé.*

accusoient Bossuet « [a] de s'éloigner de la doctrine » commune de l'Eglise romaine; ils alloient jus» qu'à souhaiter que tous ceux de cette Eglise vou» lussent bien s'accommoder aux adoucissemens de » ce livre, et qu'ils écrivissent dans le même sens. » Ce seroit, disoient-ils, un heureux commence» ment de réformation. »

Bossuet observoit avec raison, en répondant à cette accusation vague et imaginaire d'avoir dénaturé la doctrine de l'Eglise romaine, « [b] que la » moindre chose que l'on pût accorder à un évê» que, c'est qu'il ait su sa religion, et qu'il ait » parlé sans déguisement dans une matière où la » dissimulation seroit un crime..... Qu'il n'y avoit » guère d'apparence que la foi catholique eût été » trahie plutôt qu'exposée par un évêque, qui, » après avoir prêché toute sa vie l'Evangile, sans » que sa doctrine eût jamais été suspecte, venoit » d'être appelé à l'instruction d'un prince que le » Roi, le plus zélé défenseur de la religion de ses » ancêtres, faisoit élever pour en être un jour l'un » des principaux appuis. »

Il parut un troisième écrit contre l'*Expositio*[n] de Bossuet. Il étoit de *Brueys*, alors ministre, e[t] plus connu depuis par des ouvrages d'un genre bie[n] différent. Bossuet, pour se dispenser de le réfute[r] entreprit de le convertir, et il y réussit : c'étoit [la] meilleure de toutes les réfutations.

L'approbation de tant d'évêques et de tant [de] docteurs de l'Eglise romaine (1); la traductio[n]

(a) *Avertissement* de l'édition de 1679, par Bossuet même; *ibid.* p. 6 et 7. — (b) *Ibid.* p. 3 et 4.

(1) Il n'y eut que le père Maimbourg, jésuite, qui [eut la] témérité de se permettre une censure indirecte de l'*E*[xposition]

l'ouvrage en tant de langues différentes qui le reproduisoient dans toute l'Europe; l'usage heureux que savoient en faire les Catholiques d'Allemagne, la contrée de l'Europe où les Luthériens étoient le plus nombreux, et où les Catholiques, toujours en présence de leurs habiles adversaires, pouvoient le mieux savoir si Bossuet avoit bien ou mal exposé le sujet de leurs controverses, tous ces témoignages éclatans étoient de sûrs garans de l'exactitude et de la fidélité de sa doctrine.

Quelques années s'étoient écoulées, et on obser-

tion de Bossuet. On a justement reproché à cet écrivain sa ridicule manie de chercher toujours à peindre ses contemporains par des allusions déplacées à des personnages des temps dont il écrivoit l'histoire. On lut avec autant de mépris que d'indignation, dans son *Histoire du Luthéranisme,* un article où l'on voit clairement qu'il veut déprimer l'*Exposition* de Bossuet, en parlant d'un ouvrage du même genre du cardinal *Contarini :*

« Et certes, on a vu de tout temps que tous ces prétendus » accommodemens et ménagemens de religion qu'on a voulu » faire pour réunir les hérétiques avec les Catholiques dans » ces prétendues *expositions de la foi* qui suppriment ou » qui dissimulent, ou qui n'expriment qu'en termes ambigus » ou trop raccourcis, une partie de la doctrine de l'Eglise, » ne satisfont ni les uns ni les autres, qui se plaignent également qu'on biaise dans une chose aussi délicate que la » foi, où l'on ne peut faillir en un point qu'on ne manque » en tous. »

Bossuet ne daigna pas seulement faire attention à une censure aussi indécente. Nous ne voyons même pas qu'il s'en soit plaint une seule fois à ceux des supérieurs et des confrères du père Maimbourg qu'il aimoit et qu'il estimoit le plus; et ce qu'il y eut de remarquable, c'est que le père Maimbourg s'attira également par ce procédé le blâme des Catholiques et des Protestans, tels que Bayle et Basnage.

voit que le Pape n'avoit pas encore imprimé le sceau de son approbation à l'ouvrage de Bossuet. Les ministres protestans se prévalurent de son silence pour répandre que toutes les *approbations* accordées à l'*Exposition* par tant d'églises particulières ne pouvoient rien *tant que l'oracle de l'Eglise de Rome n'auroit pas parlé*.

On pouvoit être surpris sans doute de les voir en cette circonstance attacher tant d'autorité au *silence de l'oracle de l'Eglise de Rome*, et en attacher si peu au suffrage unanime de toutes les autres églises. Cette espèce d'inconséquence paroissoit déroger à la rigueur de leurs principes accoutumés.

Mais ce *silence* même ne donnoit pas le droit de supposer que le saint Siége eût éprouvé la moindre inquiétude sur l'exactitude et la pureté de la doctrine exposée par Bossuet. C'étoit sous les yeux mêmes du Pape que l'ouvrage avoit été traduit en *italien*; que la *traduction* avoit été dédiée aux cardinaux de la *congrégation* chargée d'une manière spéciale, sous l'autorité et par l'autorité du Pape de veiller au maintien de la pureté du dogme qu'elle avoit paru revêtue de l'approbation d(plus savans théologiens de l'Eglise romaine, avec sceau du *maître du sacré Palais*, celui des offici(de la cour de Rome à qui elle impose l'obligat' la plus étroite de veiller à l'inviolabilité de la ! qu'enfin elle avoit été imprimée par les agens e' employés de l'Eglise romaine, et ce qui n'(pas moins remarquable, cette traduction avoit servé avec une telle fidélité le sens et les ex sions du texte original, qu'on n'avoit pas ' se permettre d'y apporter le moindre ch

ment sous prétexte d'une plus grande élégance.

On devoit donc conclure que, de l'aveu même du saint Siége, la doctrine de l'*Exposition* étoit conforme en toutes ses parties à la doctrine que professe l'Eglise romaine.

On pouvoit tout au plus présumer que les partisans exagérés des prétentions ultramontaines n'étoient pas entièrement satisfaits de la sage réserve et de l'exactitude scrupuleuse avec laquelle Bossuet avoit exposé ce que la foi nous ordonne de croire sur la primauté et l'autorité *du chef établi de Dieu pour conduire tout le troupeau dans ses voies.*

Mais il étoit digne de la haute sagesse et du profond jugement de Bossuet, « [a] de mettre l'au» torité du saint Siége dans les choses dont on est » d'accord dans toutes les églises catholiques. La » chaire de saint Pierre n'a pas besoin de disputes. » Ce que tous les Catholiques y reconnoissent » sans contestation suffit à maintenir la puissance » qui lui est donnée pour édifier, et non pour dé» truire. »

Il est certain que Bossuet désiroit vivement [b] » que son ouvrage passât naturellement par toutes » les approbations jusqu'à celle du Pape même, » qui devoit confirmer toutes les autres. »

S'il s'affligea du délai que mit le Pape à exprimer son sentiment personnel, il s'en affligea moins pour sa propre gloire, que pour l'intérêt même du saint Siége. Il croyoit avec raison l'avoir bien mieux servi en montrant le successeur de saint Pierre avec cette autorité douce et paternelle que

([a]) *Avertissement* de l'édition de 1679, par Bossuet lui-même; *ibid.* p. 31. — ([b]) *Ibid.* p. 15.

Jésus-Christ lui a donnée sous l'emblême *du pasteur,* pour maintenir l'unité dans toutes les parties de l'Eglise catholique, que s'il l'eût environné d'un faux éclat et de prérogatives exorbitantes, qui n'auroient servi qu'à justifier les folles déclamations de ses ennemis, et peut-être même à alarmer les princes de la catholicité.

Mais une circonstance particulière amena cet heureux résultat, qui a imprimé à l'*Exposition* de Bossuet tous les caractères d'autorité, et l'a placée au rang de ces ouvrages consacrés par une approbation universelle, où l'on trouvera dans tous les temps et dans tous les lieux les principes de la doctrine commune à tous les Catholiques.

On demandoit de tous côtés à Bossuet une traduction *latine* de l'*Exposition.* Il étoit convenable en effet qu'un ouvrage adopté par tant de nations qui parloient une langue différente ne fût pas exposé à être altéré par des traductions inexactes, et reçût l'empreinte ineffaçable de cette langue universelle qui sert encore de lien à toutes les nations civilisées.

Ce fut le célèbre abbé *Fleury* que Bossuet chargea de traduire l'*Exposition* en latin. Il suivit lui même cette *traduction* avec la sollicitude la p scrupuleuse, et il s'attacha surtout à ce qu'elle r dît fidèlement et mot pour mot le texte origina mettoit le plus grand prix à ôter aux Protes tout prétexte de supposer des adoucissemens o changemens quelconques.

XV. — Innocent IX approuve le livre de l'*Expos*

Bossuet fit présenter au Pape un exempla cette traduction *latine* par l'abbé de *Sair*

qui se trouvoit alors à Rome. *Innocent XI* chargea l'abbé de *Saint-Luc* de faire connoître à l'auteur *combien il en étoit satisfait*. Bossuet se crut obligé d'adresser directement au Pape ses remercîmens par une lettre du 22 novembre 1678, et il reçut en réponse un bref du 4 janvier 1679 [a], « *qui* » *renfermoit une approbation si expresse de son* » *livre, que personne ne pouvoit plus douter* qu'il » ne contînt la pure doctrine de l'Eglise et du saint » Siége. »

Le Pape disoit dans ce bref : « *Votre livre* DE » L'EXPOSITION DE LA FOI CATHOLIQUE, *qui nous a* » *été présenté depuis peu, contient une doctrine* » *et est composé avec une méthode et une sa-* » *gesse qui le rendent propre à instruire nette-* » *ment et brièvement les lecteurs, et à tirer des* » *plus opiniâtres un aveu sincère des vérités de* » *la foi.* »

Dans un second bref du 12 juillet de la même année (1679), le Pape répondant à une lettre de Bossuet, du 7 juin précédent, dans laquelle il lui avoit exprimé tous ses sentimens d'attachement, de respect et de dévouement pour le saint Siége, lui montre toute sa satisfaction d'avoir reconnu dans sa lettre « l'ancien esprit et les sentimens des saints » évêques de l'Eglise gallicane. »

Bossuet fit imprimer sous ses yeux, en 1679, une nouvelle *édition* de l'*Exposition*, et il plaça à la tête un *avertissement* qui a toujours été regardé comme un chef-d'œuvre de raisonnement et de dialectique; on y trouve la réfutation des deux

(a) *Avertissement* de l'édition de 1679, par Bossuet lui-même; *ibid.* p. 15.

ouvrages de la *Bastide* et de *Noguier*, et toutes les *approbations* solennelles que l'ouvrage avoit reçues dans toutes les églises catholiques, approbations couronnées si glorieusement par celle du Pape lui-même dans son bref du 4 janvier 1679 (1).

Jamais aucun ouvrage dogmatique n'avoit été inspiré par un sentiment plus noble que celui qui anima Bossuet lorsqu'il écrivit le livre de l'*Exposition*. Sa seule pensée, son seul désir, avoient été de réunir toutes les communions et toutes les sectes que le schisme de Luther et de Calvin avoit séparées de l'Eglise romaine, et dont la plupart ne professoient même plus la doctrine qui avoit servi de prétexte à leur séparation. Jamais on n'avoit tracé, pour atteindre une fin si salutaire, une voie plus digne de la sainteté du christianisme, ni plus convenable à la raison humaine.

On ne peut calculer le nombre des Protestans que ce seul livre ramena à la religion de leurs pères. Bossuet dut sans doute être flatté de tant d'approbations honorables que lui avoient accordées tout ce que l'Eglise comptoit alors de plus

(1) Après la révocation de l'*édit de Nantes*, on mit l'*Exposition* de Bossuet entre les mains de tous les *nouveaux convertis*. C'est ce qui détermina Bossuet à donner, en 1786, une *sixième édition*, dans laquelle il joignit aux *approbations* précédentes celle de l'assemblée de 1682, et le second bref d'Innocent XI, du 12 juillet 1679. C'est la dernière que Bossuet ait revue lui-même, et il la laissa dans l'état où depuis elle a toujours paru. Toutes les *éditions* imprimées dans la suite jusqu'à la *douzième*, que Bossuet vit encore paraître avant sa mort, ne furent que des réimpressions de la *sixième édition*. On ne comprend pas dans ces *douze éditions* celles de Lyon, de Toulouse, ni celles de tous les pays étrangers qui parurent même du vivant de Bossuet.

recommandable et de plus imposant. Mais ce qui dut le plus toucher le cœur d'un évêque tel que Bossuet, fut ce concours immense de Protestans de tous les rangs et de toutes les parties de l'Europe, qui, désabusés par son *Exposition*, venoient recevoir ses dernières instructions, et abjurer à ses pieds les préjugés et les erreurs de leur naissance (1).

XVI et XVII. — Bossuet est reçu à l'Académie française. — Son discours de réception.

L'Académie française s'étoit déjà empressée de recevoir Bossuet dans son sein; deux places seulement étoient devenues vacantes depuis qu'il avoit été nommé précepteur de Mgr le Dauphin. La mort de M. *de Péréfixe*, archevêque de Paris, avoit fait vaquer la première : des motifs de convenance lui donnèrent pour successeur à l'Académie M. de *Harlay*, qui venoit de lui succéder à l'archevêché de Paris. D'ailleurs, M. *de Harlay* avoit des talens et des qualités qui auroient suffi pour déterminer le choix de l'Académie, indépendamment de toute autre considération; et Bossuet se seroit affligé lui-même de devoir à la mort de M. *de Péréfixe*, qui lui avoit montré une affection si constante et si paternelle, le titre de son successeur à l'Académie.

(1) On trouvera aux *Pièces justificatives* du livre troisième, nº 1, le détail des singulières accusations que les ministres protestans intentèrent à Bossuet contre la première édition de son livre de l'*Exposition*. Mais, quelque intéressans que puissent être ces détails, nous avons cru devoir les renvoyer aux *Pièces justificatives*. Ils auroient suspendu trop longtemps la suite de son histoire.

La mort d'un abbé Duchâtelet (1), qui paroît avoir été un personnage assez obscur, fit vaquer une seconde place, et l'Académie mit un tel empressement à conquérir Bossuet, que dans son *discours* de réception, il crut devoir la remercier (a) « d'avoir abrégé en sa faveur ses formes et ses dé-» lais ordinaires; il semble même se plaindre d'a-» voir été privé par cette bonté particulière des » secours qu'il auroit pu espérer de la méditation » et du temps, pour parler dignement de sa recon-» noissance. »

Bossuet fut reçu à l'Académie le 8 juin 1671; on sait que la forme de ce genre de discours ne comporte guère ces grands mouvemens d'éloquence qu'on semble toujours attendre de Bossuet, et à cette époque l'usage les avoit circonscrits dans le retour périodique de quelques formules de respect et de reconnoissance pour les premiers protecteurs de l'Académie (2). Cependant on re-

(a) *Discours* de Bossuet à l'Académie française. *OEuvres de Bossuet*, tom. XLIII, pag. 26, édit. de Vers. *in*-8°.

(1) Il étoit de la même famille que *Haï Duchâtelet*, maître des requêtes sous Louis XIII, qui figura si indécemment dans le procès du maréchal de *Marillac*, et que le cardinal de Richelieu avoit assez affectionné.

(2) On peut remarquer que Bossuet ne parle en aucune manière de son prédécesseur, et n'en prononce pas même le nom. L'usage n'avoit pas encore consacré cette espèce de devoir funèbre. On peut remarquer aussi, en parcourant le recueil des *Discours de réception* à l'Académie, que M. *Huet*, reçu à l'Académie le 13 août 1674 à la place de M. *de Gomberville*, est le premier qui se crut obligé de donner des regrets et des éloges à la mémoire de son prédécesseur; il se borna à les exprimer en deux ou trois lignes. *Fléchier*, qui répondit à M. *Huet* en qualité de directeur, s'étendit un peu plus sur le panégyrique de M. *de Gomberville*.

connoît Bossuet à quelques traits qui lui échappent comme malgré lui, et qui ont en même temps le mérite de la diction, de la noblesse et de la convenance.

« La gloire de la France, dit Bossuet, est d'être » docte et conquérante, en ajoutant l'empire des » lettres à l'avantage glorieux qu'elle a toujours » conservé de commander par les armes; *et comme » les actions héroïques animent les grands écri- » vains, les grands écrivains vont remuer par le » désir de la gloire ce qu'il y a de plus vif dans » les grandes ames, qui ne sont jamais plus capa- » bles de ces généreux efforts par lesquels l'homme » est élevé au-dessus de ses propres forces, que » lorsqu'elles sont touchées de cette belle espérance » de laisser à leurs descendans, à leurs maisons, » à l'Etat, des exemples toujours vivans de leur » vertu et des monumens éternels de leurs mémo- » rables entreprises. L'éloquence seule peut im- » primer à ces monumens éternels ce caractère de » perfection que le temps et la postérité respec- » tent; mais l'éloquence est morte, toutes ses cou- » leurs s'effacent, toutes ses grâces s'évanouissent, » si l'on ne s'applique avec soin à fixer en quelque » sorte les langues et à les rendre durables; com- » ment peut-on confier des actions immortelles à » des langues toujours incertaines et toujours chan- » geantes?* »

Bossuet propose des règles justes et raisonnables pour soumettre les caprices de l'usage à une espèce d'autorité fondée sur la confiance due aux grands modèles.

« (*) L'usage, je le confesse, est appelé avec rai-

(*) *Discours* de réception; *ibid.* tom. XLIII, p. 26 et suiv.

» son le père des langues; le droit de les établir
» aussi bien que de les régler n'a jamais été dis-
» puté à la multitude; mais si cette liberté ne veut
» pas être contrainte, elle souffre toutefois d'être di-
» rigée, et l'Académie française peut être regardée
» comme un conseil réglé et perpétuel dont le cré-
» dit, établi sur l'approbation publique, peut ré-
» primer les bizarreries de l'usage, et tempérer les
» déréglemens de cet empire trop populaire. »

On voit dans la suite de ce discours combien Bossuet, qui paroît toujours si supérieur aux recherches du style, avoit étudié le véritable génie de la langue française, et le caractère que l'éloquence doit avoir en quelque langue que ce soit.

« La langue française, dit Bossuet à l'Académie,
» doit avoir la hardiesse qui convient à la liberté
» mêlée à la retenue, qui est l'effet du jugement et
» du choix. La licence doit être restreinte par les
» préceptes. *Mais toutefois vous prendrez garde*
» *qu'une trop scrupuleuse régularité, qu'une déli-*
» *catesse trop molle, n'éteignent le feu des esprits,*
» *et n'affoiblissent la vigueur du style.*

» C'est par vos soins et par vos écrits que la jus-
» tesse est devenue le partage de notre langue. Elle
» ne peut rien endurer ni d'affecté ni de bas. *Sortie*
» *des jeux de l'enfance et de l'ardeur d'une jeu-*
» *nesse emportée, formée par l'expérience et ré-*
» *glée par le bon sens, elle semble avoir atteint la*
» *perfection que donne la consistance.*

» Mais si vous voulez conserver au monde cette
» véritable éloquence, résistez à une critique im-
» portune, qui tantôt flattant la paresse par une
» fausse apparence de facilité, tantôt faisant la docte
» et la curieuse par de bizarres raffinemens, ne lais-

» seroit à la fin aucun lien à l'art, nous feroit re-
» tomber dans la barbarie; faites paroître à sa place
» une critique sévère mais raisonnable, et travaillez
» à vous surpasser tous les jours vous-mêmes, *puis-
» que telle est tout ensemble la grandeur et la foi-
» blesse de l'esprit humain, que nous ne pouvons
» égaler nos propres idées, tant celui qui nous a
» formés a pris soin de marquer son infinité.* »

A ce dernier trait on reconnoît l'empreinte du cachet de Bossuet. En nous montrant l'*infinité de Dieu* dans l'impossibilité où sont les hommes *d'égaler leurs propres idées*, il découvre dans un principe de littérature un principe de la plus haute philosophie. Et en effet, quelque perfection qu'on ait pu donner aux langues les plus riches et les plus harmonieuses, on est souvent arrêté par l'impossibilité de traduire et d'exprimer tout ce que l'on conçoit et tout ce que l'on sent. Cette impuissance des idiomes inventés par les hommes, ou qui leur ont été transmis, nous avertit sans cesse qu'il existe au dedans de nous un principe d'intelligence indépendant de tous les organes naturels et supérieur à leur action.

Bossuet remplit toute sa vie ses devoirs d'académicien avec la même assiduité qu'il apportoit à tous les emplois et à toutes les fonctions qui lui furent confiés pendant le cours de sa longue carrière. L'abbé de *Choisy* rapporte dans l'*éloge* qu'il prononça de ce grand homme, en présence de l'Académie, que Bossuet « *ne manquoit jamais d'assister
» aux assemblées publiques; qu'il venoit même
» souvent aux conférences particulières des aca-
» démiciens, et que tout savant qu'il étoit*, *il a dit*

» *plusieurs fois à ses confrères, qu'il trouvoit to*
» *jours parmi eux le plaisir et l'instruction.* »

Mais c'est surtout dans le système d'éducati
que Bossuet créa pour le fils de *Louis XIV*, qu'
le trouvera toujours fidèle à cette noble alliance
la religion, de la philosophie, de la morale, d
sciences et des lettres.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE DE BOSSUET.

LIVRE QUATRIÈME.

De l'Éducation de Mgr le DAUPHIN.



HISTOIRE
DE BOSSUET.

LIVRE QUATRIÈME.

De l'Éducation de Mgr le DAUPHIN.

Louis XIV, en nommant Bossuet précepteur de son fils, avoit obéi à l'inspiration de son ame et de son jugement. Le vœu public avoit prévenu son choix, et l'élévation de Bossuet fut un véritable triomphe pour tous les amis de la religion et des lettres; elle devint le présage et le garant de la protection éclatante que le monarque promettoit aux nobles efforts du génie et de la vertu.

Santeuil, qui, en qualité de *poète* [a], se croyoit en droit de lire dans l'avenir, avoit prédit le choix de Louis XIV, avant même qu'il fût déclaré; et il consigna cette prédiction dans une *pièce* de vers qu'il adressa à Bossuet lui-même. Fier de s'être montré le prophète des destinées d'un grand homme, le *poète* semble reprocher au prélat le modeste dédain avec lequel il s'étoit refusé à ses présages (1).

(a) *Vates.*

(1) *Ridebas nuper plaudentes inter amicos,*
Præsagâ dum mente augur mea musa canebat
Te fore Delphini, sic Rege volente, magistrum;

Bossuet chercha toute sa vie à s'environner d'hommes de mérite. Transporté à la Cour, il devint pour les autres ce qu'on avoit été pour lui dans sa première obscurité, si un tel mot peut se placer à la suite du nom de Bossuet.

On compte parmi ses amis *Pélisson*, *Renaudot*, l'abbé *Fleury*, *Cordemoi*, *la Bruyère*, *Malezieux*, *Valincourt*, *Saurin*, *Sauveur*, *Varignon*, *Winslou*, *Dodart*, *Tournefort*, dont les noms ornent pour la plupart les plus belles pages des éloges de *Fontenelle*, et quelques autres moins célèbres, quoique non moins estimables, tels que l'abbé de *Varens*, l'abbé de *Saint-Luc* et l'abbé de *Broue*, depuis évêque de Mirepoix.

On voit la plupart d'entre eux former à Bossuet une espèce de Cour, au milieu même de la Cour de *Louis XIV*. Ils n'étoient pas tous attachés à l'éducation du Dauphin; mais ils furent presque tous appelés par Bossuet pour y remplir des fonctions du même genre auprès de M. le duc *du Maine* et de M. le comte de Toulouse, fils de Louis XIV.

I. — Études de Bossuet pour l'éducation de Mgr le Dauphin.

En se chargeant de l'éducation du fils de Louis XIV, Bossuet conçut un plan d'éducation

Promissumque diu nunc fata reposcere nostra;
Et, præsul, nil de te ausus præsumere quicquam;
Ridebas vana auguria et mendacia vatum,
Et tamen hanc sortem meritis ingentibus imples.

Santeuil publia cette pièce de vers en 1670, au moment même de la nomination de Bossuet; il la fit paroître en 1698 avec quelques légers changemens. *Voyez* les *OEuvres de Santeuil*, tome 1er, édition de 1729.

digne d'un tel père, digne d'un tel instituteur, digne du siècle où il vivoit.

Pour s'y préparer, il se livra à une étude approfondie de l'antiquité grecque et latine. Poètes, orateurs, philosophes, historiens, tous les monumens d'Athènes et de Rome repassèrent sous les yeux de Bossuet; il se pénétra de leur caractère, de leur manière et de leur style, et il est peut-être le seul qui ait donné à la langue française quelque chose de ce génie antique qu'il est si difficile de transporter dans les langues modernes.

Nous avons déjà parlé de son enthousiasme pour *Homère*. Il le plaçoit au-dessus de tous les poètes et de tous les orateurs, et il ne prononçoit jamais son nom sans dire *le divin Homère*. La lecture de ses ouvrages étoit dans sa jeunesse la diversion la plus agréable aux études graves et sérieuses qui remplissoient sa vie. Il étoit facile de reconnoître combien il en étoit pénétré par l'espèce de charme qu'il trouvoit à ramener souvent ses entretiens sur les beautés inépuisables de ce grand poète. Bossuet savoit par cœur presque toute l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Il en récitoit quelquefois de longs fragmens avec la même facilité que les vers de *Virgile* et d'*Horace*, qui étoient restés gravés dans sa mémoire depuis sa première jeunesse [a]. Bossuet, devenu évêque de Meaux, se trouvoit un jour à Germigny avec l'évêque d'Autun (Gabriel de *Roquette*); on parloit d'*Homère*, et tout-à-coup, s'abandonnant à son enthousiasme ordinaire, il récita un des plus beaux morceaux de l'*Iliade*, avec cette chaleur que le génie et le feu du chantre d'Achille allumoient toujours dans son ame et dans

(a) Mts. de Ledieu.

son imagination. Bossuet, observant l'espèce de surprise et d'admiration de l'évêque d'Autun, lui dit: *Quelle merveille qu'après avoir enseigné tant d'années la grammaire et la rhétorique....* — *Et dans quel collége?* demanda bonnement l'évêque d'Autun : *A Saint-Germain et à Versailles,* répondit Bossuet en souriant; et il lui conta à cette occasion avec une sorte de satisfaction, « que pendant » l'éducation de Mgr le Dauphin, il étoit si plein » d'*Homère,* qu'il en récitoit souvent des vers en » dormant; que souvent même il s'éveilloit par la » forte attention qu'il apportoit à les réciter, comme » on s'éveille au milieu d'un songe dont on est » agréablement frappé. »

Ce fut dans un de ces enchantemens passionnés pour *Homère,* que son imagination fut si vivement touchée des malheurs d'Ulysse, qu'il fit encore tout endormi le vers suivant :

Τοῖς δογοχοῦσιν αχθον ἔγιχόλόγος.
Tout est à charge aux malheureux, même leur pensée.

Virgile et *Horace* ne lui étoient pas moins familiers. Il n'alloit jamais à la campagne sans *Virgile.* Il ne cessoit de vanter la douce mélodie de ses vers, et un exemple, emprunté des *Eglogues* ou des *Géorgiques,* venoit confirmer l'impression qu'il ressentoit et qu'il communiquoit à tous ceux qui l'entendoient parler de ce poète inimitable. C'étoit surtout à *Germigny,* en se promenant sur les bords de la rivière qui en arrosoit les jardins, que Bossuet se plaisoit à rappeler ces peintures touchantes que *Virgile* a retracées tant de fois des plaisirs si purs et si vrais que l'on goûte à la campagne, à l'aspect de la nature dans toute sa pa-

rure et sa richesse. C'est là qu'ayant le modèle et le tableau sous les yeux, il sembloit goûter avec encore plus de douceur tout le charme des vers de *Virgile*.

On ne sera pas sans doute surpris de la préférence qu'il lui accordoit sur *Horace* ([a]). « Il ne » pouvoit approuver la licence d'*Horace*, *qui*, di- » soit-il, *se donne pour stoïcien, et se montre trop* » *souvent cynique*. Rarement il en citoit des vers, » si ce n'étoit ceux où il peint les hommes, les » âges de la vie, la diversité des caractères. *Ho-* » *race*, ajoutoit Bossuet, *laisse échapper les plus* » *beaux vers, lorsqu'il s'excuse de n'en savoir pas* » *faire*. »

On aura peut-être de la peine à se persuader que Bossuet ait voulu reprendre lui-même ses études de *grammaire*, pour épargner à son élève ce que ces premiers élémens ont de plus pénible et de plus rebutant. Mais on a retrouvé parmi ses papiers ([b]) « des *notes* écrites de sa main sur la force et le jeu » conjonctions et des particules indéclinables, sur » l'usage d'un grand nombre de mots latins pris en » sens propre en des significations tout-opposées par » les meilleurs auteurs, dont il rapportoit les exem- » ples en preuve. »

L'abbé *Ledieu* ajoute que Bossuet avoit composé lui-même une *grammaire latine* pour Mgr le Dauphin (1).

([a]) Mts. de Ledieu. — ([b]) *Ibid.*

(1) L'abbé Ledieu nous apprend encore que Bossuet avoit composé une *fable* dans le goût de Phèdre, dont il avoit cherché à imiter la simplicité et la clarté, autant que des modernes peuvent se rapprocher de ces inimitables modèles; et que l'ayant montrée à quelques-uns de ses amis,

Il possédoit si parfaitement la langue latine, que toutes les fois que l'on disputoit devant lui sur le sens de quelque mot, il mettoit fin à toutes les discussions, et tranchoit sur-le-champ la difficulté par des exemples et des autorités empruntés de *Térence*, de *Virgile*, d'*Horace*, de *Phèdre*, dont il estimoit singulièrement la pureté de style: tant il avoit présens à l'esprit tous les auteurs du siècle d'Auguste! Il avoit acheté exprès toutes les éditions appelées *Variorum*, pour se livrer à un examen suivi du style des écrivains de ce beau siècle; et on observa qu'il n'y avoit pas une seule page de ce recueil qui ne fût marquée de son crayon.

II. — De la *lettre* de Bossuet au pape Innocent XI sur l'éducation de Mgr le Dauphin.

L'histoire des travaux de Bossuet pour l'éducation de Mgr le Dauphin est facile à écrire; Bossuet l'a écrite lui-même; il l'a consignée dans une *lettre* adressée au pape *Innocent XI*. Ce pontife avoit jugé qu'il importoit à la gloire de tous les princes, au bonheur des peuples et à l'intérêt de la religion, de conserver un monument durable du système d'instruction qu'un tel instituteur avoit adopté et suivi pour l'éducation du fils et de l'héritier d'un monarque qui étoit alors au plus haut degré de gloire et de prospérité. C'étoit en 1679, à l'époque de la paix de Nimègue, et au moment où l'éducation de Mgr le Dauphin alloit finir. A la prière

sans leur dire qu'il en étoit l'auteur, ils avoient cru de bonne foi qu'elle appartenoit à quelque écrivain de l'antiquité. Nous n'avons point retrouvé cette fable parmi nos *manuscrits*.

nnocent XI*, Bossuet lui adressa cette lettre si éressante, qu'on relit toujours avec une nouvelle niration.

Elle est écrite en latin, et Bossuet l'intitula :

DE INSTITUTIONE LUDOVICI DEPHINI,

LUDOVICI XIV FILII,

AD INNOCENTIUM XI,

PONTIFICEM MAXIMUM.

Mais un trait particulier du caractère de Bossuet, st que, satisfait d'avoir obéi au vœu du pontife, l'imagina seulement pas de donner aucune pucité à un écrit qui est un de ses plus beaux titres gloire, et qui est le plus magnifique plan de l'écation d'un prince. Cette *lettre* ne fut connue après sa mort; et ce fut l'abbé Bossuet, son ne-1, qui la fit imprimer en 1709, en publiant pour première fois le célèbre ouvrage de son oncle, la *litique tirée des propres paroles de l'Ecriture nte.* Il fit plus; il en fit hommage à l'élève même Bossuet, au Dauphin, qui vivoit encore, et qui voit pu démentir la fidélité du récit de son éduion, si son instituteur n'en avoit pas été l'histon exact et sincère.

Nous avons d'ailleurs sous nos yeux, dans les *nuscrits* qui nous ont été confiés, les preuves écusables de la vérité de chaque fait, de chaque constance, et des plus petits détails rapportés is cette *lettre*. Tous les *extraits* que nous avons la main de Bossuet, et de celle de M[gr] le Dau-n, attestent l'étendue du plan que l'instituteur oit proposé, l'application constante qu'il ap-ta à le suivre, et les recherches immenses aux-

quelles il s'étoit livré pour en accélérer l'exécution. Nous n'exagérons point en disant que les seuls *extraits* originaux formeroient la matière de plusieurs volumes.

« (*a*) Aussitôt que Dieu eut donné un fils à » Louis XIV, écrit Bossuet à INNOCENT XI, il ré» solut de le former de bonne heure au travail et » à la vertu, pour ne pas l'abandonner à la mol» lesse où tombe nécessairement un enfant qui » n'entend parler que de jeux, et qu'on laisse trop » long-temps languir parmi les caresses des femmes » et les amusemens du premier âge. Il voulut que, » dès sa plus tendre jeunesse, et pour ainsi dire » dès le berceau, il apprît premièrement la crainte » de Dieu, *qui est l'appui de la vie humaine, et* » *qui assure aux rois mêmes leur puissance et* » *leur majesté.* Il voulut ensuite qu'il fût orné de » toutes les sciences convenables à un grand prince » pour gouverner et maintenir un royaume tel » que la France, et qu'il se familiarisât de bonne » heure avec ces connoissances utiles et agréables » qui contribuent à perfectionner l'esprit, à don» ner de la politesse et à se concilier l'estime des » hommes éclairés.

» En un mot, le vœu le plus cher de Louis XIV » a été d'ajouter à sa gloire celle de se voir survi» vre dans un fils digne d'être proposé pour mo» dèle à la jeunesse, pour exemple à la nation, et » pour protecteur à tous les amis de la vertu, des » sciences et des lettres. »

Pour se concilier l'attention du jeune prince et obtenir sa confiance, Bossuet s'attacha d'abord à

(*a*) *Œuvres de Bossuet*, tom. XXXIV, p. 2, édit. de Vers. *in*-8°.

l'intéresser, et à l'accoutumer à son langage et à ses manières, en évitant de lui présenter l'appareil prématuré d'un travail trop pénible et d'études trop sèches et trop décourageantes (a). Il se borna dans les premiers temps à l'entretenir de récits et d'histoires appropriés aux circonstances du moment, et à captiver son esprit par des fables ingénieuses qui excitoient et piquoient sa curiosité. Par cette espèce d'appât, qui séduit toujours les enfans, il cherchoit à lui inspirer peu à peu le goût de la littérature et l'attrait de l'étude.

Il portoit son assiduité auprès de son élève, jusqu'à se trouver tous les soirs à son coucher, pour l'endormir par quelque récit agréable.

III. — Études de Mgr le Dauphin.

Il ne voulut se reposer sur personne du soin de surveiller les études du jeune prince. Il faisoit lui-même toutes les leçons et se chargeoit des plus petits détails de son éducation littéraire.

Il auroit pu sans doute s'en rapporter avec confiance à deux hommes tels que le savant *Huet* et M. de *Cordemoi*, dont l'un étoit *sous-précepteur*, et l'autre *lecteur* du jeune prince. Mais Bossuet crut qu'il étoit important d'accoutumer son élève à la même personne, aux mêmes manières, à la même méthode d'instruction.

IV. — Sur la religion.

On doit bien penser que Bossuet s'appliqua surtout à graver profondément dans le cœur du Dauphin les sentimens et l'amour de la religion; chaque jour l'instruction sur la religion précédoit

(a) Mts. de Ledieu.

toutes les autres études : il avoit composé un *Catéchisme* destiné uniquement à l'instruction chrétienne du jeune prince, et il y avoit joint des formules de *prières* qui convenoient d'une manière plus particulière à un prince appelé à régner. Il vouloit ainsi l'accoutumer à se placer sans cesse sous la main de Dieu, et à lui demander, dans toute la sincérité d'un cœur pur et vertueux, ces heureuses et utiles inspirations qui apprennent à concilier avec les principes invariables de la justice et de la morale chrétienne les maximes si incertaines de la politique et de la sagesse humaine.

L'étude du soir et du matin commençoit chaque jour par la lecture d'un chapitre de l'Ecriture sainte. « (a) Le prince demeuroit découvert tout » le temps que duroit cette lecture, et apprenoit ainsi à l'écouter avec un respect religieux. » Si pendant la lecture de l'Evangile le jeune » prince paroissoit distrait ou préoccupé, son instituteur lui ôtoit aussitôt le livre des mains, pour » l'avertir qu'on ne devoit écouter une pareille » lecture qu'avec le profond respect dû à Dieu qui » l'avoit inspiré, et aux vérités sacrées qui y sont » contenues.

» Dans l'explication des livres sacrés, Bossuet » prévenoit son élève que ces livres renfermoient » beaucoup de choses qui passoient son âge, et » beaucoup même qui passoient l'esprit humain; » qu'elles y étoient placées pour humilier l'amour-» propre des hommes et exercer leur foi, mais que » leur divin auteur a laissé dans l'Eglise qu'il a

(a) Lettre de Bossuet à Innocent XI. *OEuvr. de Bossuet*, tom. XXXIV, p. 6 et 12, édit. de Vers. *in*-8°.

» fondée une interprète nécessaire et infaillible de » toutes les vérités qui suffisent à la règle des » mœurs, à l'exercice de la foi, à la pratique des » vertus et à l'accomplissement de tous les devoirs » que Dieu exige de chaque homme. »

Bossuet rédigea pour Mgr le Dauphin des instructions particulières sur la *pénitence* et sur la *première communion*. Elles lui parurent dans la suite à lui-même si utiles et si convenables pour tous les états et toutes les conditions, qu'étant devenu évêque de Meaux, il les fit imprimer pour l'usage des fidèles de son diocèse sous le titre de *Prières ecclésiastiques du diocèse de Meaux*. Il eut seulement attention d'en retrancher tout ce qui ne pouvoit concerner que le prince à qui elles avoient été d'abord destinées.

Aussitôt que Bossuet jugea son élève capable d'attacher un sens aux expressions morales, « (a) il » ne cessa de lui répéter les mots *piété, bonté* et » *justice*, en lui montrant les rapports que ces trois » qualités ont entre elles, et toutes les conséquences » qui en émanent dans l'ordre de la religion et dans » celui du gouvernement.

V. — Sur la grammaire.

» Il s'appliqua également à lui faire connoître la » propriété des termes, et l'élégance de la diction » dans l'usage de la langue latine et de la langue » française.

» Par cette méthode qui exclut ce qu'une étude » minutieuse de la grammaire présente ordinairement de trop rebutant pour les enfans, le jeune » prince étoit parvenu à entendre facilement les

(a) Lettre de Bossuet à Innocent XI; *ibid.* p. 8.

» auteurs latins. Cette disposition fut encore favo-» risée par l'habitude qu'on lui fit contracter d'ap-» prendre par cœur les morceaux les plus agréables » des meilleurs écrivains dans les deux langues, et » surtout des poètes. »

Bossuet voulut aussi éviter un inconvénient trop commun dans toutes les éducations publiques et dans presque toutes les éducations particulières, celui de ne faire connoître les auteurs que par fragmens ou morceaux détachés. « (a) Il faisoit lire à » Mgr le Dauphin chaque ouvrage en entier, de » suite et comme tout d'une haleine, afin qu'il » s'accoutumât peu à peu, non à considérer chaque » chose en particulier, mais à découvrir le but, » l'ensemble et l'enchaînement de toutes les parties » d'un ouvrage. »

VI. — Sur les auteurs latins.

On doit comprendre facilement que Bossuet ne s'étoit prescrit cette méthode que pour les ouvrages des anciens qui n'excédoient pas une certaine étendue, tels que *Virgile*, *Horace* et *Térence*; quelques *oraisons* et quelques traités *philosophiques* de *Cicéron*, et pour les historiens, *César* et *Salluste*.

On voit par la manière dont Bossuet s'exprime sur *César*, combien il admiroit le génie de cet homme extraordinaire, qui avoit tant de vices et de vertus, et qui n'avoit pas un défaut. Il le représente « (b) comme un excellent maître pour » faire de grandes choses et pour les écrire; il le » suit dans toutes ses marches; il le voit choisir la » position de ses camps, ranger ses troupes en ba-

(a) Lettre de Bossuet à Innocent XI; *ibid.* page 18. — (b) *Ibid.*

» taille, saisir d'un coup d'œil le plan d'une atta- » que, l'exécuter avec la rapidité de la foudre; » louer et châtier toujours à propos ses soldats, les » exercer constamment au travail et à la discipline; » les tenir toujours en haleine; enflammer leur » courage par l'assurance de la victoire; conduire » ses armées sans jamais porter la désolation dans » les pays qu'elles parcouroient; les soumettre au » joug d'un ordre invariable; s'assurer de la fidélité » de ses alliés par la confiance qu'il leur inspiroit » en sa seule parole; changer ses plans d'attaque et » de défense selon les temps et les lieux, et selon le » génie des ennemis qu'il avoit à combattre; affecter » quelquefois de la réserve et de la circonspection; » mais déployer le plus souvent une activité qui » ne laissoit à l'ennemi surpris, ni le temps de dé- » libérer, ni celui de fuir; toujours humain et » généreux après la victoire, toujours inexorable » pour ceux qui avoient trompé sa clémence, ap- » porter dans le gouvernement des peuples soumis » une douceur et une modération qui leur faisoient » aimer sa victoire même, et lui garantissoient leur » fidélité. »

A ce portrait si brillant de *César* succède, sous des couleurs plus douces et plus sensibles, celui de *Térence*. Il peint les avantages et les agrémens « (a) qu'on reçoit des vives images de la vie hu- » maine, qui passent devant les yeux en lisant *Té- » rence*. » Dans ce tableau trop fidèle de la société, et surtout des passions et des erreurs de la jeunesse, Bossuet faisoit remarquer à son jeune élève « les » mœurs et le caractère de chaque âge et de chaque » passion retracés par cet admirable peintre avec

(a) Lettre de Bossuet à Innocent XI; *ibid.* p. 18 et suiv.

» tous les traits convenables à chaque personnage,
» des sentimens toujours naturels, enfin cette grâce
» et cette bienséance que demandent ces sortes
» d'ouvrages. »

Mais, malgré sa prédilection pour *Térence*, Bossuet ne se montroit pas moins sévère à son égard en prémunissant le cœur et l'esprit du jeune Dauphin « contre la licence avec laquelle il s'est quel-
» quefois exprimé, et cet abandon de sentiment qui
» n'est pas sans danger par les impressions qu'il
» peut faire naître ou laisser. »

C'est à cette occasion que Bossuet croit devoir s'élever avec une juste sévérité contre des auteurs modernes « qui, éclairés de toutes les lumières du
» christianisme, sont encore bien moins excusables
» que *Térence* de n'avoir pas su se renfermer dans
» des bornes qu'il avoit au moins respectées, et
» n'ont pas rougi de s'abandonner à une licence
» d'images et d'expressions qui doit nécessairement
» porter la plus funeste atteinte aux mœurs et aux
» bienséances. »

Nous ne pouvons offrir une preuve plus simple et plus certaine de l'attention que mit Bossuet à faire connoître au Dauphin les chefs-d'œuvre des auteurs latins, qu'en disant que nous avons sous nos yeux des versions, toutes écrites de la main du jeune prince, des plus beaux ouvrages oratoires de *Cicéron*, tels que ses *Catilinaires*, ses *Oraisons* pour *Marcellus* et pour *Ligarius;* son Traité de la *Vieillesse*, et l'Histoire de *la guerre de Jugurtha* par *Salluste*.

VII. — De la géographie.

L'étude de la géographie ne fut qu'un jeu pour

» maître et pour le disciple. Bossuet la lui montroit « (a) en voyageant avec lui sur les cartes, tan-
» tôt en suivant le courant des fleuves, tantôt rasant
» les côtes de la mer, et allant terre à terre; puis
» tout d'un coup, cinglant en haute mer, on recon-
» noissoit les ports et les villes fameuses dans les
» temps anciens et modernes; on examinoit leurs
» monumens les plus célèbres; on étudioit leurs
» mœurs, et on s'arrêtoit dans les pays les plus cé-
» lèbres pour connoître les mœurs opposées de tant
» de peuples divers. »

VIII. — Sur l'histoire générale.

Ces études préliminaires et indispensables conduisirent le jeune Dauphin à celle de l'histoire, que Bossuet appelle *la maîtresse de la vie humaine et de la politique*. Mais il ne crut pas devoir perdre des années courtes et précieuses à donner à son élève une connoissance approfondie et trop détaillée de toutes les parties de l'histoire ancienne. Il se contenta de les placer sous un point de vue général, selon le plan qu'il a si magnifiquement exécuté dans son *Discours sur l'Histoire universelle*.

Pour prévenir la confusion qu'auroit pû laisser dans son esprit cette succession rapide de rois, de peuples, de victoires, de défaites, de triomphes, de catastrophes, de naissance et de chute des empires, Bossuet apporta une attention particulière à attacher au récit des événemens les plus importans de l'histoire ancienne des tables correspondantes pour la *chronologie* et la *géographie*, qui ne peuvent et qui ne doivent jamais être séparées d'une étude quelconque de l'histoire. A la fa-

(a) Lettre de Bossuet à Innocent XI; *ibid.* p. 22.

veur de la table chronologique, le Dauphin retrouvoit l'époque précise des événemens dont il venoit d'entendre le récit, et la table géographique retraçoit en même temps à ses yeux le théâtre où ces grandes scènes s'étoient passées. C'est ainsi qu'en se prêtant un mutuel appui, l'*histoire*, la *chronologie* et la *géographie* peuvent offrir pour les temps anciens le degré de clarté, de certitude et d'intérêt qui doit suffire à l'instruction du plus grand nombre des hommes, et surtout aux princes, que des soins plus importans dispensent des recherches de l'érudition.

Il suivit à peu près le même plan pour l'histoire moderne générale depuis la chute de l'empire romain. On est étonné du travail immense auquel il ne craignit pas de se livrer lui-même, pour réduire sous la forme d'un précis clair et satisfaisant toutes les parties de l'histoire moderne sur lesquelles il jugeoit inutile à l'instruction de son élève de s'appesantir avec trop de détails (1).

XI. — Sur l'*Histoire de France*.

Mais la partie de l'histoire qui devint le principal objet des études du Dauphin, fut celle de l'empire qu'il étoit appelé à gouverner. En considérant tous les matériaux que Bossuet avoit réunis pour donner à cette partie de son instruction tous les développemens dont elle étoit susceptible,

(1) Nous avons sous les yeux de nombreux extraits faits par Bossuet lui-même, de l'*Histoire de l'empereur Maurice*, par *Théophylacte*; de l'*Histoire mêlée* de *Procope*; de Jean *Comnène*, par *Nicetas*; d'Alexis *Comnène*, par Anne *Comnène*, sa fille; de Jean *Paléologue* et de Jean *Cantacuzène*, par *Cantacuzène*; et *des empereurs Andronic*, par le même *Cantacuzène*.

on seroit tenté de croire que l'étude de l'histoire de France avoit été jusqu'alors sa seule étude.

Il faisoit lui-même des *extraits* des ouvrages imprimés ou *manuscrits* les plus importans. Lorsque ces ouvrages étoient généralement connus, il en confioit la rédaction aux personnes qu'il en croyoit le plus capables; mais il leur traçoit le plan qu'elles devoient suivre, pour ne conserver dans leurs *extraits* que des objets dignes de fixer l'attention de son élève; il les soumettoit ensuite à sa révision, et il y attachoit des *notes* où il rappeloit les témoignages des autres historiens qui avoient traité les mêmes points d'histoire. Il confrontoit, pour ainsi dire, tous ces témoins, dont les récits sont destinés à fixer l'opinion de la postérité; il relevoit leurs contradictions, réformoit leurs erreurs, et démêloit la vérité à travers leurs préjugés (1).

(1) Nous avons entre les mains les *extraits* que Bossuet avoit ainsi recueillis de *Monstrelet*, de *Belleforêt*, de *Christine de Pisan*, d'*Auton*, de *Godefroy*, de *Saint-Gelais*, de *Comines*, de *Seissels*, de *Villars*, de *Guichardin*, de *Davila*, de *de Thou*, de *Matthieu*.

Nous avons remarqué que les *extraits* de *Monstrelet* et de *de Thou* sont chargés d'un grand nombre de *notes* écrites de la main de *Bossuet*, et conçues dans cet esprit d'exactitude et de critique qui peut seul donner de l'intérêt et de l'autorité à l'histoire.

En écrivant le récit de l'éducation de Mgr le duc *de Bourgogne*, dans l'*Histoire de Fénelon*, nous avons déjà montré notre étonnement de ce qu'il n'y est jamais question de l'*Histoire de Mézerai*. Bossuet n'en parle pas davantage dans le récit des études de Mgr le Dauphin sur l'*Histoire de France*, et nous avons cru pouvoir attribuer ce silence si remarquable aux préventions qu'avoient inspirées à Louis XIV et à ses ministres quelques maximes que *Mézerai* avoit répandues,

Personne n'a peut-être jamais possédé la science de l'histoire dans son ensemble et dans ses détails au point où Bossuet a porté cette partie si intéressante des connoissances humaines. Ce n'est pas seulement la suite des faits qu'il a le talent d'enchaîner les uns aux autres dans un ordre qui les rend toujours présens à l'esprit; ce n'est pas seulement cette grande et majestueuse conception qui domine dans ces vastes tableaux de l'histoire où il représente l'action invariable d'une providence qui élève et qui abaisse des grandeurs et des puissances de quelques jours pour accomplir des pensées éternelles; il faut encore admirer en lui cette critique toujours impartiale et exacte que demande l'étude de l'histoire pour trouver la vérité au milieu des incertitudes et des passions qui corrompent trop souvent les jugemens des historiens.

C'est cette habitude d'une sage et savante critique, qui a servi si puissamment Bossuet lorsqu'il a eu à appliquer les témoignages de l'histoire à des questions souvent étrangères à l'histoire, telles que celles de la théologie, de la philosophie et de la théorie générale de la politique.

Parmi les *extraits* des *manuscrits* relatifs à l'histoire de France, qu'il avoit demandés aux savans préposés à la garde des *manuscrits* de la Bibliothèque du Roi, on en trouve plusieurs remarquables

dans son *Histoire, sur l'origine, la nature et la législation des impôts.* Ce fut ce motif qui porta Colbert à lui supprimer sa pension; et il est assez vraisemblable que ni Bossuet ni Fénelon ne crurent convenable de recommander à leurs élèves la lecture d'un historien dont les principes paroissoient en opposition avec ceux du gouvernement.

par l'attention que l'on avoit eue de réunir tout ce qui pouvoit servir à l'instruction du jeune prince sur les points les plus curieux de la législation, des mœurs, des usages, et de l'esprit général de chaque siècle; il avoit surtout recommandé qu'on fît connoître ces détails toujours intéressans qu'on a reproché à la plupart des historiens d'avoir trop souvent négligés (1).

De tant d'ouvrages imprimés ou *manuscrits* sur l'histoire de France, Bossuet se borna à faire lire au Dauphin les plus beaux endroits de Philippe de *Comines*, et du *Bellay*, dont le style n'étoit point encore trop vieilli. Il ne voulut pas même mettre entre ses mains le précis du travail immense qu'il avoit préparé; mais il imagina la méthode qu'il crut la plus propre à graver dans sa mémoire toutes les parties de ce vaste tableau, et à faire entendre à son ame les leçons de justice, de sagesse, de mo-

(1) Dans un *mémoire* fourni à Bossuet sur le règne de Charles VIII, le garde des *manuscrits* observe qu'il n'existe à la Bibliothèque du Roi que très-peu de *mémoires* sur le règne de ce prince. Il donne l'*extrait* de ce petit nombre de *manuscrits*, et il fait remarquer, avec raison, comme un trait assez singulier, que Charles VIII, en partant (en 1494) pour son expédition d'Italie et la conquête du royaume de Naples, laissa Mgr le Dauphin, son fils unique, au château d'Amboise, sous le gouvernement de ses chambellans et de Mme de *Bussières-Basoges*, sa gouvernante. On voit que dans les lettres que Charles VIII leur écrivoit souvent, ce prince ne donnoit d'autre titre au Dauphin son fils que celui de *monsieur l'Ecuyer*, qualification qui peut paroître bien modeste pour le fils unique du Roi et pour l'héritier de la couronne, et qui étoit probablement fondée sur les règles et les usages de la *chevalerie*. Ce jeune Dauphin mourut avant le Roi son père.

rale et de piété, que tous les hommes doivent chercher dans l'étude de l'histoire.

Tous les matins, il récitoit de vive voix au Dauphin une suite de faits et de réflexions qu'il présumoit pouvoir se graver dans sa mémoire, sans trop la fatiguer ni la charger. Il lui faisoit immédiatement répéter ce récit, pour se convaincre de l'attention et de la fidélité avec laquelle il avoit saisi sa narration. Le jeune prince employoit ensuite quelques heures à l'écrire en *français*, et il la traduisoit en *latin*.

Le sujet d'un pareil travail devoit intéresser vivement le successeur et l'héritier de tant de rois dont il écrivoit l'histoire, et le familiarisoit en même temps avec la langue française et la langue latine. Bossuoit corrigeoit ensuite la version française et la version latine, et tous les *samedis* Mgr le Dauphin relisoit tout ce qu'il avoit composé pendant la semaine.

Cet ouvrage croissant ainsi avec le temps, on le divisa en *livres*. L'assiduité avec laquelle il fut suivi conduisit cette *Histoire de France* jusqu'au règne de *Charles IX* inclusivement; mais la version *latine* finit avec le règne de *Louis XI*. Il crut alors, comme il l'écrit au pape *Innocent XI*, son élève assez avancé dans la langue latine, pour être dispensé d'un genre de travail qui employoit des momens précieux; il voyoit approcher l'époque où alloient expirer ses fonctions auprès de Mgr le Dauphin, et il se proposoit de conduire ces essais sur l'histoire de France jusqu'aux temps où elle pouvoit se rattacher aux événemens dont le jeune prince étoit lui-même contemporain; mais son vœu ne put être rempli.

Nous avons sous les yeux les *manuscrits originaux* de cette suite de *thèmes* sur l'*Histoire de France* dictés par Bossuet au fils de Louis XIV. La version *latine* et la version *française* sont entièrement écrites par Mgr le Dauphin, et portent de nombreuses corrections et des additions très-considérables de la main de Bossuet; monument bien respectable sans doute du zèle d'un tel instituteur.

On ne doit pas considérer un pareil abrégé d'histoire comme un ouvrage de Bossuet (1), puisqu'il n'étoit en effet que le résultat des compositions de son élève; c'étoit le nom du jeune prince, et non pas le grand nom de Bossuet, qui devoit paroître à la tête de cet essai historique, si on l'avoit publié, comme il paroît en effet qu'on en avoit eu l'intention. Le style, la forme, les réflexions même, n'ont rien qui surpasse l'intelligence et les moyens d'un jeune homme inspiré et dirigé par un esprit sage et éclairé.

Lorsque Bossuet a voulu révéler lui-même aux hommes les grandes leçons de l'histoire, on sait comment il s'est élevé à la hauteur d'un tel sujet. Le *Discours sur l'Histoire universelle* est la plus magnifique expression de l'éloquence transportée dans l'histoire.

Cependant il est très-vrai de dire qu'il a indiqué la véritable manière d'apprendre l'histoire à un jeune prince pendant sa première éducation, pour lui inspirer le désir et le besoin d'en faire dans la suite une étude plus approfondie.

(1) On ne conçoit pas comment on a imaginé d'insérer cette *Histoire de France* dans la collection des *Œuvres de Bossuet*.

Il avoit évité de s'appesantir sur les premiers âges de la monarchie, qui ne pouvoient lui présenter aucun intérêt, ni aucun sujet d'une instruction utile. Mais en entrant dans la troisième race, il commence à mêler des réflexions dignes d'attirer l'attention de son élève.

Le mérite de l'extrême exactitude qui se fait remarquer dans ce précis historique, atteste l'exactitude scrupuleuse qu'il avoit apportée dans la comparaison et dans la discussion des témoignages des historiens sur tous les faits importans.

Cet ouvrage a encore un mérite qui honore son caractère, celui de l'impartialité et d'une justice exacte et sévère. On voit que Bossuet s'étoit dit à chaque instant, que ni sa qualité d'évêque, ni le rang du jeune prince qu'il étoit appelé à instruire, ne pouvoient ni ne devoient le dispenser de parler toujours le langage de la vérité. C'étoit la plus forte leçon qu'il pût donner à son élève; c'étoit lui prononcer d'avance le jugement de la postérité, si son nom arrivoit jusqu'à elle.

Le récit des démêlés de *Boniface VIII* et de *Philippe-le-Bel* est entièrement écrit de la main de Bossuet dans le *manuscrit* du Dauphin. Le pontife et le monarque sont jugés avec une égale impartialité.

On reconnoît Bossuet dans le tableau que fait le Dauphin des obsèques de Charles VI.

« Charles VI mourut à Paris aussi malheureuse-
» ment qu'il avoit vécu. Dans l'abandon où il de-
» meura, il ne conserva aucun reste de sa pre-
» mière majesté. Charles, son fils et son successeur
» légitime, étoit éloigné. Sa pompe funèbre fut
» déplorable en tout; on n'y vit point paroître les

» princes du sang en deuil, suivant la coutume. La » plupart étoient prisonniers en Angleterre; les » autres étoient dispersés deçà et delà, ayant en » horreur la domination étrangère. A la fin du ser» vice de Charles, on entendit avec douleur crier au » héraut : *Dieu fasse paix à l'ame de Charles VI,* » *roi de France; Dieu donne vie à Henri VI, roi* » *de France et d'Angleterre, notre souverain sei*» *gneur.* Tous les bons Français gémissoient d'en» tendre nommer un étranger au lieu du légitime » héritier de la couronne, comme si on eût enterré » avec le Roi toute la maison royale. Chacun avoit » l'esprit occupé des malheurs où la France étoit » plongée, et les maux qui la menaçoient parois» soient encore plus grands que ceux qu'elle avoit » soufferts. »

Le récit du règne de Louis XI est la censure la plus juste et la plus sévère d'un roi dont on a trop vanté l'habileté et la politique.

C'est avec la même sincérité qu'il s'explique sur l'origine et les causes du schisme déplorable qui déchira l'Eglise au commencement du seizième siècle.

Rien de plus magnifique que le portrait de saint *Louis;* rien de plus énergique que ceux de *Calvin* et de Jean de *Montluc*, évêque de Valence.

C'est avec une profonde indignation qu'il décrit le spectacle atroce que Catherine de Médicis et les princes de la maison de Lorraine osèrent donner à un roi enfant, après la conjuration d'Amboise.

Mais partout où Bossuet voit une ame ferme et intrépide, un grand caractère et la hauteur du

génie, il s'arrête avec complaisance devant ces monumens honorables de la dignité humaine, et semble se consoler à leur aspect du malheur d'avoir à parler de tant de crimes ou de foiblesses.

Nous devons faire remarquer que dans le *manuscrit original* de ces thèmes de Mgr le Dauphin, le récit de la *Saint-Barthélemi* se trouve entièrement écrit de la main de Bossuet; il avoit voulu se réserver à lui-même la pénible tâche de retracer cette exécrable tragédie dans toute son horreur. Jamais on n'a répandu des couleurs plus sombres et plus effrayantes sur cette nuit épouvantable, où l'on vit un roi et les chefs les plus distingués d'une nation généreuse, tremper leurs mains dans le sang, donner à un peuple enivré de fureur le signal d'un massacre général, et repaître leurs regards du spectacle des cadavres amoncelés sous les fenêtres du palais des rois. Jamais on n'a peint avec plus de vérité un roi foible et furieux, ne reculant d'abord à l'aspect du crime que pour s'y enfoncer avec plus de férocité. Personne n'a condamné avec une plus profonde indignation la mémoire de cette reine, qui n'eut d'habileté que pour tout bouleverser et tout détruire, et qui se jouoit avec des assassinats comme avec les apprêts d'une fête; et lorsqu'on voit ensuite Bossuet terminer cet horrible récit par ces seules lignes : « La manière dont Charles IX mou-
» rut fut étrange. Il eut des convulsions qui cau-
» soient de l'horreur, et les pores s'étant ouverts
» par des mouvemens si violens, le sang lui sor-
» toit de toutes parts. On ne manqua pas de re-
» marquer *que c'étoit avec justice qu'on voyoit*
» *nager dans son propre sang un prince qui avoit*

» *si cruellement répandu celui de ses sujets. Telle* » *fut la fin de Charles IX, à l'âge de vingt-quatre* » *ans.* » On sent qu'il a voulu, par ce terrible exemple, apprendre aux rois que la vengeance du ciel n'attend pas toujours les temps de la justice éternelle.

La différence des opinions religieuses n'apporte jamais aucune prévention dans les jugemens de Bossuet, et il sait même pardonner de grandes fautes, lorsqu'elles sont couvertes par des vertus ou de grandes qualités.

Notre intention n'est pas cependant de présenter cet *Abrégé de l'Histoire de France* comme un livre classique en cette partie. Il ne pouvoit guère convenir qu'à un prince appelé à régner. L'instituteur ne s'étoit attaché qu'à peindre les qualités, les vices et les défauts des rois et de quelques personnages fameux qui ont influé sur de grands événemens; mais il y a omis beaucoup de détails importans qu'il se proposoit de faire entrer dans son ouvrage *sur les lois, les mœurs et les coutumes des Français comparées à celles des autres peuples de l'Europe.*

On pourroit s'étonner que Bossuet ait fait entrer tant de détails militaires dans un *abrégé* aussi court, s'il n'étoit facile de juger qu'il étoit intimement persuadé qu'un roi, et surtout un roi de France, doit chercher à se distinguer par les qualités militaires. Le caractère de la nation française est essentiellement militaire, et ce préjugé, aussi ancien que la nation, met le talent de la guerre au premier rang de l'estime publique. C'est sans doute par cette considération que *Bossuet* et *Fénelon* lui-même ont voulu que les rois condui-

sissent leurs propres armées. Les rois qui savent commander les armées sont aussi ceux qui savent le mieux se faire respecter de leurs ennemis et de leurs sujets.

Souvent l'instituteur profitoit de quelque événement récent dont toutes les imaginations étoient fortement frappées, et en faisoit le sujet d'une composition pour son élève.

C'est ainsi que nous trouvons parmi nos *manuscrits* la *Relation de la campagne du Rhin en* 1672, mise en *latin* par M[gr] le Dauphin (1). On sait quel enthousiasme le passage du Rhin excita dans un temps où le nom seul de Louis XIV exerçoit une sorte de prestige sur tous les esprits. La belle fiction de Boileau et *l'arc de triomphe* de la porte Saint-Denis sont restés pour la gloire des lettres et des arts, des monumens plus durables du passage du Rhin, que les succès rapides qui marquèrent cette époque brillante du règne de Louis XIV. Il étoit sans doute difficile de choisir un sujet de composition plus intéressant pour le jeune fils d'un roi environné de tant d'éclat. Quel intérêt la présence même des hommes qui étoient alors le sujet de tous les entretiens, ne devoit-elle pas ajouter au récit de ces exploits récens que l'enchantement des imaginations élevoit au-dessus des exploits les plus fameux de l'antiquité. Combien un pareil travail devoit toucher le cœur d'un fils respectueux, et élever l'ame d'un prince à qui la France imposoit l'obligation de succéder à tant de gloire?

On pourroit croire par les dernières lignes qui

(1) La copie qui est parmi nos *manuscrits* peut passer pour *originale*. On y remarque un mot et quelques coups de crayon de la main de Bossuet.

terminent cette composition, que le jeune Dauphin avoit su se pénétrer de tous les sentimens que Bossuet avoit voulu faire entrer dans son ame (1).

« En écrivant le récit des actions du Roi dans » cette mémorable campagne, j'ai cédé au besoin » que mon cœur éprouvoit de célébrer sa gloire. » Puissé-je, héritier de ses vertus, me montrer » digne de marcher sur ses traces! Puissé-je, » avec les années, me montrer digne d'un tel » père! »

X. — De la rhétorique et de la logique.

La plupart des instituteurs séparent l'étude de la *rhétorique* de celle de la *logique*. Bossuet les fit marcher de front, en ne les considérant que comme des parties d'un même tout. Il montroit la liaison nécessaire qu'ont entre elles la *logique* et l'*éloquence*, en les présentant sous l'image de la force et de la grâce réunies. C'est ainsi qu'un corps parfaitement constitué, et orné de toutes les grâces que la jeunesse et la beauté ajoutent aux autres dons de la nature, laisse cependant apercevoir sous des formes élégantes et sous des couleurs aimables, la force, le jeu et le mouvement qui animent ce parfait ensemble. Bossuet faisoit l'application la plus heureuse de cette comparaison, en proposant un raisonnement qu'il n'annonçoit d'abord que sous la forme sèche et nue d'un *syllogisme*, avec ses *prémisses* et sa *conséquence*, et dont il couvroit

(1) « Atque hæc de rebus LUDOVICI regis delibare animus » fuit, ut ejus præclaré gestis a me commemoratis animatus, » quandoque patriam virtutem imitari, tantoque me parente, » cùm per ætatem licebit, dignum præstare queam. »

ensuite la sécheresse en ornant d'idées ingénieuses et d'images agréables toutes les parties de ce même raisonnement, sans lui rien ôter de sa force, et en laissant subsister dans l'esprit la même conviction.

« (a) La *logique* et la *morale*, disoit Bossuet, servent à cultiver les deux principales opérations de » l'esprit humain, qui sont la faculté d'*entendre* et » celle de *vouloir*. Pour la *logique*, nous l'avons » tirée de Platon et d'Aristote, non pour la faire » servir à de vaines disputes de mots, mais pour » former le jugement par un raisonnement solide, » nous arrêtant principalement à cette partie de la » *logique* qui sert à trouver les argumens probables, parce que ce sont ceux que l'on emploie dans » les affaires..... Nous avons expliqué comment en » liant ces argumens probables les uns aux autres, » tout foibles qu'ils sont chacun à part, ils deviennent invincibles par cette liaison.

XI. — De la morale.

» Pour la doctrine des mœurs, nous l'avons puisée » dans sa véritable source, dans l'*Ecriture* et dans » les maximes de l'*Evangile;* nous n'avons pas cependant négligé d'expliquer la *morale* d'*Aristote*, et cette *doctrine admirable de Socrate*, » vraiment sublime pour son temps, qui peut servir » à donner de la foi aux incrédules, et à faire rougir » les hommes corrompus.

» Mais nous remarquions en même temps ce » que la philosophie chrétienne y condamne, ce » qu'elle y ajoute, ce qu'elle y approuve, avec

(a) Lettre de Bossuet à Innocent XI. *OEuvr. de Bossuet*, tom. XXXIV, p. 32 et suiv. édit. de Vers. *in*-8°.

» quelle autorité elle en confirme les saines maxi-
» mes, et combien elle lui est supérieure, en sorte
» que la philosophie de *Socrate,* toute grave qu'elle
» paroît, comparée à la sagesse de l'*Evangile,* n'est
» que l'enfance de la morale. »

Cependant Bossuet crut devoir extraire lui-même des écrits de Platon et de Xénophon sur *la morale,* plusieurs maximes importantes, et il emprunta d'Aristote ses *définitions des vertus et des vices;* il les réunit aux sentences qu'il avoit puisées dans *les livres sacrés*, et il en forma une espèce de code *de morale* approprié à tous les hommes.

XII. — De la philosophie.

« Quant à la *philosophie,* nous nous sommes at-
» tachés à celles de ses maximes qui portent avec
» elles un caractère certain de vérité, et qui peu-
» vent être utiles à la conduite de la vie humaine.
» Quant aux systêmes et aux opinions philosophi-
» ques qui sont abandonnés aux vaines disputes des
» hommes, nous nous sommes bornés à les rappor-
» ter sous la forme d'un récit historique; nous avons
» pensé qu'il convenoit à la dignité du jeune prince
» de connoître les opinions diverses et opposées
» qui ont occupé beaucoup de grands esprits, et d'en
» protéger également les défenseurs, sans partager
» leur enthousiasme ou leurs préjugés. *Celui qui*
» *est appelé à commander, doit apprendre à juger*
» *et non à disputer.*

» Mais après avoir considéré que la *philosophie*
» consiste surtout à rappeler l'esprit à soi-même
» pour s'élever ensuite jusqu'à Dieu, nous avons
» d'abord cherché à nous connoître nous-mêmes.
» Cette étude préliminaire, en nous présentant

» moins de difficulté, offroit en même temps à nos » recherches le but le plus utile et le plus noble; » car pour devenir un vrai philosophe, l'homme n'a » besoin que de s'étudier lui-même, et sans s'égarer » dans les recherches inutiles et pénibles de ce que » les autres ont dit et pensé, il n'a qu'à se chercher » et s'interroger lui-même, et il trouvera celui qui » lui a donné la faculté d'être, de connoître et de » vouloir. »

XIII. — Traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même.*

C'est d'après cette idée que Bossuet composa son admirable traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même* (1).

Cet ouvrage, dont le seul défaut peut-être est d'excéder les bornes de l'intelligence d'un enfant à qui la nature n'avoit accordé ni une grande viva-

(1) Nous devons encore faire remarquer que Bossuet ne daigna pas seulement faire imprimer cet ouvrage, l'un des plus beaux monumens philosophiques du génie d'un grand homme. Il n'a été imprimé qu'après la mort de son auteur. Il parut pour la première fois en 1722, sous le titre d'*Introduction à la philosophie*, ou *Traité de la Connoissance de Dieu et de soi-même*.

On l'attribua à *Fénelon*, parce qu'il fut imprimé sur une copie qui se trouva parmi ses papiers, et que Bossuet lui avoit confiée pour l'instruction de Mgr le duc de Bourgogne. Mais on en publia une édition plus correcte en 1741, sur le *munuscrit original* de Bossuet, et c'est cette édition qu'on a suivie dans l'édition des *Œuvres de Bossuet*, en 1745, tome x, et dans l'édition *in*-8° de Versailles, tome xxxiv. Il ne l'avoit composé que pour Mgr le Dauphin; et il crut apparemment inutile de le rendre public, dans un temps où les grandes vérités qu'il y a établies n'étoient ni contredites ni combattues.

cité d'imagination ni cette ardeur de s'instruire qui supplée quelquefois à des dispositions plus heureuses, est un des ouvrages les plus dignes de la méditation des hommes qui ont la conscience de leur raison et le sentiment de leur dignité. On auroit même le droit de penser que ce seul ouvrage pourroit dispenser de l'étude difficile et souvent inutile de tant de questions métaphysiques qui offrent si peu de résultats certains.

Dans le traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même*, Bossuet semble avoir atteint et posé les bornes de l'entendement humain; et semblable à ces voyageurs audacieux, qui, parvenus aux limites de la terre, se sont arrêtés à la vue d'un abîme sans bornes, il a vu et dit tout ce qu'il est donné aux hommes, voyageurs aussi sur la terre, de voir et d'entendre. Jamais aucun philosophe ancien et moderne n'a professé sur ce digne sujet des méditations de l'homme une doctrine plus simple dans son exposé, mieux démontrée dans ses preuves, plus satisfaisante dans ses résultats, plus consolante dans ses espérances. Chose remarquable! Bossuet, toujours si éloquent et si magnifique lorsqu'il veut parler à l'ame et à l'imagination, n'emploie que les expressions les plus simples et les plus accessibles à l'intelligence lorsqu'il veut parler à la raison. Il savoit que la clarté ne dépend pas seulement de l'ordre des idées, mais qu'elle dépend surtout du choix de l'expression. *Malebranche* avoit eu besoin de séduire l'imagination par le coloris brillant de son style, parce qu'il créoit un système. Bossuet n'a eu besoin que de s'exprimer avec clarté, parce qu'il ne vouloit montrer que la vérité.

En lisant le traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même* avec toute l'attention qu'exigeoit de notre part la qualité d'historien de la vie et des ouvrages de Bossuet, nous n'avons pu nous défendre d'une réflexion affligeante.

Le dix-huitième siècle a vu l'Angleterre, la France et l'Allemagne produire de nombreux écrivains qui ont montré le plus déplorable acharnement pour ébranler tous les fondemens de l'ordre naturel, religieux, moral et politique, et on pourroit peut-être affirmer avec confiance qu'aucun d'eux n'avoit ni lu ni médité cet ouvrage de Bossuet. On ne peut en effet expliquer sans cette supposition comment ils ont pu sérieusement présenter tant de systêmes extravagans, qu'il avoit frappés d'avance de la plus juste censure et du plus profond mépris. La plupart d'entre eux n'ont pas même eu le don de l'imagination; ils n'ont fait qu'abuser d'un principe de Locke, en lui donnant une interprétation que Locke désavoue dans tous ses écrits. « (a) Séduits par une fausse application » de la maxime qui place dans les impressions » sensibles la première occasion de nos connois- » sances, et prétendant réduire l'homme à de sim- » ples *sensations*, ils n'ont pas su, ou ils n'ont pas » voulu distinguer la *sensation* proprement dite, » de la *perception*, *qui seule donne un caractère* » *intellectuel à l'impression sensible*. Ils ont ré- » sisté à l'expérience de tous les jours et de tous » les momens, en dédaignant de tenir compte de » ce qui appartient à l'activité propre de l'esprit « humain. »

(a) Rapport de la troisième classe de l'Institut, 1809, article *Philosophie*.

Sous le nom de *nature*, Bossuet entend une sagesse profonde qui développe avec ordre et selon de justes règles tous les mouvemens que nous voyons. Il y a tant d'art dans la nature, que l'art même ne consiste qu'à la bien entendre et à l'imiter. Plus on entre dans ses secrets, plus on la trouve pleine de proportions cachées, qui font tout aller par ordre et sont la marque certaine d'un ouvrage bien entendu et d'un artifice profond.

Mais de tous les ouvrages de la nature, celui où le dessein est le plus suivi, c'est l'*homme*.

L'*homme*, disoit Platon, *est une ame se servant de son corps*, et de cette seule définition il concluoit la différence du *corps* et de l'*ame*.

Mais quoique le *corps* soit un instrument de l'*ame*, l'ame et le corps ne font ensemble qu'un tout naturel, et il y a entre ces deux parties une parfaite et nécessaire correspondance.

L'*ame* est non-seulement *intellectuelle*, elle est aussi *sensitive*. Ainsi, dans toutes les opérations animales, il y a quelque chose de l'*ame* et du *corps*; et avec de l'attention, on peut discerner dans chacune de ses opérations ce qui appartient à l'*ame* de ce qui appartient au *corps*.

Les opérations *sensitives* de l'ame sont appelées *sensations*. Les *sensations* se font dans notre ame à la présence de certains corps qu'on appelle *objets*.

Le *plaisir* et la *douleur* accompagnent les opérations des sens.

Il ne faut pas confondre le *plaisir* et la *douleur* avec la *joie* et la *tristesse*, quoiqu'elles se suivent et qu'on les confond souvent.

Le *plaisir* et la *douleur* naissent à la présence

effective d'un corps qui touche et affecte les organes; il n'en est pas ainsi de la *joie* et de la *tristesse*, qui peuvent être excitées en l'absence des objets sensibles par la seule *imagination*, ou par la réflexion de l'esprit.

C'est par cette raison qu'on place le *plaisir* et la *douleur* avec les *sensations*, et qu'on met la *joie* et la *tristesse* avec les *passions*.

Les *sensations* sont différentes entre elles, puisqu'elles appartiennent à des sens différens; mais il existe dans l'ame une faculté de les réunir.

L'*imagination* d'un objet est toujours plus foible que la *sensation*.

De la réunion des *sensations* et de l'*imagination* naissent dans l'*ame* des mouvemens qu'on appelle *passions*. Tels sont l'*amour*, la *haine*, le *désir*, l'*aversion*, la *joie*, la *tristesse*, l'*audace*, la *crainte*, l'*espérance*, le *désespoir*, la *colère*.

Mais c'est dans ses opérations *intellectuelles* que l'*ame* doit être surtout considérée.

Il y a deux sortes d'opérations *intellectuelles*, celles de l'*entendement* et celles de la *volonté*.

Entendre, c'est connoître le vrai et le faux, et discerner l'un de l'autre.

Par cette définition, on connoît la nature de l'*entendement*, et sa différence d'avec les *sens*.

« Les *sens* donnent lieu à la connoissance de la » vérité; mais ce n'est pas par eux précisément » qu'on la connoît. »

Les illusions qui naissent souvent des *sens* montrent assez qu'ils ont besoin d'être redressés, et que c'est par une autre faculté qu'on connoît la *vérité*, et qu'on discerne la *fausseté*, et cette faculté est l'*entendement*.

Ce que l'on dit des illusions qui naissent quelquefois des *sens* doit être également appliqué à l'*imagination*. L'*imagination* ne nous apporte autre chose que des images affoiblies de la *sensation*, et tout ce que l'*imagination* ajoute à la *sensation* n'est qu'une pure illusion qui a besoin d'être corrigée.

Mais il y a des actes de l'*entendement* qui suivent de si près les *sensations*, qu'on les confond avec elles, si on n'y apporte pas une exacte attention.

Il arrive encore plus souvent de confondre l'*imagination* avec l'*intelligence*.

L'*entendement* ou l'*intelligence* connoît la nature des choses; l'*imagination* ne fait qu'en retracer l'image.

Quoique ces deux actes *imaginer* et *entendre* soient très-distincts, ils se mêlent toujours ensemble. L'*entendement* ne définit point le *triangle* ou le *cercle*, que l'*imagination* ne se figure un *triangle* ou un *cercle*. Il se mêle des images sensibles dans la considération des choses les plus spirituelles.

L'*imagination*, selon qu'on en use, peut nuire ou servir à l'*intelligence*.

Le bon usage de l'*imagination* est de s'en servir seulement pour rendre l'esprit attentif.

Le mauvais usage de l'*imagination* est de la laisser décider, ce qui arrive principalement à ceux qui ne croient rien de véritable que ce qui est *imaginable* et *sensible*.

« Aussi, dit Bossuet, l'expérience fait-elle voir » qu'une *imagination* trop vive étouffe le *raisonnement* et le *jugement*. De là sort la différence

» entre les gens d'*imagination*, et les gens d'*esprit* » ou d'*entendement.* »

On peut être curieux de connoître le sens précis que Bossuet attachoit à ces mots *esprit, jugement, imagination, mémoire,* dont on fait un usage si fréquent et si abusif dans la société, expressions équivoques qui excitent des prétentions et des rivalités secrètes, et qu'on ne définit le plus souvent que dans le sens le plus favorable à la vanité personnelle. D'ailleurs, Bossuet pouvant être regardé comme le plus digne interprète du siècle de *Louis XIV,* on pourra reconnoître si l'acception que les grands génies de son siècle donnèrent à ces expressions s'accorde entièrement avec celle qu'on a voulu faire prévaloir dans un autre siècle. Si jamais un homme a été doué au degré le plus éminent de *jugement,* d'*imagination,* de *mémoire,* et même d'*esprit* dans le sens le plus honorable, ce fut sans doute Bossuet.

« L'*esprit,* dit Bossuet, s'étend quelquefois à » l'*imagination* comme à l'*entendement;* en un mot, » à tout ce qui agit au dedans de nous.

» Mais la signification la plus ordinaire du mot » *esprit* est de le prendre pour *entendement.*

» *Ainsi un homme d'esprit et un homme d'en-* » *tendement est à peu près la même chose, quoi-* » *que le mot d'entendement marque un peu plus* » *ici le bon jugement.*

» *La différence des gens d'imagination et des* » *gens d'esprit est donc évidente. Ceux-là sont* » *propres à retenir et à se représenter vivement les* » *choses qui frappent les sens; ceux-ci savent dé-* » *mêler le vrai d'avec le faux, et juger de l'un* » *et de l'autre.*

» Les premiers sont passionnés et emportés, parce » que l'*imagination,* qui prévaut en eux, excite na» turellement et nourrit les passions. Les autres » sont réglés et modérés, parce qu'ils sont plus dis» posés à écouter la raison et à la suivre.

» Comme l'*imagination* aide beaucoup l'*intelli» gence,* il est clair que pour faire un habile homme, » il faut de l'un et de l'autre, mais dans ce tempé» rament, *il faut que l'intelligence et le raisonne» ment prévalent.*

» Quand on distingue les gens d'*imagination* » d'avec les gens d'*esprit, ce n'est pas que les pre» miers soient tout-à-fait destitués de raisonne» ment, ni les autres d'imagination.* Ces deux » choses vont toujours ensemble; mais on défi» nit les hommes par la partie qui prévaut en » eux.

» La *mémoire* est un troisième caractère entre le » *raisonnement* et l'*imagination.* La *mémoire* four» nit beaucoup au *raisonnement;* mais elle appar» tient à l'*imagination,* quoique dans l'usage ordi» naire on appelle gens d'*imagination* ceux qui sont » inventifs, et gens de *mémoire* ceux qui retiennent » ce que les autres ont inventé.

» Mais il faut observer avec Bossuet, que la dif» férence des noms donnés aux facultés intellec» tuelles de l'ame, n'a été établie que pour expli» quer la diversité de leurs opérations, qui dérivent » cependant d'un même principe : ainsi l'*entende» ment* n'est autre chose que l'ame, en tant qu'elle » *conçoit;* la *mémoire* est l'ame, en tant qu'elle » *retient* et se *ressouvient;* la *volonté* n'est autre » chose que l'ame, en tant qu'elle *veut* et qu'elle » *choisit;* l'*imagination* est l'ame qui *se représente*

» *les images sensibles* des objets qui ont frappé les » sens. »

XIV. — Études de Bossuet sur l'anatomie.

Après avoir considéré l'ame, Bossuet considère *le corps* humain. Il existoit alors très-peu de traités d'*anatomie* écrits dans la langue française. On sait que la langue latine étoit à cette époque la langue commune de tous les savans de l'Europe, et c'est une singularité assez remarquable dans la vie de Bossuet, que de le voir appliquer son esprit, son talent et son langage à une science si nouvelle pour lui, et si étrangère à ses études habituelles. « M. de Meaux, dit l'abbé Ledieu [a], communiqua » cette partie de son ouvrage aux physiciens, aux » anatomistes, aux médecins les plus renommés de » son temps. *Tous le jugèrent supérieur à tout ce » qui avoit paru jusqu'alors sur de pareilles ma- » tières, non-seulement par la méthode et par » l'évidence des principes de physiologie, qu'il » avoit su proportionner à l'intelligence des es- » prits les plus ordinaires,* mais encore par la fin » principale que l'auteur s'étoit proposée, celle de » montrer partout la grandeur d'un Dieu créateur » dont l'action se fait sentir et admirer dans toutes » ses œuvres. »

Le médecin *Dodart*, célèbre alors par ses connoissances, et non moins recommandable par ses vertus religieuses et morales [b], ne cessoit d'admirer Bossuet, et de s'étonner de la sagacité avec laquelle il avoit pu saisir cette partie si difficile et si compliquée de la physiologie. Nous avons entendu nous-mêmes les médecins les plus célè-

[a] Manuscrits. — [b] *Voyez* son *Eloge* par Fontenelle.

bres de nos jours exprimer le même sentiment, et déclarer que malgré les profondes recherches qui ont porté les sciences de l'anatomie bien au-delà du point où elle étoit il y a cent cinquante ans, il n'est aucune des découvertes nouvelles qui soit en contradiction avec les différentes parties de l'exposé de Bossuet.

Dira-t-on que Bossuet n'a fait que prêter sa plume à une main plus exercée que la sienne dans un art qui devoit lui être si étranger? Sans doute Bossuet a pu et a dû profiter des recherches qui avoient été faites avant lui; sans doute il a pu et il a dû se faire représenter des dessins exacts de cette multitude presque infinie d'organes et de ressorts qui donnent le mouvement et la vie au corps humain; il a dû demander des explications nécessaires pour éclaircir ses doutes et fixer ses idées sur cette organisation intérieure qui se dérobe aux regards.

Nous lisons en effet dans l'éloge de M. *Duverney* par Fontenelle, que cet habile anatomiste fut chargé de donner à Mgr le Dauphin quelques connoissances de cette partie de la physiologie, et que Bossuet en fit une étude particulière sous la direction d'un homme « qui, dit Fontenelle, » étoit parvenu *à mettre l'anatomie à la mode.* » *Duverney* préparoit les parties à Paris, et les » transportoit à Saint-Germain ou à Versailles; » là il trouvoit un auditoire redoutable, le Dau- » phin environné de M. le duc de Montausier, de » M. l'évêque de Meaux, de M. *Huet*, depuis » évêque d'Avranches, de M. de *Cordemoi*, qui » tous, en ne comptant pour rien les titres, quoi- » qu'ils fassent toujours leur impression, étoient fort

» savans et fort capables de juger même de ce
» qui leur eût été nouveau. Les démonstrations d'a-
» natomie réussirent si bien auprès du jeune prince,
» qu'il offrit quelquefois de ne point aller à la
» chasse, si on les lui pouvoit continuer après son
» dîner. »

Mais cette instruction rapide et superficielle ne remplissoit pas toutes les vues de Bossuet; on sent que la crainte assez naturelle de fatiguer la patience ou l'intelligence d'un jeune prince à peine entré dans l'âge de l'adolescence, et que le respect même dû à cet âge ne permettoient pas à un professeur d'anatomie d'étendre ses démonstrations au-delà de ces notions générales qui suffisoient pour lui donner l'idée de l'organisation du corps humain, sans exciter indiscrètement sa curiosité, ni provoquer de sa part des questions prématurées.

Il paroît que Bossuet s'occupoit alors de son traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même*. Dans le plan qu'il s'étoit proposé, de conduire ses lecteurs à *la connoissance de Dieu* par un examen approfondi *des deux natures qui constituent l'homme*, rien n'étoit plus propre à compléter un travail si important, qu'un exposé clair et lumineux de toutes les parties de cet admirable mécanisme qui donne la vie à l'homme avant même qu'il ait vu le jour, jusqu'au moment où les ressorts qui entretiennent le mouvement viennent à s'altérer ou à se briser.

Bossuet se fit donc l'élève et le disciple de *Duverney*, et ce fut à un tel maître qu'il dut cette connoissance de l'anatomie qu'on est si étonné de rencontrer en lui.

« (a) Les expériences faites en présence du Dau-
» phin, se recommencèrent donc chez M. de
» Meaux avec plus d'étendue et de détail; il s'y
» assembloit de nouveaux auditeurs, tels que le
» duc de Chevreuse, le père de la Chaise, M. Do-
» dart, tous ceux que leur goût y attiroit, et qui
» se sentoient dignes d'y paroître. *Duverney* fut
» de cette sorte *pendant près d'un an l'ana-*
» *tomiste* des courtisans, connu de tous, et pres-
» que ami de ceux qui avoient le plus de mérite;
» ses succès de Paris l'avoient porté à la Cour,
» et il en revint à Paris avec ce je ne sais quoi
» de plus brillant que donnent les succès de la
» Cour. »

Mais Bossuet fit ce que *Duverney* n'auroit peut-être pas pu faire; on vient de voir par le témoignage de leurs contemporains, qu'il n'existoit alors aucun traité d'*anatomie* en français qui eût porté dans cette partie des sciences physiques, l'ordre, la simplicité et la clarté propres à la rendre accessible à tous les esprits; les gens de l'art étoient alors dans l'usage d'envelopper leur doctrine d'un langage obscur et presque barbare, qui en interdisoit l'intelligence à tout autre qu'à eux. Bossuet est le premier qui ait parlé de l'*anatomie* avec cette clarté que Fontenelle a appris depuis à répandre sur toutes les sciences physiques. Combien d'admirateurs de ce grand homme ignorent encore qu'un tel genre de gloire ou de mérite a pu lui appartenir.

XV. — De l'union de l'ame avec le corps.

Bossuet parle ensuite de l'union de l'*ame* et du

(a) Eloge de Dodart.

corps, « *de cette espèce de miracle perpétuel, gé-*
» *néral et subsistant, qui paroît dans toutes les*
» *sensations de l'ame et dans tous les mouvemens*
» *volontaires du corps : miracle dont il est diffi-*
» *cile et peut-être impossible à l'esprit humain de*
» *pénétrer le secret, mais dont on ne peut contester*
» *la vérité.* »

C'est dans l'ouvrage même qu'il faut lire l'explication des étonnans phénomènes qui résultent de cette correspondance constante des sentimens de l'ame avec les mouvemens du corps, et de l'empire que l'ame conserve ou peut conserver sur le corps, lors même qu'il est le plus violemment ému par les passions : phénomènes si extraordinaires, que l'habitude et l'irréflexion peuvent seules nous rendre inattentifs à ce miracle de tous les jours et de tous les momens.

Bossuet indique en passant une des questions qui entrèrent, long-temps après, dans la controverse si vive et si animée qu'il eut avec *Fénelon*, et on le trouve toujours fidèle à ses principes.

« On met en question, dit-il, s'il peut y avoir
» en cette vie un pur acte d'*intelligence* dégagé
» de toute image *sensible, et il n'est pas incroya-*
» *ble que cela puisse être durant certains momens*
» *dans les esprits élevés à une haute contempla-*
» *tion, et exercés depuis long-temps à se mettre*
» *au-dessus des sens; mais cet état est fort rare,*
» *et on ne doit parler que de ce qui est ordinaire*
» *à l'entendement.* »

Il est peu de moralistes qui aient indiqué des moyens plus raisonnables pour combattre, ou du moins pour éluder la violence des *passions*.

« Il est, dit Bossuet, un moyen de calmer, de

» modérer, ou même de prévenir les *passions* dans » leur principe, et ce moyen est l'attention bien » gouvernée.

» On a toujours observé que le remède le plus » naturel des *passions*, c'est de détourner l'esprit, » autant qu'on peut, des objets qu'elles lui pré- » sentent, en s'attachant à d'autres objets.

» Il est souvent plus facile de s'arrêter dans la » *passion*, en passant à autre chose, qu'en s'op- » posant directement à son cours.

» Une *passion violente* a souvent servi de frein » ou de remède aux autres. C'est ainsi qu'on est » quelquefois enlevé à l'amour par l'ambition ou » la passion de la guerre.

» Il est quelquefois utile de s'abandonner à des » passions innocentes, pour échapper à des pas- » sions criminelles. Les charmes d'une conversation » douce et raisonnable peuvent faire une diver- » sion agréable aux passions violentes. Mais si » rien n'émeut plus les *passions* que les discours » et actions des hommes *passionnés*, *il faut aussi* » *que la tranquillité que laisse autour de nous une* » *conversation raisonnable*, *ne soit ni trop fade*, » *ni trop sensible. Car il faut un peu de cet animé* » *qui s'accorde avec le mouvement de l'imagi-* » *nation.* »

Bossuet observe encore qu'il est toujours plus facile de prévenir les passions que d'en triompher en les combattant de front. Il n'est plus temps d'opposer des *raisons à une passion émue.* Car, en *raisonnant sur sa passion*, même pour l'attaquer, on en rappelle l'objet, on en imprime plus fortement les traces, et on irrite plutôt les esprits qu'on ne les calme.

Admirable application de la *physiologie* à la morale, qui constitue la seule et véritable philosophie.

Il fait encore une observation qui étonne d'abord, mais dont la réflexion démontre la profonde justesse :

« Nous connoissons beaucoup plus de choses de » notre ame que de notre corps, puisqu'il se fait » dans notre corps tant de mouvemens que nous » ignorons, et que nous n'avons aucun sentiment » que notre esprit n'aperçoive. »

XVI. — De la connoissance de Dieu.

Bossuet arrive enfin au véritable objet qu'il s'est proposé, *celui de faire connoître Dieu, par la connoissance que l'homme a de lui-même.*

Ici la profondeur et la fécondité de son génie se manifestent dans la force et dans la variété des preuves qui se pressent sous sa plume, et quand on pense qu'il s'attache à ne présenter que celles qui dérivent uniquement de son sujet, c'est-à-dire de la seule notion de l'homme, on sent qu'un homme tel que Bossuet est lui-même un des plus magnifiques témoignages de la divinité.

Fidèle au plan qu'il s'est tracé, il écarte toutes les preuves que la révélation, la philosophie, le spectacle de l'univers et le consentement unanime des peuples pouvoient lui offrir. Il ne met en action qu'un seul homme, et cet homme montre un Dieu.

« La parfaite harmonie qui existe entre l'ame » et le corps humain n'a pu être établie et dirigée » que par une cause intelligente.

» Cette première cause, cet auteur suprême de

» la nature pouvoit donner à l'homme l'immorta-
» lité, il a pu aussi la lui refuser. »

Cependant, en créant l'homme mortel, Dieu a préparé à l'homme tous les moyens de veiller à sa conservation pendant le terme qu'il a fixé à son passage sur la terre.

« Mais quoique chaque homme meure, l'univers
» n'y perd rien, puisque dans les mêmes principes
» qui conservent l'homme durant tant d'années, il
» se trouve encore de quoi en produire d'autres
» jusqu'à l'infini. Ce qui nourrit l'homme le rend
» fécond, et rend l'espèce immortelle. Un seul
» homme, un seul animal, une seule plante suffit
» pour peupler toute la terre. Le dessein de Dieu
» est si suivi, qu'une infinité de générations ne sont
» que l'effet d'un seul mouvement continué sur les
» mêmes règles, en conformité du mouvement que
» la nature a reçu dès le commencement. »

Que serviroit à l'ame d'avoir un corps si sagement construit, si elle n'étoit avertie de ses besoins et de la diversité des objets par les *sensations* et les *passions*?

« Mais elle ne profiteroit pas de ces avertisse-
» mens sans un principe secret de *raisonnement*,
» qui lui fait comprendre les rapports des choses,
» et juger de ce qu'elles lui font éprouver. »

Ce même principe de raisonnement la fait sortir de son corps pour étendre ses regards sur le reste de la nature, et comprendre l'enchaînement des parties qui composent un si grand tout.

A ces connoissances devoit être jointe une *volonté* maîtresse d'elle-même, et capable d'user selon la raison des organes, des sentimens, et des connoissances mêmes.

« On voit donc que ce corps est un instrument » fabriqué et soumis à notre *volonté* par *une puis-* » *sance qui est hors de nous*, et toutes les fois que » nous nous en servons, soit pour parler ou pour » respirer, ou pour nous mouvoir en quelque façon » que ce soit, *nous devrions toujours sentir Dieu* » *présent.* »

Et quelle est cette cause? *Elle ne peut être que Dieu.*

Bossuet le démontre par l'existence de ces *vérités éternelles* dont chaque homme a le témoignage et la conviction, *et qui ne peuvent exister qu'en Dieu.*

Parmi ces *vérités éternelles* que tout le monde conçoit, une des plus certaines est celle-ci : « *Qu'il* » *y a quelque chose qui existe d'elle-même, et qui* » *est par conséquent éternelle et immuable.*

» QU'IL Y AIT UN SEUL MOMENT OU RIEN NE SOIT, » ÉTERNELLEMENT RIEN NE SERA. »

Bossuet, par une suite de raisonnemens empruntés de la seule philosophie, et dont les principes et les conséquences s'enchaînent avec l'ordre et toute la force que comportent les vérités philosophiques, finit par conduire l'homme jusqu'aux limites où l'intelligence humaine est forcée elle-même de s'arrêter.

Là, il ouvre tout-à-coup à ses yeux le livre des révélations, et le laisse entre les bras de la religion.

XVII. — De l'ame des bêtes.

Il n'y a pas jusqu'à la question de la différence entre l'homme et la bête, que Bossuet n'ait cru devoir discuter dans ce traité de philosophie.

Il commence par établir quelques notions claires et précises qui suffisent pour montrer la frivolité des sophismes qu'on a hasardés sur cette question.

Il semble même que Bossuet ait eu le pressentiment de l'excès d'extravagance qui porteroit quelques hommes, par un genre d'amour-propre bien extraordinaire, à se dégrader eux-mêmes.

« (a) La ressemblance des actions des bêtes aux » actions humaines, trompe les hommes. Ils veu» lent, à quelque prix que ce soit, que les animaux » raisonnent; et tout ce qu'ils peuvent accorder à » la nature humaine, c'est d'avoir peut-être un » peu plus de raisonnement.

» Encore y en a-t-il qui trouvent que ce que nous » avons de plus ne sert qu'à nous inquiéter et qu'à » nous rendre plus malicieux. Ils s'estimeroient plus » heureux et plus tranquilles, s'ils étoient comme » les bêtes.

» Ces raisonnemens plaisent par leur singularité. » On aime à raffiner sur cette matière; et c'est un » jeu à l'homme de plaider contre lui-même la » cause des bêtes. *Il ressemble alors à un homme » de grande naissance, qui, ayant des penchans » vils et ignobles, ne veut point se souvenir de sa » dignité, de peur d'être obligé de vivre dans les » exercices qu'elle demande.*

» Tous les raisonnemens, dit Bossuet, qu'on fait » en faveur des animaux se réduisent à deux.

» Les animaux font toutes choses *convenable» ment* aussi bien que l'homme; donc ils raisonnent » comme l'homme.

» Les animaux sont semblables aux hommes à » l'extérieur, tant dans leurs organes que dans la » plupart de leurs actions; donc ils agissent par le » même principe intérieur, et ils ont du raison» nement.

(a) Eloge de Dodart.

» Mais une simple observation suffit pour faire » sentir le défaut du premier de ces deux raison» nemens.

» C'est autre chose de faire tout *convenablement*, » autre chose de connoître *la convenance*; l'un » convient non-seulement aux animaux, mais à » tout ce qui est dans l'univers; l'autre est le véri» table effet du raisonnement et de l'intelligence.

» Dès que le monde est fait par raison, tout doit » s'y faire *convenablement*, car le propre d'une » cause intelligente est de mettre de l'ordre et de » la *convenance* dans tous ses ouvrages.

» On a beau exalter l'adresse de l'hirondelle, » qui se fait un nid si propre, et des abeilles, qui » ajustent avec tant de symétrie leurs petites cases, » les grains d'une grenade ne sont pas ajustés moins » proprement, et toutefois on ne s'avise pas de » dire que les grenades ont de la raison. Tout se » fait, dit-on, à propos dans les animaux; mais tout » se fait peut-être encore plus à propos dans les » plantes.

» Tout dans la nature montre à la vérité *que » tout est fait avec intelligence, mais non pas que » tout soit intelligent.* »

Bossuet développe ensuite avec une sagacité et une fécondité qui étonnent toujours, tous les rapports et toutes les ressemblances qu'une conformation physique a mis entre les hommes et les animaux. Il examine l'objet et les moyens d'instruction apparente que l'homme, à force de patience, est parvenu à donner à quelques animaux.

En lisant le détail et la suite de toutes ces observations dans l'ouvrage même, et si on consentoit à

oublier tout ce qu'a été et tout ce qu'a fait Bossuet, on seroit tenté de croire qu'il a consumé toute sa vie dans des recherches physiques.

Mais toutes ces observations le conduisent à ne reconnoître dans les animaux que les *impressions physiques*, qui résultent de la conformation de leurs organes, et à leur accorder des *sensations*.

« Qu'il y a loin de là à la grandeur de l'homme » considéré *comme être intelligent*, libre et ca- » pable de perfectionner sa raison et ses connois- » sances !

» En apercevant l'ordre du monde, *l'homme* » *se promène par tous les ouvrages de Dieu*. Il » voit d'un côté une sagesse éclatante, et de » l'autre une sagesse profonde et cachée. *Alors* » *s'apparoît à lui la belle idée d'une vie hors de* » *cette vie*.

» Il reconnoît que le *hasard* n'est qu'un nom » inventé par l'ignorance, et qu'il n'y en a point » dans le monde.

» La nature humaine ressent en elle-même la » force de la raison, et comment une chose doit » suivre une autre.

» Dans cette raison, quoique imparfaite, il re- » connoît une image et une étincelle de cette » raison première à laquelle il doit conformer sa » vie.

» Dans cette raison première, il découvre encore » les règles de la justice, de la bienséance, de la » société, de la fraternité humaine.

» Il est forcé d'avouer qu'en s'écartant de ces » règles d'ordre et de justice, il mérite d'être ré- » primé et puni.

» Que le châtiment doit réparer l'ordre du monde

» blessé par l'injustice, et qu'une action injuste qui
» n'est point expiée par le repentir, ne le peut être
» que par la peine.

» D'où il conclut que l'état de cette vie, où il y a
» tant de maux et de désordres, doit être un état
» pénal auquel doit succéder un autre état où la
» vertu soit toujours avec le bonheur, et où le crime
» soit toujours avec le supplice. »

Les hommes sont doués de l'esprit d'*invention*, dit Bossuet; les animaux n'*inventent rien*. Y a-t-il un homme si stupide qui n'*invente* du moins quelque signe pour se faire entendre? Y a-t-il une bête si rusée qui ait jamais rien trouvé? et qui ne sait que la moindre des *inventions* est d'un ordre supérieur à tout ce qui ne fait que suivre?

« Quand on entend dire à *Montaigne* qu'il y a
» plus de différence de tel homme à tel homme,
» que de tel homme à telle bête, on a pitié d'un si
» bel esprit, soit qu'il ait dit sérieusement une chose
» ridicule, soit qu'il raille sur une matière qui d'elle
» même est si sérieuse.

» Qu'on me montre que les animaux aient in-
» venté quelque chose depuis l'origine du monde,
» j'y reconnoîtrai de la *réflexion* et de l'*invention*;
» mais peut-on leur attribuer un principe dont on
» ne voit parmi eux aucun effet? »

La nature humaine a une étendue en bien et en mal qu'on ne trouve point dans la nature animale, et c'est pourquoi les passions dans les animaux ont un effet plus simple et plus certain. Car les nôtres se compliquent par nos *réflexions* et s'embarrassent mutuellement. Mais moins il y a de raison dans les animaux, plus il y en a dans celui qui les a faits.

« Et certainement c'est l'effet d'un art admi-» rable d'avoir si industrieusement travaillé la » matière, qu'on soit tenté de croire qu'elle agit » par elle-même et par une industrie qui lui est » propre. »

On doit ajouter qu'on n'a jamais vu d'animaux qui fussent touchés de la beauté des objets qui se présentent à leurs yeux, ni de la régularité des formes, ni de l'harmonie des proportions; et il faut en conclure qu'ils n'ont pas même cette espèce de *raisonnement* qui accompagne toujours en nous la *sensation*, et qui est le premier effet de la *réflexion*.

Dès le temps de Bossuet, il existoit, quoiqu'en bien petit nombre, quelques esprits systématiques qui prétendoient attacher l'*intelligence* aux organes corporels, et qui, supposant une entière conformité d'organes dans les hommes et dans les animaux, en concluoient une entière conformité d'*intelligence*.

Mais Bossuet commence par les réfuter par leurs propres principes. « Si les organes sont com-» muns entre les hommes et les bêtes, comme » d'ailleurs il est clair que les hommes *entendent* » des objets dont on ne peut pas même soupçon-» ner que les animaux aient la moindre lumière, » il faudroit conclure nécessairement que l'*in-» telligence* de ces objets n'est point attachée à » ces organes, et qu'elle dépend d'un autre prin-» cipe. »

Il démontre ensuite par plusieurs observations aussi simples que claires, que cette prétendue conformité n'est pas à beaucoup près telle qu'on la suppose trop souvent.

« Non, ce qui fait raisonner l'homme n'est pas » l'arrangement des organes. C'est un rayon et une » image de l'esprit divin; c'est une impression, non » point des objets, mais des vérités éternelles qui » résident en Dieu comme dans leur source; de » sorte que prétendre placer la faculté de raisonner » dans les organes, c'est chercher à mettre tout l'es» prit dans le corps. »

Mais par quel principe les bêtes agissent-elles, puisqu'elles n'agissent point par raisonnement? « Car il faut bien, dit Bossuet, que Dieu ait mis » quelque chose en elles pour les faire agir conve» nablement comme elles font, et pour les faire » pousser aux fins auxquelles il les a destinées; on » est convenu de dire qu'elles agissent par *instinct*. »

Le mot *instinct* en général signifie *impulsion*; il est opposé à choix, et on a raison de dire que les animaux agissent par *impulsion* plutôt que par *choix*.

Mais qu'est-ce que cette *impulsion* et cet *instinct?*

Là Bossuet s'arrête, et se borne à énoncer les deux opinions opposées.

« L'une veut que l'*instinct* des animaux soit un » *sentiment*, et l'autre n'y veut reconnoître qu'*un* » *pur mouvement mécanique* semblable à celui des » horloges ou de toute autre machine. »

On sait que cette dernière opinion étoit celle de Descartes (1). Bossuet discute en peu de mots les difficultés que l'on peut opposer à ces deux systêmes, et ne se prononce ni pour l'un ni pour l'autre.

(1) *Lamotte* appeloit cette opinion de Descartes *une débauche de raisonnement.*

C'est tout ce qu'il consent à accorder à son admiration pour Descartes. Tel fut toujours le caractère du génie de Bossuet. Ni són estime pour Descartes, ni sa reconnoissance pour les services que ce grand homme a rendus à la philosophie (1), n'ont jamais le pouvoir de séduire son jugement. Personne n'a jamais su comme Bossuet résister à

(1) « Bossuet mettoit le traité de la *Méthode* de Descartes au-dessus de tous les ouvrages de ce célèbre philosophe et de tous ceux de son siècle. » *Mts. de Ledieu.*

Mais quelque estime qu'il eût pour Descartes, il n'en désapprouvoit pas moins les imprudentes applications que quelques-uns de ses disciples prétendoient faire de ses principes philosophiques à des vérités d'un ordre supérieur. On trouve au tome XXXVII des *OEuvr. de Bossuet*, édit. de Vers. *in-8°*, ceux de ses *lettres* qui montrent toute sa sollicitude pour la réputation de Descartes en matière de doctrine.

Pour ce qui est de *Malebranche*, Bossuet s'exprime avec la plus grande sévérité contre son *Traité de la Nature et de la grâce*, et en général contre ses spéculations métaphysiques. Ce fut à la sollicitation de Bossuet qu'*Arnauld* engagea avec *Malebranche* cette controverse qui produisit tant d'écrits et tant d'aigreur entre ces deux philosophes (*voyez* la *lettre* CX de Bossuet à l'évêque de Castorie, tom. XXXVII de ses *OEuvres*, p. 238, éd. de Vers. *in*-8°). On lit dans le même volume une autre lettre de Bossuet à un jeune enthousiaste de Malebranche (*lettre* CXXXIX, p. 372). Elle est d'autant plus intéressante qu'on y retrouve l'empreinte de son génie, de son caractère, et de ce zèle ardent pour la religion qui remplissoit son ame tout entière. Cette *lettre* n'étoit point destinée à devenir publique, et elle montre que ce n'étoit pas uniquement dans ses ouvrages, mais encore dans ses relations habituelles et dans ses correspondances de tous les jours et de tous les momens que Bossuet portoit cette sollicitude inquiète dont il fut animé jusqu'au dernier soupir pour la pureté de la doctrine et pour les intérêts de l'Église.

cet esprit de système dont les plus grands hommes n'ont pas toujours su se préserver. C'est par cette raison qu'en théologie, en philosophie, en histoire et en politique, les jugemens de Bossuet ont conservé une si grande autorité sur les bons esprits. En philosophie il n'admet jamais que ce qui est démontré, et aussitôt que le flambeau de la raison cesse de l'éclairer, cet homme, dont on a peine à suivre le vol rapide jusqu'à la hauteur où l'essor de son génie le porte toujours, s'arrête tout-à-coup et ne craint pas d'avouer son ignorance.

La partie du traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même qui concerne l'union de l'ame et du corps* offre un exemple remarquable de cette sage réserve. Descartes, Malebranche et Leibnitz ont voulu expliquer ce grand mystère de la nature, dont Dieu paroît s'être réservé le secret, et l'auteur de la nature semble avoir voulu se jouer de leur témérité, en condamnant ces grands génies à n'enfanter que des systèmes qui n'offrent rien de satisfaisant à la raison, et qui n'ont aujourd'hui ni admirateurs ni disciples.

On nous reprochera, et peut-être avec raison, d'avoir accordé à l'exposé de cet ouvrage une étendue qui semble sortir des bornes de l'histoire; mais l'histoire d'un homme tel que Bossuet doit être autant l'histoire de ses ouvrages que celle des événemens particuliers de sa vie.

Plusieurs considérations sollicitent l'indulgence dont nous avons besoin, et que nous réclamons.

XVIII. — Réflexions sur le traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même.*

Le traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-*

même est un des ouvrages de Bossuet le moins connu, et un de ceux qui méritent le plus de l'être. Ce n'est point ici un évêque et un théologien qui vient combattre des erreurs ou établir des points de doctrine. C'est un philosophe qui parle à tous les hommes éclairés de tous les siècles, de tous les pays, de toutes les religions; et il leur parle de tout ce qui doit le plus appeler l'attention et l'activité de l'esprit humain. Socrate, Aristote, Platon, Cicéron et Sénèque auroient accordé le même intérêt à cet ouvrage de Bossuet, que *Descartes*, *Newton*, *Pascal*, *Arnauld*, *Leibnitz* et *Malebranche*, si les uns et les autres en avoient eu connoissance.

Depuis la mort de Bossuet, toutes les vérités qu'il a établies ont été attaquées, ou méconnues. Il étoit donc nécessaire de montrer l'homme du *dix-septième siècle* en présence du *dix-huitième*. On ne croit pas que Bossuet ait rien à perdre à ce rapprochement.

Enfin, il est permis de penser que ceux qui ont voulu réduire les ouvrages de Bossuet à ses *Oraisons funèbres* et à son *Discours sur l'Histoire universelle*, n'ont affecté un silence si remarquable sur le traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même*, que parce qu'il étoit plus facile de n'en pas parler que de le réfuter.

Le traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même* renfermoit plusieurs notions importantes sur la *physique générale*. Mais Bossuet écarta de cette étude tout ce qui ne tenoit qu'à des conjectures ou à des idées systématiques, dont une observation suffisante des effets et des phénomènes de la nature n'avoit point encore constaté la certitude. Il se

borna à faire connoître à son élève ces différens systêmes sous la forme d'un récit historique, sans leur donner cette sorte d'autorité que le temps et une longue suite d'observations peuvent seuls leur imprimer. Cependant on fit par ses ordres devant M[gr] le Dauphin toutes les expériences de physique qui étoient alors connues, et qui étoient les plus propres à lui donner quelque idée des essais et des efforts de l'industrie humaine dans l'invention des arts et dans la recherche des secrets de la nature.

XIX. — Des mathématiques.

Bossuet emprunta pour les leçons de *mathématiques* le secours d'un excellent maître, François *Blondel,* moins connu peut-être par ses ouvrages de géométrie, que par le monument de la *porte Saint-Denis,* qui l'a placé au rang des grands architectes. *Blondel* apprit au jeune prince la partie des *mathématiques* dont l'usage pouvoit lui être le plus utile, celle qui concerne l'art de fortifier les places et de les attaquer, de construire des forts, de choisir les positions les plus favorables pour asseoir des camps, la science des mécaniques, l'équilibre des liqueurs et des corps solides, les *Elémens d'Euclide* et le systême du monde.

De toutes les sciences, celle des *mathématiques* fut la seule (a) dont Bossuet ne donna pas lui-même des leçons à son élève. Il fut son unique maître dans toutes les autres parties; et quelque habiles que fussent la plupart de ses coopérateurs, jamais il ne crut devoir s'en reposer sur eux de tout ce qui concernoit l'instruction du jeune prince.

(a) Mts. de Ledieu.

XX. — De la jurisprudence. — Du traité *du Libre arbitre.*

Bossuet crut même devoir présenter à M[gr] le Dauphin quelques notions de la *jurisprudence.* On imaginera bien qu'il ne se proposa point de lui faire connoître tous les détails de cette vaste science; mais il fut inspiré par une pensée aussi sage que profonde. Il voulut graver de bonne heure dans l'esprit de l'héritier du trône un respect inviolable pour le droit sacré de la *propriété*, en lui montrant que tout l'ordre social, toutes les institutions politiques et civiles, et le trône lui-même, reposent sur cette base fondamentale à laquelle on ne peut toucher sans tout renverser.

L'évêque de Troyes (Bossuet), en publiant quelques-uns des ouvrages *posthumes* de son oncle, parmi lesquels se trouvoit le traité *du Libre arbitre*, annonça qu'il avoit été composé pour l'éducation de M[gr] le Dauphin. Mais il est peu vraisemblable qu'un ouvrage plein de la plus sublime théologie et de la plus haute philosophie, ait été destiné à l'instruction d'un enfant de quinze ou seize ans. On pourroit tout au plus supposer qu'il le lui auroit fait connoître, si ce jeune prince lui eût montré dans la suite de sa vie le désir de s'éclairer sur cette question si difficile et si impénétrable à l'esprit humain.

XXI. — Du *Discours sur l'Histoire universelle.*

Bossuet, après avoir rendu compte au pape Innocent XI des travaux et des études de M[gr] le Dauphin, termine sa lettre par lui annoncer son *Discours sur l'Histoire universelle.*

« (a) Maintenant que le cours de ses études est » presque achevé, nous avons cru devoir travailler » principalement à trois choses.

» Premièrement, à une Histoire universelle qui » eût deux parties, dont la première comprît de» puis l'origine du monde jusqu'à la chute de l'an» cien empire romain, et au commencement de » Charlemagne; et la seconde, depuis ce nouvel » empire établi par les Français.

» Il y avoit déjà long-temps que nous l'avions » composée, et même que nous l'avions fait lire au » prince; mais nous la repassons maintenant, et » nous avons ajouté de nouvelles réflexions qui font » entendre toute la suite de la religion et les chan» gemens des empires, avec leurs causes profondes, » que nous reprenons dès leur origine.

» Dans cet ouvrage on voit paroître la religion » toujours ferme et inébranlable depuis le com» mencement du monde; le rapport des deux *Tes*» *tamens* lui donne cette force, et l'*Evangile*, qu'on » voit s'élever sur les fondemens de la loi, montre » une solidité qu'on reconnoît aisément être à » toute épreuve. On voit la vérité toujours victo» rieuse, les hérésies renversées, l'Eglise fondée » sur la pierre les abattre par le seul poids d'une » autorité si bien établie, et s'affermir avec le » temps, pendant qu'on voit au contraire les em» pires les plus florissans non-seulement s'affoiblir » par la suite des années, mais encore se défaire » mutuellement, et tomber les uns sur les autres.

» Nous montrons d'où vient d'un côté une si

(a) Lettre de Bossuet à Innocent XI; *OEuvres de Bossuet*, tom. XXXIV, pag. 36 et suiv., édit. de Vers. *in-8°*.

» ferme consistance, et de l'autre un état toujours
» changeant et des ruines inévitables.

» Cette dernière recherche nous engage à expliquer en peu de mots les lois et les coutumes des Egyptiens, des Assyriens et des Perses; celles des Grecs, celles des Romains, et celles des temps suivans; ce que chaque nation a eu dans les siennes qui ait été fatal aux autres et à elle-même, et les exemples que leurs progrès ou leur décadence ont donnés aux siècles futurs.

» Ainsi nous tirons deux fruits de l'histoire universelle.

» Le premier est de faire voir tout ensemble l'autorité et la sainteté de la religion par sa propre stabilité et sa durée perpétuelle; le second est que, connoissant ce qui a causé la ruine de chaque empire, nous pouvons sur leur exemple trouver les moyens de soutenir les Etats, si fragiles de leur nature, sans toutefois oublier que ces soutiens mêmes sont sujets à la loi commune de la mortalité, qui est attachée aux choses humaines, et qu'il faut porter plus haut ses espérances.

XXII. — De la *Politique sacrée.*

» Par le second ouvrage, nous découvrons les secrets de la politique, les maximes du gouvernement, et les sources du droit dans la doctrine et dans les exemples de l'Ecriture sainte. On y voit non-seulement avec quelle piété il faut que les rois servent Dieu ou le fléchissent après l'avoir offensé, avec quel zèle ils sont obligés de défendre la foi de l'Eglise, à maintenir ses droits et à choisir ses pasteurs, mais encore l'origine de la

» vie civile; comment les hommes ont commencé » à former leur société; avec quelle adresse il faut » manier les esprits; comment il faut former le » dessein de conduire une guerre, ne l'entrepren» dre pas sans bon sujet; faire une paix, soutenir » l'autorité, faire des lois et régler un Etat. Ce qui » fait voir clairement que l'Ecriture sainte surpasse » autant en prudence qu'en autorité tous les autres » livres qui donnent des préceptes pour la vie ci» vile, et qu'on ne voit en nul autre endroit des » maximes aussi sûres pour le gouvernement.

» Le troisième ouvrage comprend les lois et les » coutumes particulières du royaume de France. » En comparant ce royaume avec tous les autres, » on met sous les yeux du prince tout l'état de la » chrétienté et même de toute l'Europe.

» Nous achèverons tous ces desseins autant que le » temps et nos moyens pourront le permettre. »

Ces dernières lignes annoncent que Bossuet avoit commencé à s'occuper de ce troisième ouvrage comme des deux premiers, et qu'il les faisoit concourir tous les trois au même but. Mais il n'en est resté aucune trace ni parmi ses *manuscrits*, ni parmi ceux de l'abbé Ledieu. On regrettera toujours de ne pas voir un tableau de la France et de l'Europe comparées sous tous les rapports de la législation et des mœurs, tracé de la même main qui a peint les Egyptiens, les Grecs et les Romains, et qui a posé les fondemens de la véritable politique sur la religion et les grandes leçons de l'histoire.

XXIII.—Réflexions sur le *Discours sur l'Histoire universelle*.

Sans doute un pareil regret n'est que trop légi-

time, et une telle perte est irréparable. Mais la gloire de Bossuet n'a rien à désirer ni à regretter. *Le Discours sur l'Histoire universelle* a placé pour toujours Bossuet au premier rang des plus grands génies, et sa *Politique sacrée* offre une conception qui ne pouvoit appartenir qu'à lui.

Lorsqu'il conçut la première pensée de son *Discours sur l'Histoire universelle* [a], il ne se proposa d'abord que de donner un abrégé de l'histoire ancienne, pour que Mgr le Dauphin pût conserver plus facilement le souvenir de ce qu'il en avoit appris. Les réflexions qui devoient en être le résultat étoient réservées pour servir de *préface* à ce tableau historique. Mais Bossuet ayant fait lire cette *préface* à des amis éclairés qu'il étoit dans l'usage de consulter, ils l'engagèrent à donner plus d'étendue à ces réflexions. C'est ainsi que ce qui n'étoit dans le premier plan qu'un accessoire, devint dans l'exécution l'objet principal et important. La partie historique n'en est plus que l'introduction.

Ce sont en effet ces réflexions qui ont donné un si grand caractère au *Discours sur l'Histoire universelle*. Cent trente ans se sont écoulés depuis qu'il a paru, et l'admiration, loin de s'être épuisée, s'accroît chaque jour encore à la lecture de ce magnifique ouvrage.

Une grande leçon a été donnée au monde; et de grandes réputations, des systêmes séduisans, dont le danger et la témérité se cachoient sous le charme de la parole, n'ont pu résister à cette terrible expérience. Lois, mœurs, opinions, habitudes, tout a été renversé et détruit. Tout a changé de face en Europe depuis que Bossuet a parlé, et Bossuet est

(a) Mts. de Ledieu.

resté debout au milieu de tant de ruines. Il semble même s'être agrandi dans l'imagination de tout ce que les autres ont perdu dans l'opinion. Il avoit écrit l'histoire de la chute des empires qui l'ont précédé; et en la lisant aujourd'hui, on croit lire le récit prophétique des temps qui l'ont suivi. Au milieu de tant de vicissitudes, *au bruit de ce fracas effroyable d'empires et de trônes qui tombent les uns sur les autres*, les sages restent immobiles et tranquilles; ils se confient avec Bossuet en cette Providence, qui n'a promis l'éternité qu'à un seul empire, à la religion.

Le *Discours sur l'Histoire universelle* fut achevé en même temps que finit l'éducation de Mgr le Dauphin, vers la fin de 1679. Ce fut l'époque à laquelle le mariage de ce jeune prince avec la princesse de Bavière fut arrêté.

Bossuet, nommé premier aumônier de Mme la Dauphine, fut envoyé avec toute la maison de cette princesse pour la recevoir sur la frontière (1).

On apprendra ici un fait bien extraordinaire. Pourra-t-on jamais croire que ce fut dans le cours même de ce voyage, au milieu des fêtes brillantes que Mme la *Dauphine* trouvoit sur tous les lieux de son passage, que Bossuet s'arrachoit aux dis-

(1) Le bruit courut que Mme *de Maintenon*, dame d'atours de la nouvelle Dauphine, et *Bossuet* son premier aumônier, avoient été détachés du reste de la maison, pour aller au-devant de cette princesse; et ce fut à cette occasion que Mme *de Sévigné* écrivoit à sa fille : « Si Mme la Dauphine croit que » tous les hommes et toutes les femmes de ce pays ont autant » d'esprit que cet échantillon, elle sera bien trompée. »

La nouvelle étoit fausse; mais la réflexion de Mme *de Sévigné* n'en est pas moins piquante.

tractions inséparables d'un pareil mouvement, pour se renfermer dans son cabinet, et mettre la dernière main à son *Discours sur l'Histoire universelle?*

Et au moment même où Louis XIV imposoit des lois à toute l'Europe, et donnoit à sa maison et à son trône une puissance qu'il croyoit avoir affermie sur des fondemens inébranlables, Bossuet, les yeux fixés sur les ruines éparses de Babylone, de Tyr, de Memphis et de tant de cités jadis si florissantes, lui montroit comment avoient fini tant de grandeurs et de prospérités.

Ce fut au retour de ce voyage (1), et vers le commencement de 1681, que parut pour la première fois le *Discours sur l'Histoire universelle.*

A la vue de ce superbe monument, un cri d'admiration retentit d'un bout de l'Europe à l'autre. Le plan et l'exécution s'élevoient au-dessus de toutes les rivalités nationales, de tous les préjugés de parti et de toutes les différences d'opinion. Ce n'étoit pas un ouvrage de controverse, ou de circonstance. On n'y cherchoit pas le foible intérêt d'un point d'histoire, d'une découverte nouvelle dans les arts ou dans les sciences, d'une question de philosophie ou

(1) Le mariage de Mme *la Dauphine* fut célébré par procureur à Châlons-sur-Marne, au mois de mars 1681. La *Gazette de France*, en rendant compte de cet événement, rapportoit que l'*ancien évêque de Condom, premier aumônier de la princesse, avoit prêté son serment en cette qualité le premier.*

Nous remarquons ici cette petite circonstance, parce qu'elle servit dans la suite de titre à Bossuet pour écarter la prétention du marquis de *Dangeau,* qui voulut (en 1697) prêter son serment en qualité de chevalier d'honneur de Mme la duchesse de Bourgogne, avant Bossuet nommé premier aumônier de cette princesse.

de littérature. Bossuet avoit voulu parler à tous les siècles, à tous les pays, à toutes les communions. Il avoit embrassé dans ce vaste tableau de l'histoire du monde tout ce qui doit exalter l'ame et l'imagination par la grandeur des événemens, la magnificence des images et la majesté des oracles qu'il avoit puisés dans les livres sacrés. Par une espèce de prodige qui sembloit communiquer à son style l'éclat et les figures du langage des prophètes, il avoit donné à la sagesse et à la raison tous les accens du génie et de l'inspiration. En enchaînant tout l'ordre des événemens qui ont changé si souvent la face du monde, à l'ordre immuable des desseins de Dieu pour l'établissement de la religion, Bossuet donnoit au christianisme la plus auguste des sanctions, et il devoit réunir le suffrage de toute l'Europe, parce qu'alors dans l'Europe tout étoit chrétien.

Aussi n'y eut-il qu'un concert unanime entre les Catholiques et les Protestans dans les justes éloges qu'ils prodiguèrent au *Discours sur l'Histoire universelle*. Les auteurs des *journaux* les plus opposés à la France et à Rome, le vantèrent avec le plus noble enthousiasme. Les *actes de Leipsick* s'empressèrent dès le premier moment d'en donner l'analyse, et le firent connoître au nord de toute l'Europe. Au mois de juillet 1682, c'est-à-dire, un peu plus d'un an après qu'il eut paru en France pour la première fois [a], le *Discours sur l'Histoire universelle* avoit déjà été réimprimé dans toutes les principales villes de l'Europe.

L'abbé *Ledieu* nous apprend « [b] que Bossuet » lui avoit dit à lui-même que, dès sa jeunesse et

[a] Mts. de Ledieu. — [b] Manuscrits.

» dès le moment où il commença à étudier la reli-
» gion dans l'Ecriture et dans les Pères, il avoit
» conçu le dessein de ce grand travail, et qu'il se
» décida à l'exécuter, lorsqu'il fut chargé de l'édu-
» cation de Mgr le Dauphin. »

Il est difficile en effet de ne pas observer que cet ouvrage supposoit de profondes études, bien antérieures à l'époque où Bossuet fut nommé précepteur du fils de Louis XIV.

On voit par le seul exposé des faits qui embrassent une si longue étendue de siècles, que Bossuet ne s'étoit pas borné à les emprunter aux historiens qui en ont fait le récit avant lui; mais qu'il étoit remonté jusqu'aux premières sources où ces historiens les avoient puisés, et que ce n'étoit qu'après avoir soumis leurs traditions à la critique la plus sévère, qu'il les avoit fait entrer dans son tableau historique.

Quelques lignes suffisent à Bossuet pour présenter le résultat des recherches pénibles que lui avoit demandées l'examen de tant de systêmes de chronologie, entre lesquels il étoit obligé de se décider pour l'ordre de son travail.

C'est dans les écrivains de la Grèce et de Rome, historiens, philosophes, orateurs et poètes, qu'il prend tous les traits de caractère, de génie et de mœurs qui servent à distinguer les peuples, les gouvernemens, et ces personnages fameux qui remplissent la scène de ce vaste théâtre. Obligé de renfermer en un petit nombre de pages l'histoire de tant de siècles, un seul mot, un seul trait devient sous la plume de Bossuet l'expression fidèle de la tradition toute entière. C'est là ce qui donne ce grand intérêt et ce mouvement si rapide à cette

longue suite de tragédies qui ont ensanglanté la terre.

Mais le plus grand effort de génie devoit être de donner à tant de scènes différentes qui se sont succédées depuis les temps connus, cette unité d'action qui ne pouvoit venir que d'une cause unique et suprême; et c'est ce que Bossuet a fait, et ce que peut-être lui seul pouvoit faire, en attachant l'histoire des empires à celle de la religion. Il a vu et il a montré l'action constante et invariable de la Providence dans toutes les vicissitudes et les révolutions du monde pour arriver à une seule fin, et cette fin a été l'établissement du christianisme.

C'est en effet la religion qui est l'ame *du Discours sur l'Histoire universelle.*

Tout ce que l'Ecriture, les prophètes, les promesses divines, l'exposition des mystères, leur nécessité et leur vérité; tout ce que la tradition et les écrits des Pères offrent de preuves et de monumens de cette grande intention de la Providence, est rappelé dans cet ouvrage de Bossuet, et l'on est toujours frappé d'étonnement et d'admiration en considérant l'espace si borné dans lequel il a su renfermer tant de faits, d'autorités et de pensées.

L'abbé Ledieu rapporte (*a*) que, relisant un jour avec Bossuet (sur la fin d'octobre 1699) son *Discours sur l'Histoire universelle*, il lui disoit « que » ce qu'il y remarquoit de plus extraordinaire, étoit » d'y trouver un recueil fidèle et complet de toutes » les preuves de la religion, tirées des apologies des » premiers Pères de l'Eglise, et surtout du bel ouvrage de *la Cité de Dieu*, que saint Augustin avoit » composé dans le même dessein.

» Cela est vrai, lui répondit Bossuet, telle étoit

(*a*) Manuscrits.

a pensée, et j'ai voulu réunir à l'autorité des
emiers *apologistes* et de saint Augustin tout ce
i est répandu dans toute la tradition. Mais il y
olus : après avoir épuisé l'Ecriture et les Pères,
i voulu combattre de mon propre fonds les phi-
ophes anciens et les païens par des raisons nou-
lles qui n'ont jamais été dites, et que je tire
plus souvent de mes adversaires mêmes (1). »
ossuet donna en 1700 une *troisième* édition de
Discours sur l'Histoire universelle (2), et il

Arnauld disoit du *Discours sur l'Histoire universelle*,
il y avoit trouvé ce qu'il n'avoit jamais vu ailleurs, une
te de pensées si universelles et si bien liées, qu'elles re-
ntoient des temps actuels au commencement du monde
ns la religion, et dans les empires par rapport à la re-
on, toujours la même, et toujours inébranlable au milieu
changemens des monarchies. » C'est ce que Bossuet ra-
oit lui-même à l'abbé Ledieu. *Manuscrits.*

La première édition fut imprimée en 1681, *in*-4°. La
nde, qui n'en est qu'une copie, parut l'année suivante
, *in*-12.

utre ce que Bossuet ajouta dans la troisième édition, il
ne nouvelle division des chapitres, corrigea des fautes
ates ou de citations, et même quelquefois le style. On a
cette édition dans la collection de ses *OEuvres*. Paris,
, *in*-4°, et dans les éditions faites séparément du *Dis-*
sur l'Histoire universelle, jusqu'en 1741. Mais, depuis
, les libraires de Paris qui avoient le privilége de cet ou-
, au lieu de continuer à le réimprimer d'après l'édition
700, ont repris celle de 1681, et ont persisté à la suivre
'à présent. Les éditions de Didot pour l'éducation
Dauphin, celle que le même imprimeur a publiée en
parmi les meilleurs ouvrages de la langue française,
utres imprimées avec tant de luxe, où l'on auroit dû
liquer à donner le texte le plus correct, ne sont pa-
ment que des copies de la première édition, et on y a

s'attacha avec un soin extrême à fortifier par un nouvel enchaînement de preuves, la liaison des livres de l'*ancien* et du *nouveau* Testament, et à constater leur authenticité par des raisons invincibles.

Deux mois seulement avant sa mort (a), relisant encore avec l'abbé Ledieu le même ouvrage, il s'arrêta aux *chapitres* XXVII et XXVIII de la *se-*

omis les additions et les corrections faites par Bossuet dans la troisième.

Cela est sans doute étonnant : mais ce qui surprend davantage, c'est de voir que jusqu'à nos jours il n'existoit point d'édition exacte et complète de ce chef-d'œuvre de l'évêque de Meaux, et que celle de Versailles, *in*-8°, est la première où l'on ait mis à la place qui leur convient les additions importantes et nombreuses que l'auteur y fit dans les dernières années de sa vie. Ces divers morceaux, que j'ai transcrits sur le manuscrit autographe, ont pour but de mettre dans un nouveau jour les preuves de l'authenticité des livres saints, de la liaison qu'ils ont entre eux, et de la vérité de la religion. Le plus considérable est un chapitre entier, le XXIXe de la seconde partie, ayant pour titre : *Moyen facile de remonter à la source de la religion, et d'en trouver la vérité dans son principe.* On ne conçoit pas pourquoi l'abbé Bossuet, qui avoit ce manuscrit entre les mains, n'en a fait aucun usage dans les éditions publiées de son vivant, et notamment dans celle de 1730 *in*-4°. J'avois dessein d'insérer ces fragmens parmi les *Pièces justificatives*, quand je me suis aperçu qu'on les avoit imprimés sous le titre de VARIANTES, en y joignant les changemens faits en 1700, à la fin de l'édition stéréotype d'Herhan qui parut en 1806, 4 vol. *in*-18. Il est vraisemblable que l'éditeur n'aura eu communication de ces additions qu'après l'impression de l'ouvrage. Cela seul peut expliquer comment il ne les a pas mises à la place que l'auteur avoit assignée.

(a) Journal *manuscrit* de l'abbé Ledieu, sous la date du 2 février 1704.

conde partie, qui concernent les livres de l'Ecriture, et il lui dit naturellement que « c'étoit là où » se trouvoit la force de tout l'ouvrage, c'est-à- » dire, la preuve complète de la vérité de la reli- » gion et de la certitude de la révélation des livres » saints contre les *libertins* (1). Que là paroît véri- » tablement tout ce qui est la pure production » de son esprit, que ce sont de nouveaux argu- » mens, qui n'ont pas été traités par les saints » Pères ; nouveaux, disoit-il, puisqu'ils sont faits » pour répondre aux nouvelles objections des » athées. »

Il se fit relire ensuite quelques morceaux d'un genre moins sévère, où il avoit trouvé une espèce de charme à pouvoir s'abandonner à l'inspiration de son éloquence naturelle, telle que cette belle et heureuse transition du règne pacifique d'*Auguste* à la naissance de Jésus-Christ.

« César et Pompée décidèrent leur querelle à » Pharsale par une bataille sanglante. César vic- » torieux parut en un moment par tout l'univers, » en Egypte, en Asie, en Mauritanie, en Espa- » gne ; vainqueur de tous côtés, il fut reconnu maî- » tre de Rome et dans tout l'Empire. *Brutus et* » *Cassius crurent affranchir leurs citoyens en le* » *tuant comme un tyran malgré sa clémence.* » Rome retomba entre les mains de Marc-Antoine, » de Lépide et du jeune César-Octavien, petit-ne- » veu de Jules-César, et son fils par adoption, » trois insupportables tyrans, dont le triumvirat et » les proscriptions font encore horreur en les li- » sant. Mais elles furent trop violentes pour durer

(1) On appeloit alors *libertins* ceux qui portoient la liberté de penser jusqu'à la licence.

» long-temps; ces trois hommes partagent l'Empire : César garde l'Italie, et changeant incontinent en douceur ses premières cruautés, il fait croire qu'il y a été entraîné par ses collègues. Les restes de la république périssent avec Brutus et Cassius. Antóine et César, après avoir ruiné Lépide, se tournent l'un contre l'autre. Toute la puissance romaine se met sur la mer. César gagne la bataille d'Actium; les forces de l'Egypte et de l'Orient, qu'Antoine menoit avec lui, sont dissipées. Tous ses amis l'abandonnent *et même sa Cléopâtre, pour laquelle il s'étoit perdu.* Hérode Iduméen, qui lui devoit tout, est contraint de se donner au vainqueur, et se maintient par ce moyen dans la possession du royaume de Judée, que la foiblesse du vieux Hircan avoit fait perdre entièrement aux Asmonéens. *Tout cède à la fortune de César; Alexandrie lui ouvre ses portes, l'Egypte devient une province romaine, Cléopâtre, qui désespère de la pouvoir conserver, se tue elle-même après Antoine. Rome tend les bras à César, qui devient, sous le nom d'Auguste, et sous le titre d'empereur, seul maître de tout l'Empire. Il dompte vers les Pyrénées, les Cantabres et les Asturiens révoltés; l'Ethiopie lui demande la paix; les Parthes épouvantés lui renvoient les étendards pris sur Crassus, avec tous les prisonniers romains; les Indes recherchent son alliance, ses armes se font sentir aux Rhètes ou Grisons, que leurs montagnes ne peuvent défendre. La Pannonie le reconnoît; la Germanie le redoute, et le Veser reçoit ses lois. Victorieux par mer et par terre, il ferme le temple de Janus. Tout l'univers vit*

» *en paix sous sa puissance,* ET JÉSUS-CHRIST VIENT » AU MONDE. »

S'il est dans le *Discours sur l'Histoire universelle* un tableau d'histoire aussi magnifique que celui que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, c'est sans doute celui de la mort d'ALEXANDRE.

« ALEXANDRE fit son entrée dans Babylone, avec » un éclat qui surpassoit tout ce que l'univers avoit » jamais vu.... Pour rendre son nom plus fameux » que celui de Bacchus, il entra dans les Indes, » où il poussa ses conquêtes plus loin que ce cé- » lèbre vainqueur ; mais celui que les déserts, les » fleuves et les montagnes n'étoient pas capables » d'arrêter, fut contraint de céder à ses soldats » rebutés qui lui demandoient du repos ; réduit à » se contenter des superbes monumens qu'il laissa » sur les bords de l'Araspe, il ramena son armée » par une autre route que celle qu'il avoit tenue, » et dompta tous les pays qu'il trouva sur son » passage.

» Il revint à Babylone craint et respecté, non » pas comme un conquérant, mais comme un Dieu ; » mais cet empire formidable qu'il avoit conquis, » ne dura pas plus long-temps que sa vie, qui fut » fort courte ; à l'âge de trente-trois ans, au milieu » des plus vastes desseins qu'un homme eût jamais » conçus, et avec les plus justes espérances d'un » heureux succès, il mourut sans avoir eu le loisir » d'établir ses affaires, laissant un frère imbécile, » et des enfans en bas âge incapables de soutenir » un si grand poids.

» Mais ce qu'il y avoit de plus funeste pour sa » maison et pour son empire, est qu'il laissoit des

» capitaines à qui il avoit appris à ne respirer que » l'ambition et la guerre. Il prévit à quels excès ils » se porteroient quand il ne seroit plus au monde; » pour les retenir, ou de peur d'en être dédit, il » n'osa nommer ni son successeur, ni le tuteur de » ses enfans. Il prédit seulement que ses amis cé» lébreroient ses funérailles par des batailles san» glantes, et il expira dans la fleur de son âge, » plein des tristes images de la confusion qui devoit » suivre sa mort. Son empire fut partagé, toute » sa maison fut exterminée, et la Macédoine, l'an» cien royaume de ses ancêtres, passa à une autre » famille. Ainsi ce conquérant, le plus renommé et » le plus illustre qui fut jamais, a été le dernier » roi de sa race. S'il fût demeuré paisible dans la » Macédoine, la grandeur de son empire n'auroit » pas tenté ses capitaines, et il auroit pu laisser à » ses enfans le royaume de ses pères : mais parce » qu'il avoit été trop puissant, il fut la cause de la » perte de tous les siens, ET VOILA LE FRUIT GLO» RIEUX DE TANT DE CONQUÊTES. »

En finissant le récit de cet entretien, dans lequel il faut se représenter Bossuet prêt à descendre au tombeau (1), luttant depuis dix mois contre la plus cruelle de toutes les maladies (2), et conservant, dans un corps détruit par l'excès des souffrances, cet amour immense de la religion et de l'étude qui avoit rempli sa longue vie, l'abbé Ledieu fait cette réflexion touchante.

« (a) Au reste, M. de Meaux se console de ses » souffrances par la méditation de la vérité et par

(a) Manuscrits.

(1) Il mourut deux mois après.

(2) Il étoit malade de la pierre.

» l'Evangile, qu'il se fait lire tous les jours matin » et soir. Je ne doute pas qu'il n'ait repris la lecture de son *Histoire universelle*, pour se remettre dans l'esprit toutes les grandes vérités qu'il y » traite. »

Nous n'avons considéré ce chef-d'œuvre de Bossuet que sous les grands rapports qui lui en ont inspiré la pensée, et qui étoient les seules dignes d'appeler tous les efforts de son génie. Tandis que les nations et les empires viennent se succéder sur ce théâtre changeant et mobile, on voit toujours Bossuet dominé par une seule pensée, observer la cause toute-puissante qui préside à tant de mouvemens, et assister, pour ainsi dire, aux conseils de la Providence, pour révéler aux hommes la longue suite de ses desseins.

Bossuet avoit parlé à un siècle digne de l'entendre et d'admirer une telle doctrine, et le consentement unanime de son siècle avoit répondu à la puissance de sa parole, et à la grandeur d'une telle conception.

Mais on peut se demander comment dans les temps qui ont suivi, et lorsque les impressions et les habitudes religieuses ont perdu une grande partie de leur force, le même sentiment d'admiration pour un ouvrage si grave et si religieux subsiste encore dans tous les esprits, et comment le nom de Bossuet commande au moins le silence du respect à ceux même qui ont si souvent élevé la voix contre les principes et la doctrine qu'il a professés.

On pourroit sans doute se borner à répondre que tels sont l'art et l'habileté avec lesquels Bossuet a conçu et exécuté le dessein, l'ensemble et

toutes les parties de ce chef-d'œuvre, qu'on obéit sans le savoir, et même sans le vouloir, à l'action irrésistible d'un tel génie. On peut en effet se convaincre tous les jours de cette espèce d'ascendant universel que Bossuet exerce encore sur tous les esprits. Il n'est aucun écrivain, il n'est aucun philosophe, il est même très-peu de Pères de l'Eglise, dont on cite aussi souvent les paroles et dont on appelle avec autant de confiance l'autorité en témoignage.

Ce ne sont point les théologiens seuls qui aiment à s'appuyer de son suffrage. Il est juste et convenable qu'ils se fassent toujours une gloire de professer les sentimens du plus grand théologien de son siècle, de l'oracle de l'Eglise gallicane, et du plus digne héritier de la doctrine des Pères de l'Eglise.

Mais il est assez remarquable qu'en philosophie, en politique, en histoire, en éloquence, et même en littérature, il soit peu d'écrivains qui ne cherchent à se parer du nom et du langage de Bossuet, pour donner plus de confiance et de crédit à leurs propres sentimens. Telle est même la puissance attachée à toute ses paroles, qu'une citation de Bossuet est toujours sûre d'obtenir un hommage d'étonnement et d'admiration, et quelques fragmens empruntés de ses écrits sont devenus le plus bel ornement d'un grand nombre d'ouvrages.

Cette même considération peut servir aussi à expliquer comment dans la jeunesse même, lorsqu'on est assez heureusement favorisé de la nature pour porter dans son ame le sentiment naissant des grandes émotions, lorsque l'imagination commence à s'ouvrir aux premières inspirations du

beau et du sublime, on est déjà frappé du caractère de grandeur et d'élévation empreint dans toutes les pages du *Discours sur l'Histoire universelle*. On n'a pas sans doute encore, on ne peut pas même avoir toutes les connoissances nécessaires pour juger le mérite d'un tel ouvrage; mais on est ému, on admire, et le sentiment est le jugement de la jeunesse. On peut même dire qu'un pareil sentiment devient le garant des dispositions qu'elle annonce, et le plus heureux présage du génie qui doit porter ses fruits dans un âge plus avancé.

Il faut convenir aussi que l'éclat des pensées, la magnificence du style, l'effet étonnant et inattendu de ces expressions qu'il semble avoir créées, l'espèce de poésie sublime qui respire dans tout l'ouvrage (1), doivent faire éprouver aux ames jeunes et sensibles ce noble enthousiasme dont elles conservent la longue impression dans toute la suite de leur vie. Ce seul mérite, qui est le plus foible de tous dans un génie tel que Bossuet, suffira cependant pour assurer au *Discours sur l'Histoire*

(1) Bossuet a fait des vers, il en a beaucoup fait, et ils sont presque tous très-médiocres. Fénelon a fait aussi quelques vers; ils ont un peu plus de grâce et de facilité que ceux de Bossuet. Mais ni l'un ni l'autre ne peuvent être comptés parmi les poètes; cependant, quel poète a mis plus de *poésie* dans ses vers que *Bossuet* en a mis dans ses *Oraisons funèbres* et dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, ainsi que *Fénelon* dans son *Télémaque!* Si Bossuet peint, il peint comme Homère, il en a la chaleur, l'éclat et la majesté. Si Fénelon veut parler au cœur, toute la mélodie, toute la sensibilité douce et élégante de *Virgile* vient se répandre sur son style, et donner une ame à toutes ses expressions.

universelle une immortalité indépendante de toutes les révolutions d'opinions.

L'auteur du *Siècle de Louis XIV* a remarqué avec raison que les deux ouvrages (le *Discours sur l'Histoire universelle* et le *Télémaque*) qui donnèrent le plus de gloire à Bossuet et de célébrité à Fénélon, n'eurent aucun modèle dans l'antiquité. On peut ajouter que Bossuet n'a eu aucun imitateur, et qu'aucun des imitateurs de Fénélon ne l'a égalé.

Bossuet avoit annoncé la *seconde* partie de son *Discours sur l'Histoire universelle*, elle devoit être la continuation de la *première*, depuis le règne de Charlemagne jusqu'à celui de Louis XIV; il avoit même jeté sur le papier la suite des faits conformes à l'ordre des temps, mais détachés les uns des autres, et dépouillés de ces grandes considérations qui répandent tant de majesté sur la première partie; c'est plutôt une table chronologique, qu'un abrégé d'histoire.

C'est cette ébauche si imparfaite qu'on a imprimée il y a quelques années (en 1806) sous le titre de *Quatrième partie du Discours sur l'Histoire universelle*; elle est certainement de Bossuet. Nous avons vérifié nous-mêmes sur le *manuscrit*, que les premières pages sont tout entières de sa main, et le corps du *manuscrit* offre un grand nombre de mots de son écriture; mais, comme nous l'avons dit, ce n'est qu'une première et rapide esquisse d'un vaste tableau.

Il est bien évident que Bossuet se proposoit de suivre dans cette *seconde partie* le même plan que dans la première. Mais il fut entraîné par l'importance et la multitude des travaux d'un autre

genre qui se succédèrent pendant le reste de sa vie. On doit surtout regretter qu'il n'ait pas pu s'occuper, comme il l'avoit annoncé au pape *Innocent XI*, du tableau de la naissance, des progrès et des prodigieux succès de la révolution opérée dans le monde par l'imposteur de la Mecque. Une histoire de l'*Islamisme* par Bossuet, auroit sans doute répandu sur cette grande époque des siècles modernes, qui changea en quelques années la face de la moitié du monde connu, et menaça l'autre moitié d'une entière subversion, des traits de génie et de lumière qui manquent au récit qu'en ont fait la plupart des historiens. Il eût été intéressant de voir le peintre de *Cromwel* montrer *Mahomet* tel qu'il fut, avec ce mélange étonnant de vices et de grandes qualités, d'un ardent fanatisme joint à la froide méditation des plus vastes desseins, conduisant à la conquête de l'univers, sur la foi des plus absurdes inspirations, quelques hordes de brigands jusqu'alors séparées du monde, et presque inconnues aux nations mêmes dont elles étoient environnées.

XXIV. — Analyse du traité de la *Politique sacrée*.

Aux grandes instructions que renferme le *Discours sur l'Histoire universelle*, Bossuet ne pouvoit pas en ajouter de plus utiles pour un prince, que celles qui lui apprennent à gouverner ses sujets. Tel est l'objet de son traité de la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte*. Ici c'est Dieu qui parle; c'est celui par qui les rois règnent, qui instruit les rois. En donnant une telle autorité à ses leçons, Bossuet a voulu les rendre inviolables et sacrées. Il a voulu désabuser

ceux qui affectent de croire qu'il ne peut exister aucune alliance entre la religion et la politique. En fondant la politique sur la religion, il a montré qu'il connoissoit mieux les hommes que tous ces insensés qui de nos jours ont ravagé le monde par des opinions, comme autrefois les barbares par des invasions.

C'étoit sans doute une idée digne de Bossuet, que celle de fonder uniquement sur les *livres sacrés* les élémens d'une science humaine, telle que la *politique*, ce vaste champ de toutes les passions et de toutes les contradictions des hommes, où la perfidie et la force ont si souvent triomphé de la justice et de la raison.

Les sages eux-mêmes dans la tranquille indépendance de leurs méditations solitaires, se sont rarement rencontrés, lorsqu'ils ont voulu offrir aux hommes la forme de gouvernement la plus propre à assurer leur repos et leur bonheur pendant la courte durée de leur passage sur la terre. Plus frappés des imperfections de l'ordre de choses sous lequel ils vivoient, que du danger de s'exposer par de périlleux essais à des maux bien plus redoutables, ils ont presque toujours oublié de faire entrer dans leurs combinaisons la force terrible que le choc des passions et des vicissitudes humaines devoit opposer à l'action désarmée de leurs paisibles et vertueuses spéculations.

C'est ainsi que *Solon* vit lui-même renverser en un seul jour la constitution sage et régulière qu'il avoit donnée à sa ville natale, et qui paroissoit la mieux appropriée au caractère, au génie et aux mœurs du peuple qui lui avoit demandé des lois.

Cet exemple et tant d'autres ont pu sans doute donner le droit à quelques hommes raisonnables et modestes de penser *que le meilleur des gouvernemens est celui qui existe*, en se confiant au temps, à l'expérience, et au progrès des lumières, pour amener naturellement, sans effort et sans secousses, toutes les modifications heureuses ou utiles que sollicite l'intérêt général.

On conviendra du moins qu'il a été permis de regretter qu'on ait méconnu la sagesse d'une maxime qui n'exigeoit pas sans doute un grand effort de génie, mais qui peut-être, par cette raison même, étoit d'une application plus facile à des maux inévitables et passagers.

Lorsque Bossuet a voulu donner des maximes de politique et des règles de gouvernement, il n'a jamais prétendu imaginer un système approprié à tous les pays et à tous les peuples.

On ne lui refusera pas sans doute cette partie sublime du génie à qui semble appartenir la faculté de créer. Mais il avoit autant de sagesse que de génie, parce qu'il voyoit de plus haut, et plus loin que les autres hommes, qu'il savoit toujours se renfermer dans cette juste mesure où il est permis de combiner le vrai, l'utile et le possible. Au-delà, il ne voyoit que des chimères; et les chimères transportées au milieu des institutions sociales, lui paroissoient les armes les plus dangereuses entre les mains des hommes abandonnés à eux-mêmes.

Bossuet n'examine point d'une manière abstraite quelle est la meilleure forme du gouvernement; il ne censure ni ne condamne aucune des formes de gouvernement qui ont régi les nations anciennes

et modernes. Il ne discute point les modifications que l'on a cru, dans quelques pays, devoir apporter à l'exercice du pouvoir suprême. On ne le voit point tracer d'une main téméraire la ligne où finit le devoir d'obéir et commence le prétendu droit de s'élever contre la puissance publique. Fidèle à la doctrine que saint Paul a établie sur l'autorité de Jésus-Christ, Bossuet déclare avec l'Apôtre des nations, *que les puissances sous lesquelles on vit, sont ordonnées de Dieu.*

C'est conformément à cette doctrine, qu'on lui a souvent entendu répéter, « [a] que Jésus-Christ, » dans son *Evangile*, n'a voulu entrer en aucune » manière dans la constitution ou dans la forme » qu'avoit en son temps le gouvernement de l'em- » pire romain, sous lequel il a trouvé le peuple » de Dieu, et où il a voulu naître lui-même; que » Jésus-Christ a supposé par toutes ses paroles que » ce gouvernement, tel qu'il le trouvoit, étoit lé- » gitime en soi, et dès-là établi de Dieu à sa ma- » nière. »

Bossuet alloit plus loin. Il faisoit observer que Jésus-Christ s'étoit expliqué lui-même, et par l'autorité imposante de son propre exemple dans deux circonstances bien remarquables. « [b] La première » où, consulté sur le tribut que l'on devoit à César, » en regardant les formes publiquement établies » comme légitimes, il prononça cette décision qu'on » ne peut assez admirer, où il oblige *de rendre à* » César *ce qui est à* César, *et à* Dieu *ce qui est* » *à* Dieu.

» La seconde est celle où, étant accusé lui-même

(a) *Préface de la Politique sacrée*, édition de 1709. — (b) *Ibid.*

» devant *Pilate*, gouverneur de la Judée pour les » Romains et pour l'Empereur, il reconnoît que » la puissance que ce magistrat romain exerçoit » sur lui-même, *lui étoit donnée d'en-haut*, et que » par conséquent elle étoit légitime.

» Si les Césars s'étoient emparés légitimement » de la souveraine puissance; si pour l'exercer ils » avoient bien et dument uni la puissance tribuni- » tienne avec celle d'empereur, ou de chef des » armées, et les autres dont on avoit formé celle » des Césars; si le sénat et le peuple romain » avoient été suffisamment libres pour accumuler » tous ces droits sur une même tête, et si les Cé- » sars pouvoient les transmettre à leurs enfans, et » même par adoption, c'est de quoi le Fils de » Dieu n'a point parlé. Dieu, disoit Bossuet, *veut* » *que le monde soit gouverné, parce qu'il veut* » *qu'il vive dans l'ordre et en paix, et c'est tout* » *ce qu'il falloit savoir; c'est pourquoi* Jésus-Christ » *n'en a pas dit davantage.* »

Dans l'exécution du plan qu'il s'étoit proposé, il n'avoit pas besoin d'entrer dans la discussion de ces différentes questions, et il lui suffisoit d'avoir indiqué son opinion par quelques maximes générales (1). Il vivoit sous une monarchie, et il écrivoit pour l'héritier de cette monarchie.

Voulant établir la doctrine de sa *politique* sur la seule autorité de l'Ecriture, il observe que dès l'origine, le gouvernement *monarchique* a été donné par Dieu même au peuple Hébreu. Une

(1) On verra dans la suite que Bossuet a établi les grands et les véritables principes sur cette matière dans son *cinquième Avertissement aux Protestans*, tom. XXI de ses *Œuvres*, édit. de Vers. *in*-8°.

telle autorité annonce suffisamment que cette forme de gouvernement ne blesse ni la loi divine ni la loi naturelle. Bossuet se borne en conséquence à traiter du gouvernement *monarchique* dans sa *Politique sacrée*.

En considérant tous les avantages qu'il attribue à la *monarchie*, on s'aperçoit facilement qu'il s'exprime avec la profonde conviction d'un homme qui a comparé et balancé les résultats et les inconvéniens de toutes les formes de gouvernement. Mais on voit en même temps que son caractère et ses principes, autant que ses études et ses réflexions, l'avoient convaincu que les hommes ont besoin, pour leur propre intérêt, d'être gouvernés par une autorité assez dominante pour faire fléchir toutes les résistances.

On peut croire que si Bossuet fût né dans une *république*, il en auroit été le citoyen le plus zélé, comme il fut le sujet le plus soumis d'une *monarchie*. Il est même vraisemblable qu'un orateur qui possédoit à un si haut degré la puissance de la parole, se seroit élevé par le seul empire de l'éloquence aux premiers honneurs de son pays. Mais il est permis de penser qu'il auroit été encore plus souvent révolté des caprices et des fureurs de la tyrannie populaire, que flatté des hommages et des applaudissemens qu'il en auroit reçus. Sa vertu se seroit indignée d'avoir quelquefois à partager de pareils honneurs avec des hommes qui n'auroient dû recueillir que le mépris ou la haine publique. Ainsi, lorsqu'il a représenté la *monarchie* comme le meilleur de tous les gouvernemens, il n'a fait qu'exprimer ce qu'il pensoit et ce qu'il sentoit.

« (a) L'homme, dit Bossuet, a été créé pour vi-
» vre en société. Dieu a fait naître tous les hommes
» d'une même famille. »

Ainsi le berceau du genre humain est le berceau de la société.

Le choc des intérêts et des passions a fait sentir le besoin d'un gouvernement. « (b) Où tout le
» monde veut faire ce qu'il veut, nul ne fait ce
» qu'il veut. Où il n'y a point de maître, tout le
» monde est maître. Où tout le monde est maître,
» tout le monde est esclave. »

Il y a des lois *fondamentales* qu'on ne peut changer. Il est même très-dangereux de changer sans nécessité celles qui ne le sont pas. « (c) On perd
» la vénération pour les lois, quand on les voit
» si souvent changer. *C'est alors que les nations*
» *semblent chanceler, comme troublées et eni-*
» *vrées.* »

La première idée de commandement et d'autorité est venue aux hommes de l'autorité paternelle. Mais bientôt, par le consentement des peuples ou par la force des armes, il s'établit des rois.

La *monarchie* est la forme de gouvernement la plus commune, la plus ancienne, la plus naturelle.

Ce gouvernement est si naturel, qu'on le voit d'abord dans tous les peuples.

« (d) Rome a commencé par la *monarchie* et y
» est revenue comme à son état naturel. Ce n'est
» que tard, et peu à peu, que les villes grecques
» ont formé leurs républiques. *Homère* avoit dit

(a) *Politique sacrée*, tom. XXXVI, p. 7 et 9, *OEuv. de Boss.* édit. de Vers. *in*-8°. — (b) *Ibid.* p. 29 et 30. — (c) *Ibid.* p. 38. — (d) *Ibid.* p. 71 et 72.

» dans les temps anciens : *Plusieurs princes ne » sont pas une bonne chose; qu'il n'y ait qu'un » prince et un roi.* A présent, il n'y a pas de *ré- » publique* qui n'ait été autrefois soumise à des *mo- » narques.* Les Suisses étoient sujets des princes » de la maison d'Autriche. Les Provinces-Unies » étoient sous la domination de l'Espagne et de » la maison de Bourgogne. Les villes libres d'Alle- » magne avoient des seigneurs particuliers. Les » villes d'Italie qui se formèrent en *républiques* » achetèrent de l'empereur *Rodolphe* leur liberté. » Venise même, qui se vante d'être république dès » son origine, étoit encore sujette aux empereurs » sous le règne de Charlemagne et long-temps » après. »

Si le gouvernement *monarchique* est le plus naturel, il est aussi le plus durable et le plus fort.

« (a) Les armées, où paroît le mieux la puissance » humaine, veulent naturellement un seul chef. » Tout est en péril quand le commandement est » partagé; et cette forme de gouvernement doit à » la fin prévaloir, parce que le gouvernement mi- » litaire, qui a la force en main, entraîne naturel- » lement tout l'Etat après soi; il vaut donc mieux » qu'il soit établi d'abord avec douceur, parce qu'il » est trop violent quand il gagne le dessus par la » force ouverte. »

De toutes les formes de *monarchie*, la meilleure est la *monarchie héréditaire*. Elle est la plus naturelle; elle se perpétue d'elle-même. Rien n'est plus durable qu'un Etat qui subsiste par les mêmes causes qui font durer l'univers, et qui perpétuent le genre humain.

(a) *Politique sacrée; ibid.* p. 73 et 74.

L'hérédité doit s'arrêter aussitôt qu'elle vient à se reposer sur la tête d'une femme, dit Bossuet.

« [a] *Mais il n'y a aucune forme de gouvernement,* » *ni aucun établissement humain qui n'ait ses in-* » *convéniens; de sorte qu'il faut demeurer dans* » *l'état auquel un long temps a accoutumé le peu-* » *ple. C'est pourquoi Dieu prend en sa protection* » *tous les gouvernemens légitimes, en quelque* » *forme qu'ils soient établis. Qui entreprend de* » *les renverser n'est pas seulement ennemi public,* » *mais encore ennemi de Dieu.* »

Bossuet reconnoît aussi « [b] un droit de con- » quête, qui, commençant par la force, se réduit, » pour ainsi dire, au droit commun et naturel, du » consentement des peuples, par la possession pai- » sible. »

Le bien de la paix et l'instabilité des choses humaines commandent quelquefois ces grandes exceptions aux règles générales et accoutumées qui doivent régir la loi des empires et l'ordre des successions.

On doit obéir aux rois, *non-seulement par crainte, mais par principe de religion et de conscience*. L'esprit du christianisme est de faire respecter les rois avec une espèce de religion, et c'est ce que *Tertullien* appelle *la religion de la seconde majesté.*

Quand même ils ne rempliroient pas tous les devoirs qui leur sont imposés, il faut, dit Bossuet, respecter en eux *leur charge et leur ministère.*

Mais quoique leur puissance vienne de Dieu, ils ne doivent pas croire qu'ils soient les maîtres d'en user au gré de leurs caprices; ils ne doivent

(a) *Politique sacrée; ibid.* p. 79. — (b) *Ibid.* p. 82.

s'en servir qu'avec crainte et retenue, comme d'un dépôt que Dieu leur a confié, et dont il leur demandera un compte rigoureux.

« L'autorité royale doit être *absolue*. Pour rendre » ce terme odieux et insupportable, observe Bossuet, plusieurs affectent de confondre le gouvernement *absolu* avec le gouvernement *arbitraire*, » mais rien n'est plus différent (1). »

(1) On peut observer avec quelque surprise que *Voltaire* s'est exactement rencontré avec *Bossuet* sur cette distinction importante du *pouvoir absolu* et du *pouvoir arbitraire*. Il s'élève avec raison contre ces écrivains insensés, qui, dès son temps, s'abandonnoient sans mesure et sans jugement, aux plus violentes déclamations contre le gouvernement de Louis XIV.

La Beaumelle, encore jeune, s'étoit permis, dans un de ses ouvrages, de prononcer, avec toute la présomption ordinaire à son âge, « *qu'un roi absolu*, *qui veut le bien*, *est* » *un être de raison*, *et que Louis XIV ne réalisa jamais* » *cette chimère*. »

« Apprenez, jeune homme, » lui répond Voltaire, « que » cette criminelle remarque est aussi punissable que fausse... » Apprenez *qu'un roi absolu*, quand il n'est pas un monstre, » ne peut vouloir que la grandeur et la prospérité de son » État, parce qu'elle est la sienne propre, parce que tout » père de famille veut le bien de sa maison. Il peut se tromper sur le choix des moyens ; mais il n'est pas dans la nature qu'il veuille le mal de son royaume. »

Voltaire s'étonne avec raison de ce que le mot *despotique*, qui, dans son origine, n'étoit que l'expression du pouvoir très-foible et très-limité d'un petit vassal de Constantinople, signifie aujourd'hui un pouvoir absolu et même tyrannique.

« On en est venu au point, ajoute Voltaire, de distinguer » parmi les formes de gouvernemens ordinaires, le gouvernement *despotique* dans le sens le plus affreux, le plus » humiliant pour les hommes qui le souffrent, et le plus » détestable pour ceux qui l'exercent. On s'étoit contenté

Un gouvernement est *absolu*, lorsqu'il n'existe aucune puissance capable de forcer le *souverain*, et c'est en ce sens qu'il est indépendant de toute autorité humaine. Mais il ne s'ensuit pas de là que le gouvernement soit arbitraire.

« (a) Il y a des lois dans les empires légitimes, » contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de » droit; et il y a toujours ouverture à revenir

» auparavant de reconnoître deux espèces de gouvernemens, » et de ranger les uns et les autres sous différentes divisions. » On est parvenu à imaginer une troisième forme d'admi- » nistration naturelle, à laquelle on a donné le nom d'*Etat* » *despotique*, dans laquelle il n'y a d'autre loi, d'autre jus- » tice, que le caprice d'un seul homme. On ne s'est pas » aperçu que le *despotisme*, dans ce sens abominable, n'est » autre chose que l'abus de la monarchie, de même que dans » les Etats libres, l'anarchie est l'abus de la république..... » Voilà comme on s'est formé un fantôme hideux pour le » combattre, et en faisant la satire de ce gouvernement *des-* » *potique*, qui n'est que le droit des brigands, on a fait celle » du *monarchique*, qui est celui des pères de famille.

» Je ne veux point entrer dans un détail délicat qui mène- » roit trop loin. Mais je dois dire que j'ai entendu par le » *despotisme* de *Louis XIV*, l'usage toujours ferme, et quel- » quefois trop grand, qu'il fit de son pouvoir légitime. Si, » dans des occasions, il a fait plier sous ce pouvoir les lois de » l'Etat qu'il devoit respecter, la postérité le condamnera en » ce point. Ce n'étoit pas à moi de prononcer sur ce point. » *Mais je défie qu'on me montre aucune monarchie sur la* » *terre, dans laquelle les lois, la justice distributive, les* » *droits de l'humanité aient été moins foulés aux pieds, et* » *où l'on ait fait de plus grandes choses pour le bien pu-* » *blic, que pendant les cinquante-cinq années que Louis XIV* » *régna lui-même.* »

Supplément au *Siècle de Louis XIV*, première partie.

(a) *Politique sacrée*, tom. XXXVI des *OEuv. de Boss.* édit. de Vers. *in*-8°.

» contre, ou dans d'autres temps, de sorte que » chacun doit demeurer légitime possesseur de ses » biens; et tout gouvernement étant établi pour » affranchir les hommes de toute oppression et de » toute violence, la liberté des personnes est un » droit sacré de la nature et de la société. *L'action » contre les injustices et les violences est donc im» mortelle.* »

On ne peut cependant se dissimuler qu'il est bien plus facile d'établir ces distinctions dans une *théorie politique*, que d'en assurer le maintien dans l'action ordinaire des gouvernemens. C'est un grand malheur sans doute, mais c'est un malheur inévitable, et qui est commun à presque toutes les formes de gouvernement. Les passions humaines, les vicissitudes politiques, l'empire des circonstances ont bien plus de force que toutes ces foibles barrières, que la main des sages se plaît à élever contre l'abus de la puissance. Mais les esprits éclairés et les hommes vertueux aiment à reposer leurs pensées et leurs espérances sur ces images d'ordre, de paix et de bonheur. D'ailleurs la distinction de Bossuet entre le pouvoir *absolu* et le pouvoir *arbitraire* a un fondement très-réel en elle-même, et elle peut servir à prévenir ou à réparer de grandes injustices.

Bossuet rappelle le fameux discours de Samuel aux Hébreux, lorsque, pour leur faire mieux sentir tout le poids des obligations qu'ils alloient contracter en se donnant un roi, ce prophète leur expose, sous le titre de *droit du roi*, tous les abus et tous les excès de la puissance *arbitraire*.

« (a) Mais, reprend Bossuet, est-ce que les rois

(a) *Politique sacrée*, *ibid.* p. 404, 405.

» ont le droit de faire tout cela licitement? A Dieu » ne plaise; car Dieu ne donne point de tels pou» voirs. Mais les rois auront le droit de le faire » impunément à l'égard de la justice humaine. »

« (a) S'il y a dans un Etat quelque autorité ca» pable d'arrêter le cours de la puissance publique, » et de l'embarrasser dans son exercice, personne » n'est en sûreté. »

« (b) Les princes affectent quelquefois une fausse » fermeté; mais la plus grande de toutes les foi» blesses, est de craindre trop de paroître foible. »

« (c) Les princes doivent sans doute être instruits, » et chercher à s'instruire, mais il ne faut pas s'ima» giner le prince, un livre à la main, avec un front » soucieux et des yeux profondément attachés à la » lecture. *Son livre principal est le monde.* Son » étude, c'est d'être attentif à ce qui se passe de» vant lui, pour en profiter. »

On voit par cette dernière maxime, combien on a été peu fondé à reprocher à Bossuet d'avoir voulu charger le prince son élève d'une érudition inutile à son rang.

« (d) La vie du prince doit être sérieuse. Il n'y a » rien parmi les hommes de plus sérieux, ni de » plus grave que l'office de la royauté.

» (e) Il n'y a rien de plus flatteur que la gloire » militaire; elle décide souvent d'un seul coup des » choses humaines, et semble avoir une espèce de » toute-puissance en forçant les événemens; et c'est » pourquoi elle tente si fort les rois de la terre. » Mais combien elle est vaine! »

(a) *Politique sacrée*, tom. XXXVI des *Œuvres de Bossuet*, édit. de Vers. *in*-8°. — (b) *Ibid.* — (c) *Ibid.* — (d) *Ibid.* — (e) *Ibid.*

Bossuet a parlé aux sujets de leurs devoirs, il va parler aux rois.

« (a) Je n'appelle pas majesté, dit Bossuet, cette » pompe qui environne les rois, ou cet éclat exté- » rieur qui éblouit le vulgaire. C'est le rejaillis- » sement de la majesté, et non pas la majesté elle- » même. La majesté est l'image de la grandeur de » Dieu dans le prince. Le prince, en tant que prince, » n'est pas regardé comme un homme particulier, » c'est un personnage public, tout l'Etat est en lui; » la volonté de tout le peuple est renfermée dans » la sienne. Quelle grandeur qu'un seul homme en » contienne tant! La puissance de Dieu se fait » sentir en un instant de l'extrémité du monde à » l'autre. La puissance royale agit en même temps » dans tout le royaume; elle tient tout le royaume » en état, comme Dieu y tient tout le monde. Que » Dieu retire sa main, le monde retombera dans » le néant; que l'autorité cesse dans le royaume, » tout sera en confusion. Ramassez tout ce qu'il y » a de grand et d'auguste; voyez un peuple im- » mense réuni en une seule personne; voyez cette » puissance sacrée, paternelle et absolue; voyez » la raison secrète qui gouverne tout le corps de » l'Etat, renfermée dans une seule tête; vous voyez » l'image de Dieu, et vous avez l'idée de la majesté » royale. Oui, Dieu l'a dit : VOUS ÊTES DES DIEUX. » Mais, ô dieux de chair et de sang! ô dieux de boue » et de poussière, vous mourrez comme des hom- » mes! O rois! exercez donc hardiment votre puis- » sance, car elle est divine et salutaire au genre » humain; mais exercez-la avec humilité, car elle » vous est appliquée par le dehors : au fond elle

(a) *Politique sacrée, ibid.* p. 242 et suiv.

» vous laisse foibles, elle vous laisse mortels, et » elle vous charge devant Dieu d'un plus grand » compte. »

XXV. — Réflexions sur le traité de la *Politique*.

Nous avons cru devoir réunir sous un seul point de vue les maximes les plus importantes qui se trouvent répandues dans la *Politique sacrée* de Bossuet : mais c'est dans l'ouvrage même que l'on doit chercher tous les principes et toutes les règles de détail qui s'appliquent à l'ensemble du gouvernement et à toutes les parties de l'administration. On verra que si Bossuet accorde beaucoup aux rois en pouvoir et en autorité, ce n'est ni pour flatter leur ambition ni pour favoriser leurs passions. C'est uniquement parce qu'il regarde leur indépendance et l'exercice de leur puissance, comme le fondement du bonheur du peuple et de la tranquillité des empires. Les obligations immenses qu'il impose aux souverains dans l'usage du pouvoir suprême, dans le respect et la soumission qu'ils doivent à la religion, dans la dispensation exacte et sévère de la justice, dans l'administration des revenus publics; les exemples terribles qu'il met sous leurs yeux de tant de rois que l'abus de la puissance a conduits aux plus déplorables catastrophes, les châtimens éclatans qu'il leur dénonce au nom d'un Dieu vengeur des peuples opprimés, tout révèle *à ces dieux de la terre* le secret de leur propre foiblesse, et les avertit à chaque page que les rois peuvent aussi étonner l'univers par l'excès de leur infortune.

La manière franche et décidée dont Bossuet s'explique sur l'autorité absolue des rois, ne laisse sans

doute aucune incertitude sur ses principes de politique. On voit que parmi toutes les formes de gouvernement, il donne une préférence entière à une monarchie fortement constituée, dont le chef suprême doit être investi de toute la force et de tous les moyens nécessaires pour imprimer une action rapide et irrésistible à tous les ressorts de l'administration; on ne peut douter que son opinion ne fût le résultat d'une étude profonde de l'histoire et de longues méditations sur toutes les vicissitudes dont elle offre le tableau.

En lisant le traité de la *Politique*, on s'aperçoit facilement que les maximes de Bossuet sur les gouvernemens étoient entièrement conformes à celles de Louis XIV. Louis XIV avoit puisé dans son ame noble et élevée, et dans la rectitude naturelle de son jugement, les sentimens et les principes qu'il a portés sur le trône, et qui l'ont placé au premier rang des monarques les plus habiles dans l'art de régner. Bossuet portoit également dans son caractère et ses principes cette sorte de domination dont les génies transcendans ont peine à se défendre, et dont la conscience de leur supériorité sur les autres hommes semble les investir. Bossuet voyoit les hommes tels qu'ils ont été, tels qu'ils sont, et tels qu'ils seront probablement toujours; et il étoit peu susceptible de ces dangereuses illusions qui conduisent quelquefois à ébranler les fondemens des empires les plus florissans. Nos jugemens tiennent à l'impression de nos sentimens les plus habituels, et on obéit autant à son caractère qu'à une conviction raisonnée dans la préférence que l'on accorde à quelques opinions spéculatives.

L'ouvrage même dont nous venons de rendre compte, semble en offrir une nouvelle preuve. Deux instituteurs des enfans des rois ont fait connoître leurs principes politiques en formant leurs élèves à l'art de gouverner; tous les deux sont célèbres par la supériorité et la beauté de leur génie. Leurs noms vivront autant que leurs ouvrages, et la postérité a déjà consacré à un respect éternel la mémoire de Bossuet et de Fénélon.

Mais il est difficile de ne pas apercevoir une espèce de contraste entre les systêmes politiques de deux hommes qui portèrent dans leurs nobles spéculations les mêmes sentimens de vertu, la même droiture dans leurs intentions, un amour égal pour le bonheur des rois et des peuples.

Il est vrai que les temps qui les ont vu naître, ont pu influer jusqu'à un certain point sur la manière dont ils ont considéré la science du gouvernement.

Les premiers regards de Bossuet avoient été frappés du spectacle de la *Fronde*. Il dut alors regarder comme le plus grand fléau des peuples les factions, les rébellions, et en général les moindres résistances à l'autorité. Fénélon au contraire fit ses premiers pas dans le monde lorsqu'une obéissance profonde étoit le sentiment général; lorsqu'aucune opposition à l'autorité n'étoit regardée ni comme légitime, ni comme possible : et alors il n'a dû voir du danger pour la tranquillité publique, que dans les excès et les abus du pouvoir.

Mais ne seroit-il pas permis de penser que la différence de leur caractère et de leur imagination a dû naturellement influer sur l'expression de leurs

sentimens, et donner à l'ouvrage de Bossuet le caractère de profondeur et de gravité qui distingue si éminemment le traité de la *Politique*, et aux instructions de Mentor cette onction douce et persuasive dont Fénélon vouloit pénétrer l'ame de son jeune élève.

Quoi qu'il en soit, rien ne prouve mieux la pureté des intentions de ces deux grands hommes, et la bonne foi de Fénélon, que l'idée qu'il eut de mettre en même temps sous les yeux de l'héritier du trône le manuscrit de la *Politique sacrée* de Bossuet, et les instructions de *Mentor*. Fénélon, qui connoissoit si bien le caractère de son élève, étoit fondé à craindre qu'un jeune prince déjà trop porté à s'enivrer du sentiment de sa propre grandeur, ne s'exagérât encore à lui-même l'étendue de sa puissance et de son autorité. Ce fut surtout par cette considération qu'il s'attacha à lui montrer que tant de puissance et d'autorité ne lui étoient promises que pour le bonheur de ses sujets. C'étoit la première fois qu'on faisoit entendre un pareil langage à la cour des rois; le maître connoissoit le disciple, et il savoit que pour lui faire aimer l'austère vérité il falloit la lui rendre aimable. Fénélon nous a appris lui-même que ce fut dans cette pensée qu'il voulut donner à des vérités encore si nouvelles et si étrangères toutes les couleurs de sa douce et sensible imagination, et leur prêter le charme des plus ingénieuses fictions.

Et quel est l'enfant des rois qui pourra jamais se vanter d'avoir eu deux instituteurs tels que Bossuet et Fénélon, d'avoir été instruit à l'art de gouverner par l'homme qui avoit le plus profon-

dément médité sur les causes de la grandeur des empires, et par celui de tous les hommes qui a le plus fait aimer la religion et la vertu ?

XXVI. — Réflexions sur l'éducation de Mgr le Dauphin, et sur celle de Mgr le duc de Bourgogne.

En finissant le récit de tant de soins, d'études et de travaux, on ne peut se défendre d'une triste et affligeante réflexion. On ne peut comprendre comment tous les efforts d'un instituteur tel que Bossuet, furent à peu près inutiles, ou du moins eurent si peu de succès. Cette réflexion s'étoit déjà présentée, et devoit naturellement se présenter aux contemporains mêmes de Bossuet et du fils de Louis XIV (1).

Mais sans rechercher les causes auxquelles on peut attribuer l'espèce d'obscurité qui suivit une éducation qui auroit dû laisser tant d'éclat, on ne peut se dissimuler qu'il existe un contraste bien étonnant entre les résultats de l'éducation du Dauphin, et de celle du duc de Bourgogne.

Cependant, en supposant même que l'humeur

(1) « Si on considère, raconte Mme de Caylus, le mérite » et la vertu de M. de Montausier, l'esprit et le savoir de » M. de Meaux, quelle haute idée n'aura-t-on pas, et du » Roi, qui fit élever si dignement son fils, et du Dauphin, » qu'on croira savant et habile, parce qu'il le devoit être ! » On ignorera les détails qui nous ont fait connoître l'hu- » meur de M. de Montausier, et qui l'ont fait voir plus pro- » pre à rebuter un enfant tel que MONSEIGNEUR, né doux, » paresseux et opiniâtre, qu'à lui inspirer les sentimens qu'il » devoit avoir. La manière rude avec laquelle on le forçoit » d'étudier, lui donna un si grand dégoût pour les livres, » qu'il prit la résolution de n'en jamais ouvrir quand il se- » roit son maître, et il a tenu parole. » *Souvenirs de Mme de Caylus.*

impérieuse et sévère du duc de Montausier ait nui au succès de ses vœux et de ses soins, il paroît plus vraisemblable encore que le genre d'esprit et de caractère du premier Dauphin fut le principal et le plus insurmontable obstacle à tous les efforts de Bossuet pour faire de son élève un grand prince.

Le génie, l'observation et la patience peuvent corriger des défauts naturels; mais l'art ne peut pas donner ce que la nature a refusé. Il faut avoir une ame qui entende les accens du génie, pour répondre à ses nobles inspirations. Il faut avoir un cœur susceptible de sentimens passionnés, pour éprouver ces fortes émotions qui enflamment une jeune imagination. Des passions ardentes et redoutables, des penchans dangereux, et même des vices naissans peuvent offrir à un instituteur habile et vertueux de puissans moyens de réprimer leur essor trop impétueux. Mais comment donner du ressort et du mouvement à une ame indifférente, privée de la faculté de conserver les impressions qu'elle reçoit, et qui n'a pas même assez d'énergie pour combattre et résister?

Il étoit difficile que Mgr le Dauphin, comprimé par la réserve austère de M. de Montausier, pût se livrer à cette confiance et à cet abandon qui auroient pu ouvrir son cœur à de douces et utiles inspirations; et quand même Bossuet eût pu trouver dans sa qualité de précepteur et dans l'autorité partagée qu'il exerçoit, des moyens assez puissans pour se rendre le maître du cœur et de l'esprit de son élève, il faut convenir que ni sa position ni son caractère même ne lui auroient pas permis d'en faire usage.

Ce n'étoit pas M. de Montausier qui s'étoit associé Bossuet pour l'éducation du Dauphin; comme on vit dans la suite Beauvilliers appeler Fénélon, et Fénélon accourir à la voix de son vertueux ami. Cette seule considération, que Bossuet s'exagéroit peut-être par un excès de délicatesse, suffisoit pour interdire au précepteur la pensée de chercher à prendre sur son élève un ascendant qui auroit pu donner de l'ombrage au gouverneur.

Il n'en étoit pas de même de Beauvilliers et de Fénélon. Plus Fénélon acquéroit d'empire sur le duc de Bourgogne, plus Beauvilliers s'applaudissoit du bonheur de son choix; et plus le duc de Bourgogne montroit de confiance et de déférence au duc de Beauvilliers, plus Fénélon savoit se servir avec art de cet heureux concert pour arriver au seul but auquel ils aspiroient l'un et l'autre.

Si l'on considère actuellement l'esprit dans lequel sont conçus les principaux ouvrages que Bossuet a composés pour l'éducation de Mgr le Dauphin, on n'y remarquera rien qui indique une application directe et particulière au caractère et aux dispositions de ce jeune prince. Ces écrits immortels seront toujours les matériaux les plus précieux pour tous les instituteurs des enfans des rois. C'est peut-être par cette raison qu'ils ne s'adressent pas plus au fils de Louis XIV qu'à tout autre prince du même âge et du même rang. On pourroit même aller jusqu'à croire qu'ils seroient d'une plus grande utilité à des princes qui ont déjà reçu leur éducation, qu'à des enfans qui ont besoin de la recevoir.

De là résulte un nouveau contraste entre le

tableau de l'éducation du Dauphin, et celui de l'éducation du duc de Bourgogne.

L'histoire de Fénélon nous montre toujours l'élève aux prises avec son instituteur. C'est un combat continuel des passions d'un jeune homme fougueux et irascible, qui lutte en vain contre la main ferme et habile qui cherche à le dompter. Dans ce mouvement rapide et animé, on voit succéder les remords aux fureurs, les pleurs aux cris de la colère et du dépit, les humbles supplications du repentir à toute l'ivresse de l'orgueil; enfin le triomphe du génie et de la vertu sur tous les vices d'un jeune prince qui auroit pu devenir le fléau du genre humain, si on l'avoit laissé tel que la nature l'avoit fait.

Dans l'éducation de son père, on ne voit jamais que Bossuet; et il est vrai qu'on ne se lasse jamais de le voir et de l'entendre. Mais son élève paroît n'avoir été que le témoin impassible de tant de soins et de travaux. On ne peut ni savoir, ni deviner son maintien et sa pensée en présence d'un tel génie. Nos *manuscrits*, ni les *mémoires* du temps ne nous offrent aucun fait, aucun trait qui puisse animer le tableau d'une éducation où le précepteur *étoit tout*, et où l'élève *n'étoit rien*.

Au reste il paroît que Bossuet ne s'étoit point fait illusion sur le caractère et les dispositions de son élève.

On lit dans une de ses lettres au maréchal de Bellefonds, en date du 6 juillet 1677 : « (a) Me » voici quasi à la fin de mon travail. Mgr le Dau- » phin est si grand, qu'il ne peut pas être long-

(a) *OEuvres de Bossuet*, tom. XXXVII, pag. 116, édit. de Vers. *in*-8°.

» temps sous notre conduite. *Il y a bien à souffrir
» avec un esprit si inappliqué.* On n'a nulle con-
» solation sensible, et on marche, comme dit saint
» Paul, en espérant contre l'espérance. Car encore
» qu'il se commence d'assez bonnes choses, tout
» est encore si peu affermi, que le moindre effort
» du monde peut tout renverser; je voudrois bien
» voir quelque chose de plus fondé; mais Dieu
» le fera peut-être sans nous. Priez Dieu que sur
» la fin de la course où il semble qu'il doive ar-
» river quelque changement dans mon état, je
» sois en effet aussi indifférent que je m'imagine
» l'être. »

C'est ce *défaut d'attention*, c'est cette *inapplication* habituelle, qui paroît avoir été le défaut dominant du caractère de Mgr le Dauphin, et qui l'a sans doute empêché de recueillir tous les avantages que promettoient les soins et les talens supérieurs des célèbres instituteurs qui présidèrent à son éducation. On ne peut douter que Bossuet n'ait fait tout ce qui étoit en son pouvoir, pour arracher son élève à cette langueur, à cette sorte d'inertie qui trompoit ses efforts, ses vœux et ses espérances. On voit même qu'il n'épargna ni les conseils, ni les reproches, pour combattre cette malheureuse disposition, qui pouvoit devenir si fatale à sa gloire, à son bonheur, et surtout au bonheur des peuples sur lesquels il étoit appelé à régner. On en trouve la preuve dans une *instruction* que Bossuet lui adressa; elle exprime l'intérêt le plus tendre et la franchise la plus courageuse. L'abbé d'Olivet (1) l'a publiée pour la première

(1) A la tête d'une édition des *Pensées de Cicéron*, l'abbé d'Olivet assure qu'il publie cette *instruction* sur une *copie*

fois en 1764. Elle roule presque tout entière sur *le défaut d'attention.* Bossuet attribue « ce défaut trop » ordinaire aux princes, à l'abondance où ils naissent. » Le besoin éveille les autres hommes; et le soin » de leur fortune les sollicite sans cesse au travail.... » Les plaisirs et les grandeurs se présentent d'eux-» mêmes aux princes. Ils n'ont rien à gagner par » le travail, rien à acquérir pour le soin de l'in-» dustrie. Mais il n'en est pas de même de la rai-» son et de la vertu. Ils ont besoin de s'accoutumer » dès leur enfance à tenir leur esprit attentif, à » régler ses mouvemens vagues et incertains, et à » penser sérieusement en eux-mêmes à ce qu'ils ont » à faire.

» Pensez-vous, dit Bossuet au Dauphin, que » tant de peuples, tant d'armées, une nation si » nombreuse et si belliqueuse, dont les esprits » sont si inquiets, si industrieux et si fiers, puissent » être gouvernés par un seul homme, s'il ne s'ap-» plique de toutes ses forces à un si grand ouvrage? » Comment gouvernerez-vous cette immense mul-» titude, où bouillonnent tant de passions, tant » de mouvemens divers? Au milieu de tant d'o-» rages menaçans, pourrez-vous vous flatter de » jouir du calme et de la tranquillité qui vous » plaisent tant? Dieu ne nous a pas donné, pour » n'en pas faire usage, la faculté de nous rappe-» ler le passé, de connoître le présent, de pré-» voir l'avenir?..... Ne commencez pas par l'in-» application et la paresse une vie qui doit être » si occupée et si agissante...... A quoi vous servira

française, où l'on trouve des corrections de la main de Bossuet. On l'a insérée au tome XXXIV des *OEuvres de Bossuet*, page 48 et suiv. édit. de Vers. *in*-8°.

» d'avoir de l'esprit, si vous ne l'employez pas, et » que vous ne vous appliquiez pas? Si vous n'exer- » cez pas votre esprit, il s'engourdira, il tombera » dans une espèce de léthargie; et quelques efforts » que vous eussiez alors envie de faire pour l'en ti- » rer, vous n'y serez plus à temps. Nos véritables » amis, Monseigneur, sont ceux qui résistent à nos » passions; ceux au contraire qui les favorisent, sont » nos plus cruels ennemis. »

Bossuet propose enfin à son élève le modèle le plus propre à exciter la noble émulation d'un fils, celui du roi son père, « [a] qui montre son grand » caractère dans la paix comme dans la guerre; » qui préside à tout, qui donne lui-même ses ré- » ponses aux ministres étrangers, et à ses propres » ministres, les lumières dont ils ont besoin pour » exécuter ses ordres; qui établit dans son royaume » les plus sages lois; qui décide la marche de ses » armées, et souvent les commande en personne; » et qui, dans le mouvement des affaires générales, » trouve encore le moyen d'embrasser les dé- » tails. »

Mais au moins Bossuet n'eut point à combattre des défauts essentiels et des passions redoutables. Son élève manquoit de cette énergie que donnent quelquefois les grands vices, comme les grandes vertus. Il étoit né doux et bon, et Bossuet eut soin d'entretenir en lui des dispositions qui furent peut-être plus favorables à son bonheur que n'auroient pu l'être dans la condition où il resta toute sa vie des talens plus éminens et un caractère plus fortement prononcé. Sa bonté lui valut même une sorte

[a] *OEuvres de Bossuet*, tom. XXXIV, pag. 52, édit. de Vers. *in*-8°.

de popularité dans un siècle et dans une nation où il suffisoit aux princes de ne pas montrer des vices et de promettre des vertus, pour ouvrir tous les cœurs à l'espérance et à l'amour.

Bossuet s'attacha surtout à lui prescrire, comme le premier de ses devoirs, cette soumission entière et invariable dont il ne s'écarta jamais envers son père. L'héritier de l'Empire, le fils unique de Louis XIV ne fut jamais que son premier sujet. Tel devoit être dans tous les temps un Dauphin de France; tel devoit être le fils du monarque le plus jaloux du pouvoir suprême.

La conduite des deux élèves envers leurs précepteurs dans la suite de leur vie offre encore un contraste assez singulier dans le résultat de ces deux éducations.

Le duc de Bourgogne, qui avoit toujours trouvé dans Fénélon, dans ce Fénélon si doux, si indulgent et si sensible, un surveillant sévère et un censeur sans cesse occupé à varier sous toutes les formes les leçons, les reproches, les conseils pour briser son caractère et extirper les vices qu'il avoit apportés en naissant, resta toujours le disciple, l'ami et l'enfant de son instituteur; des degrés du trône où il étoit prêt à monter, c'étoit toujours vers Cambrai, où Fénélon languissoit dans l'exil et la disgrâce, qu'il tournoit ses regards et ses pensées. Il sembloit n'attendre le pouvoir que pour en soumettre l'exercice au sage intituteur à qui il devoit toutes ses vertus.

Bossuet, au contraire, dont le caractère étoit naturellement grave et austère, paroît n'avoir montré au Dauphin que la douceur et l'indulgence du père le plus tendre. Cependant on ne voit pas que Bos-

suet, presque toujours fixé à la Cour, occupant une place distinguée dans la maison même du Dauphin, honoré de l'estime et de la considération de Louis XIV, ait jamais possédé la confiance particulière de son élève. Il éprouva toujours de sa part ces égards qu'une si haute renommée, autant que la reconnoissance, commandoit pour le plus grand évêque de son siècle. Mais on ne voit pas qu'il ait jamais existé entre le maître et le disciple cette intimité qui auroit dû naturellement succéder aux fonctions paternelles qu'il avoit exercées sur son enfance. Lorsqu'on a lu la correspondance si suivie et si attachante qui a uni tant d'années le duc de Bourgogne et Fénélon, on s'étonne de ne trouver dans les *manuscrits* de Bossuet *aucune trace* de relations de confiance entre lui et son ancien élève.

Les *manuscrits* de l'abbé Ledieu nous apprennent seulement qu'à deux époques différentes (1), Mgr le Dauphin s'arrêta chez Bossuet en se rendant à l'armée, et au retour de sa campagne d'Allemagne.

« (a) En 1690, Mgr le Dauphin ayant encore été » chargé du commandement de l'armée d'Allemagne, voulut que M. de Meaux lui fît les honneurs » de sa maison de campagne de Germigny, et il arriva le 17 mai par un des plus beaux jours du » printemps. Il voulut même partir de bonne heure » de Versailles, afin d'arriver assez tôt à Germigny » pour s'y promener et entretenir M. de Meaux » avec plus de temps et de liberté. Il y arriva en » effet à quatre heures après midi. Il étoit accom» pagné du duc de Vendôme, du comte de Brionne,

(a) Mts. de Ledieu.

(1) Le 25 septembre 1688, et le 28 novembre de la même année.

» du comte de Sainte-Maure, et d'un grand nombre » d'officiers de sa maison, à qui M. de Meaux fit les » honneurs de Germigny. Mgr le Dauphin y passa la » journée; et le lendemain, après avoir entendu » la messe, qui fut célébrée et servie par les aumô- » niers de M. de Meaux, il fit un léger repas, et » continua sa route. »

L'abbé *Ledieu*, qui étoit alors auprès de Bossuet, et qui étoit si attentif à recueillir toutes les circonstances de sa vie, ne nous a conservé aucun fait, aucune parole qui indique de la part de l'élève le *désir* de réclamer *les conseils* de son ancien précepteur, quoique Mgr le Dauphin fût à portée de le voir habituellement à la Cour, et qu'il dût être sûr de ne donner aucun ombrage au Roi son père.

Le duc de Bourgogne vit à peine une seule fois Fénelon pendant les quinze années qu'il vécut éloigné de lui; il ne le vit qu'en public, en présence de témoins chargés de surveiller ses regards, ses paroles, ses mouvemens. Il ne peut lui dire que ces mots : « *Je sais ce que je vous dois, vous* » *savez ce que je vous suis.* » Mais ces mots seuls révèlent tout ce que le duc de Bourgogne et Fénélon furent l'un à l'autre jusqu'au dernier moment de leur vie.

On doit cependant observer que la différence des positions où se trouvèrent placés les deux élèves, peut expliquer à quelques égards la différence des relations qu'ils conservèrent avec leurs anciens instituteurs. Le fils de Louis XIV n'eut jamais ni la volonté, ni le pouvoir d'influer sur les affaires; et en supposant même qu'il eût été disposé à consulter Bossuet, il est difficile de savoir sur quoi il auroit pu le consulter.

La situation du duc de Bourgogne fut bien différente la dernière année de sa vie. Il entra en partage de l'autorité suprême, et tous les ministres reçurent ordre de lui communiquer leur travail. Ses amis les plus vertueux ne lui dissimuloient pas que son aïeul étoit plus que septuagénaire, et qu'il pouvoit à chaque instant être appelé au trône; dans une pareille situation, il étoit assez naturel que l'élève réclamât souvent les conseils de son ancien instituteur.

Sera-t-il permis d'ajouter que Mentor ne se seroit probablement pas refusé à devenir le conseil d'Idoménée. Tout au contraire porte à croire que Bossuet auroit refusé d'accepter un autre ministère que le ministère évangélique, qu'il remplissoit avec tant d'autorité.

Bossuet vécut toujours dans la plus parfaite intelligence avec le duc de Montausier, qui mourut en 1690, et ce fut Bossuet qui, dans cette triste circonstance, lui rendit les derniers devoirs de la religion et célébra les saints mystères à la pompe de ses funérailles.

Tous les deux concoururent avec un accord invariable au travail de l'éducation qui leur étoit confiée. Tous les deux étoient animés de la noble passion de former un grand prince, et un fils digne de son père.

Le duc de Montausier auroit voulu montrer à une nation guerrière et valeureuse un chef propre à commander les armées, et un prince d'une probité assez austère pour aimer à déplaire aux courtisans.

Bossuet vouloit graver profondément dans l'ame de son élève ces principes religieux qui peuvent

seuls rassurer les peuples contre les abus de la puissance. Il vouloit un prince assez instruit et assez éclairé pour sentir, penser et agir par lui-même, et qui fût capable de conserver à la France la prééminence de gloire où elle se trouvoit élevée.

On sent que ces deux méthodes, quoique différentes, n'étoient que l'expression de la même pensée, celle que l'on cherche et que l'on trouve dans l'idée d'un grand roi et d'un bon roi (1).

(1) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre quatrième (n° 2).

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

PIÈCES
JUSTIFICATIVES
DU TOME PREMIER.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE PREMIER.

N° 1.

COMMENT a-t-on pu imaginer la fable insensée du mariage de Bossuet avec mademoiselle *Des Vieux de Mauléon ?* A quelle époque de sa vie pourroit-on placer cette alliance, qui seroit le dernier excès du scandale, si elle n'étoit pas le dernier excès du ridicule ? Comment une pareille calomnie a-t-elle pu seulement se présenter à la haine ou à l'extravagance? c'est ce que nous nous proposons d'éclaircir.

Ce ne fut qu'après la mort de Bossuet qu'on entendit parler *pour la première fois* de son prétendu mariage. Le *premier* auteur de cette fable fut un de ces prêtres apostats, qui alloient porter dans les pays étrangers la licence de leurs écrits, comme celle de leurs mœurs.

Jean-Baptiste *Denys*, religieux apostat, se réfugia d'abord à Genève, et ensuite en Angleterre. Il fit imprimer à Londres en 1712, *huit ans* après la mort de Bossuet, un libelle qu'il intitula : *Mémoires ou anecdotes de la Cour et du Clergé de France.* Il se donna comme secrétaire, jusqu'en 1706, de M. *de Bissy*, d'abord évêque de Toul, et qui avoit succédé à Bossuet dans l'évêché de Meaux; et la singulière marque de reconnoissance qu'il donne à son maître et à son bienfaiteur, est de le déchirer de la manière la plus outrageante. Il prodigue aussi des injures grossières à M. *de Coislin*, évêque de Metz. Il s'attacha surtout à représenter le cardinal de Noailles sous les traits les plus opposés à l'opinion qu'il a généralement laissée de son caractère et de ses vertus, parmi ceux même qui ne partageoient pas toutes les opinions de ce prélat. Il en parle *comme du plus malhonnête homme du monde.* Il lui prête *les intrigues les plus diaboliques pour parvenir à l'archevêché de Paris.* Tout ce qu'il dit de lui est écrit avec la même décence et la même bonne foi.

Mais de tous les évêques de France, *Bossuet* est celui contre lequel il montre l'acharnement le plus déplorable. Si on veut l'en croire, Bossuet étoit un homme *dur, despotique* dans le gouvernement, qui se faisoit obéir *par des lettres de cachet*, qu'il avoit à sa disposition; *prodigieusement intéressé; qui multiplioit ses revenus par toutes sortes de voies, légitimes ou non;* et il finit par donner en ces termes la fable de son prétendu mariage.

« [a] Peu de temps après la mort de cet évêque (de Bossuet), *ses créanciers poursuivirent ses héritiers* pour le » paiement d'une maison qu'il avoit achetée 20,000 francs [1], » pour les intérêts échus depuis l'acquisition, qui alloient » quasi à pareille somme. Mais comme *les héritiers refusèrent* » *d'y satisfaire*, ses créanciers eurent recours par voie de » saisie à la dame qui occupoit la maison depuis l'acquisition » qui en avoit été faite par le sieur Bossuet, pour être payés » du principal et des arrérages. La dame voulut se prévaloir » de deux contrats qu'elle avoit entre les mains. Par le premier, le sieur Bossuet *s'étoit engagé de faire l'acquisition de cette maison; et par le second, il en avoit fait à la* » *dame une donation pure et simple*. Les créanciers, qui se » voyoient balottés, poursuivirent vivement la dame, laquelle, » se voyant pressée de près, fut trouver un habile avocat » pour lui communiquer un bon contrat de mariage passé » entr'elle et M. Bossuet, qui n'étoit alors (à ce que l'on » croit) que chanoine de Metz, et seulement sous-diacre. » La chose fit du bruit, *et le Roi ordonna au neveu* » (l'abbé Bossuet) *d'assoupir cette affaire*. M. Bossuet, » n'étant encore que chanoine de Metz, y avoit connu » particulièrement cette dame [2]. Son ambition lui sug» géroit d'aller à Paris, et de chercher des moyens de » s'introduire à la Cour. Il y trouva au-delà de ce qu'il » pouvoit souhaiter. Sa bonne dame, voyant qu'il s'y éta-

(a) Page 108 jusqu'à la page 118.

(1) Vers l'année 1688 ou 1684, dit l'auteur dans une apostille.

(2) *Madame de ***, qu'on dit être d'une noble famille de ****. Apostille de l'auteur.

Il ne nommé ni la personne, ni la famille, ni la province de son origine; on ne sait pas pourquoi, ou plutôt il est facile de le deviner. On sent que s'il eût hasardé ces indications, il eût été facile de le convaincre sur-le-champ d'imposture.

» blissoit avantageusement, et qu'il y paroissoit même avec
» éclat, voulant partager sa bonne fortune, ne demeura
» pas long-temps à l'y suivre. La bonne dame avoit peu
» ou point du tout de bien. Néanmoins, elle s'entretenoit
» à Paris selon sa condition, qui augmentoit autant que
» croissoit la bonne fortune de son époux..... Les fréquentes
» visites qu'il lui rendoit n'étoient suspectes à personne...
» On se contentoit de dire que la bonne dame lui étoit
» ce qu'étoit madame Guyon à M. de Fénelon. Effecti-
» vement, elle passoit pour un des plus beaux esprits de
» femme qui fût dans Paris..... Un valet de chambre de la
» maison de M. de Meaux, qui avoit été au service de
» M. Bossuet, m'en a souvent parlé (1)..... Ledit valet de cham-
» bre est maintenant établi à Genève avec sa famille...... Il
» (Bossuet) étoit chéri de sa femme; car il étoit bel
» homme, et n'étoit pas, malgré ses travaux apostoliques,
» tout-à-fait ennemi du plaisir. L'on dit que leur race n'est
» pas éteinte. La bonne veuve en conserve entr'autres deux
» jolies filles, qu'on dit avoir de l'éducation et du mérite.
» Passant une fois au Louvre, un de mes amis me les fit
» remarquer. »

Il ajoute que M. *Bossuet*, pendant sa dernière maladie, qui fut fort longue, ne vit pourtant qu'une fois sa chère épouse. Enfin il suppose que Bossuet « avoit arrangé ses » affaires *de manière qu'il laissoit à sa femme et à ses en-* » *fans une riche succession;* tandis que ses neveux n'eu- » rent que de grandes dettes pour tout héritage. »

Telle est la source dégoûtante où quelques écrivains ont été puiser cette fable; ils en ont seulement varié quelques détails, pour en dissimuler l'absurdité autant qu'il leur étoit possible.

On vit paroître, en 1758, sous le nom de *Prosper Marchand*, un dictionnaire dans le genre de celui de Bayle. *Prosper Marchand* étoit mort deux ans auparavant, en 1756. Le professeur Allaman, son ami, ne fit que mettre en ordre les matériaux que *Prosper Marchand* avoit re-

(1) Ce valet de chambre de *Bossuet* avoit passé au service de M. de *Bissy*, son successeur, qu'il abandonna pour aller avec sa femme professer le calvinisme à Genève. *Mts. de Ledieu.* Telle est l'autorité sur laquelle Jean-Baptiste *Denys* s'appuie dans son libelle.

cueillis, et les publia sous la forme de *Dictionnaire*. On y lit à la page 94 du premier tome un article qui concerne Bossuet. Après s'être livré aux déclamations les plus injurieuses et les plus grossières contre sa mémoire, il ajoute: « Je ne parle pas non plus de son concubinage, » ou, si l'on aime mieux, de son mariage clandestin avec » une certaine dame *de Mauléon*, qui donna lieu au » P. Le Tellier de lui reprocher fort plaisamment qu'il » étoit beaucoup plus *mauléoniste* que *moliniste*, comme il » l'en assuroit, parce que, vu la manière dissolue et scan- » daleuse dont vivent quantité de ses confrères, ce ma- » riage seroit en lui une vertu plutôt qu'un crime, s'il » n'eût point eu l'iniquité de refuser la même liberté à » ses confrères. »

Comme *Prosper Marchand* n'allègue aucun témoignage même ridicule à l'appui de *son assertion*, on est dispensé de le réfuter (1). Mais on peut être surpris de voir un auteur tel que Prosper Marchand, qui se piquoit d'exactitude en critique, commettre un anachronisme aussi grossier que celui qui se trouve dans un article si court. Bossuet mourut en 1704; le P. *Le Tellier* n'arriva à la Cour qu'en 1709. Bossuet n'a jamais été dans le cas d'avoir la moindre relation avec le P. *Le Tellier*.

Il est vrai que quelques autres écrivains, frappés de cet anachronisme, ont imaginé d'attribuer au P. *de La Chaise* ce que *Prosper Marchand* rapporte du P. *Le Tellier*. Mais en vérité, il faut être entièrement étranger au siècle où a vécu Bossuet, et à l'existence qu'il avoit à la Cour et dans le monde, pour se permettre de supposer un pareil langage dans la bouche du P. *de la Chaise* parlant à Bossuet.

Ce qui est bien plus extraordinaire, c'est qu'un écrivain qui avoit autant d'esprit et de goût que l'auteur *du Siècle de Louis XIV*, ait eu le triste courage d'aller emprunter à des hommes aussi décriés que ceux que nous venons de citer, la fable du mariage de Bossuet, et qu'il en ait déshonoré l'un de ses meilleurs ouvrages.

On ne peut expliquer une foiblesse aussi contraire aux

(1) Il est vraisemblable que *Prosper Marchand* n'a pas osé citer un écrivain aussi méprisable que Jean-Baptiste *Denys*. Il sentoit qu'il auroit partagé tout le ridicule d'une pareille autorité.

intérêts de sa propre gloire, que par cette déplorable maladie qui l'a tourmenté pendant cinquante ans, et qui le portoit toujours à élever des nuages sur la vertu et la sincérité des grands hommes du siècle de Louis XIV, qui ont honoré la religion par la science et le génie. Le défaut assez habituel d'attention et de critique, qu'on est fondé à lui reprocher lorsqu'il écrit l'histoire (1), ne suffiroit pas même pour lui faire pardonner de s'être abaissé jusqu'à reproduire une calomnie aussi méprisable. Car on voit par ce qu'il dit, qu'il ne croyoit pas lui-même ce qu'il disoit, et d'ailleurs, les contradictions dont il sème son récit auroient dû avertir son amour-propre de l'avantage si facile qu'il donnoit de le réfuter par ses propres paroles.

Nous rapporterons son récit tel qu'il l'a consigné dans *l'édition* de ses ouvrages faite à Genève sous ses yeux et sous sa direction immédiate.

« (a) Celui-ci (Bossuet) qui devint un grand homme, » *s'étoit d'abord destiné au parti de la robe; et il s'étoit en-* » *gagé dans sa plus grande jeunesse à épouser Mlle Des* » *Vieux, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la théolo-* » *gie*, et pour cette sorte d'éloquence qui le caractérise, se » montrèrent de si bonne heure, que ses parens et ses » amis le déterminèrent à l'Église. Mlle Des Vieux l'y en- » gagea elle-même, préférant la gloire qu'il devoit acquérir, » au bonheur de vivre avec lui. »

Et à la page 201 du même volume (b) on lit encore:

« Bossuet (Jacques-Bénigne) de Dijon, né en 1627, évêque » de Condom, et ensuite de Meaux...... On a imprimé plu- » sieurs fois que cet écrivain a vécu marié. Saint-Hyacinthe, » connu par la part qu'il a eue à la petite plaisanterie de » *Mathanasius*, a passé pour son fils. Il n'y en a jamais eu » la moindre preuve. *Une famille considérée dans Paris,* » *et qui a produit des personnes de mérite*, assure qu'il y

— (a) *Voyez* le *Siècle de Louis XIV*, article des *Beaux-Arts*, liv. VII, p. 6.
— (b) Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV.

(1) On peut aussi reprocher à l'auteur du *Siècle de Louis XIV* d'avoir privé l'histoire de ses principaux appuis, et de lui avoir ôté tous droits à la confiance publique, en se dispensant toujours de citer ses autorités et ses garans : exemple funeste, qui n'a eu que trop d'imitateurs dans le dernier siècle.

» a eu un contrat de mariage secret entre Bossuet, encore » très-jeune, et Mlle Des Vieux; que cette demoiselle fit le » sacrifice de sa passion et de son état à la fortune que l'é» loquence de son amant devoit lui procurer dans l'Eglise; » *qu'elle consentit à ne jamais se prévaloir de ce contrat,* » *qui ne fut point suivi de la célébration;* que Bossuet, ces» sant ainsi d'être son mari, entra dans les ordres, et qu'a» près la mort de ce prélat *ce fut cette même famille qui* » *régla les reprises et les conventions matrimoniales. Jamais* » *cette fille n'abusa, dit cette même famille, du secret dan»* *gereux qu'elle avoit entre les mains.* Elle vécut toujours » l'amie de l'Evêque dans une union sévère et respectée. *Il* » *lui donna de quoi acheter la petite terre de Mauléon,* à » cinq lieues de Paris; elle prit alors le nom de Mauléon, *et* » *a vécu près de cent ans.* »

On auroit pu d'abord demander à l'auteur du *Siècle de Louis XIV* comment il a su que Bossuet *avoit été destiné à la robe.*

Nous avons vu Bossuet entrer dans l'état ecclésiastique *dès l'âge de huit ans*, en 1635; nommé à un canonicat de Metz, *à l'âge de treize ans et deux mois*, en 1640; venir à *Paris à l'âge de quinze ans* pour s'y consacrer uniquement aux études ecclésiastiques; s'engager irrévocablement à l'Eglise *dès l'âge de vingt-un ans*, en 1648, et promu successivement aux ordres supérieurs, aussitôt qu'il avoit atteint l'âge requis par les lois canoniques.

Nous avons vu Bossuet annoncer dès l'âge le plus tendre une sorte de vocation extraordinaire pour le ministère ecclésiastique, par la passion avec laquelle il dévore la Bible dès le premier moment où elle tombe sous sa main; toutes ses études n'ont pour objet que la science ecclésiastique, et toutes les actions de sa vie publique et particulière ne sont que des actes du ministère ecclésiastique. A quelle époque de sa vie Bossuet a-t-il donc pu *être destiné au parti de la robe*, comme le prétend l'auteur du *Siècle de Louis XIV?* Il est le premier qui ait hasardé cette supposition; elle lui a paru sans doute nécessaire pour donner un motif quelconque à la fable du mariage.

D'ailleurs, l'auteur du *Siècle de Louis XIV* se réfute lui-

n disant que ce furent les *talens de Bossuet pour la* :*e* qui portèrent ses parens et Mlle Des Vieux à pré-)ur le jeune Bossuet l'état de l'Eglise à celui *de la* ais si Bossuet étudioit en *théologie*, il ne se destinoit ıs *à la robe;* et s'il n'avoit pas encore commencé à *la théologie*, comment peut-on préjuger *ses talens théologie ?*

rouve une contradiction encore plus remarquable .uteur du *Siècle de Louis XIV*. Il rapporte que le u *contrat de mariage ne fut point suivi de la célé-* · il n'y eut donc point de mariage, puisque la *célé-* seule faisoit alors le mariage; et s'il n'y eut point de , comment une famille *considérée dans Paris*, qu'on me point, et qu'on auroit été bien embarrassée de ·, *a-t-elle réglé, après la mort de Bossuet, les re-* : *les conventions matrimoniales. Les reprises et les ons matrimoniales* ne peuvent point avoir lieu, *lors-* · *a point eu de mariage.*

ême auteur ajoute: *Cette fille n'abusa jamais du se- gereux qu'elle avoit entre les mains.* Mais comment rat de mariage entre deux personnes libres (puis- ; lui-même que Bossuet *n'étoit point encore engagé ordres sacrés*), comment un pareil contrat, *qui n'a* ' *suivi de la célébration*, et qui a été anéanti *de l'aveu* : *parties*, exigeoit-il un si profond *secret*, et comment t pouvoit-il jamais être *dangereux?*

t à la bizarre histoire qui a voulu faire de *Saint- :he* un fils de Bossuet, elle a été réfutée depuis long- ıns le *journal de Verdun*, par un acte authentique amais été contredit. Le véritable nom de ce *Saint- he*, qui se faisoit aussi quelquefois appeler *Thémi-* oit *Hyacinthe Cordonnier.* Il étoit né à Orléans, le mbre 1684, de Jean-Jacques *Cordonnier*, seigneur Air, et auparavant porte-manteau de Gaston, duc ıs. Le nom de la mère étoit Anne-Marie *Mathé.* C'est ı été constaté par une expédition authentique de *baptistaire*, tiré des registres de la paroisse de Saint- 'Orléans; et Bossuet étoit évêque *depuis quinze ans* Saint-Hyacinthe vint au monde.

Mais nous ne devons pas nous contenter de trouver dans le récit même de l'auteur du *Siècle de Louis XIV* la réfutation qui résulte des contradictions qu'il renferme.

Nous avons à produire des témoignages plus positifs, qui expliquent la nature des rapports qu'eut Bossuet avec Mlle Des Vieux de Mauléon, leur origine, leurs suites, et l'incident auquel ils donnèrent lieu après la mort de ce prélat.

On doit bien croire que, lorsque le libelle de Jean-Baptiste Denys parut en 1712, on fut un peu étonné en France de l'étrange accusation portée contre un évêque tel que Bossuet, connu par sa sévérité, ses principes et la pureté de ses mœurs. Ses relations avec Mlle Des Vieux de Mauléon, qui faisoit profession de la plus haute piété, avoient toujours été très-publiques. Bossuet étoit son directeur, *elle recevoit souvent la communion de sa main* (a), et quoique Bossuet, pendant sa longue carrière, ait eu souvent à combattre des adversaires puissans et des ennemis ardens, jamais on n'avoit osé élever le plus foible nuage sur la régularité de sa conduite.

Personne certainement en France ne crut à la calomnie de Jean-Baptiste *Denys*. Mais on voulut savoir tout ce qui pouvoit y avoir donné lieu. Nous trouvons parmi les papiers qui nous ont été confiés, une lettre *manuscrite* qui date du moment même où parut le libelle de Jean-Baptiste *Denys*. Elle renferme tous les éclaircissemens que nous pouvions désirer (1).

« Parlons maintenant de l'homme illustre que l'on a calomnié après sa mort. Voici ce que j'appris avant-hier » d'un vertueux prêtre, qui a été plus de vingt ans auprès » de lui.

» En 1664 ou 1665, la demoiselle Des Vieux n'avoit que » *neuf ou dix ans*, et l'abbé Bossuet étoit prêtre. Il fut fait

(a) Mts. de Ledieu.

(1) Cette lettre fut écrite par un ecclésiastique nommé *Fouilloux*, et elle est adressée à un docteur de Sorbonne nommé *Besoigne*. Ces deux hommes étoient connus dans le temps par leur zèle ardent pour le jansénisme. Ils ont écrit un grand nombre d'ouvrages que personne ne lit plus, mais dont les titres se trouvent dans quelques dictionnaires historiques.

» évêque quelques années après, et précepteur de Mgr le » Dauphin. Il demeuroit chez M. de Lameth, alors doyen de » Saint-Thomas du Louvre, et mort curé de Saint-Eustache, » qui logeoit et nourrissoit cinq ou six abbés du premier mé- » rite, dont le nôtre tenoit le premier rang. La demoiselle de » Mauléon (1) avoit une tante chez feu madame Henriette » d'Angleterre, à laquelle elle fit connoître ce que valoit l'abbé » Bossuet, qui par ce moyen fut connu à cette Cour. Sa » nièce, qui demeuroit auprès de M. de Lameth, venoit » assez souvent chez lui, et on la recevoit comme un enfant, » la faisant chanter et causer. L'abbé Bossuet, qui avoit de » l'obligation à sa tante, lui faisoit plus d'amitié que les » autres, et il l'a conservée jusqu'à la mort par pure recon- » noissance, lui prêtant souvent son carrosse et un laquais, » surtout depuis qu'elle eut des affaires d'intérêt à soutenir.

» Le contrat qui a fait parler après sa mort étoit un cau- » tionnement accordé à cette demoiselle, pour la somme de » quarante mille francs, que M. Pajot lui prêta à la prière » de l'abbé Bossuet, et sur sa caution. C'étoit pour recou- » vrer des étaux à la halle de Paris, dont le revenu, s'il eût » été bien gouverné, devoit aller à quatre mille francs par » an au moins. Mais par le peu de capacité de cette demoi- » selle, il se réduisoit à peu de chose, et M. de Meaux étoit » souvent obligé de payer les intérêts de la somme em- » pruntée. *Il en avoit toujours tiré de bonnes quittances,* » *qui ont servi après sa mort à l'abbé Bossuet d'à-présent* » (depuis évêque de Troyes), *pour ôter à Mlle de Mauléon* » *le bien qu'elle avoit recouvré avec les quarante mille francs* » *prêtés. MM. Pajot ont ledit bien, et je la crois réduite à* » *l'aumône.* Je l'ai vue bien des fois venir chez madame de » Caumartin, la prier d'employer son crédit auprès de ma- » dame Pajot pour avoir du temps, et n'être pas consumée » en frais. Comme la famille de feu M. de Meaux étoit fort » tourmentée pour ce cautionnement, *ils l'ont pressée, et* » *elle s'en est fort plainte.* Ce contrat ayant par le bruit de » l'affaire été fort public, a fait répandre le bruit dont vous » me parlez; et comme les hérétiques et les quiétistes avoient

(1) C'est le nom qu'elle prit depuis; mais elle portoit alors celui de *Des Vieux*.

» fort en butte M. de Meaux, et que les libertins mêmes ai-
» ment assez à railler sur les personnes les plus distinguées
» dans l'Eglise, on a répandu que c'étoit un contrat de
» mariage, ce qui est très-faux. Cette affaire est pleinement
» étouffée; et ce que l'on vous a dit ne peut venir que de ce
» que ce qui est fini à Paris se répand dans les provinces,
» où les choses reviennent tard. Aussi vois-je avec joie que
» vous ne demandez pas cet éclaircissement pour vous, mais
» pour la personne qui vous a parlé. »

Je trouve dans le *journal* de l'abbé *Ledieu* la confirmation de tous les faits rapportés dans cette lettre. Son témoignage doit avoir d'autant plus d'autorité, qu'il écrivoit chaque jour, avec la fidélité la plus minutieuse, tout ce qui se passoit sous ses yeux dans la maison de Bossuet. Les articles de ce *journal* qui concernent mademoiselle de Mauléon sont écrits avant que Jean-Baptiste *Denys* eût inventé la fable du mariage; et l'abbé Ledieu ne peut pas être soupçonné d'avoir écrit pour réfuter une accusation qui n'existoit pas encore. Son *manuscrit*, que nous avons sous les yeux, est disposé de manière qu'il ne pouvoit recevoir aucune intercalation.

C'est dans ce *journal* que je trouve sous la date du 25 *février* 1703, l'article suivant:

« *M. de Meaux s'est fait rendre compte ces jours-ci des*
» *affaires de Mlle de Mauléon avec madame Pajot, et*
» *cette dame est venue elle-même voir M. de Meaux. Il*
» *paroît que le prélat songe à se tirer de cette affaire, où il*
» *est caution.* »

Bossuet ressentoit alors les premières atteintes de la cruelle maladie dont il mourut l'année suivante, et il s'occupoit à mettre en ordre ses affaires temporelles.

Le dénoûment des affaires de Mlle de Mauléon avec les héritiers de Bossuet, se trouve également rapporté dans le *journal* de l'abbé *Ledieu*, et ce dénoûment est précisément le contraire de celui qu'il a plu à Jean-Baptiste *Denys* et à l'auteur du *Siècle de Louis XIV* d'imaginer.

On lit dans ce *journal*, sous la date du 24 *juin* 1706, deux ans après la mort de Bossuet, et six ans avant que Jean-Baptiste *Denys* ait publié son libelle: « J'apprends de
» M. Anisson fils, conseiller en la Cour, que Mlle de Mau-

éon a été condamnée par arrêt du parlement dans sa chambre, à faire vendre par décret sa maison de Mauléon, située à Saint-Brice, près de Montmorency, avec ses dépendances, et sa halle au poisson, *pour payer tant les sommes principales dues aux héritiers de feu M. Pajot, avocat, que les intérêts dus tant à eux qu'à la succession de feu M. de Meaux, qui avoit souvent payé en sa vie les arrérages des rentes de feu M. Pajot.* »

Il résulte de tous ces témoignages, dont on ne peut contester l'authenticité :

1° Que Bossuet étoit prêtre depuis treize ans lorsqu'il pour la première fois Mlle Des Vieux.

2° Que Mlle Des Vieux de Mauléon n'avoit alors que dix onze ans.

3° Qu'elle n'auroit pu contracter un mariage secret qu'à ge de quinze ou seize ans, c'est-à-dire, en 1669 ou 1670, oque à laquelle Bossuet, âgé de 43 ans, étoit déjà évêque.

4° Que le *contrat* où Bossuet étoit intervenu étoit un *ntrat public de cautionnement*, revêtu de toutes les formes ales, et non un contrat secret de mariage.

5° Que Louis XIV a si peu ordonné à l'abbé Bossuet, veu de l'évêque de Meaux, d'assoupir cette affaire, comme prétend Jean-Baptiste *Denys* dans son libelle, que l'abbé ssuet a dirigé, comme héritier de son oncle, une action *blique* contre Mlle Des Vieux devant le premier tribunal royaume.

6° Si Mlle de Mauléon eût été dépositaire de quelque *cret dangereux* pour la gloire de Bossuet, comme le suppose l'auteur du *Siècle du Louis XIV*, l'abbé Bossuet se seroit en donné de garde de la porter à quelque résolution désespérée. Il auroit pu craindre que Mlle de Mauléon, irritée voir le neveu d'un homme qui lui avoit marqué l'affection plus constante jusqu'au dernier moment, se joindre à ses éanciers, et la réduire à la misère pour le recouvrement de elques arrérages, n'abusât du *secret dangereux* dont on la ppose dépositaire; elle se borna *à se plaindre fortement de bbé Bossuet,* parce qu'elle n'avoit que des *plaintes* à former, aucun *secret* à révéler.

Au lieu de *conventions et de reprises matrimoniales* ré-

glées secrètement par une famille considérée dans Paris, ainsi que le rapporte l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, on voit qu'un arrêt du parlement de Paris, *très-public et très-authentique*, dépouille Mlle de Mauléon de toute sa fortune au profit de ses créanciers, au nombre desquels se trouvoient les héritiers de Bossuet.

8o Au lieu de la *riche succession* laissée par Bossuet à Mlle Des Vieux de Mauléon, si l'on en croit Jean-Baptiste *Denys*, on ne voit à cette femme que des dettes et des créanciers qui la réduisent à un état voisin de l'indigence.

9o Il est impossible de deviner où l'auteur du *Siècle de Louis XIV* a trouvé que Mlle de Mauléon *a vécu près de cent ans*, ou plutôt il est facile de reconnoître qu'il étoit obligé de recourir à cette fiction pour donner quelque foible vraisemblance à son roman. Il avoit représenté Bossuet encore *très-jeune* engagé à Mlle *Des Vieux de Mauléon*; il falloit donc dans son système les faire naître contemporains l'un de l'autre, et donner *cent ans* à Mlle *Des Vieux*, parce qu'elle a survécu plusieurs années à Bossuet. C'est par le même motif qu'il a imaginé le premier que Bossuet fut d'abord *destiné à la robe*.

Il semble que le nom seul de Bossuet auroit pu nous dispenser d'entrer dans des détails aussi minutieux. Mais on ne peut jamais calculer l'impression que laisse trop souvent dans des esprits faciles et ignorans, l'extrême confiance avec laquelle quelques écrivains ont hasardé les faits et les anecdotes les moins vraisemblables.

No 2.

Des Lettres de Turenne *à sa femme.*

Dix ans avant sa conversion (le 20 décembre 1658), M. de Turenne écrivoit d'Ypres à la maréchale de Turenne :

« On fit la cène ici dimanche passé. M. Brévin prêcha
» très-bien; il faudroit en devenir plus homme de bien, qui
» seroit le principal; mais on a de la peine à y parvenir; et
» quand on se consulte au fond, il me semble qu'on ne
» change guère.

» En parlant sur ces paroles : sortez de babylone, *il me*

» *fit comprendre qu'il ne s'en seroit pas allé si vite que les ré-*
» *formateurs.* C'est un esprit qui a beaucoup de connois-
» sances et point d'aigreur. Il est tombé d'accord avec moi,
» qu'on n'instruit point les gens de bonne foi dans les deux
» religions, et que chacun de son côté fait voir la religion
« de l'autre pour en donner de l'aversion; de même que
» dans une ville où il y a deux cabales, vous ne trouvez de
» naïveté de pas un côté.

» *Je sais ce que ma sœur et vous pensez dessus sur mon*
» *sujet. Vous voyez qu'une personne qui ne donneroit pas*
» *tant dans mon sens que M. Brévin, me rendroit l'esprit plus*
» *ferme. Mais vous vous trompez.* Il prêcha sur ce que Notre-
» Seigneur dit en donnant la cène à ses disciples, et ne dit
» pas un mot de controverse. On voit bien qu'il a fort lu les
» anciens, et qu'il y accorde son style. »

Deux ans après, on voit Turenne s'éloigner d'une manière encore plus sensible des sentimens des Protestans. Sa lettre du 12 février 1660, datée d'Amiens, est surtout remarquable par les réflexions pleines de sens qu'on y trouve sur le débordement de toutes les sectes qui couvroient l'Angleterre.

« Je vous dirai naïvement sur le livre de Port-Royal que
» je viens de lire (1) : Je souscrirai à l'article dont je vous ai
» écrit. *Quand on ne veut point se préoccuper, on voit sou-*
» *vent par les grands discours que l'on fait contre les Catho-*
» *liques, qu'on cherche noise, et pensant réformer, on va bien*
» *loin au-delà de la charité.* Il faut avoir extrêmement bonne
» opinion de soi, pour ne pas voir que l'éducation et les dis-
» cours ne nous tirent pas d'un côté; et vous savez le nom
» que l'on mérite quand on ne s'attache point aux bonnes rai-
» sons pour en juger et les comparer aux autres choses, mêlant
» nos recherches avec de l'humilité et de la dévotion..... Je
» vois par le récit d'un gentilhomme que j'avois envoyé au
» général Monk, l'état de la religion en ce pays. *On recon-*
» *noît par toutes les sectes qui abondent en Angleterre, que*
» *trop d'indépendance d'esprit, quoique avec du bon sens, et*
» *peut-être de la dévotion, on a si fort défiguré la religion*,

(1) Il s'agit du livre *de la Perpétuité de la Foi sur l'Eucharistie*, que Nicole fit d'abord paroître en un vol. *in*-12, et qu'on a ensuite appelé la *petite Perpétuité*, pour la distinguer de la *grande Perpétuité*, en plusieurs volumes *in*-4°, qui ne parurent que quelques années après.

» *que chaque personne fait une secte à sa mode, et que cha-*
» *que personne qui lit la parole de Dieu et veut l'expliquer à*
» *sa fantaisie, va bien plus loin qu'on ne pense. Vous sentez*
» *bien dans le fond de votre conscience que l'on tourne un*
» *peu plus les esprits dans la jeunesse du côté de la dispute*
» *que de la vraie dévotion, dont j'avoue que je m'acquitte*
» *très-mal. Mais je vois assez bien les motifs qui font agir*
» *les personnes.* »

Sa lettre du 11 juin 1660, datée de Saint-Jean-de-Luz, ne laisse plus aucun doute sur ses véritables sentimens. On voit qu'au milieu même des soins de la guerre et des négociations de la paix, Turenne s'étoit livré à une étude approfondie des ouvrages les plus célèbres des partisans des deux communions; et que dans le calme d'une conscience droite et pure, il balançoit avec cette rectitude de jugement dont peu d'hommes ont été doués à un degré aussi remarquable, tous les motifs qui devoient déterminer sa résolution dans une question si importante.

« On m'a donné ici un livre d'un nommé M. *Martin*,
» ministre qui a changé de religion. J'en ai lu peu de chose,
» et il me paroît de bon sens. *Je vous dirai franchement que*
» *beaucoup de ministres, à qui j'ai parlé, me paroissent pleins*
» *de préjugés, et n'ont point cette naïveté qui persuade. C'est*
» *qu'ils ont accoutumé de voir des gens qui se contentent de*
» *termes, et qui ne savent pas que pour satisfaire l'esprit, il*
» *vaut beaucoup mieux avouer son tort que d'esquiver une*
» *raison.*

» *J'ai été quelque temps à entendre ce que vous voulez me*
» *dire par un trait que vous tirez contre moi. Je ne le mérite*
» *pas, et dans une amitié comme la nôtre, les petites égrati-*
» *gnures ne valent rien.* Devant Dieu, toutes choses sont
» criminelles; mais devant les hommes, je n'ai assurément
» rien à me reprocher. Je sais bien que m'aimant comme vous
» faites, vous serez extrêmement affligée de ce que je suis si
» sensible à vos reproches; mais n'ayant, Dieu merci, pas
» besoin de remontrances, j'aime mieux m'en décharger un
» peu le cœur avec vous, que de l'y garder trop, quand il est
» question de choses qui vous touchent de si près que la re-
» ligion. *Je vous dis simplement mes pensées, et elles vous*

» *blessent. Cela, à dire vrai, me fait regarder le grand cha-*
» *grin que vous avez d'une autre façon que je ne ferois, si*
» *je vous avois trouvé bien ingénue à reconnoître de certaines*
» *vérités que je crois claires comme le jour. Il faut que chacun*
» *agisse selon sa conscience; alors, ma sœur, vous et moi*
» *serons tout aussi bons amis qu'auparavant.*

» J'ai lu ce matin un livre que je trouvai hier chez M. Du-
» plessis, secrétaire d'Etat. C'est un recueil en français fait à
» Port-Royal, de ce que les Pères des premiers siècles ont dit
» de l'Eucharistie (1). Il y a les passages entiers avec les dis-
» cours qui les précèdent et ceux qui suivent, et rien de l'au-
» teur du livre. *Si cela n'est pas vrai, on peut le contredire.*
» *Mais je vous assure que ce n'est pas ce que nous disons. Je*
» *pense que tous les discours que je fais dans mes lettres*
» *m'ont attiré un peu les reproches que vous me faites; mais*
» *rien ne peut altérer ma tendresse pour vous.* Je me servirai
» néanmoins de vos remontrances, et je vous prie de croire
» que je sais bien comme vous m'aimez. Cela me touche
» beaucoup. Croyez aussi que ce qui est naturel et qui re-
» garde le mouvement des esprits, je le vois très-bien. Pour
» ce qui est de nous, j'ai la soumission qu'il faut avoir, quoi-
» que non pas encore au degré qu'elle doit être. *J'ai pensé*
» *déchirer cette lettre. Mais la fin vous confirmera mon*
» *amitié toute entière.* »

(1) La *Perpétuité de la Foi*, dont on a déjà parlé.

PIÈCES JUSTIFICATIVES
DU LIVRE DEUXIÈME.

Nº I.

Sur les Sermons de Bossuet.

Bossuet étoit mort depuis plus de soixante ans, et ses *Sermons* étoient encore inconnus au public. Ils étoient restés ensevelis avec une multitude de papiers de ce grand homme dans le cabinet de l'évêque de Troyes, son neveu (l'abbé Bossuet). La difficulté, et peut-être l'impossibilité apparente de mettre un peu d'ordre dans ce recueil immense, avoient fait renoncer à l'idée de tenter un travail si pénible, et qu'aucun succès ne paroissoit devoir récompenser (a). Tous ces *Sermons* étoient écrits sur des feuilles volantes, dont le caractère très-difficile demandoit une étude particulière, pour ne point se méprendre dans la lecture. Remplis de ratures, ils étoient chargés dans les interlignes d'une écriture plus indéchiffrable encore que celle du corps des *manuscrits*. Les mots souvent ajoutés sur les interlignes, pour servir de *variantes*, venoient encore augmenter la confusion et l'embarras. Des transpositions presque inintelligibles, des additions de toute espèce, dont il falloit deviner l'emploi et le lieu, pour retrouver l'ordre et le fil du discours; un nombre infini de textes latins sans citation, et dont il falloit constater les auteurs originaux, offroient des difficultés qui parurent vraisemblablement insurmontables à l'évêque de Troyes, et qui peuvent excuser jusqu'à un certain point l'espèce d'abandon où il laissa cette portion de l'héritage de son oncle.

D'ailleurs il paroît que Bossuet, qui a obtenu tant de gloire, ne pensoit jamais à la gloire. Tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a écrit, étoit commandé par un devoir pressant, ou par

(a) *Préface* des *Sermons* de Bossuet.

un grand *intérêt*. Il ne concevoit pas même comment on faisoit un livre pour faire un livre. Cet homme, dont la postérité s'est tant occupée, et qui occupera long-temps la postérité, ne s'en est pas occupé lui-même un seul moment. Il est vraisemblable qu'il parloit très-peu des *sermons* qu'il avoit prêchés dans sa jeunesse, et qu'il les avoit oubliés dans les cartons où étoient déposées sans ordre et sans suite ces premières productions de son génie.

Ce qui porte à croire à cette singulière indifférence de Bossuet, c'est que l'abbé Ledieu, son secrétaire, qui a passé avec lui les vingt dernières années de sa vie, et qui a recueilli avec un respect religieux tous les détails qui pouvoient le faire connoître, dit formellement dans ses mémoires *manuscrits*, que Bossuet n'avoit jamais écrit ses *sermons*. L'évêque de Troyes, qui n'avoit jamais vu son oncle *y attacher le moindre intérêt*, et qui étoit d'ailleurs effrayé des difficultés que présentoit un travail au-dessus peut-être de ses forces, *crut sans doute* que ces *Sermons* ne pouvoient rien ajouter à une gloire appuyée sur tant d'autres titres éclatans, et il les avoit probablement condamnés à une éternelle obscurité.

A sa mort, le président de Chasot, son petit-neveu, les recueillit avec les autres *manuscrits* de Bossuet, et les laissa dans le même état où il les avoit reçus.

Mais lorsqu'en 1768 et 1769 on publia le *prospectus* d'une nouvelle édition des *OEuvres de Bossuet*, Mme de Chasot, sa veuve, et M. de Montholon, frère de Mme de Chasot, s'empressèrent de communiquer aux éditeurs tous les *manuscrits* qu'ils avoient à leur disposition.

Si le public doit de la reconnoissance aux propriétaires de ces précieux *manuscrits*, il doit aussi des *éloges* au zèle ardent des éditeurs, qui ont su vaincre avec tant de courage et de succès les difficultés d'un travail aussi pénible. On peut s'en faire une idée par l'exposé que nous venons de présenter de l'*état* où se trouvoient ces *manuscrits* (1).

Mais enfin le succès le plus heureux a couronné leurs soins et leurs efforts, et les *Sermons* de Bossuet parurent pour la

(1) Il n'est personne qui ne puisse s'en convaincre par soi-même à la Bibliothèque royale, où ces *manuscrits* sont déposés.

première fois en 1772, dans les tomes IV, V, VI, VII et VIII de l'édition *in-4°* des *Œuvres de Bossuet.*

Cependant les éditeurs ne se flattent pas d'avoir recueilli tous les *Sermons* de ce grand évêque.

L'évêque de Troyes en avoit probablement perdu une grande partie, soit qu'il les eût donnés, soit qu'on ne les lui eût pas rendus. Quelques-uns, à la vérité, mais en petit nombre, sont revenus aux éditeurs, à qui ils ont été remis par les personnes mêmes à qui l'évêque de Troyes les avoit donnés.

Bossuet a laissé lui-même des listes, quoique bien imparfaites, de ses *Sermons;* et ces listes en indiquent un très-grand nombre qu'on n'a jamais pu recouvrer.

D'ailleurs il est constant que Bossuet a prêché six *Carêmes* et quatre *Avents*, soit à Paris, soit à la Cour. Il avoit souvent prêché à Metz avant de prêcher à Paris, et la plupart des *Sermons* de cette époque de sa vie ne se retrouvent plus.

Bossuet a souvent dit qu'il n'avoit jamais prêché le même *Carême* ni le même *Avent;* la collection imprimée de ses *Sermons*, quelque étendue qu'elle soit, n'en offre donc qu'une foible partie.

C'est ce qui autorise les éditeurs de Bossuet à penser que si on avoit pu réunir tous les *Sermons* qu'il a prêchés et tous les discours *ecclésiastiques* qu'il a prononcés dans le cours de sa vie, on auroit une collection qui égaleroit en nombre ceux des Pères de l'Église dont on en a le plus recueilli, et qui offriroit dans plusieurs de ses parties leur mérite et leur beauté.

Quelle idée prodigieuse doit-on se faire du génie et de la fécondité d'un homme qui, dès sa jeunesse, a produit tant de choses admirables, et qui à peine daigne s'en souvenir dans la suite de sa vie, parce qu'il a fait des choses plus admirables encore. Bossuet accable réellement l'imagination.

Mais on demandera peut-être comment l'abbé Ledieu, attaché si long-temps à Bossuet, a-t-il pu assurer d'une manière si formelle que Bossuet *n'avoit jamais écrit ses Sermons.* On pourroit se borner à une seule réponse : Ces *Sermons* existent; ils sont tous écrits de la main de Bossuet; ils sont sous les yeux du public; il n'est aucune assertion

qui ne doive s'évanouir devant une pareille démonstration.

D'ailleurs cette contradiction apparente s'éclaircit facilement. L'abbé Ledieu n'entra chez Bossuet qu'en 1684. Ce prélat étoit déjà évêque de Meaux, et il est certain qu'alors Bossuet *n'écrivoit plus ses sermons*, ou qu'il n'en *écrivit* qu'un très-petit nombre. La longue habitude qu'il avoit contractée dès sa jeunesse de parler en public, et l'étude continuelle qu'il n'avoit cessé de faire des livres sacrés et des écrits des saints Pères, lui rendoient sans cesse présens tous les textes, toutes les autorités et toutes les preuves dont il avoit besoin pour monter en chaire après une très-courte préparation. L'abbé Ledieu, témoin de la manière habituelle dont Bossuet prêchoit à Meaux, a pu croire que telle avoit été la méthode de Bossuet dans tous les temps de sa vie. Il paroît d'ailleurs que l'abbé Ledieu n'avoit pas apporté son exactitude ordinaire à examiner cette partie des porte-feuilles de Bossuet, ensevelis depuis tant d'années dans son cabinet, et qui y étoient probablement relégués avant que l'abbé Ledieu devînt son secrétaire. Enfin, on le répète, les faits parlent plus haut que tous les raisonnemens. Les *Sermons* de Bossuet, écrits de sa main, existent encore.

Quant au témoignage de Burigny, on ne doit pas le compter. Il avoit écrit sa *Vie de Bossuet* avant qu'on eût recouvré ses *Sermons manuscrits* : d'ailleurs cette *Vie de Bossuet* n'est qu'une copie incomplète d'un *manuscrit* de l'abbé Ledieu.

Il en est de même de ce qu'a écrit le père de la Rue dans la *préface* de ses *Sermons*. Il avoit composé l'éloge funèbre de Bossuet sur les *mémoires* qui lui avoient été fournis par l'abbé Ledieu, et il a dû nécessairement se tromper avec lui, parce qu'il devoit naturellement accorder une entière confiance au témoignage d'un homme d'ailleurs très-instruit sur tout ce qui concernoit Bossuet, et qui avoit passé les vingt dernières années de sa vie avec lui.

N° 2.

Sur la Lettre de Bossuet aux religieuses de Port-Royal.

Cette lettre a dû être écrite à la fin de 1664, ou au commencement de 1665. Bossuet y parle de l'ordonnance de M. de Péréfixe (du 7 juin 1664), et il n'y parle point de la bulle d'Alexandre VII, du 15 février 1665, qui prescrivit un formulaire peu différent de celui qui avoit été proposé par l'assemblée de 1661. Tous les raisonnemens de Bossuet se rapportent à ce dernier formulaire, que quelques évêques s'étoient refusés à adopter, comme émané d'une autorité dont ils contestoient la compétence. On voit par la lettre de Bossuet que cette difficulté de forme ne l'empêchoit pas de prononcer que les religieuses de Port-Royal étoient obligées de souscrire ce *formulaire* par *obéissance* à leur évêque, qui avoit droit de l'exiger, et dont elles ne pouvoient contester l'autorité et la juridiction. Ce prélat d'ailleurs ne faisoit que se conformer à des délibérations d'assemblées du clergé dont l'autorité royale avoit ordonné l'exécution (1).

La bulle d'Alexandre VII (du 15 février 1665), qui suivit de si près la lettre de Bossuet, ajoutoit encore à la force et à l'autorité de ses raisonnemens. Elle avoit été reçue par la presque universalité des évêques de France, et revêtue de la sanction royale par une déclaration enregistrée au parlement le 29 avril 1665.

On a tenté d'élever quelques doutes sur la vérité et l'authenticité de cette lettre. Mais dans l'impossibilité d'y méconnoître la logique et le langage de Bossuet, le dernier *éditeur* de Bossuet, que cette lettre importunoit beaucoup, a voulu du moins faire entendre qu'il n'en avoit fait aucun usage pour l'objet qu'il s'étoit proposé en l'écrivant, et qu'il *ne l'avoit point envoyée aux religieuses de Port-Royal.*

Nous croyons n'avoir rien de mieux à faire pour fixer tous

(1) Louis XIV, par une déclaration enregistrée au parlement le 19 avril 1664, avoit ordonné la souscription du Formulaire prescrit par l'assemblée du clergé de 1661, et conforme à celui de l'assemblée de 1656.

les doutes et pour détruire toutes les suppositions de l'éditeur, que de rapporter les déclarations de Bossuet lui-même, telles que l'abbé Ledieu les a consignées dans son *journal*.

« (a) Dès hier, M. de Meaux me demanda un écrit qu'il » avoit fait autrefois pour persuader aux religieuses de Port-» Royal de signer le *formulaire*, suivant l'intention de M. de » Péréfixe, archevêque de Paris. Je lui ai trouvé son écrit; » *il est en forme de lettre adressée à ces religieuses mêmes,* » *et il m'a dit que dans ce temps-là il l'avoit donné à M. de* » *Péréfixe même* (1). Il y entre tout-à-fait au fond de la » question, comment on doit signer les décisions de l'Église » touchant le dogme et touchant les faits.

» (b) M. de Meaux m'a fait encore relire sa *lettre aux reli-* » *gieuses de Port-Royal*. Dès les commencemens, il y est fait » mention des conférences que M. l'abbé Bossuet (M. de » Meaux) avoit eues à Port-Royal même avec les religieuses, » dont il est aussi parlé dans l'histoire du jansénisme en trois » tomes *in*-12, publiée pour répondre à l'*Histoire des cinq* » *Propositions*, par l'abbé Dumas. *Mais on n'y a rien dit de* » *cette lettre, qu'aujourd'hui même M. de Meaux estime* » *très-importante, parce qu'il y répond, dit-il, à ce que* » *M. Arnauld avoit dit de plus fort pour la justification des* » *religieuses de Port-Royal*. C'est ce qui est ici traité au » long d'une manière très-solide, quoique simple et propor-» tionnée à la portée de ces filles, *où l'on voit que M. de* » *Meaux, loin d'être favorable aux Jansénistes, a été au* » *contraire très-opposé de tout temps à leurs maximes. Aussi* » *me disoit-il : Ce sont eux qui ont accoutumé le monde, et* » *surtout les docteurs, à avoir peu de respect pour les cen-* » *sures de l'Église; et non-seulement pour celles des évêques,* » *mais encore pour celles de Rome même, au moins dans les* » *matières qui les touchent, et surtout dans les faits; car* » *pour la morale, ils ont fort exalté de tout temps les con-* » *damnations des casuistes et des Jésuites.*

(a) Extrait du journal *manuscrit* de l'abbé Ledieu, sous la date du 9 janvier 1703. *Manuscrits*. — (b) Même journal, sous la date du 15 janvier 1703.

(1) M. l'abbé Ledieu ajoute dans un autre *mémoire* également écrit de sa main, « *que Bossuet envoya cette lettre à Port-Royal, par ordre de* » *l'archevêque.* »

» Cette lettre aux religieuses de Port-Royal est donc une » pièce très-importante pour faire voir le véritable senti- » ment de M. de Meaux sur l'affaire du jansénisme, et que » sa conduite d'aujourd'hui est la même qu'elle étoit dès » ce temps-là, dans sa jeunesse, et avant son épiscopat. *Vous* » *voyez*, me dit-il à cette occasion, *combien j'étois alors at-* » *tentif à cette affaire, et combien je la suivois de près.* Tant » il a été toute sa vie appliqué à servir l'Église. »

Cette lettre aux religieuses de Port-Royal n'avoit jamais été publiée du vivant de Bossuet. Elle parut tout-à-coup dans un mandement du cardinal de Noailles, du 15 avril 1709, adressée aux religieuses de Port-Royal cinq ans après la mort de Bossuet.

Comment le cardinal de Noailles se détermina-t-il à faire usage de cette lettre? comment en eut-il connoissance? C'est ce que l'abbé Ledieu va nous apprendre; car il continua son *journal* long-temps encore après la mort de Bossuet.

« (a) M. le cardinal de Noailles a jugé à propos de publier » le 15 du mois d'avril dernier (1709), une lettre écrite en » 1665, par feu M. Bossuet, évêque de Meaux, alors abbé, » aux religieuses de Port-Royal, pour leur persuader la si- » gnature du formulaire contre Jansénius. *J'ai une copie de* » *ma main de cette lettre, différente en partie de la copie que* » *le cardinal en a fait imprimer.* Comme j'en ai souvent » parlé à Paris, *et que les Jansénistes viennent de publier* » *un écrit en réponse au mandement dont le cardinal a ac-* » *compagné cette lettre, par lequel les Jansénistes disent que* » *feu M. de Meaux avoit changé d'avis avant sa mort,* » *l'abbé Bossuet* (neveu), *sachant que j'ai cette copie, me* » *presse fort de la lui envoyer.* Je la lui envoie, à condition » de me rendre fidèlement et exactement cette copie, qui » me tient lieu de l'original.

» Il me promet de me la rendre fidèlement. Par sa dernière » lettre d'hier 23, il me demande avec grande instance l'ori- » ginal sur lequel j'ai fait ma copie, et que M. le cardinal de » Noailles le veut voir. Aux précédentes lettres, j'ai répondu » que ma copie étoit le dernier état auquel l'auteur avoit

(a) Journal de l'abbé Ledieu, sous la date du 11 juillet 1709. *Manuscrits.*

» voulu que sa lettre demeurât, et enfin qu'elle tenoit lieu
» du véritable original, revu et corrigé par l'auteur même, et
» fait sous ses yeux et sa direction. Voilà tout ce que j'ai
» voulu dire. Je ne réponds point à sa dernière lettre du
» 23 juillet (1709), qui devient vive et piquante; il le faut
» laisser quelque temps s'adoucir, et lui donner à entendre
» que ne me laissant point ébranler à ses menaces, il feroit
» mieux de me gagner par douceur.

» [a] Ce mardi 22 octobre, j'ai été voir l'abbé Bossuet, qui
» se trouvoit à Paris, et je l'ai prié de me rendre, suivant sa
» parole, ma copie originale de la lettre de feu M. de Meaux
» aux religieuses de Port-Royal. Il m'a dit pour conclusion
» que, puisque c'étoit un original, il lui appartenoit, et
» qu'au surplus il m'en offroit une copie. Je lui ai répliqué
» que m'étant donné la peine d'en faire la copie moi-même,
» cette copie m'appartenoit, et qu'une copie faite dessus lui
» suffiroit, puisque aussi bien il ne trouvoit pas la mienne,
» même authentique. Nous avons eu, l'abbé et moi, une lon-
» gue explication sur cette lettre, moi, lui répétant toujours
» la vérité que je lui avois écrite ci-devant; que ma copie
» avoit été faite sous les yeux et la direction de M. de Meaux,
» voulant que ma copie demeurât pour un original; qu'au
» surplus, je verrois M. le cardinal de Noailles.

» [b] Je viens de voir M. le cardinal de Noailles, lui ren-
» dant un si bon compte de *ma minute originale*, qu'il m'a
» dit qu'il étoit content de moi, et qu'il ne manqueroit point
» de le dire à M. l'abbé Bossuet. Je ne puis avoir une plus
» grande marque de sa satisfaction que de m'avoir rendu *ma*
» *minute originale*, et de me l'avoir laissé emporter..... Et ce
» bon cardinal, me faisant raconter *ab initio* l'histoire de la
» *lettre aux religieuses de Port-Royal*, il ne put s'empêcher
» de me dire *qu'il avoit eu un peu à se plaindre de ce que*
» *cette lettre avoit été d'abord communiquée à feu M. l'évê-*
» *que de Chartres* [1], *à M. de Meaux d'aujourd'hui, à*
» *Mme de Maintenon et autres, et qu'il avoit été le dernier*
» *à qui elle avoit été envoyée; et il a bien voulu m'avouer que,*

(*a*) Journal de l'abbé Ledieu, 22 octobre 1709. *Manuscrits.* — (*b*) *Ibid.* 27 octobre.

(1) M. Godet Desmarais, qui étoit mort cette même année 1709.

» *Mme de Maintenon lui ayant demandé de publier cette let-*
» *tre avec un caractère authentique, il s'étoit résolu, comme*
» *il avoit fait, de la donner avec son mandement. Mais j'ai*
» *vu depuis M. l'abbé Bignon, qui m'a appris que feu M. Go-*
» *det Desmarais, évêque de Chartres, avoit engagé Mme de*
» *Maintenon à parler à M. le cardinal de Noailles, pour*
» *l'engager à rendre cette lettre publique sous son autorité.* »

L'abbé Ledieu ne nous apprend pas comment l'évêque de Chartres et l'évêque de Meaux (Bissy) en avoient eu connoissance.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE TROISIÈME.

N° 1.

*Sur le livre de l'*Exposition.

Les Protestans avoient commencé par avouer que la doctrine du livre de l'Exposition *se rapprochoit beaucoup de la leur, qu'elle entroit dans leurs sentimens, qu'elle levoit de grandes difficultés*... Mais ils affectoient de douter *qu'elle fût jamais approuvée par les docteurs de la communion de l'auteur;* et ils avoient vu toutes les églises catholiques approuver la doctrine de Bossuet.

Déconcertés par un témoignage si éclatant et si unanime, ils affectèrent tout-à-coup de dédaigner ces approbations partielles, et eurent l'imprudence d'annoncer que *l'oracle de Rome frapperoit de sa censure une doctrine si contraire à ses maximes*, et on venoit d'entendre *l'oracle de Rome* prononcer, dans la forme la plus expresse et la plus solennelle, que la doctrine de l'Exposition étoit celle de l'Église romaine.

En vain, pour affoiblir l'autorité de Rome, ils eurent alors recours à ces déclamations surannées dont les premiers réformateurs avoient rempli leurs écrits contre les papes et contre la Cour romaine; Bossuet leur répondoit avec calme et dignité : (a) Que vous sert d'aller rechercher dans les his» toires les vices des papes? Quand même ce que vous ra» contez seroit véritable, *est-ce que les vices des hommes » anéantiront l'institution de Jésus-Christ et le privilége de » saint Pierre? L'Eglise s'élèvera-t-elle contre une puissance » qui maintient son unité, sous prétexte qu'on en aura abusé? » Les Chrétiens sont accoutumés à raisonner sur des prin» cipes plus hauts et plus véritables; ils savent que Dieu est*

(a) *Avertissement* de l'édition de 1679.

» *puissant pour maintenir son ouvrage au milieu de tous les* » *maux attachés à l'infirmité humaine.* »

Ce fut pour échapper à toutes les contradictions où ils s'étoient engagés si imprudemment par leurs premiers aveux et leurs premières déclarations, que les ministres protestans imaginèrent tout-à-coup un systême de défense qui acheva de révéler leur embarras, et dont ils ne purent se dissimuler à eux-mêmes la foiblesse.

Nous avons rapporté que Bossuet, avant de rendre public son livre de l'Exposition à la fin de 1671, en avoit fait imprimer *une douzaine d'exemplaires*, qu'il avoit soumis à l'examen et aux observations de quelques évêques et de quelques docteurs.

On a vu également que les *observations* qui résultèrent de cet examen se réduisoient à quelques changemens de nulle importance, qui n'intéressoient aucun point de *doctrine*, et qui n'avoient pour objet que *l'ordre et une grande netteté de style et de discours.*

L'un de ces douze exemplaires, et l'on présume que ce fut celui de M. *de Turenne*, fut porté en Anleterre, et tomba entre les mains du docteur *Whake*, depuis archevêque de Cantorbéry.

Ce fut sur un tel fondement qu'en 1686, quinze ans après que l'Exposition avoit été consacrée par le suffrage de l'Europe catholique, on bâtit une fable vraiment puérile dans son objet, et ridicule par la manière dont elle fut présentée.

On répandit d'abord en Angleterre avec *une sorte* de mystère, et ensuite en Hollande avec triomphe, qu'on venoit de recouvrer *un de ces exemplaires*, qui différoit sur des points *essentiels* de l'ouvrage tel que Bossuet l'avoit publié; que ces différences étoient si importantes, que la Sorbonne avoit refusé d'*approuver* l'ouvrage de Bossuet tel qu'il l'avoit d'abord composé, et s'étoit même montrée disposée à le *censurer*; que ce fut la crainte de cette *censure* qui obligea Bossuet à se réformer dans l'*édition* de l'Exposition qu'il avoit publiée en 1671.

On mêloit à cette accusation quelques anecdotes insignifiantes qui n'auroient pu y ajouter aucune force, en supposant même qu'elles eussent été vraies.

Ce fut le sieur *de la Croze*, auteur du onzième volume de la *Bibliothèque historique et universelle*, qui publia cette grande découverte au mois de décembre 1668 (a), en rendant compte des ouvrages du docteur *Whake*.

Dès 1686, Bossuet avoit été instruit par le père *Jonhston*, Bénédictin anglais, de toute l'importance que le docteur *Whake* paroissoit attacher à cette fable ; la réponse de Bossuet à ce religieux le réduisoit à sa juste valeur.

« (b) Je ne puis comprendre, mon révérend Père, quel » avantage peuvent tirer les ministres de tous les faits qu'ils » allèguent contre mon Exposition. Il me paroît au contraire » qu'ils tournent à l'avantage de ce livre, puisqu'on n'en peut » raisonnablement conclure autre chose, sinon qu'il a été fait » avec soin, qu'on en a pesé toutes les syllabes, et qu'enfin » on l'a fait paroître après un examen si exact, qu'aucun ca- » tholique n'y trouve rien à redire. »

Bossuet rapporte ensuite qu'il avoit cru devoir faire imprimer une douzaine d'exemplaires, *pour donner lieu à un plus facile examen, et pour profiter des réflexions de ses amis et des siennes propres*, et il ajoute :

« (c) Qu'y a-t-il là-dedans qui puisse nuire à ce traité ? et » tout cela au contraire ne sert-il pas à recommander ma di- » ligence ? Je ne serois nullement fâché, quand on pourroit » avoir trouvé chez M. de Turenne les remarques qu'on aura » faites sur mon *manuscrit*, ou même sur cet imprimé parti- » culier. *On peut hardiment les faire imprimer ; on verra qu'il* » *ne s'agissoit de rien d'important, ni qui mérite le moins du* » *monde d'être relevé.*

» *Mais quand il s'agiroit de choses de conséquence, a-t-on* » *jamais trouvé mauvais qu'un homme consulte ses amis, qu'il* » *fasse de nouvelles réflexions sur son ouvrage ; qu'il s'expli-* » *que, qu'il se restreigne, qu'il s'étende autant qu'il le faut* » *pour se faire bien entendre ; qu'il se corrige même, s'il en* » *est besoin ?.....*

« (d) Quant à la Sorbonne, je vous l'ai déjà dit, elle n'a

(a) Tom. XI, p. 438. — (b) Réponse de Bossuet au père Johnston, 26 mai 1686 ; *OEuvres de Bossuet*, tom. XVIII, p. 189, édit. de Vers. in-8°. — (c) *Ibid.* — (d) Lettre de Bossuet au père Shirburne, 6 avril 1686, *ib.* p. 174.

» pas accoutumé d'approuver des livres en corps. Quand elle » en approuveroit, je n'aurois eu aucun besoin de son appro» bation, ayant celle de tant d'évêques, et étant évêque moi» même. Cette vénérable compagnie sait trop ce qu'elle doit » aux évêques, qui sont naturellement par leur caractère les » vrais docteurs de l'Eglise, pour croire qu'ils aient besoin » de l'approbation de ses docteurs. D'ailleurs, la plupart des » évêques qui ont approuvé mon livre sont du corps de la » Sorbonne, et moi-même je tiens à honneur d'en être aussi. » C'est une grande foiblesse de me demander que j'aie à pro» duire l'approbation de la Sorbonne, *pendant qu'on voit » dans mon livre celle de tant de savans évêques, et de tout le » clergé de France dans l'assemblée de* 1682, *et celle du Pape » même.*

» Vous voyez par là, mon révérend père, que c'est une » fausseté toute visible, de dire qu'on ait supprimé la pre» mière *édition* de mon livre, de peur que les docteurs de » Sorbonne n'y trouvassent à redire. *Je n'en ai jamais pu» blié ni fait faire* d'édition *que celle qui est entre les mains » de tout le monde, à laquelle je n'ai jamais ôté ni diminué » une syllabe, et je n'ai jamais appréhendé qu'aucun* docteur » *catholique y trouvât rien à reprendre.* »

En 1691, Bossuet publia, à la fin de son *sixième Avertissement aux Protestans*, un écrit sous le titre de Revue de *quelques ouvrages précédens*; on y lit: « (a) La forme que j'ai » donné à mon Exposition, leur disoit Bossuet, *est telle » que je l'ai donnée au public; telle qu'elle a reçu l'approba» tion de tant de savans cardinaux et évêques, de tant de » docteurs, de tout le clergé de France et du Pape même. » C'est en cette forme que les Protestans l'ont trouvée pleine » d'adoucissemens, ou plutôt de relâchemens qu'ils y ont » voulu remarquer; et cela étant posé pour indubitable, comme » d'ailleurs il est certain que ma doctrine est demeurée en tous » ses points irrépréhensible parmi les Catholiques, elle sera » un monument éternel des calomnies dont les Protestans ont » tâché de défigurer celle de l'Eglise, et on ne doutera point » qu'on ne puisse être très-bon catholique en suivant cette » Exposition, puisque je suis avec elle depuis vingt ans*

(a) *Œuvres de Bossuet*, p. 157.

» *dans l'épiscopat, sans que ma foi soit suspecte à qui que* » *ce soit.* »

Au reste, Bossuet avoit eu raison de demander que ses adversaires fissent eux-mêmes connoître ces différences *si essentielles*, qu'ils prétendoient avoir trouvées entre les premiers imprimés de l'EXPOSITION, et l'édition authentique publiée par Bossuet.

Forcé par cette espèce de défi, le docteur *Whake* les rendit publiques en 1686, au nombre de *quatorze*. Mais à peine furent-elles connues, qu'elles perdirent toute l'importance qu'on s'étoit plu à leur attribuer. Elles étoient si légères et si indifférentes; elles étoient si évidemment déterminées par le seul motif grammatical de donner au style plus de force et de précision; elles étoient si étrangères au fond de la doctrine, que ce fut en quelque sorte un service réel que le docteur *Whake* rendit sans le vouloir à Bossuet. Cette accusation maladroite ne servit qu'à mieux constater encore le soin et l'exactitude que Bossuet avoit apportés à la rédaction de l'EXPOSITION.

Nous n'aurions pas insisté aussi long-temps sur les détails de cette discussion qui occupa quelques années tout le parti protestant, si *de nos jours* on n'avoit pas jugé à propos de reproduire une accusation abandonnée depuis plus d'un siècle par les Protestans les plus habiles et les plus savans, et d'imputer à Bossuet de l'*artifice* et une mauvaise foi, dont il semble que la gloire attachée à son nom auroit dû le défendre.

L'auteur *des Détails historiques sur les divers projets de réunion*, 1806 (M. Rabaut *jeune*), dit pag. 106 *et* 107:

« En 1691 (à l'occasion du projet de réunion formé » entre Molanus, Leibnitz et Bossuet), Bossuet composa » son fameux ouvrage de l'EXPOSITION DE LA FOI CATHOLIQUE. »

Il faut d'abord observer que Bossuet avoit publié l'EXPOSITION dès 1671, et l'avoit composée plus de vingt-cinq ans avant qu'il ait existé aucune correspondance et aucun projet de réunion entre Molanus, Leibnitz et Bossuet.

L'auteur ajoute: « Les Protestans n'y virent *qu'un artifice;* » leur soupçon parut fondé, lorsque, loin d'avouer cette Ex-

» POSITION; *les docteurs de Louvain et de Paris la condamnèrent, et que le Pape refusa son approbation*. Elle contient en effet certaines doctrines que l'esprit de l'Eglise » romaine repousse.

On auroit bien embarrassé l'auteur de ces *Détails historiques*, si on lui eût seulement demandé la date de ces prétendues censures de Louvain et de Paris, qu'il suppose avoir condamné l'EXPOSITION.

Mais ce qu'on a peine à concevoir, c'est qu'on vienne dire sérieusement au bout de cent trente ans, *que le Pape a refusé son approbation à l'*EXPOSITION *de Bossuet*, lorsque *l'approbation du Pape Innocent XI* se trouve imprimée à la tête de toutes les éditions de l'EXPOSITION publiées depuis 1679.

Ce n'est pas ainsi que s'exprime *sur Bossuet et sur* l'EXPOSITION, l'un des hommes qui, dans le siècle dernier, a le plus honoré la communion luthérienne par ses talens, ses vertus, sa vaste érudition.

Le savant *Mosheim*, dans son *Histoire ecclésiastique*, t. V, pag. 127, *édition* de Maëstricht, dit:

« Aucun controversiste moderne n'employa cette méthode » avec tant d'art et de dextérité *que M. Bossuet, évêque de » Meaux, homme d'un vrai génie, et qui étoit dirigé par » la prudence la plus consommée*. Le but que cet auteur » subtil et insinuant se proposa dans la fameuse EXPOSITION » *de la foi catholique romaine*, fut de prouver aux Protes- » tans que les raisons qu'ils alléguoient pour ne point re- » tourner dans le sein de l'Eglise romaine, disparoîtroient » aisément, s'ils vouloient examiner ses doctrines dans leur » véritable jour, et non point dans celui où il avoit plu à » leurs confrères de les représenter. »

Quoique sincèrement attaché à sa communion, le savant *Mosheim* étoit trop judicieux pour reproduire dans son *Histoire ecclésiastique* toutes les fables absurdes des prétendues censures de Paris et de Louvain, le prétendu refus de l'approbation du Pape, et la grande découverte du docteur *Whake*, des deux imprimés de l'EXPOSITION. Aussi garde-t-il le plus profond silence sur cette ridicule accusation.

Mais un bonheur inespéré a mis à notre disposition l'un des douze exemplaires de l'EXPOSITION, que Bossuet avoit

fait imprimer pour la soumettre à l'examen de quelques évêques et de quelques docteurs, avant d'en publier l'édition authentique.

Tout le monde croyoit et devoit croire qu'il n'en restoit d'autre exemplaire que celui dont le docteur *Whake* avoit fait usage pour servir de fondement à l'accusation portée contre Bossuet. Le docteur *Whake*, devenu archevêque de Cantorbéry sous le roi Guillaume III, fit déposer cet exemplaire dans les archives de son palais de Lambeth, avec des précautions, des formalités et des législations qui attestoient toute l'importance qu'il mettoit à la conservation de cette pièce. Cet exemplaire est même très-imparfait, puisqu'il se compose d'une partie des feuilles de l'imprimé, tandis que l'autre partie est suppléée par une copie à la main que le ministre Alix avoit déclaré être exactement conforme à un *imprimé* qu'il avoit vu.

On étoit si généralement persuadé que l'exemplaire de Lambeth étoit le seul qui restât dans toute l'Europe, que le dernier éditeur de l'Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique (1761), celui qui avoit fait le plus de recherches et s'étoit donné le plus de mouvemens pour réunir toutes les pièces qui devoient entrer dans la *Collection générale des OEuvres de Bossuet*, dont il étoit éditeur, et qui a paru depuis sa mort (l'abbé Lequeux), disoit dans sa *préface* de l'Exposition, pag. cxv:

« Pour cette édition (si on peut l'appeler ainsi), dont » M. Bossuet avoit fait tirer quelques exemplaires pour les » communiquer à des savans ou à des amis, afin de profiter » de leurs avis avant de publier l'Exposition, on ne peut se » plaindre que nous ne l'ayons point confrontée, puis» qu'outre *qu'elle ne subsiste peut-être nulle part*, elle n'a » jamais été autorisée par l'auteur. »

Nous avons été plus heureux que cet éditenr, et on apprendra sans doute avec satisfaction qu'il existe encore un de ces exemplaires qui ont donné lieu à tant de controverses historiques et critiques entre des écrivains célèbres des deux communions. On a eu la bonté de nous le confier, et de nous autoriser à le publier (1).

(1) C'est encore à M. l'abbé de Tersan que nous avons cette im-

Nous prenons le parti de placer sous les yeux de nos lecteurs les textes de ces deux éditions, en regard l'un de l'autre, pour toutes les parties où elles offrent *la plus légère différence*, soit pour la contexture des phrases, soit même pour les mots et les syllabes. Il ne sera plus désormais un seul lecteur, à quelque communion qu'il appartienne, et quelque peu instruit qu'il puisse être, qui ne se trouve à portée de juger si ces différences *grammaticales* méritoient seulement qu'on en parlât.

« (a) Ces deux éditions furent imprimées à Paris, chez Sé» bastien *Mabre-Cramoisy*, sous la même date de M. DCLXXI » (1671), avec les mêmes caractères, sur du papier de même » fabrique, avec approbation et privilége.

» La première, qui ne fut tirée qu'à un très-petit nombre » d'exemplaires (environ douze), que Bossuet s'étoit réser« vés pour les confier à des amis, et pour les communiquer » à des personnes éclairées dont il vouloit avoir l'avis, pour » corriger ou changer son ouvrage avant de le rendre pu» blic, est de 174 pages.

» Les exemplaires de cette première édition ont toujours » été exactement rares, comme on peut l'imaginer facile» ment, puisque Bossuet n'en fit tirer qu'environ douze » exemplaires pour l'objet qu'il se proposoit, et nous avons » l'un de ces douze exemplaires.

» La seconde édition est de la même année M. DCLXXI » (1671), du même format, et de 189 pages.

» Les différences typographiques entre ces deux éditions » de 1671, dont la première est de 174 pages, et l'autre de » 189, sont:

» 1° Que le titre de la *première*, en 174 pages, porte sim» plement en frontispice : *Exposition de la doctrine de » l'Eglise catholique, par messire Jacques-Bénigne Bossuet,* » au lieu que la seconde, en 189 pages, après ces mots: *Ex» position de la doctrine de l'Eglise catholique*, ajoute ceux» ci, *sur les matières de controverse.*

portante obligation. Il tient cet exemplaire de feu M. l'abbé de Saint-Léger, dont le nom seul fait autorité dans tout ce qui tient à la bibliographie.

(a) Notes *manuscrites* de l'abbé de Saint-Léger.

» 2o. La *seconde* édition de 1671, en 189 pages, est pré-
» cédée d'une *approbation* de *Charles Maurice le Tellier*,
» archevêque de Rheims, et de dix autres évêques, qui ne se
» trouve pas, et qui ne pouvoit pas se trouver à la *première*
» édition de la même année 1671, en 174 pages, destinée
» seulement à être confiée aux amis et aux conseils de Bos-
» suet.

» 3o. Quoique le frontispice de la première édition, en
» 174 pages, porte : *Avec approbation et privilége du Roi*,
» le *privilége* ne s'y trouve pas plus que l'*approbation*; ce
» qui indique encore que ces *exemplaires*, tirés en si petit
» nombre, n'étoient pas destinés au public, au lieu que dans
» la seconde édition de la même année 1671, en 189 pages,
» on y trouve le *privilége du Roi* daté du 9 août 1671; l'en-
» registrement sur le livre des imprimeurs, en date du 16 no-
» vembre 1671, et on lit à la fin : *Achevé d'imprimer, pour*
» *la première fois, le* 1er *décembre* 1671. »

Cette dernière circonstance, assez indifférente en elle-même, est remarquable par la petite *addition* dont nous avons parlé dans l'*Histoire de Bossuet* (a), qui concerne le Pape, et qui consiste en ces mots : *pour conduire tout le troupeau dans les voies*.

« 4o. La *première* édition de 1671, en 174 pages, ne porte
» aucune vignette en tête du texte, au lieu que la *seconde*
» de la même année 1671, en 189 pages, porte en tête du
» texte une *vignette* en taille douce, représentant un *Saint-*
» *Esprit* au milieu de deux médaillons représentant *saint*
» *Pierre* et *saint Paul*. »

Nous allons actuellement mettre ces deux éditions en regard l'une de l'autre dans toutes les parties où elles portent la plus légère diversité de choses et de mots.

(a) Livre III, p. 231.

Première édition en 174 pages, *dont il n'a été tiré que* douze *exemplaires.*

I.

SECTION PREMIÈRE.

« Après plus d'un siècle de contestations avec messieurs de la religion prétendue réformée, il semble qu'on ne puisse mieux faire que de leur proposer simplement la doctrine de l'Eglise catholique, en séparant les questions qu'elle a décidées de celles qui n'appartiennent pas à la foi; et comme l'aversion que ces messieurs ont pour la plupart de nos sentimens est attachée aux fausses idées qu'ils en ont conçues, et souvent à certains mots qui les choquent tellement, que, s'y arrêtant d'abord, ils ne viennent jamais à considérer le fond des choses, j'estime que, sans mêler à cet examen ce qu'ils ont coutume d'objecter aux docteurs particuliers, et contre certaines pratiques qui ne sont pas essentielles à la religion catholique, rien ne leur peut être plus utile que de leur expliquer à quoi l'Eglise s'est précisément obligée par les définitions du concile de Trente, d'où sa profession de foi a été tirée, et par lesquelles on doit corriger ou interpréter tout ce qui peut être proposé sur les matières dont il s'agit, parce que c'est là que la même Eglise en a parlé décisivement, et avec toute son autorité.

» Cette exposition de notre doctrine produira deux bons effets : le premier, que plusieurs disputes s'évanouiront tout-à-fait; le second, qu'il paroîtra clairement que celles qui restent ne sont pas à beaucoup près si capitales que nos adversaires l'ont cru d'abord, puisqu'elles n'ont rien, selon leurs propres principes, qui blesse les fondemens de la foi. »

Autre édition en 189 pages, autorisée et publiée par Bossuet.

I.

SECTION PREMIÈRE.

« Après plus d'un siècle de contestations avec messieurs de la religion prétendue réformée, *les matières dont ils ont fait le sujet de leur rupture doivent être éclaircies, et les esprits disposés à concevoir les sentimens de l'Eglise catholique.* Ainsi il semble qu'on ne puisse mieux faire que de les proposer simplement, *et les bien distinguer de ceux qui leur ont été faussement imputés. En effet, j'ai remarqué en différentes occasions que* l'aversion que ces messieurs ont pour la plupart de nos sentimens est attachée aux fausses idées qu'ils en ont conçues, et souvent à certains mots qui les choquent tellement, que, s'y arrêtant d'abord, ils ne viennent jamais à considérer le fond des choses. *C'est pourquoi j'ai cru que rien ne leur pouvoit être plus utile que de leur expliquer ce que l'Eglise a défini dans le concile de Trente, touchant les matières qui les éloignent le plus de nous, sans m'arrêter à ce qu'ils ont coutume d'objecter aux docteurs particuliers, ou contre les choses qui ne sont ni nécessairement ni universellement reçues. Car tout le monde convient, et M. Daillé même, que c'est chose déraisonnable d'imputer les sentimens des particuliers à un corps entier; et il ajoute qu'on ne peut se séparer que pour des articles établis authentiquement, à la croyance et observation desquels toutes sortes de personnes sont obligées. Je ne m'arrêterai donc qu'aux décrets du concile de Trente, puisque* c'est là que l'Eglise a parlé décisivement *sur les matières dont il s'agit, et ce que je dirai pour faire mieux entendre ces décisions, est approuvé dans la même Eglise, et paroîtra manifestement conforme à la doctrine de ce saint concile.*

» Cette exposition de notre doctrine produira deux bons effets : le premier, que plusieurs disputes s'évanouiront tout-à-fait, *parce qu'on reconnoîtra qu'elles sont fondées sur de fausses explications de notre croyance; le second, que les disputes qui resteront ne paroîtront pas, selon les principes des prétendus réformés, si capitales qu'ils ont voulu d'abord*

Première édition en 174 pages.

II.

SECTION IIe. Pag. 3-6.

« Nos adversaires, qui appréhendent les conséquences importantes que nous pourrons tirer de cet aveu, tâchent de les prévenir, en disant que nous détruisons ces articles, parce que nous en posons d'autres qui leur sont contraires; que par ce moyen nous renversons d'une main ce que nous bâtissons de l'autre, et qu'enfin nous enseignons une doctrine contradictoire. »

« Mais nous ferons voir très-clairement sur la fin de ce discours, qu'ils ne peuvent soutenir ce reproche sans se départir de leurs principes; et en attendant, nous allons montrer le contraire de ce qu'ils nous objectent par la seule proposition de notre doctrine. »

III.

SECTION IIIe. Pag. 6-12.

« La même Eglise enseigne que tout culte religieux se doit terminer à Dieu comme à sa fin nécessaire; et c'est pourquoi l'honneur qu'elle rend à la sainte Vierge et aux saints n'est religieux, qu'à cause qu'elle leur rend cet honneur par rapport à Dieu, et pour l'amour de lui.

» Ainsi tant s'en faut qu'il faille blâmer, comme font nos adversaires, l'honneur que nous rendons aux saints, parce qu'il est religieux, qu'au contraire il devroit être blâmé s'il ne l'étoit pas, puisque c'est par cette qualité qu'il se rapporte nécessairement à Dieu. »

IV.

SECTION IVe. Pag. 12-24.

Nota. Deux changemens très-légers dans cette section, l'un au *premier alinéa*, pour rendre la phrase plus précise.

« Le catéchisme du concile de Trente, qui l'enseigne

Autre édition en 189 pages.

le faire croire, et que, *selon ces mêmes principes*, elles n'ont rien qui blesse les fondemens de la foi. »

II.

SECTION IIe. Pag. 5-12.

« *Les prétendus réformés qui voient les avantages* que nous pouvons tirer de cet aveu, *veulent nous les ôter*, en disant que nous détruisons ces articles, parce que nous en passons d'autres qui leur sont contraires. *C'est ce qu'ils tâchent d'établir par des conséquences qu'ils tirent de notre doctrine. Mais le même M. Daillé, que je leur alléguerai encore.....* »

Nota. Tout le reste de cet article, pages 8, 9, 10, 11 et 12, est ajouté dans l'édition de 189 pages. Mais ces quatre pages et demie n'intéressent en rien la foi catholique. D'ailleurs la critique des ministres protestans sur ces deux éditions de 1671, portoit uniquement sur ce qu'ils imputoient à Bossuet d'avoir retranché de la première édition, et non pas sur ce qu'il avoit ajouté dans la seconde.

III.

SECTION IIIe. Pag. 12-17.

« La même Eglise enseigne que tout culte religieux se doit terminer à Dieu comme à sa fin nécessaire; *et si* l'honneur qu'elle rend à la sainte Vierge et aux saints *peut être appelé* religieux, *c'est à cause* qu'il se rapporte nécessairement à Dieu. »

Nota. Cet *alinéa* est entièrement supprimé.

Les changemens faits dans le long *alinéa* suivant n'intéressent point la substance des choses, mais seulement le style et la manière de les présenter.

IV.

SECTION IVe. Pag. 17-20.

. . . .

« Le catéchisme du concile de Trente (ici trois mots in-

Première édition en 174 pages.

ainsi, conclut de cette doctrine que si l'intercession des saints qui règnent avec Dieu blessoit la médiation de Jésus-Christ, elle ne seroit pas moins affoiblie par celle des fidèles qui vivent avec nous. » *Page* 13.

V.

Même Section. Pag. 21, 22.

« L'Eglise se contente d'enseigner.... que ces prières sont très-profitables à ceux qui les font, soit que les saints les apprennent par le ministère des anges,..... soit qu'il leur en découvre le secret dans son essence infinie, où toute vérité est comprise, *et cela en la manière, et selon la mesure qu'il lui plaît, soit enfin que par quelque autre voie plus impénétrable encore et plus inconnue, il fasse que nous recevions le fruit des prières que nous adressons à ces ames bienheureuses.*

» Ainsi l'Eglise..... »

VI.

SECTION V[e]. Pag. 24-34.

Page 25. « C'est en cela que consiste l'usage et l'utilité des images. »

VII.

Même Section. Pag. 26.

« Ainsi, à parler précisément, et selon le style ecclésiastique, nous n'honorons pas tant l'image d'un apôtre, ou d'un martyr, que nous honorons l'apôtre ou le martyr en présence de son image. »

VIII.

Même Section. Pag. 28.

« Il faut être de mauvaise humeur pour appeler idolâtrie..... »

Autre édition en 189 pages.

utiles retranchés) conclut de cette doctrine *que si la qualité de médiateur donnée à Jésus-Christ recevoit quelque préjudice* de l'intercession des saints qui règnent avec Dieu, *elle n'en recevroit pas moins de l'intercession* des fidèles qui vivent avec nous. » *Page* 18.

V.

Même Section.

Nota. L'autre changement de cette section consiste dans le retranchement total de huit lignes de la page 22, que l'auteur a jugées inutiles; retranchement qui a été fait à la page 28 de l'édition de 189 pages. Les lignes retranchées sont soulignées ci-contre.

VI.

SECTION Ve. Pag. 30-41.

Nota. Deux ou trois légers changemens qui méritent à peine d'être remarqués. On lit au deuxième *alinéa*, pag. 31 : « C'est *sur* cela *qu'est fondé l'honneur qu'on rend aux images.* »

VII.

Même Section. Pag. 32.

« Ainsi à parler précisément, et selon le langage ecclésiastique, *quand* nous *rendons honneur* à l'image d'un apôtre ou d'un martyr, *notre intention n'est pas tant d'honorer l'image que* d'honorer l'apôtre ou le martyr en présence de l'image. »

VIII.

Même Section. Pag. 34.

« Il faut être *peu équitable* pour appeler idolâtrie.... »

Première édition en 174 pages.

IX.

Même Section. Pag. 33, 34.

« Il n'y a rien de plus injuste que d'objecter à l'Eglise qu'elle fait consister toute la piété dans cette dévotion aux saints, puisqu'elle n'impose en particulier aucune obligation de s'appliquer à cette pratique. Nous avons déjà remarqué les paroles du concile de Trente, qui se contente de l'appeler *bonne et utile*, sans enseigner qu'elle soit nécessaire, ni commandée. »

X.

Même Section. Pag. 34.

« Elle doit les condamner, parce qu'elle ne doit pas souffrir que les bonnes pratiques soient méprisées, ni que l'antiquité qui les a autorisées par sa doctrine et par son exemple, soit condamnée par les nouveaux docteurs. »

XI.

SECTION VI[e]. *La justification.* Pag. 34-39.

Nota. Après les deux premiers *alinéa*, il s'en trouve un, pages 35 et 36, qui a été entièrement retranché dans l'autre édition, page 42; le voici :

« L'Eglise catholique n'est nulle part plus invincible qu'en ce point; et il ne faudroit peut-être pas un long discours pour faire voir que plus on pénétrera par les Écritures le dessein de la rédemption du genre humain, qui est de nous faire saints, plus on s'approchera de notre doctrine, en s'éloignant des opinions de Calvin qui sont insoutenables, contradictoires et ruineuses à la véritable et solide piété. Mais comme j'ai déclaré d'abord que mon dessein n'est pas d'entrer en dispute, je me contenterai de continuer l'exposition que j'ai promise, et dont nos adversaires auront sujet d'être d'autant plus contens, qu'ils s'attacheront plus précisément et plus droitement au fond des choses. »

Autre édition en 189 pages.

IX.

Même Section. Page 40.

« Il n'y a rien de plus injuste que d'objecter à l'Eglise qu'elle fait consister toute la piété dans cette dévotion aux saints, puisque, comme nous l'avons *déjà remarqué*, le concile de Trente se contente d'*enseigner* aux fidèles *que cette pratique leur est* bonne et utile, sans en rien dire davantage. »

Nota. C'est là un des changemens donnés pour très-importans entre les deux éditions.

X.

Même Section. Pag. 41.

« Elle ne doit pas souffrir que les pratiques *salutaires* soient méprisées, ni qu'une doctrine que *l'antiquité a autorisée* soit condamnée par les nouveaux docteurs. »

XI.

SECTION VIe. *La justification*. Pag. 41-45.

Nota. Il n'est pas difficile de voir pourquoi Bossuet a retranché ce morceau, qui ne faisoit que ralentir sa marche.

Première édition en 174 pages.

XII.

Même Section. Pag. 38.

« Si cette justice qui est en nous par le Saint-Esprit n'étoit justice qu'aux yeux des hommes, ce seroit une hypocrisie. Elle est donc..... »

XIII.

SECTION VIIe. *Le mérite des œuvres.* Pag. 39-49.

« Voilà ce qu'il y a de plus nécessaire dans la doctrine de la justification, et nos adversaires seroient extraordinairement contentieux, s'ils ne confessoient qu'il n'en faut pas savoir davantage pour être solidement chrétien. »

XIV.

SECTION VIIIe. *Les satisfactions.* Pag. 50-61.

« L'Eglise a toujours reconnu ces deux différentes manières d'appliquer la rémission des péchés que nous avons proposées, parce qu'elle a vu dans les Écritures qu'outre le premier pardon, qui devoit être le seul si les hommes n'étoient point ingrats, et qui nous est énoncé dans les termes d'une pure rémission, il y a une autre absolution, et une autre grâce, qui nous est promise par forme de jugement, où l'Eglise doit non-seulement délier et remettre, mais encore lier et retenir. »

XV.

Même Section. A la fin du premier *alinéa.* Pag. 56.

« Ce qui montre que cette matière appartient principalement à la discipline. »

XVI.

SECTION XIVe. *Sacrifice de la Messe.* Pag. 115, lig. 3-5.

« Si bien qu'elle peut être raisonnablement appelée un sacrifice. »

Autre édition en 189 pages.

XII.

Même Section. Pag. 44.

« Si la justice qui est en nous n'étoit justice qu'aux yeux des hommes, *ce ne seroit pas l'ouvrage du Saint-Esprit.* Elle est donc .... »

XIII.

SECTION VII[e]. *Le mérite des œuvres.* Pag. 45-57.

« Voilà ce qu'il y a de plus nécessaire dans la doctrine de la *justification*, et nos adversaires seroient *fort déraisonnables* s'ils ne confessoient que la doctrine *suffit pour apprendre aux Chrétiens qu'ils doivent rapporter à Dieu par Jésus-Christ toute la gloire de leur salut.* »

XIV.

SECTION VIII[e]. *Les satisfactions.* Pag. 57-68.

Nota. Dans cette édition, tout l'*alinéa* ci-contre est retranché.

XV.

Même Section. Pag. 63.

« Ce qui montre que la *manière de dispenser les indulgences regarde la discipline.* »

XVI.

SECTION XIV[e]. *Sacrifice de la Messe.* Pag. 129, lig. 2 et 3.

« Si *bien que rien ne lui manque pour être un véritable* sacrifice. »

Nota. La dernière édition de 1761 porte (page 149) la même leçon que Fleury a traduite ainsi : *Nihil ut illi desit quominus vere sit sacrificium.*

Première édition en 174 pages.

XVII.

SECTION XXI[e]. *De l'autorité du saint Siége et de l'Episcopat.* Pag. 165, 166.

« Le Fils de Dieu ayant voulu que son Eglise fût une et solidement bâtie sur l'unité, a établi et institué la primauté de saint Pierre pour l'entretenir et la cimenter. C'est pourquoi notre profession nous oblige sur ce sujet à reconnoître l'Eglise romaine comme la mère et la maîtresse (*magistram*) de toutes les églises, et à rendre une véritable obéissance au souverain pontife, successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ. Les autres droits ou prétentions que les ministres ne cessent d'alléguer pour rendre cette puissance odieuse, n'étant pas de la foi catholique, ne sont pas aussi énoncés dans la profession que nous en faisons. Il n'est question que de reconnoître un chef établi de Dieu; ce que feront toujours volontiers ceux qui aiment la concorde des frères et l'unanimité ecclésiastique; et certes, si les auteurs de la réformation prétendue eussent aimé l'unité, ils n'auroient ni aboli le gouvernement épiscopal, qui est en vigueur dès le temps des apôtres, ni méprisé l'autorité de la chaire de saint Pierre, qui a un fondement si certain dans l'Évangle, et une suite évidente dans la tradition; mais plutôt ils auroient conservé soigneusement et l'autorité de l'épiscopat, qui établit l'unité dans les églises particulières, et la primauté du siége de saint Pierre, qui est le centre commun de toute l'unité catholique. »

XVIII.

SECTION XXII[e]. *Conclusion de ce Traité.* Pag. 167-173.

« J'espère que ceux de leur communion qui examineront équitablement toutes les parties de ce traité seront disposés par cette lecture à mieux recevoir les preuves sur lesquelles la foi de l'Eglise est établie, et reconnoîtront en attendant que beaucoup de nos controverses se peuvent terminer par une sincère explication de nos sentimens; que notre doctrine est sainte, et que, selon leurs principes, aucun de ses articles

Autre édition en 189 pages.

XVII.

SECTION XXIe. *De l'autorité du saint Siége et de l'Episcopat.* P. 184-186.

« Le Fils de Dieu ayant voulu que son Église fût une et solidement bâtie sur l'unité, a établi et institué la primauté de saint Pierre pour l'entretenir et la cimenter. C'est pourquoi *nous reconnoissons cette même primauté dans les successeurs du prince des apôtres, auxquels on doit par cette raison la soumission et l'obéissance que les saints conciles et les saints Pères ont toujours enseignée à tous les fidèles.*

» *Quant aux choses dont on sait qu'on dispute dans les écoles, quoique* les ministres ne cessent de les alléguer pour rendre cette puissance odieuse, *il n'est pas nécessaire d'en parler ici,* puisqu'elles ne sont pas de la foi catholique. *Il suffit* de reconnoître un chef établi de Dieu (1); ce que feront toujours volontiers ceux qui aiment la concorde des frères et l'unanimité ecclésiastique.

» Et certes, si les auteurs de la réformation prétendue eussent aimé l'unité, ils n'auroient ni aboli le gouvernement épiscopal, *qui est établi par Jésus-Christ même, et que l'on voit* en vigueur dès le temps des apôtres, ni méprisé l'autorité de la chaire de saint Pierre, qui a un fondement si certain dans l'Évangile, et une suite si évidente dans la tradition; mais plutôt ils auroient conservé soigneusement et l'autorité de l'épiscopat, qui établit l'unité dans les églises particulières, et la primauté du siége de saint Pierre, qui est le centre commun de toute l'unité catholique. »

XVIII.

SECTION XXIIe. *Conclusion de ce Traité.* Pag. 186, 187.

Nota. Tout cet *alinéa* est entièrement conforme dans les deux éditions, à l'exception des trois dernières lignes ci-contre *soulignées*, qui sont retranchées dans cette édition.

(1) Dans le second tirage du même mois de décembre 1671, Bossuet ajouta ces mots : *Pour conduire tout le troupeau dans les voies.*

Première édition en 174 pages.

ne renverse les fondemens du salut, *qui sont l'adoration d'un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, et la confiance en un seul Sauveur.* »

XIX.

Même Section. Pag. 168.

« En effet, dans toutes ces explications qui comprennent le fond de notre croyance, il n'y a pas un seul mot qui soit contraire à ces deux principes, ni directement, ni par conséquence; et supposé qu'il fût possible de nous combattre par des conséquences, nous aurions sujet d'espérer que messieurs de la religion prétendue réformée nous traiteroient avec la même équité qu'ils ont fait les Luthériens. »

XX.

Même Section. Même page.

« M. Daillé, que je leur alléguerai encore une fois, moins pour les convaincre par le témoignage d'un de leurs plus doctes ministres, que parce que ce qu'il enseigne est très-évident de soi-même, dit ces paroles remarquables dans la lettre qu'il a écrite à de Montglat sur le sujet de son apologie : *encore que l'opinion des Luthériens sur l'eucharistie induise selon nous, aussi bien que celle de Rome, la destruction de l'humanité de Jésus-Christ, cette suite néanmoins ne leur peut être mise sus sans calomnie, vu qu'ils la rejettent formellement.* »

XXI.

Même Section. Pag. 169.

« Il n'y a rien de plus fondamental dans la religion chrétienne que la vérité de la nature humaine en Jésus-Christ; et cependant, quoique les Luthériens tiennent une doctrine d'où l'on infère la destruction de cette vérité capitale par des conséquences que nos adversaires jugent évidentes et légitimes, ils n'ont pas laissé de leur offrir leur communion, *parce que leur opinion n'a aucun venin,* dit M. Daillé dans son *apologie;* et le synode national tenu à Charenton en 1631, les admet à la *sainte table,* sur ce fondement *qu'ils conviennent des principes et points fondamentaux de la religion.*

Autre édition en 189 pages.

XIX.

Même Section.

Nota. Cet *alinéa* est retranché dans cette édition.

XX.

Même Section.

Nota. Cet alinéa est, ainsi que le précédent, retranché dans cette édition.

XXI.

Nota. Cet *alinéa*, ainsi que les deux précédens, est retranché dans cette édition.

Première édition en 174 pages.

« C'est donc un principe établi parmi eux, qu'il ne faut point en cette matière regarder les conséquences qu'on pourroit tirer d'une doctrine, mais simplement ce qu'avoue et ce que pose celui qui l'enseigne. »

XXII.

Même Section. Pag. 170.

« Ainsi reconnoissant que l'Eglise romaine retient, croit et professe tout ce qui est essentiel pour conserver la substance de la religion chrétienne, sans qu'on lui puisse imputer raisonnablement aucune doctrine contraire, il faut en même temps qu'ils avouent, selon leurs principes, qu'elle est une véritable partie de l'Église de Jésus-Christ, à laquelle par conséquent tout Chrétien est obligé de s'unir de cœur et d'effet, autant qu'il dépend de lui. »

XXIII.

Même Section. Pag. 171.

« C'est cette raison qui les oblige à offrir leur communion à l'Eglise luthérienne, bien que de son côté elle les rejette. Il est vrai qu'ils s'engagent par là à soutenir que l'Eglise universelle peut être un amas de plusieurs sociétés séparées entre elles de communion, de profession de foi et d'assemblées; ce qui a de très-grands inconvéniens, et confond l'idée véritable que les Chrétiens ont toujours eue de l'Eglise de Jésus-Christ; mais ils se sont déjà engagés à suivre cette doctrine par l'union qu'ils ont résolue avec l'Eglise luthérienne, qu'ils reconnoissent pour véritable Eglise de Jésus-Christ, toute séparée qu'elle est d'avec eux. »

XXIV.

Même Section. Pag. 12.

« Si quelqu'un trouve à propos de répondre à ce traité, il est prié de considérer..... »

Autre édition en 189 pages.

XXII.

Nota. Cet *alinéa*, ainsi que les trois précédens, est retranché dans cette édition.

XXIII.

Nota. Cet *alinéa*, ainsi que les quatre précédens, est retranché dans cette édition.

XXIV.

Même Section.

« Que si quelqu'un trouve à propos de répondre à ce traité, il est prié de considérer..... »

Nota. Tout le reste, jusqu'à la fin, est entièrement conforme dans les deux éditions.

On doit voir à présent par la comparaison des *deux éditions* dans toutes les parties où elles diffèrent, à quoi se réduisent ces différences si importantes, qu'on avoit imaginé de reprocher à Bossuet.

Mais nous avons été plus heureux encore que nous n'avions osé l'espérer. Non-seulement nous avons retrouvé un exemplaire de cette *première édition*, que l'on croyoit entièrement anéantie en France, mais nous avons recouvré l'une des *copies à la main* que Bossuet confioit aux Protestans qui venoient lui demander des instructions dans un temps où il ne se proposoit pas encore de publier son *Exposition.*

Le caractère de l'écriture et de l'orthographe de cette *copie* annonce qu'elle remonte à l'époque même où Bossuet composa cet ouvrage.

Elle diffère beaucoup des exemplaires imprimés, quant à l'ordre et à la partie du style.

Le titre de cette *copie manuscrite* n'est pas le même que celui de l'imprimé.

L'imprimé a pour titre : *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique.* Et le titre de la *copie manuscrite* porte : *La Croyance de l'Eglise catholique expliquée.*

Le commencement de l'ouvrage dans le *manuscrit* est conforme à l'imprimé, quant au fond, au choix, à l'ordre des pensées, et même dans les expressions. Mais Bossuet a un peu plus serré son style dans *l'imprimé.* C'est par cette raison qu'il en a retranché plusieurs portions de phrases, qu'on retrouve dans la *copie manuscrite.*

Rien ne seroit plus facile que de rapporter un grand nombre d'exemples de ces différentes nuances dans les expressions, qui laissent subsister l'entière conformité de doctrine entre le *manuscrit* et l'imprimé du livre de *l'Exposition.* Nous pourrions faire sur cette *copie manuscrite* le même travail que nous venons de présenter sur les deux éditions imprimées ; nous pourrions placer la *copie* en regard avec l'imprimé.

Mais ce travail seroit sans objet et sans intérêt. Toutes les accusations des ministres protestans contre Bossuet ne portoient que sur les différences *essentielles* qu'il leur plaisoit de supposer entre l'édition de 174 pages et l'édition de 189 pages.

On doit savoir actuellement à quoi s'en tenir sur cette singulière accusation, qu'on ne s'attendoit certainement pas à voir reproduire de nos jours.

Nous espérons qu'on nous pardonnera les longs détails dans lesquels nous sommes entrés, en faveur de l'intérêt que mérite celui des ouvrages de Bossuet qui a été peut-être le plus utile à l'Eglise.

Nous avons cru aussi satisfaire au vœu des principaux bibliographes de l'Europe, en leur apprenant l'existence certaine de deux pièces importantes qui étoient restées inconnues jusqu'à présent.

On trouve parmi les papiers de Bossuet un grand nombre d'écrits qu'il avoit composés d'avance pour justifier toutes les parties de la doctrine de son *Exposition*, si les ministres protestans tentoient de les combattre; mais comme ils se réduisirent toujours à prétendre que la doctrine de l'*Exposition* seroit certainement condamnée par l'Eglise romaine, Bossuet se trouva dispensé de répondre à cette accusation, lorsque le saint Siége et toutes les églises de la catholicité eurent donné, avec le concert le plus unanime, la sanction la plus honorable à la doctrine du livre de l'*Exposition*.

Cependant le travail immense que Bossuet avoit préparé pour la défense de cet ouvrage ne fut pas entièrement perdu; il l'a fait entrer en grande partie dans les différens écrits de controverse qu'il a ensuite publiés contre les Protestans.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE QUATRIÈME.

N° I.

Du livre de la POLITIQUE SACRÉE.

BOSSUET n'avoit achevé que la *première partie* (1) de sa *Politique sacrée* pendant l'éducation de Mgr le Dauphin. Les grandes opérations de l'assemblée de 1682, le gouvernement du diocèse de Meaux, l'*Histoire des Variations*, et une multitude de travaux de tous les genres, ne lui permirent pas de s'occuper de la suite de cet ouvrage.

En 1692, il communiqua cette *première partie* au duc de Beauvilliers, et l'autorisa à en faire usage pour l'instruction du duc de Bourgogne. Nous avons déjà vu que Bossuet leur avoit communiqué avec la même confiance son *Traité de la Connoissance de Dieu et de soi-même*.

Beauvilliers et Fénelon, frappés de cette grande idée d'attacher la politique à la religion par les mêmes liens qui attachent la terre au ciel, pressèrent Bossuet de mettre la dernière main à un travail si noble et si utile.

Il venoit de publier (en 1691) ses *Notes* sur les *Psaumes*. Il étoit alors occupé de ses *notes* sur les *livres Sapientiaux*, qu'il regardoit comme nécessaires pour la suite de son traité de la *Politique sacrée*, dont il vouloit appuyer toutes les preuves sur l'autorité des livres de Salomon; et ces *notes* parurent en effet en 1693. Cependant il céda aux instances du duc de Beauvilliers et de Fénelon; et il leur promit d'achever sa *Politique* dans le cours de l'année suivante: « Oui, leur » dit-il (a) dans le langage familier d'un architecte qui parle » d'un bâtiment qu'il s'oblige d'achever dans un temps mar-

(a) Mts. de Ledieu.

(1) Elle comprend les *six premiers livres*.

» qué : *Oui, dans un an, vous aurez toute ma politique, et je » vous en mettrai la clef à la main.* »

Mais ce fut précisément à cette époque que s'engagea la malheureuse controverse du *quiétisme*, qui consuma cinq années entières de la vie de Bossuet.

A peine le jugement du saint Siége eut-il mis fin à ces tristes débats, que l'assemblée de 1700, dont Bossuet fut le mobile et l'oracle, attira toute son attention et occupa tous ses momens.

Nous voyons avec autant de surprise que d'admiration dans le *journal* de l'abbé Ledieu, « que deux jours seule-» ment après la clôture de cette assemblée, Bossuet se remit » à travailler à son ouvrage de la *Politique*, pour y mettre » la dernière main. »

Il avoit cru devoir céder aux vives instances du duc de Bourgogne, qui l'avoit conjuré de ne pas laisser imparfait un ouvrage destiné à servir de *code sacré* pour les rois, que leur caractère et leur puissance élèvent au-dessus des lois humaines.

Ce travail l'occupa tellement, et il mit tant d'intérêt à le conduire à sa fin, « que le 20 août 1701, il dit à l'abbé Le-» dieu [a] qu'il n'avoit plus besoin, pour éviter les redites » qui auroient pu lui échapper, que de revoir exactement la » première partie de cet ouvrage, *sur laquelle il n'avoit pas » même jeté les yeux depuis vingt-deux ans qu'elle étoit com-» posée. Il se proposoit de le dédier au Roi* [1]. C'est ce qu'il » annonça à M. Anisson, qui étoit chargé de l'imprimer. »

Mais il fut encore distrait par sa correspondance avec Leibnitz, pour la réunion des Luthériens d'Allemagne à l'Eglise romaine, et par la nécessité où il se trouva de combattre Richard Simon.

A peine eut-il publié ses deux *Instructions* contre la *version de Trévoux*, qu'il se remit à sa *Politique* [b] : « Il y tra-» vailloit encore le 16 août 1703. » Ce fut le lendemain que

(*a*) Mts. de Ledieu. — (*b*) *Ibid.*

(1) On n'a pas de peine à comprendre que Bossuet désirât de dédier cet ouvrage à Louis XIV. Si l'on observe tous les caractères qu'il donne au gouvernement monarchique, et toutes les qualités qu'il se plaît à réunir dans l'idée d'un grand monarque, on voit aisément qu'il avoit toujours Louis XIV et la France présens à sa pensée.

Bossuet fut frappé à Versailles d'une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau. Les soins et l'habileté de Fagon et de Maréchal l'arrachèrent à la mort. Mais il portoit déjà depuis long-temps le principe de la maladie bien plus grave sous laquelle il devoit succomber; et nous ne voyons pas que pendant les huit mois qu'il survécut encore, en proie aux souffrances les plus cruelles, il ait une seule fois ramené sa pensée sur un ouvrage qui avoit été depuis deux ans son *occupation favorite*.

Bossuet l'avoit conduit au point qu'il n'y manquoit plus que cette espèce de *conclusion générale*, par laquelle il étoit dans l'usage de terminer tous ses grands ouvrages, pour ramener sous un seul point de vue tous les principes et tous les raisonnemens qu'il y avoit développés (1).

Dans les derniers temps de sa vie, l'abbé Bossuet, son neveu, le pressa souvent de mettre ces derniers traits à un si bel ouvrage; il lui répondit constamment « (a) qu'il avoit be- » soin de toute la force de son esprit; qu'il n'attendoit qu'un » rayon de santé; et que, comme il avoit seul tout l'ensemble » des idées dont son ouvrage étoit le résultat, lui seul pou- » voit les exposer dans leur ordre naturel. »

Ce fut dans cet état que l'abbé Bossuet trouva le *manuscrit* de son oncle. L'ouvrage étoit achevé dans ses parties essentielles, et personne ne fut assez téméraire pour oser ajouter un seul coup de crayon à un dessin original de la main de Bossuet. On crut seulement se conformer à sa pensée, en plaçant à la fin le fragment d'un discours de saint Augustin adressé aux empereurs chrétiens (2).

La *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte* fut imprimée pour la première fois en 1709, cinq ans après la mort de Bossuet. L'abbé Bossuet, son neveu, la dédia au

(a) Mts. de Ledieu.

(1) On voit en effet que tel étoit son projet; car à la fin de son *manuscrit original*, on lisoit ces mots écrits de sa main : *Abrégé et Conclusion de ce discours*.

(2) On remarqua que dans le *manuscrit* original, à côté de ces mots : *Abrégé et Conclusion de ce discours*, Bossuet avoit également écrit de sa main ces autres mots en abrégé : *Saint Augustin, de la Cité de Dieu*, d'où ce passage est emprunté.

Dauphin, fils de Louis XIV, pour qui elle paroissoit avoir été d'abord composée.

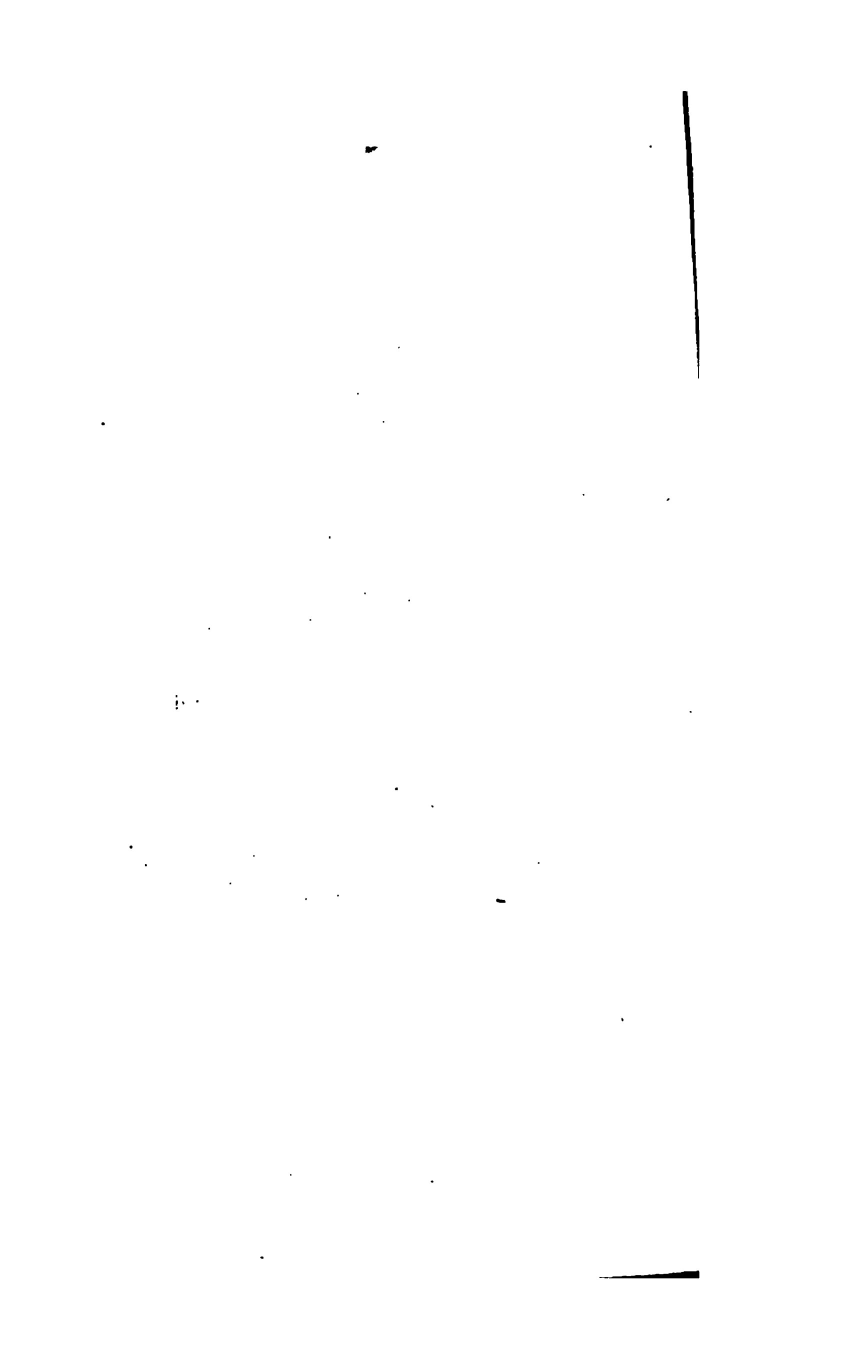
N° 2.

Des éditions ad usum Delphini.

L'éducation de Mgr le Dauphin sera toujours une époque remarquable dans l'histoire des lettres, parce qu'elle fit naître l'idée d'une des plus belles entreprises qui aient honoré le siècle de Louis XIV. Ce fut pour l'instruction de ce jeune prince qu'on rédigea l'utile collection des éditions *ad usum Delphini.* Quoique Bossuet, occupé de travaux encore plus importans, n'ait pris aucune part active aux détails particuliers d'une entreprise qui exigeoit des recherches et des soins incompatibles avec ses fonctions et ses devoirs, on ne peut douter que M. de Montausier ne l'ait consulté sur le plan et l'exécution de ce grand travail.

Huet nous apprend (a) que ce fut le duc de Montausier qui en conçut le premier l'idée. Passionné dès sa jeunesse pour les grands écrivains du beau siècle de la littérature latine, le duc de Montausier en avoit fait une étude particulière. Mais souvent il s'étoit vu arrêté dans leur explication par l'obscurité de quelques mots, et par le défaut d'une connoissance suffisante des mœurs, des usages et des détails de la vie habituelle des anciens. Les devoirs du service militaire 'appelant souvent aux armées, il lui étoit impossible d'avoir toujours à sa disposition tous les ouvrages des commentateurs qui s'étoient livrés à ces utiles recherches d'érudition et de critique. A peine fut-il nommé gouverneur du Dauphin, qu'il conçut le projet d'un monument utile et honorable à la gloire de l'éducation qui lui étoit confiée. Il crut devoir inviter les hommes de son temps les plus familiarisés avec les beautés et les difficultés de la langue latine, à donner des *éditions* des principaux auteurs classiques, qui pussent réunir le mérite d'offrir l'explication littérale du texte original, d'éclaircir les difficultés qu'il peut souvent présenter, et de faire connoître, dans des *notes* critiques et historiques,

(a) *Commentarius Huetii*, lib. v, p. 286.



semblable à celle qu'elle éprouva successivement dans les siècles qui suivirent celui d'Auguste.

Mais les coopérateurs de Huet furent effrayés de la grandeur de l'entreprise, et des dépenses qu'elle exigeoit. Cependant il est à croire qu'une pareille difficulté n'auroit pas arrêté Louis XIV, toujours porté à favoriser avec sa magnificence accoutumée tout ce qui pouvoit accroître la prospérité des sciences et des lettres. Huet nous apprend en effet que les éditions *ad usum Delphini* avec de simples *vocabulaires* particuliers, coûtèrent à ce prince plus de *deux cent mille francs*.

Ces éditions parurent successivement pendant toute la durée de l'éducation de Mgr le Dauphin, dès l'année même 1671, époque à laquelle Bossuet devint précepteur de ce prince. On en a publié plusieurs sous le même titre, longtemps après que Mgr le Dauphin fut sorti des mains de ses instituteurs.

Huet ne dissimule pas que, malgré toute l'attention qu'il apporta dans le choix des gens de lettres qui concoururent à ce travail, tous ne répondirent pas avec un égal succès aux intentions qu'on s'étoit proposées; quelques-uns par lassitude, d'autres par légèreté, plusieurs même par le défaut d'une connoissance assez approfondie des beautés et des difficultés de la langue latine. C'est peut-être même par une négligence inexcusable qu'ils ne remplirent point ce que l'on attendoit de cette noble association. Il ne craint pas même d'avouer que quelques jeunes présomptueux, trop confians en leurs lumières et en leurs talens, ne firent que montrer d'une manière affligeante qu'ils s'étoient trop pressés de vouloir apprendre aux autres ce qu'ils ne savoient pas eux-mêmes.

FIN DU TOME PREMIER.










3 2044 029 882 206

